

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Séance plénière

11 et 12 décembre 2025 – Conseil régional de Bretagne à Rennes

Procès-verbal

Sommaire

Session du 11 décembre 2025	5
Ouverture de la séance par le Président	6
Appel nominal	6
Discours du Président	6
Intervention des groupes politiques	10
Approbation du PV d’octobre 2025	29
Orientations budgétaires pour 2026	30
Achats responsables : la Bretagne continue d’agir ! Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028	61
Communication : l’ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne	76
Intervention du Président du CESER (Sciences de la mer : défi mondial, atout majeur pour la Bretagne)	89
Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l’exercice 2024	94
Vœux	103
Vœu RN » Accord UE-Mercosur : un risque majeur pour l ‘agriculture bretonne »	103
Vœu Breizh a-gleiz réécrit » Pour l’ouverture d’un plus grand nombre de Postes à profil (POP) bilingues »	107
Vœu Hissons haut la Bretagne « Langues régionales : agissons concrètement »	110
Session du 12 décembre 2025	117
Questions orales	118
« Agir pour nos lycées publics » - Schéma directeur immobilier des lycées publics	139
Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire	155
Rendu compte de la délégation du Président pour l’exercice de sa délégation en matière de marchés publics	168
Rendu compte de la délégation du Président pour ester en justice	171
Rendu compte de la délégation du Président pour l’exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux	173
Ajustement du tableau des emplois	175
Désignations dans les organismes extérieurs	177
Index	179

Objet	Heure	Commissions saisies	Amendements	Votes
Jeudi 11 décembre 2025				
<i>Ouverture de la séance par le Président Loïg CHESNAIS-GIRARD</i>	10 : 30			
<i>Minute de silence en mémoire de Félix LEYZOUR</i>	10 : 30			
<i>Appel par M. Benjamin FLOHIC</i>	10 : 30			
Discours du Président	10 : 30			
Intervention des groupes politiques	10 : 45			
Approbation du PV d'octobre 2025	12 : 08			
<i>Suspension de séance</i>	12 : 10			
Orientations budgétaires pour 2026	14 : 00			Dont acte
« Achats responsables : la Bretagne continue d'agir ! » Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2026-2028	16 : 33			Adopté Les groupes « Écologistes de Bretagne », « Rassemblement national », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et « Hissons haut la Bretagne » s'abstiennent
Communication : L'ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne	17 : 35			Dont acte
Intervention Président CESER (Sciences de la mer : défi mondial, atout majeur pour la Bretagne)	18 : 42			
Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l'exercice 2024	19 : 04			Dont acte
Vœu RN : « Accord UE-Mercosur : Un risque majeur pour l'agriculture bretonne »	19 : 47			Rejeté Les groupes de l'Exécutif, « Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M. Troadec votent contre
Vœu BAG réécrit : « Pour l'ouverture d'un plus grand nombre de Postes à profil (POP) bilingues »	19 : 47			Adopté Le groupe « Rassemblement national » s'abstient

Vœu HHB : « Langues régionales : agissons concrètement »	19 : 47			Rejeté Les groupes de l'Exécutif, « Rassemblement national », « Nous la Bretagne » et M.Troadec votent contre Le groupe « Breizh a-gleiz » s'abstient
<i>Suspension de séance</i>	20 : 20			
Vendredi 12 décembre 2025				
Questions orales	09 : 00			
« Agir pour nos lycées publics », Schéma directeur immobilier des lycées publics	10 : 35			Adopté Le groupe « Rassemblement national » s'abstient Le groupe « Hissons haut la Bretagne » vote contre
Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire	11 : 50		Amendement n° 1, du groupe « Breizh a-gleiz » rejeté Les groupes de l'Exécutif votent contre Les groupes « Écologistes de Bretagne » et « Hissons haut la Bretagne » s'abstiennent	Adoptée Les groupes « Écologistes de Bretagne », « Rassemblement national » et « Breizh a-gleiz » s'abstiennent
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics	12 : 53			Dont acte
Rendu compte de la délégation du président pour ester en justice	12 : 58			Dont acte
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux	13 : 05			Dont acte
Ajustement du tableau des emplois	13 : 10			Adopté Les groupes « Hissons haut la Bretagne », « Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne » et « Breizh a-gleiz » s'abstiennent
Désignations (organismes extérieurs)	13 : 16			Adoptées Le groupe « Rassemblement national » s'abstient
<i>Clôture de séance</i>	13 : 16			

Session du 11 décembre 2025

Étaient présents : Delphine ALEXANDRE, Olivier ALLAIN, Nicolas BELLOIR, Tristan BRÉHIER, Gael BRIAND, Gaby CADIOU, Nil CAOUISSIN, Fanny CHAPPÉ, Loïc CHESNAIS-GIRARD, André CROCQ, Forough DADKHAH, Olivier DAVID, Florent DE KERSAUSON, Gérard DE MELLON, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Claire DESMARES, Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 18h, puis pouvoir donné à Gilles PENNELLE), Julie DUPUY, Benjamin FLOHIC, Laurence FORTIN, Anne GALLO-KERLEAU, Aziliz GOUEZ, Gladys GRELAUD, Christian GUYONVARCH, Loïc HENAFF, Philippe HERCOUËT, Kaourintine HULAUD, Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO (à partir de 14h), Katja KRÜGER, Émilie KUCHEL, Carole LE BÉCHEC, Olivier LE BRAS, Raymond LE BRAZIDEC, Agnès LE BRUN, Isabelle LE CALLENNEC, Patrick LE DIFFON, Marc LE FUR, Patrick LE FUR (jusqu'à 18h, puis pouvoir donné à Gérard DE MELLON), Aurélie LE GOFF, Fabien LE GUERNEVÉ, Loïc LE HIR, Gaëlle LE STRADIC (jusqu'à 17h, puis pouvoir donné à Forough DADKHAH), Arnaud LÉCUYER, Béatrice MACÉ, Bernard MARBOEUF, Aurélie MARTORELL (jusqu'à 16h15, puis pouvoir donné à Fabien LE GUERNEVÉ), Véronique MÉHEUST (jusqu'à 19h45, puis pouvoir donné à Nicolas BELLOIR), Paul MOLAC, Yvan MOULLEC, Armelle NICOLAS, Gaëlle NICOLAS, Gaëlle NIQUE (à partir de 14h), Goulven OILLIC, Denis PALLUEL, Mélina PARMENTIER, Anne PATAULT, Isabelle PELLERIN, Fortuné PELLICANO, Gilles PENNELLE, Stéphane PERRIN-SARZIER, Ronan PICHON, Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h, puis pouvoir donné à Anne GALLO-KERLEAU), Christine PRIGENT, Michaël QUERNEZ, Stéphane ROUDAUT, Ana SOHIER (jusqu'à 16h30, puis pouvoir donné à Gael BRIAND), Stéphanie STOLL, Valérie TABART (à partir de 14h), Renée THOMAÏDIS, Arnaud TOUDIC, Jérôme TRÉ-HARDY (de 14h à 18h, puis pouvoir donné à Béatrice MACÉ), Christian TROADEC, Simon UZENAT, Adeline YON-BERTHELOT.

Étaient absents : Daniel CUEFF (pouvoir donné à Goulven OILLIC), Maxime GALLIER (pouvoir donné à Mélina PARMENTIER), Alexandra GUILLORE (pouvoir donné à Stéphanie STOLL), Gaël LE MEUR (pouvoir donné Fanny CHAPPÉ), Astrid PRUNIER, Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Philippe HERCOUËT), Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Olivier LE BRAS), Régine ROUÉ (pouvoir donné à Arnaud TOUDIC), Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF).

Ouverture de la séance à 10 h 30.

Ouverture de la séance par le Président

Appel nominal

Benjamin FLOHIC procède à l'appel.

Discours du Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Président du Conseil régional de Bretagne

Merci à vous. Chers collègues,

Félix LEYZOUR nous a quittés ce lundi à l'âge de 93 ans. Véritable figure politique des Côtes-d'Armor, maire de Callac pendant trois mandats, vice-président du département, il avait notamment siégé dans notre hémicycle, sur les bancs du groupe communiste de 1976 à 1989. Mesdames et Messieurs, en hommage de Félix LEYZOUR et à son engagement pendant des décennies au service de la Bretagne, je vous demande une minute de silence.

Minute de silence en hommage à Félix LEYZOUR.

Je vous remercie. Bretonnes, Bretons, chers amis, chers collègues,

Nous voici réunis aujourd'hui pour une nouvelle session de notre Conseil régional dans un moment de grande incertitude politique, où notre responsabilité prend une importance toute particulière. La Région n'est pas seulement une collectivité qui exerce les compétences que la loi lui confie, elle représente bien plus, elle participe activement à la dynamique et à la cohésion de cette Bretagne, cette Bretagne vivante, fière et solidaire.

Une Bretagne qui reste au sein de la République et de l'Union européenne un espace singulier, reconnu, envié même, pour sa capacité à agir ensemble. Cette cohésion, cette force collective, ce sont des atouts considérables. Et cette capacité à confronter les points de vue pour œuvrer au service de nos territoires et de nos concitoyens n'est ni le fruit du hasard ni un acquis définitif. Cet alliage exigeant, construit au fil de décennies, cet équilibre subtil qu'il faut sans cesse entretenir, peut être balayé par les vents du populisme et les réflexes de replis qu'ils accompagnent. Ils sont à l'œuvre en Bretagne comme ils le sont dans l'ensemble de notre pays et finalement dans le reste de l'Europe et du monde.

Soyons collectivement bien attentifs à ceux qui cherchent à nous affaiblir, voire à nous détruire, au nom d'une liberté qui ne connaît que le rouleau compresseur de la force, au détriment de nos valeurs et de l'état de droit. Rappelons-nous, par-delà nos sensibilités politiques, que l'unité, la cohésion, la coopération et la solidarité ne vont jamais de soi. Elles se nourrissent chaque jour d'actes, de décisions, engagements, d'une certaine pratique de la vie politique aussi, faite de respect et de sens du compromis.

C'est dans cet esprit de responsabilité que j'aborde aujourd'hui cette session d'orientations budgétaires, qui prépare le travail de construction de notre budget 2026. Un budget régional d'environ 2 milliards d'euros, c'est-à-dire d'un poids relatif au regard de l'ensemble des autres dépenses publiques mises en œuvre par le bloc communal et départemental. Mais un budget quand même essentiel, structurant, décisif, pour les politiques publiques, qui transforme concrètement la vie des Bretonnes et des Bretons.

C'est pourquoi je déplore, je l'ai déjà dit, d'autant plus les choix budgétaires qui se dessinent au niveau national. Ce choix qui consiste à demander plus que leur part aux collectivités dans la réduction du déficit de l'État, et de faire en sorte que les collectivités, notamment les régions, se retrouvent aux premières lignes d'arbitrage que l'État lui-même n'a pas su faire dans les années passées. Tout cela dans un moment où le Premier ministre a dit publiquement et a redit devant les collègues présidents de région lors de

notre congrès à Versailles il y a quelques semaines, un nouvel acte de confiance avec les territoires, une volonté d'une loi nouvelle sur la décentralisation, et dans ce moment même où nos demandes, cher Michaël, cher Stéphane, d'adaptation de la fiscalité locale à nos compétences se voient encore et toujours opposer des refus, par manque de compréhension de ce que nous voulons faire, mais par aussi absence d'entente des accords locaux que nous pouvons trouver.

Dans le même temps, je veux redire ici une conviction profonde : pour tenir nos promesses, pour réduire les inégalités et améliorer la vie de chacune et de chacun, nous devons maîtriser nos finances, nous devons maîtriser la situation financière de nos collectivités comme la situation financière de l'État. Car dépenser aujourd'hui de manière incontrôlée au détriment de nos équilibres budgétaires reviendrait à préparer les renoncements de demain, et finalement l'impuissance de la politique. Ce serait par nos choix présents compromettre la pérennité des services publics auxquels nous sommes particulièrement attachés. Ces services publics qui soutiennent les plus modestes, les plus fragiles, qui comptent sur nous et qui n'ont parfois souvent pas d'autres recours.

Déséquilibrer nos finances régionales, ce serait prendre le risque de devoir demain abandonner les politiques les plus essentielles, or ce sont toujours les plus vulnérables qui en paient les premiers le prix. Déjà, aujourd'hui, les choix que nous sommes amenés à faire pour préserver l'équilibre de nos finances régionales emportent des conséquences lourdes pour les citoyens et nos partenaires. Nous le vivons, nous le sentons sur les territoires, vous l'entendez régulièrement. J'en suis conscient, ce sont des choix difficiles, ce sont des choix difficiles que j'assume, que nous assumons collectivement. Car je le redis, il en va de la capacité de la puissance publique à assumer ses responsabilités, il en va de notre responsabilité de Conseil régional à assumer les politiques publiques dont nous avons la responsabilité.

Dans ce contexte, face à la baisse des recettes qui s'imposent à nous, et quelles que soient les critiques que suscitent la situation nationale et les décisions de l'État, nous devons faire preuve de sérieux. Faire preuve de sérieux et tenir le cap. Tenir le cap avec une phrase que j'ai déjà exprimée devant cet hémicycle : on fait avec ce qu'on a. On fait avec ce que l'on a, et avec ce que l'on a nous continuons à préparer l'avenir. L'avenir de notre région, l'avenir de notre jeunesse, l'avenir de nos territoires face à de nombreux défis. Ma priorité, elle est claire : assumer encore et toujours les investissements qui serviront notre avenir. Qui serviront notre jeunesse. Qui serviront les emplois de demain et la vitalité de notre région. Investir dans ce qui rend la Bretagne plus résiliente, plus forte, plus attractive.

Bien sûr nos lycées, qui forment une forme d'espoir en l'avenir, ces lycées qui sont au fondement de notre projet républicain, pour garantir à nos jeunes une formation solide, un horizon ouvert. Nos trains, nos cars, nos navires, et toutes les infrastructures qui les accompagnent, car la mobilité est une condition de notre liberté à tous et à toutes. Et je le rappelle, j'en suis certain, un fondement de notre attractivité et un fondement de notre compétitivité. Cette compétitivité de la Région qui encore une fois doit être défendue à chaque instant, dans les moments que nous traversons. Dans les infrastructures toujours, nos ports, si forts pour la Bretagne, cette singularité bretonne, ces ports qui sont des piliers fondamentaux de notre économie maritime et de notre continuité territoriale. Nous devons continuer à investir, nous devons continuer aussi à débattre avec l'État sur les moyens dévolus aux collectivités, qui ont la responsabilité de ces infrastructures, attaquées par la mer, attaquées par la montée des eaux.

Notre réseau de fibre optique enfin, qui couvrira bientôt toute la Bretagne. En 2026 plutôt que 2030, nous pourrions ré-étaler dans le temps pour soulager nos dépenses d'investissement. Nous faisons le choix de continuer à accélérer, de terminer en 2026 comme promis au début de ce mandat. Cela génère des engagements financiers lourds pour la collectivité, lourds pour les autres collectivités de Bretagne. Mais c'est indispensable pour accompagner nos concitoyens jusqu'aux villages les plus reculés, jusqu'à la dernière ferme, jusqu'au dernier bourg, tel que nous nous y sommes engagés. Et c'est indispensable autant que les combats de nos aînés sur les sujets de l'électricité ou de l'eau courante.

Enfin, la RN164, projet qui n'en finit pas de finir, mais qui arrive au bout tout de même. Nous avons inauguré un nouveau tronçon la semaine dernière dans les Côtes-d'Armor. C'est un projet important pour le Centre-Bretagne, indispensable pour le Centre-Bretagne. C'est un projet indispensable aussi pour le

Finistère. Et c'est un projet enfin indispensable pour notre vocation, notre métier, qui est de produire, produire notamment pour nourrir et donc pour desservir le reste de la France, le reste de l'Europe.

Aux côtés de ces grandes infrastructures, nous devons aussi poursuivre les investissements qui contribuent de manière tout autant à la robustesse et à l'avenir de la Bretagne. Je pense au soutien à la biodiversité, à l'eau, aux énergies renouvelables. Ce sont des investissements indispensables à l'avenir de la Bretagne, indispensables à la confiance que nous avons les uns et les autres dans l'avenir. Je pense aussi à nos canaux qui participent à cet équilibre de biodiversité, à ces réserves d'eau douce, mais aussi à cette offre remarquable de promenades, de loisirs, de tourisme doux dans l'entièreté de notre Bretagne intérieure. Ces canaux qui innervent notre région et participent à son histoire comme de son identité sont un joyau que nous devons continuer à préserver et je sais encore une fois là aussi combien ce patrimoine industriel coûte aujourd'hui beaucoup et je salue et je remercie toutes celles et ceux qui se penchent sur ce dossier. Nous sommes atypiques en France de par cette responsabilité que nous avons assumée.

Je pense enfin à l'enseignement supérieur, à l'innovation et la recherche, au service des emplois de demain d'une Bretagne qui veut continuer à proposer un avenir à sa jeunesse, mais aussi qui invente, qui réinvente, qui avance. Cet enseignement supérieur, cette recherche, cette innovation qui, à mon sens, doivent être placés dans l'investissement pour l'avenir. C'est indispensable, je le dis pour nos budgets, mais je le dis aussi pour le budget de la nation, dans une période où certaines coupes menacent nos universités. Mais pour continuer à investir à ce niveau, chers collègues, il faut faire des choix. Il faut contenir nos dépenses de fonctionnement. Il faut assumer la baisse de certaines dépenses à hauteur de 40 millions d'euros pour la deuxième année consécutive.

40 millions d'euros de baisse de fonctionnement, c'est un choix fort, un choix lourd, un choix qui engage, un choix qui génère de fait des décisions visibles, qui doivent être assumés, et je les assume devant vous, et nous les assumerons, bien entendu, devant les Bretonnes et les Bretons. Parce que cet effort, il est nécessaire pour continuer à investir. Il est nécessaire pour continuer à assumer nos responsabilités, et pour faire en sorte de préserver notre capacité à transformer la Bretagne, au cours de son mandat, bien entendu, mais aussi pour l'avenir, bien au-delà de nos mandats respectifs.

Dans ce contexte, mon message est clair. Nos dépenses de fonctionnement doivent d'abord être au service du quotidien des Bretonnes et des Bretons. Elles devront d'abord servir les usagers, servir les hommes et les femmes, servir les gens dans les territoires. Les usagers de nos transports publics, bien entendu. Et nous voyons qu'ils sont de plus en plus nombreux et donc nous devons continuer à mettre des moyens sur la table pour suivre cette demande croissante dans les cars, dans les trains et sur les bateaux. Faire en sorte de continuer à accompagner les lycéens, accompagner les familles. Il n'y a rien de plus désespérant que de ne pas voir une volonté collective pour l'école et de fait une volonté collective pour notre jeunesse et pour l'avenir. Je pense aussi bien sûr à l'accompagnement que nous apportons au quotidien à des milliers d'agriculteurs, marins-pêcheurs, artisans, commerçants, entrepreneurs, toutes les PME, toutes les ETI, toutes les entreprises qui font encore une fois la vitalité de la Bretagne, quelle que soit leur taille. Ces hommes et ces femmes qui font l'énergie bretonne, nous devons continuer de les servir, continuer de les accompagner dans leur transformation, dans les investissements et dans le développement des emplois partout en Bretagne pour que cette Bretagne reste un territoire vivant et dynamique.

Nous avons à assumer cela et ça veut dire en creux qu'il faut aussi faire des choix sur des arrêts, des choix sur des réductions, des choix sur des reports. Je le dis avec force et je l'assume devant vous, nous aurons à garder cela en tête dans les choix que nous aurons à faire dans les prochaines semaines. D'abord, nous préserverons les budgets de la culture, du sport et des langues de Bretagne. Depuis le début de ce mandat, nous assumons cela. Depuis mon élection en 2017 à la présidence de cette région, nous protégeons le budget de la culture. C'est indispensable, je le redis avec force, nous resterons fidèles et engagés pour nos cultures et nos langues de Bretagne. Elles sont de Bretagne, mais ce sont les langues de la République. Ce sont les langues de notre pays que le breton et le gallo contribuent à enrichir. Elles représentent bien plus que des mots ou une musique. Ce sont des respirations culturelles essentielles, indispensables, un patrimoine vivant constitutif de notre manière d'être au monde. Elles portent aussi l'âme de la Bretagne,

cette force collective qui s'exprime dans nos pratiques culturelles, sportives, linguistiques. Cette magie bretonne si singulière est pourtant partagée par celles et ceux qui posent le pied ici, pour un jour, pour une semaine ou pour toujours. Une magie humble et puissante à la fois, qui nous rassemble, qui inspire et nourrit un sentiment d'appartenance profondément ancré. Nous avons le devoir de la protéger, car elle rythme nos histoires, souvent nos communautés, et donne du sens à notre engagement collectif.

Cette singularité, elle ne peut pas simplement se normaliser dans des données budgétaires, dans des tableaux Excel. Nous continuerons donc à investir, à mettre des moyens. Le sport, la culture, les langues, c'est notre socle, c'est notre bouclier face à l'adversité du monde. C'est notre capacité de fêter la fraternité très régulièrement partout en Bretagne. Mais c'est aussi une manière d'être, une manière de vivre et je pense un espoir pour l'avenir. Je suis fier d'assumer cela, quelles que soient encore une fois les contraintes que cela exige vis-à-vis des autres délégations, des autres vice-présidents. Et je sais la cohésion de l'équipe pour assumer ce choix politique que nous réaffirmons devant les Bretonnes et les Bretons.

Nous continuerons également à préparer l'avenir et accompagner celles et ceux qui sont dans des changements professionnels, qui exigent et qui ont besoin de formation professionnelle, que nous devons continuer à adapter à la hauteur de nos moyens, mais aussi à la hauteur des questions du moment sur les besoins d'emploi pour demain. Ce sujet, nous le traiterons demain avec la carte des formations. Nous continuerons aussi, bien entendu, notre engagement, je l'ai dit tout à l'heure, sur les transports publics pour suivre la croissance du trafic, mais aussi pour assumer une Bretagne d'avance. Nous prenons de l'avance sur d'autres territoires, nous l'assumons comme tel et c'est dans 5 ans ou dans 10 ans que nous verrons le résultat des choix que nous faisons aujourd'hui, comme nous avons encaissé en 2017 le choix par l'arrivée du TGV de nos prédécesseurs 10 ans, 15 ans, 20 ans avant, de tous bords confondus.

Chers collègues, notre ambition pour le territoire, nous la poursuivons aussi à travers des feuilles de route stratégiques. Ce sera le cas lors de cette session avec le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Ce SPASER, qui est un sujet ô combien important, je vous rappelle, chers collègues, que nous achetons pour 300 millions d'euros de biens et de services par an. C'est considérable. Et de le faire en ayant conscience de ce que nous faisons est un levier de transformation considérable et de développement de nos emplois et de préservation de nos emplois ô combien important pour l'avenir de la Bretagne. Ce SPASER propose une vision intégrée exigeante de la commande publique. Là aussi, la commande publique, je le dis, ce n'est pas du tableau Excel, c'est des choix politiques que nous assumons. Et je salue les collègues qui siègent dans cette commission d'appel d'offres, cher Goulven OILLIC, cette commission d'appel d'offres qui a une responsabilité considérable de mettre en œuvre encore une fois les décisions au quotidien aux côtés des services que je salue et que je remercie.

La Région est de loin le premier investisseur public en Bretagne, 40 % de nos investissements, et je ne compte pas les investissements que nous co-réalisons avec les collègues sur Mégalis. Et c'est une responsabilité de fait importante de la collectivité que de bien maîtriser les choix que nous faisons et les transformations que nous réalisons dans les achats pour accompagner les transformations de nos entreprises pour l'emploi, pour la transformation vers le retour aux limites planétaires et pour le moindre impact sur la biodiversité. Chers collègues, nous avons travaillé cette feuille de route sous l'angle de la justice sociale, de la performance économique, de la durabilité environnementale et finalement cela introduit bien le débat que nous aurons sur la relocalisation.

Débat sur la relocalisation qui là aussi sera tourné vers la souveraineté, l'équité, la transition écologique. Il y a plus de 20 ans, nos aînés ont ouvert la voie sur le Produit en Bretagne qui s'adressait aux individus, aux consommateurs, aux citoyens qui, par leurs achats, pouvaient préserver nos emplois. « Nos emplettes sont nos achats », rappelez-vous. Et nous avons aujourd'hui la marche suivante à franchir, c'est de faire en sorte que tous les décideurs, publics, nous le ferons avec le SPASER, mais aussi privés dans les achats du quotidien, puissent participer à cette dynamique. Non pas dans un élan de renfermement sur soi, la Bretagne reste ouverte au monde et la Bretagne est heureuse de commercer avec le monde, à condition que les règles du jeu soient bien posées, mais il y a une aberration manifeste à acheter loin ce que nous pouvons trouver dans le jardin d'à côté. Et il faut travailler cela avec optimisme, avec courage, mais aussi

avec responsabilité pour développer la compétitivité de nos entreprises bretonnes et renforcer l’ancrage de centres de décision en Bretagne. Je suis heureux que nous ayons ce débat et je suis certain que cette dynamique génère un enthousiasme qui donne du sens à l’action quotidienne de celles et ceux, entrepreneurs du public comme entrepreneurs du privé, qui veulent participer à la marche de la Bretagne et finalement, modestement, participer à la marche du monde.

Enfin, chère Forough, la carte des formations professionnelles pluriannuelles initiales permettra de former encore mieux aux métiers de demain, de réduire les inégalités, de promouvoir l’équité territoriale et la mixité. Nous naviguons dans des moments compliqués, dans des textes foisonnants qui génèrent des arbitrages difficiles et des co-décisions par moments complexes. Mais le chemin que vous proposez est un chemin audacieux et ambitieux qui mêle l’ambition pour chacun de pouvoir être équipé pour affronter la vie active et de répondre aux offres d’emploi sur le territoire régional, mais aussi d’équilibre territorial. Ce sujet doit rester, et vous le dites souvent, au cœur de notre stratégie pour une Bretagne plus innovante et plus résiliente face aux défis qui se présentent à nous.

Chers collègues, nous devons faire front ensemble, cela n’a rien d’évident. Le chemin que je vous propose est le chemin de la responsabilité, le chemin du courage politique, celui qui permet de tenir le cap, de préparer l’avenir de la Bretagne sans trahir notre exigence sociale, sans renoncer à l’action publique, sans affaiblir, sans affadir ce que nous sommes. Nous sommes la Bretagne, nous sommes une force considérable et nous avons en nous des capacités d’action considérables. Je sais que nous prendrons toute notre part à cet effort. Nous saurons bâtir des équilibres ensemble. Et c’est ainsi que nous honorerons la confiance des Bretonnes et des Bretons et que nous continuerons de trouver avec eux les voies d’une Bretagne solidaire, d’une Bretagne ambitieuse, d’une Bretagne ouverte. Bons travaux. Je vous remercie.

Applaudissements.

Et dans la suite des débats, selon le tirage au sort de notre Premier vice-président qui en assume la responsabilité, c’est Bretagne ma vie qui prend la parole, Benjamin FLOHIC.

Intervention des groupes politiques

Benjamin FLOHIC

Bretagne ma vie

Merci Monsieur le Président. Chers collègues,

Le Premier ministre LECORNU a ouvert un énième chantier sur la décentralisation, vous en avez parlé, avec tous les espoirs que ça implique. J’ai l’impression personnellement d’en entendre parler toutes les semaines de l’ouverture d’un débat, l’ouverture d’un chantier et je ne suis élu que depuis 4 ans donc j’imagine la lassitude des collègues qui entendent ces sujets depuis des dizaines d’années sans y voir d’aboutissement. C’est pourtant une nécessité, il faut donner plus de pouvoir au local, ici cela passera par plus de Bretagne et moins de Paris. Il y a urgence dans toute l’Europe et le monde, les digues cèdent face aux tentations autoritaires, il faut y faire face en démocratisant à l’excès tout ce que nous pouvons et en rapprochant la décision des électeurs. Jamais les citoyens n’ont souhaité autant participer aux décisions publiques et jamais ils ne se sont sentis aussi éloignés de nos institutions. Ça a commencé en 2005, quand les résultats n’ont pas été ni acceptés ni respectés pour ce qui concerne le référendum, avec une continuité avec le mouvement des gilets jaunes, la volonté de participation démocratique qui est revenue plus forte que jamais avec ce mouvement des gilets jaunes, qui a montré que les Françaises et les Français ne voulaient pas seulement voter, puis attendre l’élection suivante.

Mais changer la loi électorale ne suffira pas. Il faut changer notre rapport au pouvoir, sortir du réflexe de délégation, cesser de croire que voter une fois tous les 6 ans légitime tout ce qui s’ensuit pendant 6 ans. La société est plus instruite, plus rapide, plus connectée qu’avant. Elle ne supporte plus les décisions descendantes, les débats simulés, les concertations post-décision. Face à cette tension, une innovation démocratique majeure a émergé il y a plusieurs années : les conventions citoyennes. D’abord une

première, hyper médiatisée, la Convention citoyenne pour le climat, un crash test qui a donné lieu à d'innombrables débats pour savoir si les propositions étaient réalistes, si les citoyens étaient suffisamment intelligents pour prendre des décisions à la place du politique, ou qui a amené à des décisions politiques ensuite. Et bien d'autres choses qu'on pourrait qualifier de bêtises dans les débats de l'époque. Célébrée d'abord comme un superbe outil pour apaiser le pays suite aux gilets jaunes, elle a ensuite été rabrouée comme un simple gadget à qui on ne donne plus d'importance. Les suites de cette convention ont été une forme de trahison. On a garanti que les suites de la convention allaient être reprises sans filtre par l'Assemblée et par le gouvernement de l'époque, sans qu'ensuite ça ne soit fait, contribuant encore plus à l'éloignement des citoyens de la politique et de la confiance dans la parole publique.

Malgré cet échec relatif de la première convention, l'expérimentation s'est poursuivie sur deux sujets cruciaux, suite à des saisines du président de la République sur la fin de vie en 2023, puis du Premier ministre sur le rythme scolaire cette année. À mesure qu'on avance, les sujets se sont précisés, le modèle organisationnel de ces conventions s'est largement amélioré, et à mesure que cet outil démocratique s'est amélioré, l'intérêt qui lui a été porté s'est effondré. Qui a entendu parler de la Convention citoyenne sur les rythmes scolaires qui vient de se terminer ? Très peu de gens. Est-ce qu'on en a suffisamment parlé ? Assurément, non. Et pourtant, c'est une réussite. 133 citoyens avec l'avis d'une vingtaine d'enfants concernés se sont mis d'accord et ont rendu 20 propositions pour refonder les temps de l'enfance après plusieurs dizaines d'heures de travail et de consultations. Travail qui a confronté des points de vue de citoyens extrêmement opposés, voire réfractaires au travail à mener en arrivant.

Ça prouve que la démocratie et le débat ça marche, et que c'est ça la direction dans laquelle il faut aller, mais je ne vous apprend rien. Les conventions citoyennes ont été la meilleure initiative démocratique des bientôt 10 ans de macronisme et leur dévoilement par le même pouvoir qui les a mises en place ne doit pas nous faire négliger le constat qui en ressort : mettre des citoyens tirés au sort au cœur de la décision politique a ouvert une brèche salutaire dans notre manière de gouverner. On peut toujours demander plus de participation, plus de référendums, la mise en place d'un référendum d'initiative citoyenne ou autre forme d'initiative démocratique, je le fais, mais c'est un sujet pour 2027, structurel, qui doit être porté par notre camp politique, mais qui ne peut pas être mis en place à l'échelle de la région pour des raisons évidentes.

Mais ici et maintenant, nous pouvons repartir de ces exemples réussis de conventions citoyennes pour inventer des nouvelles formes de démocratie à la Bretonne. Ces conventions ont prouvé plusieurs choses. Que les citoyens, lorsqu'on leur permet de se saisir des enjeux, sont capables de dépasser les clivages pour se mettre d'accord sur des grands enjeux civilisationnels comme la fin de vie ou le climat. Et qu'ils peuvent produire des recommandations ambitieuses, exigeantes, parfois même plus audacieuses que celles des experts ou des élus. Elle montre qu'une démocratie plus participative n'affaiblit pas la décision politique, elle la renforce.

Chers collègues, cela nous donne une responsabilité. Les conventions citoyennes sont un moyen simple, puissant, moderne et profondément républicain de parvenir à cette responsabilité. Il ne faut pas voir dans cette proposition une perte de pouvoir des élus, mais au contraire un élargissement du pouvoir démocratique que nous partageons avec les citoyens. Offrons à nos concitoyens un nouvel espace pour penser, délibérer, proposer, participer à la construction démocratique. Cette démocratie-là ne permet pas la perfection, mais le débat. Elle ne fabrique pas des certitudes, mais des décisions partagées et elle redonne envie d'agir parce qu'elle redonne du pouvoir. Si nous ne la réinventons pas, d'autres le feront à notre place, les autoritaires, les financiers, les cyniques. Prouvons dans notre assemblée que le recul de la démocratie n'est pas une fatalité. Merci beaucoup.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Claire DESMARES pour Les Écologistes de Bretagne.

Claire DESMARES

Les Écologistes de Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

À l'approche de la fin de l'année 2025, Les écologistes font le bilan. Le bilan d'une année où les conflits armés, meurtriers, génocidaires continuent de gangrener le monde. Des conflits qui sont le reflet d'une politique anachronique qui plonge des millions de personnes dans la peur, dans l'exil et dans la misère la plus totale.

En marge de ces conflits, les gouvernements occidentaux continuent de rester sourds aux cris des peuples affamés qui ne prêtent l'oreille qu'aux murmures des puissances économiques. 2025, c'est une année de plus placée sous le signe de l'individualisme, de la méfiance de l'autre, du repli, au détriment du vivre ensemble. En France, la fragilité d'un gouvernement toujours illégitime plonge le pays dans une instabilité profonde, une instabilité dont les plus précaires paient le prix fort. Alors qu'il est compliqué pour les Françaises et les Français de boucler leur fin de mois, les mouvances d'extrême droite fabriquent des boucs émissaires et alimentent le sentiment d'insécurité permanent, celui du tous contre tous. Une idéologie relayée sans nuance par des chaînes d'information nationales rachetées à la pelle par des milliardaires qui font de leur fortune leur seul intérêt. En 2025, nous subissons encore les humeurs de responsables politiques hors sol, pris dans des logiques économiques et géopolitiques qui nous éloignent des préoccupations réelles des citoyennes et des citoyens.

Face à cela, notre responsabilité en tant qu'élus des collectivités territoriales, c'est de ramener le débat à l'essentiel, défendre nos acquis sociaux et inscrire notre action dans le respect des limites planétaires. Nous devons être garants de la sécurité et du bien-être des individus. Nous avons le devoir de prévenir autant que nous le pouvons les effets de nos politiques sur le monde que nous laisserons demain. Une fois dos au mur, il sera déjà trop tard. Dans un contexte où le gouvernement français vacille, nous devons tenir le cap. Nous payons les conséquences d'une gestion budgétaire déplorable, d'un gouvernement qui s'évertue à gaver les entreprises à coups d'aides non conditionnées plutôt que d'agir pour le bien commun.

Alors l'État nous coupe le robinet des finances. Eh bien, saisissons l'occasion de repenser notre modèle, montrant qu'une juste gestion d'un budget mis au service d'un bien commun, où chaque aide est écologiquement et socialement conditionnée, c'est possible et nécessaire. Mais la Région, en cette fin d'année, manque encore et toujours de clarté sur le sens de son action publique. Vous pouvez ignorer le discours des écologistes au sein de cet hémicycle, mais vous ne pouvez pas ignorer les mobilisations quotidiennes des mouvements associatifs qui vous interpellent. Écoutez-les, ces militantes et ces militants, fervents défenseurs de notre territoire, de ses richesses et de notre santé à toutes et tous. Écoutez leur colère, leur cri de détresse, par exemple face aux projets d'extraction minière. On les appelle Taranis, Bélénos et Epona, trois figures celtes, symboles de notre histoire partagée, de notre culture, dont ils veulent piétiner les racines. Quelle ironie ! Breizh Ressources convoite les terres bretonnes pour y trouver de l'argent, du cobalt et même de l'or. Ils ne trouveront ici que la colère militante, un esprit de résistance qui caractérise la région.

Aux côtés de ces militantes et militants, nous nous battons pour qu'aucun projet de cette envergure aux impacts délétères sur l'eau, sur l'air, sur les ressources de notre environnement ne voie de jour. Ces projets miniers sont le cœur battant d'un système avide qui ne connaît aucune limite, ni celle de la santé humaine, ni celle de l'environnement. Aujourd'hui, chaque atteinte à l'environnement, aux humains, aux animaux, chaque exploitation trouve toujours une justification économique louable que défendent férocelement les industriels. Opposez-vous aux projets miniers, ils vous répondront qu'il vaut mieux extraire chez nous qu'ailleurs. Manifestez contre les fermes-usines, ils vous diront que vous manquez de respect aux agriculteurs. Refusez les techniques de pêche destructrice des fonds marins, ils vous diront que vous nuisez à l'écologie. Demandez les arrêts des pesticides, ils invoqueront la concurrence déloyale face aux pays étrangers ou encore la défense d'un modèle productiviste mortifère au nom de la sacro-sainte, mais totalement dévoyée souveraineté alimentaire.

L'idée derrière cette rhétorique est de normaliser, de banaliser un système d'exploitation et de décrédibiliser ceux qui se battent pour défendre l'environnement, la protection des populations et des générations futures. Les lobbies continueront de trouver de bonnes excuses à leurs projets pour maintenir un système qui détruit tout, sauf le profit de quelques-uns. Non, nous ne voulons pas voir dépérir nos agriculteurs, nos agricultrices. Non, nous ne voulons pas voir nos pêcheurs-artisans souffrir d'une concurrence déloyale face aux géants de la mer, comme nous ne voulons pas non plus voir mourir les citoyens et citoyennes de cancers causés par des pollutions industrielles. Non, nous ne préférons pas plus extraire ici qu'ailleurs. Nous nous opposons à ce système qui nous assène d'extraire toujours plus plutôt que de réemployer, de recycler ou de vivre sobrement. Pourquoi continuer d'extraire du lithium pour concevoir des batteries aux voitures électriques individuelles alors qu'on pourrait investir massivement les mobilités douces et collectives ? Pourquoi vouloir continuer d'extraire du cobalt, composante essentielle des batteries de téléphone, alors que nous avons jeté en 2022, 5,3 milliards de téléphones portables ?

Dans un monde où la raison n'a plus sa place, où la folie capitaliste ne connaît aucune limite, nous en appelons au sursaut de nos responsables politiques. La Région Bretagne doit fermement s'opposer à ces projets d'extraction minière et s'affirmer comme une institution qui agit pour le bien de ses administrés. Nous avons pour mission de faire du territoire breton une région résiliente et solide face à l'ingérence des multinationales. Le projet Breizh Ressources et la complicité de l'État illustrent un peu plus la fracture qui grandit entre la politique nationale et le projet que nous défendons pour notre territoire. Ces structures trouvent bel et bien un soutien sans faille du côté de l'État qui a d'ailleurs accordé à Breizh Ressources les permis exclusifs de recherche pour la mine Epona sur une décision rendue publique pas plus tard qu'hier. Les multinationales doivent comprendre qu'elles ne trouveront jamais un terreau fertile à leurs projets écocidaire sur notre territoire. À l'heure où les régions appellent à plus de décentralisation pour sortir de la crise institutionnelle, nous devons nous montrer porteurs d'un projet de plus d'autonomie, pour plus de justice sociale et environnementale.

Il est grand temps d'en finir avec le double discours et la politique du en même temps. Nous devons affirmer que l'avenir de la Bretagne ne peut se jouer dans les conseils d'administration des entreprises. Soyons à l'écoute des citoyennes et des citoyens et de leurs revendications. Impliquons-les dans nos décisions pour une véritable démocratie locale. Agissons en toute transparence pour celles et ceux qui nous font confiance. En cette fin d'année 2025, posons-nous les bonnes questions quant à l'avenir que l'on veut bâtir pour les Bretonnes et les Bretons. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Merci à vous. Pour le RN, Monsieur PENNELLE.

Gilles PENNELLE

Rassemblement national

Oui, merci Monsieur le Président.

Vos discours se poursuivent et se ressemblent. Bretagne, Bretagne, Bretagne, tel, pour paraphraser le général DE GAULLE, vous êtes assis sur votre pupitre et comme un cabri vous parlez de la Bretagne.

Mais de quelle Bretagne parlez-vous ? Quel sens mettez-vous derrière ce mot ? La Bretagne, c'est une âme. La Bretagne, ce sont des identités, je dis bien des identités, des paysages, une histoire riche et une économie originale. Alors une âme, bien évidemment, cet esprit collectif, résultat d'une alchimie complexe qui s'est forgée à travers les siècles. Mais pour vous, à gauche, finalement la Bretagne c'est un échelon administratif comme un autre, un budget que vous souhaitez plus gros, des ratios, des tableaux de chiffres, un tableau XL, et bien évidemment, parce que vous en rêvez toutes les nuits, de nouveaux impôts. La Bretagne, ce sont aussi des identités. Bien évidemment, l'héritage celtique, pétri par des siècles

de christianisme, et non pas, je le regrette, Monsieur le Président, un vulgaire terrain vague où tout le monde peut entrer.

À gauche, vous êtes l'antithèse finalement de la Bretagne. Vous êtes l'antithèse de l'enracinement. Vous êtes l'antithèse de la défense des identités. La Bretagne, c'est aussi des paysages. Et c'est bien évidemment dans les paysages ruraux que l'on ressent le plus l'identité bretonne. Mais ces paysages ruraux, vous les abandonnez. Parce que vous et vos amis, et pas seulement le Conseil régional, mais vos amis dans les grandes mairies des métropoles, n'ont cessé de développer la métropolisation en créant des villes sans âme, à l'architecture laide, qui n'ont rien de bretonnes. Sous votre gestion, des quartiers entiers de ces villes ne sont plus bretons. D'ailleurs, ils ne sont même plus français. C'est ça, la défense de la Bretagne ? C'est de créer des quartiers comme Pontanézen ou Villejean ? Certainement pas.

La Bretagne, c'est aussi une histoire. Une histoire très riche. Et il est vrai que les grandes figures de la Bretagne, quand on les prend tous un par un, sont à des années-lumière de votre corpus idéologique. Je pense à Nominoë, à Armand-Charles TUFFIN, Marquis de la ROUËRIE, Anne de Bretagne, Georges CADOU DAL, Jacques CARTIER, Bertrand DU GUESCLIN, Robert SURCOUF. Et puis, pour rendre un hommage à mon ami DE MELLON, Geoffroy DE MELLON premier écuyer, tué au combat des Trente en 1351. N'est-ce pas, cher Gérard ? Et oui, ça, ces gens-là avaient des valeurs qui ne sont absolument pas les vôtres. Vous êtes à des années-lumière de ces gens-là. En fin de compte, vous développez une idéologie tiers-mondiste, immigrationniste, et que bien évidemment ces gens-là n'auraient pas supportée.

L'économie originale de la Bretagne. Bien évidemment, vous ne cessez de l'affaiblir, parce que vous avez tout transféré avec vos amis à Bruxelles, qui chaque jour détruit notre agriculture, détruit notre pêche, détruit notre industrie. Et effectivement, défendre l'identité de la Bretagne serait aussi de défendre cette économie originale. Ce qui menace aujourd'hui clairement l'identité bretonne, c'est l'immigration anarchique que vous soutenez. En Corse, de nombreux militants qui étaient hier indépendantistes l'ont compris et vont travailler avec le mouvement patriote, vont travailler avec le Rassemblement national. En Bretagne comme en Corse, ceux qui sont attachés à l'identité de leur terre ont compris que pour défendre leur identité, il fallait une France protectrice. Oh certes, pas une France de l'État que vos amis ont créé depuis tant d'années, cet État technocratique, cet État qui a renoncé à ses missions régaliennes, cet État qui finalement se contente de transposer des normes contraignantes de Bruxelles. Ils ne veulent pas de cet État-là. Ça tombe bien, moi non plus, je n'en veux pas. Cet État-là, que rejettent les Bretons, que rejettent les Corses et les Provençaux et les Alsaciens, c'est le vôtre, ce n'est pas le nôtre. Seul un État stratège protégera les identités régionales et locales.

Les Bretons se sentent Bretons, mais ils se sentent aussi Français. Ils l'ont démontré à certaines époques, pendant la Seconde Guerre mondiale, de l'île de Sein au maquis de Saint-Marcel, ils étaient du côté de la Résistance, alors que beaucoup d'indépendantistes et autonomistes bretons étaient dans la collaboration. En Corse, ces militants, je reviens sur la Corse parce qu'on a souvent l'habitude de comparer la Bretagne et la Corse, à juste titre d'ailleurs, ces militants, autrefois indépendantistes, ont compris que ceux qui se qualifient aujourd'hui d'autonomistes, d'indépendantistes, avaient finalement confisqué le combat régionaliste par la seule haine qu'ils ont : la haine de la France, en fin de compte. La haine de la France, ils ne veulent plus de Paris. Ils veulent de Bruxelles, mais pas de Paris. Et ils préfèrent, comme vous en Bretagne, en Corse, comme vous en Bretagne, financer SOS Méditerranée plutôt que de mettre en valeur notre identité et notre patrimoine.

Oui, Monsieur le Président, les choses évoluent, et elles évoluent très vite. Et vous ne les voyez pas évoluer. Vous avez toujours, en début de votre introduction de ce discours, votre éternelle réplique sur le populisme. Vous voyez, le populisme, moi j'en suis fier, c'est le peuple. Vous, c'est vrai que la gauche a déserté la défense du peuple, et c'est pour ça que ce mot vous gêne. Mais votre logiciel, il est usé, Monsieur le Président. C'est celui des années 70 et 80. C'est un logiciel tiers-mondiste, anticolonialiste, woke, qui aujourd'hui ne fait plus du tout recette. La gauche a perdu la bataille des idées. Elle a perdu électoralement, mais elle a aussi perdu la bataille des idées. C'est d'ailleurs pourquoi dans de nombreux domaines elle se radicalise et elle utilise la violence contre ses adversaires. Nous assistons aujourd'hui à un monde nouveau que vous ne voulez pas voir. Le réveil des identités, que la gauche a toujours rejeté.

Alors oui, il faudra une nouvelle organisation territoriale. Parce que votre décentralisation, car c'est vos amis qui l'ont construite, de François MITTERAND finalement à François HOLLANDE, c'est vous qui avez construit ce qui ne marche plus. Alors, il faudra une nouvelle organisation du territoire. Il faudra d'abord redécouper les régions. Quand on regarde la carte des régions françaises, on se dit : « comment a-t-on pu faire ça ? » Sur un coin de table, nous dit-on, avec Monsieur HOLLANDE, il faudra bien évidemment rattacher la Loire-Atlantique à la Bretagne. Il faudra diminuer le pouvoir des intercommunalités, auxquelles vous êtes très attaché, parce que ces intercommunalités ont confisqué le pouvoir municipal, ont confisqué le pouvoir local, en éloignant les citoyens, finalement, de ceux qui décident. Et puis il faudra fusionner effectivement les régions et les départements et créer une nouvelle collectivité. Pourquoi pas le conseiller territorial ? Ça avait été signalé il y a plusieurs années, mais certainement pas de continuer cet éternel millefeuille auquel vous êtes attaché.

Parce que moi quand je vous entends parler « Bretagne, Bretagne, région, région », mais alors vous êtes pour la disparition des départements, oui ou non ? Vous êtes pour la disparition des communes, oui ou non ? On ne sait pas en fin de compte. Vous voulez finalement toujours maintenir ce millefeuille parce qu'il fait vivre des féodalités d'élus qui sont pour l'instant encore chez vous. Alors je vais vous dire quelque chose, Monsieur le Président. Cette réorganisation territoriale, elle arrive. Elle va se faire. Mais je tiens à vous en informer, elle se fera sans vous. Vous appartenez à une époque révolue, vous et vos idées. Ceux qui dirigeront la France demain, très bientôt, travailleront dans les régions, travailleront dans les territoires, avec tous ceux qui veulent préserver nos traditions, nos identités, nos spécificités, pour construire une Bretagne prospère, dans une France forte.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Monsieur PENNELLE. Vous n'avez pas parlé de vos relations avec la Russie, avec les États-Unis, etc. Ce sera une prochaine fois certainement pour protéger le peuple français dont vous vous référez. Monsieur MARBOEUF.

Bernard MARBOEUF

Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Bien, on peut y aller ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Vous pouvez y aller.

Bernard MARBOEUF

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues,

Avant toute chose, et alors que l'Europe et la démocratie sont attaquées de toutes parts, nous tenons à réaffirmer notre attachement à l'Union européenne et à ses valeurs, notamment ici en Bretagne. Notre souveraineté nationale ne pourra être garantie que si nous renforçons avec nos partenaires nos capacités à nous affirmer et à nous protéger.

Monsieur le Président, notre session se déroule dans l'incertitude budgétaire, vous l'avez indiqué, dans un climat d'instabilité et souvent d'inquiétude pour nos concitoyens, avec cette impression que l'on arrive au bout d'un cycle et que l'impuissance gagne la sphère publique. Dans le même temps, nous entrons dans une phase démocratique avec en mars prochain les élections municipales et intercommunales. Ces élections sont avec la présidentielle le temps fort où nos concitoyens se mobilisent pour s'approprier le débat et peser sur l'avenir de leur quotidien, sur la qualité de leur environnement et sur les services de proximité qu'ils espèrent.

Dans nos communes, des femmes et des hommes constituent des équipes, proposent de modeler notre vie locale dans l'espoir d'embellir, de transformer, de développer des liens pour vivre mieux et s'épanouir.

À l'inverse, les débats politiques nationaux semblent souvent lointains, abstraits ou tournés vers des conflits médiatisés, déconnectés des besoins réels des citoyens. À l'échelle du territoire local, la politique apparaît palpable, avec des choix visibles. On est dans le vrai. Ces élections de mars prochain seront une respiration démocratique, particulièrement bienvenue pour s'approprier le collectif. On le voit bien, c'est par le pouvoir local que l'on redonne du sens à l'action publique. Encore faut-il que les élus aient le pouvoir de financer, et surtout les marges de manœuvre, donc la capacité à agir.

Je veux saluer le vote unanime du Parlement sur le statut de l'élu local. Il reconnaît l'engagement et facilitera l'exercice du mandat. Les interventions récentes de Jean-Louis BORLOO et les quelques fulgurances qu'il a tenues ont eu un écho particulièrement large auprès des différentes forces politiques. Le pouvoir technocratique, l'empilement des normes, le coût de notre architecture institutionnelle sont dénoncés pour arriver à une conclusion : si la France est un pays de contrôleurs où rien ne marche, il faut donc repenser l'organisation publique. Jean-Louis BORLOO milite pour une forme de République fédérale, avec une France plus respectueuse des territoires, avec une gouvernance au plus près des citoyens et alerte sur la désintégration républicaine quand il porte le regard sur la jeunesse, les territoires et les services publics. La paralysie institutionnelle et un État englué dans la bureaucratie et les schémas conduisent à une perte de confiance. Il faut donc une refondation pour un nouveau pacte républicain.

La demande du Premier ministre d'ouvrir une nouvelle étape sur la décentralisation est à saluer, et nous en avons débattu ici, lors de notre dernière session, en y apportant notre contribution. Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est que le projet en gestation au ministère de l'Aménagement du territoire ne sera pas un grand soir, selon les mots de la ministre Françoise GATEL, car le temps politique ne le permet pas, et surtout que nos forces politiques ont le regard ailleurs. Une première réunion avec les associations d'élus s'est tenue la semaine dernière et l'état d'esprit est apparu apparemment constructif. Les grands axes du projet feront l'objet d'une communication le 17 décembre au Conseil des ministres pour une présentation officielle en janvier s'il n'y a pas d'ici là de sortie de route gouvernementale. Il apparaît que chaque collectivité veut être conservée et souhaite développer son pré carré, tout en demandant naturellement des financements par dotation et surtout par un levier fiscal à sa main.

Le souhait de clarification des compétences sur le qui fait quoi fait l'unanimité, mais ce qui peut nous, Région, nous inquiéter, c'est que le poids des régions dans ce débat est faible, voire très faible. Il est quasi inexistant dans les deux chambres ainsi que dans le débat politique. Le département fait une remontada. Le fait communal est naturellement sanctuarisé dans sa compétence générale et l'intercommunalité est logiquement devenue indispensable. Nous risquons, nous Région, Monsieur le Président, d'être renvoyés à nos schémas et autres feuilles de route avec un regard plombant, appelés SRADDET, inter-SCOT, ZAN et autres cadrages réglementaires, avec pour lot de consolation une compétence formation peut-être plus complète. Tout cela est naturellement insuffisant et inquiétant.

Monsieur le Président, les débats parlementaires récents sur la taxe de séjour ont montré qu'en dehors de l'Île-de-France, nos besoins, notamment en fiscalité, sont poliment écoutés et nullement entendus. Nous vous redisons à ce stade la nécessité d'avoir des financements dédiés pour nos mobilités et surtout que les régions ne soient pas cantonnées au-delà de la formation des mobilités et du développement économique à empiler les cadrages réglementaires. Nous devons profiter des débats démocratiques qui vont s'ouvrir dans le cadre du projet de loi sur la décentralisation avec les élections municipales et intercommunales pour porter un regard fort sur la clarification des compétences et sur ce qui est responsable, qui est responsable ? Sur une fiscalité locale lisible et compréhensible, nous devons le faire avec réalisme, car on ne peut pas tout attendre de l'État.

Je ne peux terminer mon propos sans faire référence à la préparation budgétaire que nous avons au menu de cet après-midi. Notre situation financière, Monsieur le Président, se dégrade fortement et je vous le dis tout de go, votre main ne doit pas trembler. Il va falloir choisir, décider, et vite. Et ne pas rejeter sur l'État uniquement vos manques de maîtrise budgétaire. Et votre discours de début de session revêt une détermination nouvelle et je m'en félicite. Il devient urgent d'annoncer un plan sur trois ans pour inverser la pente budgétaire en concertation avec nos partenaires publics et privés, y compris l'État. Nos engagements contractuels doivent être mis à plat, Monsieur le Président. Rien n'est tabou, pas même

l'exécution du CPER et nos politiques contractualisées. Nous avons eu le courage politique de voter le VMRR, car cette recette nous est indispensable. Maintenant, il nous faut du courage pour repenser notre architecture budgétaire et l'adapter à la réalité financière et fiscale. À nous d'être sobres dans nos dépenses, courageux dans nos adaptations et justes dans nos renoncements. S'arc-bouter sur un programme relève parfois de l'entêtement que le principe de réalité vient percuter. Le débat sur les OB sera pour nous l'occasion de rappeler que l'état des finances ne sanctionne jamais l'ambition, sanctionne souvent l'aveuglement. Je vous souhaite, Monsieur le Président, mes chers collègues, un joyeux Noël et une fin d'année pleine d'espérance. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous passons à Gael BRIAND, groupe Breizh a-gleiz.

Gael BRIAND

Breizh a-gleiz

Oui, est-ce que vous pourriez mettre vos casques, s'il vous plaît ? Je vais commencer en breton. Vous aussi, Monsieur PENNELLE, j'aimerais bien que vous l'écoutez, ce discours. Je parle de vous, ce serait bête, quand même. Justement, mettez-le. Bon, OK le respect pour les langues régionales, c'est...

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La société française est divisée, complètement divisée. Les propositions sont terminées, il ne reste que les slogans et dans cette guerre de communication, l'obscurité grandit. Pendant des années, nous avons cru que c'était différent en Bretagne, mais en réalité, les choses n'ont seulement fait qu'arriver plus tard. Devant nous se dresse un peuple divisé, un dialogue apparemment insurmontable entre familles politiques, de l'outrance partout. Chaque jour, nous lisons dans les journaux des histoires terribles, des histoires que nous raconte ici par exemple le RN. Mon but n'est pas de nier ces événements, mais le vôtre, votre but est clair comme de l'eau de roche : privilégier l'émotion, parler aux sentiments plus tôt qu'à la raison.

C'est vrai que c'est un monde différent que je veux vous montrer. La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de voir une pièce de théâtre à Lorient, *Boat people*, une pièce historique qui rappelait l'arrivée en France en 1975 de 130 000 Cambodgiens, Vietnamiens et Laotiens. 130 000 personnes. Et sans un mot, jamais auparavant autant de personnes n'avaient été accueillies. Elles ont été réparties sur le territoire, accueillies par les familles et intégrées. À cette époque, la mixité sociale était un objectif de la République. Ce n'est plus le cas. Et quand je vois la droite courir après le RN en reprenant les mêmes méthodes ici en Bretagne, je suis attristé. Ce n'est pas l'histoire de la droite d'ici. D'un autre côté, il est vrai qu'on n'entend pas beaucoup d'idées nouvelles de la part de la gauche, ma famille politique, à chaque fois qu'un nationaliste pète, ils réagissent. Alors attention camarades, s'opposer au RN, ce n'est pas un programme politique. Ils ne sont pas le sujet, c'est nous qui le sommes.

Alors, comment rester calme pendant en entendant les propos du nouveau président de la Coordination rurale ? « Les écologistes, les décroissants veulent nous tuer, nous devons leur faire la peau ». Où est la justice dans ce pays quand un appel à la mort retentit si clairement ? La violence est inacceptable dans une société, quelle que soit son opinion politique. Et ce que je veux vous dire ici, c'est qu'être radical ne signifie pas parler pour se faire entendre. Pendant que nous souffrons, certains profitent des problèmes de la planète pour agir contre les populations et contre l'environnement. Notre guerre politique leur donne le temps de continuer comme si de rien n'était. Nicolas LEGENDRE l'a dit il n'y a pas si longtemps, il est important de l'entendre. Il y a tant de raisons d'être en colère. L'environnement, les espaces menacés, la guerre encore. Voir des gens dormir dehors, le manque de contact pour les peuples, le mépris pour notre culture. Tout cela me met en colère et plus encore. En colère parce que je vois combien il serait facile de changer de cap avec d'autres règles. En colère parce que mon peuple a été privé du droit de décider de son avenir.

[En français.]

Et voilà précisément ce que nous sommes, nous, les autonomistes. Nous sommes celles et ceux qui veulent changer les règles de la République française. Celles et ceux qui veulent décider au pays, car c'est cela, la démocratie. Pas juste choisir la couleur d'un bâtiment à la suite d'un exercice dit de démocratie participative, qui n'en est pas. Ce que nous réclamons n'est pas surréaliste. Il s'agit simplement de faire respecter nos droits internationaux en tant que peuple breton. Cela suppose donc de changer les règles du jeu, comprenez la Constitution, qui est en cours en France. Car la République s'assoit sur nos droits, littéralement, et se cache derrière des artifices pour nous les refuser, littéralement aussi.

D'abord, et je l'ai dit maintes fois ici, le peuple breton n'existe tout simplement pas dans la loi. Or, quand on n'existe pas, on ne peut pas prétendre à ses droits, logique. Pourtant, nous sommes là. Légalité, légitimité, Antigone, tout ça. Ensuite, parce que l'article 1 de la Constitution prétend, entre autres choses discutables, que l'organisation de la République est décentralisée. Décentralisée ? Là encore, c'est une vue de l'esprit. Il suffirait de l'avoir écrit dans la loi fondamentale pour que ce soit vrai et que cela existe. La réalité, c'est qu'on nous demande à nouveau 40 millions d'euros pour financer une dette dont nous ne sommes absolument pas responsables. Mais Messieurs, Mesdames les Ministres, assumez ! Grand pouvoir, grande responsabilité !

Durant des décennies, on a objecté aux autonomistes qu'ils voulaient des privilèges. Un privilège, le droit d'exister ? Des privilèges, une fiscalité juste ? À qui bénéficient les impôts si ce n'est à la capitale ? Quand le ministère de la Culture délivre 139 euros par Francilien contre 15 euros pour chaque habitant du reste du pays, qui au juste est privilégié ? Quand l'État donne autour de 100 millions au seul opéra de Paris, alors que 18 opéras en région doivent se partager à peine 33 millions, qui est privilégié ? Quand on refuse au Sénat une taxe de séjour pour la Bretagne un jour, et que le lendemain la même est acceptée pour Paris, comment explique-t-on cela si ce n'est parce que c'est un privilège ? Le ministère a dépensé 4 millions d'euros afin que des vitraux contemporains soient installés dans la cathédrale Notre-Dame en lieu et place de vitraux existants. Mais ici, on a laissé le fonds Jeanne MALIVEL être dispersé et vendu à des particuliers. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Notre patrimoine historique breton est bradé, faute d'intérêt des décideurs. Qu'est-ce si ce n'est une hiérarchisation des cultures et donc un privilège ?

Le centralisme est, comme le capitalisme, au service de la concentration des richesses. On nous objectera que les grandes villes sont aussi celles où se concentrent les gens les plus pauvres. Mais ne soyons pas dupes, ce ne sont pas eux qui profitent de ce magot. Et au final, la métropolisation et le néolibéralisme font bon ménage. Ils vont de pair et se heurtent à notre société bretonne polycentrique et, comme par hasard, plus égalitaire. Sans doute du fait aussi de la présence, encore marquée, de services publics décentralisés. Je dis ça, je ne dis rien. Or désormais, la Bretagne se paupérise et parallèlement se clive davantage. Je veux rappeler ici que le centralisme n'est pas neutre. Pour nombre de Français, mais aussi nombre de Bretons, la centralisation est considérée comme normale, car ils l'ont toujours connue. Mais cela n'a rien de normal ni de neutre. Le centralisme a été construit brique par brique. C'est un choix politique qui a visé et vise toujours à privilégier Paris par rapport au reste du territoire. De l'asservissement des nobles par Louis XIV à la construction de l'étoile ferroviaire, l'unification de la France s'est faite autour du centre, Versailles puis Paris. Ce qui nous fait dire depuis toujours que Paris nous pompe. Qui a fait l'effort d'abandonner ses langues pour disposer d'une langue commune ? C'est nous. Le privilège, là encore, est français, pas breton. N'invertissons pas les rôles.

L'État est au service d'un peuple et d'un seul, le peuple français. Nous voulons qu'il soit au service d'une société et non d'un peuple. Une société où se mêlent plusieurs cultures, plusieurs peuples. C'est cela, l'esprit civique. Et c'est aussi cela la promesse républicaine et révolutionnaire initiale. Celle-ci a été galvaudée au profit d'un groupe. Donc là, on a vu tout à l'heure avec Monsieur Gilles PENNELLE que le Puy du Fou s'est invité dans l'hémicycle pour un exercice d'équilibre identitaire breton assez fantastique. On pourrait parler du marquis DE LA ROUËRIE qui voulait quand même garder l'autonomie bretonne. On peut en parler historiquement aussi. Peut-être que je le connais mieux que vous. Détrompez-vous.

Cette session le prouve une fois encore. Alors que notre autonomie fiscale est nulle, ne chipotons pas, le gouvernement nous prélève 40 millions de dotations. Mais là encore, on ne s'émeut plus de l'injustice alors qu'il est de plus en plus clair que les impôts sont payés par tous et ne bénéficient qu'à quelques-uns. Aujourd'hui, l'État est aux abonnés absents, mais il prélève toujours sa dîme. Que l'on nous explique, alors que la Région paie déjà les rames de TER, sans en être propriétaire, rappelons-le, ainsi que l'exploitation du TER, sans toucher un seul centime sur le prix des billets, et ça, peu de Bretons en ont conscience, comment, dans ces conditions, pourrions-nous en plus financer la sécurité dans les trains, comme le réclame la droite ? Cette même droite qui veut plus, mais sans recettes supplémentaires. Si nous avions une vraie justice fiscale, le VMRR ne serait pas nécessaire. Jusqu'où va aller cette déresponsabilisation de l'État ?

De deux choses l'une. Soit l'État est vraiment là, opérationnel, et il s'occupe de tout de façon bien paternaliste. Vous comprenez bien que ce n'est pas l'option qui est la nôtre. Soit il délègue la décision et l'action publique. Il décentralise pour de vrai, c'est-à-dire le pouvoir. Il est temps que nous sortions la tête de nos petits jeux comptables et que nous réclamions une remise à plat de la fiscalité française. Euskadi, le Pays basque espagnol, prélève son propre impôt et l'Espagne est toujours debout. La France ne disparaîtra pas si elle se fédéralise. La décentralisation à la française n'est pas une décentralisation, c'est une délégation de charges non compensées financièrement. C'est une impasse, nous le constatons de jour en jour. Continuer sur cette route est voué à l'échec. Seule l'autonomie est démocratiquement acceptable. De nos quartiers à l'Union européenne, respectons la subsidiarité, démocratisons nos institutions. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je vous remercie. Raymond LE BRAZIDEC pour Bretagne Centre Gauche. Et on revient à l'ancienne, on regarde l'horloge le temps que le compteur revienne. Allez-y.

Raymond LE BRAZIDEC

Bretagne Centre Gauche

Monsieur le Président, mes chers collègues,

J'aurais pu vous parler de l'impact du projet loi de finances 2026, impossible à construire, ou de la situation financière de nos collectivités ou de l'explosion du nombre de redressements et de liquidations judiciaires à un niveau jamais atteint depuis ces 50 dernières années. Ou encore de l'effondrement des contrats d'apprentissage et de la crise qui se profile dans le secteur de la formation professionnelle. J'aurais aussi pu évoquer cet horizon décentralisateur que nous souhaitons voir se rapprocher ou celui d'une paix plus juste pour l'Ukraine qui a du mal à se matérialiser.

Mais alors que les fêtes de Noël approchent, je n'ai pas envie de céder au climat anxiogène ambiant. C'est de l'espoir que je veux partager avec vous. Ma conviction est que nous sommes plus forts que les sirènes du déclin. J'en veux pour preuve ce récent sondage IFOP réalisé par *La Tribune du dimanche*. Il révèle d'abord que l'action du président de la Région Bretagne est plébiscitée par les Bretons à hauteur de 78 %. C'est un record en France, il faut le souligner. Dans notre majorité, personne n'en doutait. Mais nous n'allons pas boudier notre plaisir lorsqu'une enquête d'opinion vient confirmer une conviction majoritairement partagée dans cet hémicycle.

Au-delà de ce satisfecit, je veux aussi retenir de ce sondage deux autres enseignements selon moi riches de sens. Les Bretons sont de très loin les Français les plus attachés à leur région, à près de 93 %. Et ce sont de très loin aussi les plus confiants dans leur avenir économique, à 85 %. La force de notre sentiment d'appartenance est une richesse qu'on nous envie ailleurs. Elle est le socle sur lequel nous pouvons construire malgré les crises, malgré la navrante instabilité de la situation politique nationale et un contexte international lourd et menaçant. Elle est ce qui nous permet de surmonter nos divergences pour

établir des passerelles lorsque l'intérêt supérieur de la Bretagne est en jeu. Notre régionalisme n'est pas seulement un but politique à atteindre, c'est aussi, et peut-être surtout, un état d'esprit à cultiver.

Entraîner la société pour faire Bretagne, voilà l'ambition, comme la Bretagne ne demande pas mieux que de se faire, c'est sans doute plus simple chez nous que dans d'autres régions. Mais pour générer la dynamique souhaitée, il faut encore y mettre les qualités nécessaires d'écoute, de dialogue et de respect mutuel. Ces qualités-là, notre majorité régionale a su la mettre en pratique au service d'un grand projet. Mobiliser un esprit civique breton, riche de potentialité, pour en faire la matrice des mutations profondes que nous appelons de nos vœux. L'ordre du jour de la présente session témoigne combien cette préoccupation est fondamentale pour nous, car c'est bien par la mobilisation de cet esprit civique que nous pouvons parvenir à nos fins, tant sur le SPASER que sur la politique de relocalisation par les achats des entreprises.

Sur ces deux chantiers, je veux saluer d'abord, au nom du groupe Bretagne Centre Gauche, le travail remarquable accompli par nos deux collègues Simon UZENAT et Loïc HÉNAFF qui n'ont pas ménagé ni leur temps, ni leur énergie, ni leur talent. Je veux ensuite me réjouir que le SPASER, l'objectif de 80 % d'achats bretons, Loire-Atlantique incluse, est sur le point d'être atteint. Je veux enfin me féliciter sur la politique de relocalisation, de l'effort de sensibilisation accompli auprès des entreprises régionales et de leur réceptivité à cette nouvelle démarche. Une collectivité qui donne l'exemple, et qui de par son exemplarité crée les conditions d'un mouvement de fond qui emporte toute la société. C'est une démarche que je crois très pertinente et dont les effets économiques dans la durée peuvent être considérables. Le bordereau sur le SPASER 2026-2028 le rappelle : la commande publique en France c'est plus de 15 % du PIB et la Région à elle seule projette chaque année à quelque 300 millions d'achats, pratiquement 1 million d'euros par jour. Il a été démontré par ailleurs qu'en moyenne 10 % des achats d'une entreprise sont relocalisables, dont 3 % en Bretagne et 7 % ailleurs en France, ce qui représente potentiellement 130 000 emplois et plus de 5 milliards d'euros de recettes au PIB.

Ce que je veux dire, c'est que quand, dans le public comme dans le privé, nous avons affaire à des volumes financiers tout à fait considérables et que nous pouvons puissamment réorienter au service de l'emploi et de la production de valeur en Bretagne, élus, entrepreneurs, responsables d'associations, c'est à la portée de tous et tout de suite. C'est avant tout, j'y reviens, une question d'état d'esprit, de conscience civique et nous avons la chance en Bretagne de disposer d'un terreau particulièrement propice à ce type de démarche. L'investissement dans le consensus breton ne coûte pas un centime et pourtant il offre un rendement miraculeux. Il peut nous permettre de surmonter les lourds défis et il est de ce qui fonde notre confiance collective en un avenir désirable. Alors dans un monde en perte de repères où le chaos menace, sachons en faire le moteur de notre conquête future. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole Fanny CHAPPÉ pour le groupe Bretagne Sociale démocrate et écologiste.

Fanny CHAPPÉ

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Et régionaliste.

Fanny CHAPPÉ

Et régionaliste, je l'ai dit, mais peut-être pas au micro.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Et humaniste. Allez-y, Madame, je vous en prie.

Fanny CHAPPÉ

Merci. Monsieur le Président, chers collègues,

Il y a une semaine, j'étais aux côtés des élèves de première du lycée Kerraoul à Paimpol, et une semaine plus tôt j'étais aux côtés de Gaby CADIOU avec des élus du Conseil régional des jeunes qui étaient venus rencontrer des élèves du lycée maritime toujours à Paimpol. Et je voudrais partager avec vous aujourd'hui le plaisir que j'ai eu de discuter avec ces jeunes et à quel point ces échanges ont été particulièrement instructifs.

Alors, de quoi m'ont parlé ces jeunes ? Ils m'ont dit ce qui était important, ce dont ils avaient besoin et ce qui était primordial pour eux en Bretagne. D'avoir une facilité d'accès à des services, leur préoccupation d'avoir accès à un logement quand ils seraient étudiants, de pouvoir accéder à la culture facilement, de pouvoir se déplacer. Ils m'ont évidemment aussi parlé de leur lycée. Ils m'ont parlé du dérèglement climatique et de l'environnement anxiogène dans lequel ils évoluaient. Et ils m'ont posé beaucoup de questions. Beaucoup de questions sur cette société, beaucoup de questions sur l'actualité. Et ils m'ont dit à quel point il était important pour eux et combien ils avaient envie de comprendre notre société, mais qu'ils captaient beaucoup d'informations, d'un petit peu partout, mais qu'ils n'arrivaient pas forcément à faire du lien et à donner du sens à toutes les informations qui pouvaient leur tomber dessus. Et c'est comme ça qu'ils ont pu l'exprimer.

Alors aujourd'hui, je voudrais, et je m'étais engagée auprès d'eux, m'adresser à ces jeunes que j'ai rencontrés la semaine dernière et à travers eux, m'adresser aux jeunes de Bretagne. J'ai discuté, ça a été presque une heure et demie, deux heures d'échange la semaine dernière, et donc je leur ai expliqué le contexte budgétaire, enfin j'ai essayé de leur expliquer le contexte budgétaire national dans lequel nous sommes aujourd'hui, et j'ai essayé de leur expliquer les contraintes budgétaires auxquelles nous étions confrontés et quel impact cela aurait sur leur quotidien et sur le quotidien des Bretonnes et des Bretons. Et donc j'ai parlé de ces fameux 40 millions d'euros. Et pour dire combien ils sont intéressés, il y a un de ces jeunes, en l'occurrence Iwen, qui me dit : « Mais madame, 40 millions d'euros, moi je ne sais pas ce que ça représente. Je ne sais pas ce que ça signifie. C'est quoi 40 millions d'euros ? », pour dire l'intérêt qu'il présentait à mon propos. Et je me dis : « Mais effectivement, c'est quoi 40 millions d'euros pour les Bretonnes et pour les Bretons ? Comment je peux expliquer ça aux jeunes ? »

Alors je me suis engagée aujourd'hui à leur adresser ce discours de politique générale. Et donc, 40 millions d'euros, j'ai regardé un petit peu et j'ai retrouvé la parole de notre vice-président aux finances, Stéphane PERRIN-SARZIER, qui date d'octobre 2024, première vague d'efforts demandés à la Région. Et je vais relire les propos parce que tout y est dit. Et donc, excusez-moi, je me suis un petit peu emballée, détachée de mon discours. Non, on va revenir à ce qu'a dit Stéphane PERRIN-SARZIER... Toujours pas. Ah si, voilà ! Mais c'est ça quand on s'enflamme, mais je ne suis pas encore capable de citer par cœur Stéphane PERRIN-SARZIER, mais ça ne saurait tarder, puisqu'on est régulièrement confronté à des demandes d'efforts et que les 40 millions, ils ont tendance à revenir. Donc bientôt je saurai par cœur ce que ça représente.

« 40 à 50 millions d'euros. On arrête les TER pendant 4 mois, on ferme les lycées pendant 1 an, on supprime 8 000 places de formation professionnelle, on arrête totalement la culture, le sport, le tourisme, on met les budgets à zéro pendant 1 an. Tout ça, effectivement, nous permet d'absorber la perte de recettes que l'on a devant nous. » Voilà pourquoi je voulais reprendre ce propos, parce qu'il est très clair et que Iwen, ce jeune qui m'a interpellée, je pense à travers cet exemple peut davantage comprendre ce que représentent ces 40 millions d'euros. Mais ce que je voulais aussi expliquer à ces jeunes, parce qu'ils me demandaient : « Mais pourquoi on vous demande un tel effort ? » Alors, pourquoi on nous demande un tel effort et pourquoi, ils me demandaient « Pourquoi vous avez l'air un peu en colère ? » Je n'étais pas en colère, mais ils me demandent « Pourquoi ça vous fait réagir à ce point ? »

Eh bien effectivement, je leur ai expliqué que l'effort demandé à la Région, de notre point de vue, n'est ni juste ni équilibré. Alors la Région, c'est ce que je leur ai dit, je le redis, ne conteste évidemment pas la gravité de la situation budgétaire nationale, ni la nécessité de rétablir les comptes publics. Nous ne contestons pas non plus le principe d'une contribution des collectivités, mais ce que nous contestons avec force, c'est la méthode. Parce que l'effort demandé ne tient pas compte des responsabilités réelles ni du poids des charges qui sont assumées par les régions, qui, je le rappelle, portent la plus grande part de

l'investissement public local. Alors oui, bien sûr, l'État traverse une période d'asphyxie financière, mais est-ce une raison pour venir prendre notre oxygène ? Et tout l'enjeu, il est là, c'est comment nous, nous pouvons continuer de respirer. Et donc c'est important d'expliquer et d'être clair, nous avons une méthode et ça a été dit à plusieurs reprises, il va falloir prioriser, assumer des priorités et là c'est important quand on s'adresse aux jeunes de parler de valeurs, de valeurs qui nous rassemblent et qui nous permettent de poser ces priorités, en l'occurrence la justice et la solidarité.

Plusieurs priorités. La première, le maintien d'un haut niveau d'investissement. Alors bien évidemment, j'ai évoqué et je le redis, la fibre. La fibre d'ici 2026 qui concernera l'ensemble des citoyens. Je leur ai donné l'exemple, par exemple, récent de Bréhat, de la liaison entre le continent et l'île de Bréhat. Mais aussi, je pense aux investissements, évidemment, dans nos ports ou nos canaux. Alors que l'État, je le redis quand même, les avait laissés se dégrader continuellement. Et ce sont bien des centaines de millions d'euros investis dans les 21 ports dont la Région Bretagne a la charge. Une autre priorité, c'est maintenir des services publics régionaux de proximité, en particulier la vie lycéenne et les services de mobilité. Puisque je m'adresse à des lycéens en particulier aujourd'hui, je leur rappelle que nous sommes propriétaires, la Région du moins, de 116 lycées, ce qui ne représente pas moins de 77 000 lycéens et 10 000 étudiants.

Dans ce contexte financier, pour qu'ils comprennent ce dans quoi nous évoluons, il est important de rappeler par exemple que la Région s'efforce de maintenir le dispositif KARTA, n'est-ce pas chère Émilie, quand l'État supprime purement et simplement le pass culture. Chacun ses choix. Et pour rappel, depuis que vous êtes aux manettes, Président, ce ne sont pas moins de 1,2 milliard qui ont été investis pour que les élèves soient bien accueillis et vivent bien leurs années lycée. Les jeunes ont aussi beaucoup parlé de mobilité, alors prenons un petit peu le temps aussi de redire ce que représentent les mobilités pour la Région, et notamment sur les circulations des cars, et bien ce ne sont pas moins de 110 lignes interurbaines, 6,2 millions de voyages en 2024, 3 000 points d'arrêts interurbains, plus 2 000 cars sur les routes chaque jour du lundi au vendredi, et encore je ne parle pas des DSP, délégations de service public du 22 et du 56, et du saut d'offres qu'elles proposent. Et là aussi, nous répondons présents en renforçant la qualité du service. C'est ça la Bretagne, c'est ça la Région, ce sont des services qui permettent de réduire les inégalités sociales et les fractures territoriales et ce sont ces services que nous choisissons de préserver.

Une autre priorité, c'est le choix de notre cohésion et de notre identité bretonne. Permettez-moi de revenir sur ces deux temps d'échange que j'ai eu avec les jeunes, en l'occurrence avec les élus du Conseil régional des jeunes qui sont venus au lycée maritime et qui ont présenté les commissions dans lesquelles ils sont investis et qui ont expliqué les thèmes qu'ils avaient choisis. Les thèmes choisis par ces jeunes, l'accès au droit, l'identité, la culture bretonne, le sport, la santé. Quand on les entend parler de ces sujets-là, on se rend compte à quel point notre choix de préserver la culture, le sport et nos langues de Bretagne est pertinent, est cohérent et donne du sens. Parce que c'est un socle de cohésion, c'est une part de nous-mêmes et ces jeunes, et nos jeunes, nos jeunesses de Bretagne y sont particulièrement attachées et donner du sens à ce que nous faisons est primordial. On n'oublie pas évidemment l'enjeu des transitions écologiques. Chaque tempête, chaque submersion marine, chaque sécheresse rappelle que le changement climatique n'est pas une prévision et que c'est bien un présent. Et je suis bien placée pour le savoir en tant que Paimpolaise, puisque depuis 6 ans, c'est tous les deux ans que nous vivons un épisode climatique qui n'est censé arriver que tous les 20 ou 30 ans, voire tous les 100 ans. Et bien nous, c'est tous les deux ans depuis 6 ans. Donc ceux qui sont dans le déni, j'ai envie de dire regardez les choses, c'est aujourd'hui que ça se passe. Alors je me permets de rappeler notre mobilisation en faveur de la reconquête de la qualité des eaux et de la biodiversité, de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'habitat, de la production d'énergie renouvelable, de la réduction des déchets, de la promotion d'une économie circulaire, économe en ressources.

Alors oui, nous faisons des choix et choisir c'est renoncer. Choisir, c'est renoncer et il nous faudra évidemment l'assumer. Et donc c'est ce que j'expliquais aux élèves de première. Oui, il nous faut assumer de fonctionner différemment. Et là, c'est intéressant. Alors c'est toujours Iwen qui me pose la question,

qui me dit : « Mais est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions que de ponctionner les régions ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions que de demander des efforts ? » Et dans cette question, ce que j'ai trouvé qui était très intéressant, c'est que ce jeune qui demandait, et finalement, concrètement, ce n'est pas une réponse techno qu'il me demandait, ce qu'il faut entendre dans la question qu'il posait, c'est « mais est-ce que vous ne pouvez pas nous rassurer en nous disant qu'il y a des solutions ? Est-ce que vous ne pouvez pas nous rassurer en nous disant qu'il existe des pistes pour nous promettre un avenir meilleur ? » Et quand on apporte des réponses technos à ces jeunes, on ne les rassure pas, et il me semble important effectivement d'avoir aussi, à chaque fois qu'on s'adresse à eux, des fenêtres d'espoir. J'appelle ça comme ça, des fenêtres d'espoir dans lesquelles ils, eux, puissent se projeter dans un avenir plus rassurant.

J'insiste, alors c'est peut-être une déformation professionnelle d'éducatrice des jeunes enfants, mais je veux redire à quel point en tant qu'adulte et en tant qu'élu, notre parole est déterminante pour l'avenir des enfants et des jeunes et que nous devons être extrêmement vigilants aux mots que l'on emploie et aux discours que l'on porte. Oui, nous devons être réalistes et lucides, c'est ce qu'on appelle l'éducation. Ça, c'est important. Mais si nous continuons, certaines et certains j'entends, qui sombrent dans un discours pessimiste, populiste, anxigène, clivant, c'est plus de l'éducation que l'on apporte, c'est du conditionnement. On est là pour éduquer nos jeunes, on n'est pas là pour les conditionner. Et permettez-moi de le dire, je trouve qu'il y a certains discours anxigènes qui sont beaucoup plus étouffants que les coupes budgétaires auxquelles nous sommes confrontés.

Et donc je reviens sur ma petite fenêtre d'espoir, et donc là je m'adresse à eux et je voudrais leur parler de la décentralisation. Alors comme j'entends mes jeunes, ils vont me dire « mais c'est quoi la décentralisation ? » Eh bien, la décentralisation, c'est tout simplement faire confiance aux collectivités. C'est permettre aux régions d'aller enfin au bout de leurs compétences. L'éducation, l'orientation, la formation professionnelle, le développement économique, la mobilité, l'emploi, le soutien à l'agriculture et à la pêche. C'est créer ce continuum cohérent éducation, orientation, formation, emploi que nous appelons de nos vœux depuis tant d'années.

Alors oui, c'est vrai que le monde traverse une période troublée, tensions internationales, crises énergétiques, transitions qui s'accélèrent. Dans ce climat instable, l'État change sans cesse les règles budgétaires, rendant la vie des collectivités de plus en plus incertaine. Et pourtant, au milieu de ce paysage chahuté, la Bretagne tient bon. Elle est porteuse d'espoir et c'est sur cette note d'espoir que je conclurai. La Bretagne affiche le taux de chômage le plus bas de France, son dynamisme entrepreneurial est remarquable et le bien-vivre breton continue d'être reconnu, envié et admiré. Comme vous le rappelez souvent, Président, parce que la Bretagne se porte bien, elle doit continuer d'investir. Renoncer aujourd'hui reviendrait à la fragiliser demain. La Région agit sur plusieurs décennies et c'est ce qui fait notre force. Agir sur plusieurs décennies, c'est exactement ce que nous devons aux jeunes Bretons qui nous font confiance pour bâtir un avenir porteur d'espoir. Les Bretonnes et les Bretons sont toujours au cœur de nos priorités et la Bretagne est toujours au cœur de nos ambitions.

Et la Bretagne, elle avance aussi grâce à des jeunes, celles et ceux que j'ai rencontrés, des jeunes motivés, des jeunes intéressés, et aussi grâce à des femmes et à des hommes qui lui consacrent leur énergie, leur carrière et leur passion. Et parmi ceux-là, j'ai une pensée pour notre cher Yvan LE MÉVEL, récemment décoré de l'Ordre national du mérite par le président de Région. Une distinction méritée pour un engagement exemplaire, mais surtout pour un engagement inspirant. Alors, cher Yvan, chers Lou, Jules, Audrey, Iwen, Célia, c'est à vous que je vais adresser mes derniers mots. Oui, les temps sont durs, mais c'est en pensant à des personnes comme vous que nous savons profondément que chacune de nos décisions doit être ambitieuse, fidèle à nos valeurs et résolument tournée vers l'espoir. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. J'ajoute mes salutations aux vôtres, à ce cher Yvan LE MÉVEL, je l'embrasse. Chère Isabelle LE CALLENNEC, vous avez la parole pour 15 minutes, Hissons haut la Bretagne.

Applaudissements.

Isabelle LE CALLENNEC

Hissons haut la Bretagne

Merci Monsieur le Président. Chers collègues,

Permettez-moi de démarrer mon propos en ayant une pensée pour les pêcheurs bretons qui vont subir de plein fouet les conséquences de décisions prises ces 11 et 12 décembre à Bruxelles. Deux jours au cours desquels, chaque année, les ministres de la Pêche des États membres négocient les quotas avec la Commission européenne.

Un seul exemple emblématique. Pour 2026, c'est une baisse de plus de 70 % des quotas de maquereaux qui s'annonce, impact direct de surexploitation du stock, chers collègues écologistes, par certains États côtiers non européens. Pour l'ensemble de la filière, pêcheurs, mareyeurs, poissonniers, c'est la double peine : une baisse de revenus tirée de cette activité incontournable et la concurrence déloyale du maquereau importé. Ajoutez à cela l'interdiction pour les navires de plus de 8 mètres d'aller pêcher dans le golfe de Gascogne pour cause de capture accidentelle de cétacés pour la troisième année consécutive en 2026 et pour un mois sur janvier-février, imposée par le Conseil d'État. Complétez le tout par des restrictions d'accès aux eaux britanniques, décidées unilatéralement en conséquence du Brexit, quand eux-mêmes, les Britanniques, exportent 70 % de leur pêche en Europe. Imaginez enfin les conséquences d'un risque de division par trois du budget de l'Union européenne consacré à la pêche sur la période 2028-2034. Vous avez là la recette parfaite d'une colère qui gronde en mer et sur les quais de Lorient, du Pays Bigouden ou d'Erquy. Plus que jamais, Monsieur le Président, la filière a besoin de notre soutien collectif.

Pensée également pour les agriculteurs. L'agriculture reste, vous le savez, le pilier de notre économie bretonne à la base des plus de 75 000 emplois de l'agroalimentaire qui représentent 40 % de notre industrie régionale. En agriculture, rien n'est jamais acquis. Les bonnes années succèdent aux mauvaises en termes de prix et de consommation, confère le maraîchage actuellement. Ce qui ne varie pas, hélas, c'est la hausse des charges et la complexité administrative. Résultat, les arrêts de production, la décapitalisation du cheptel en lait ou en porc, la non-reprise des exploitations en Bretagne. Resterons-nous la première région d'élevage de France ? Certainement pas, si les contraintes continuent de s'accumuler, décourageant les projets rentables, menaçant l'attractivité du métier de l'agriculture et exigeant des mesures réprouvées par une majorité d'agriculteurs. Je pense évidemment au SAGE Vilaine actuellement en discussion et comme vous le savez, il y a des manifestations en ce moment même à Châteaubourg. La politique agricole ne se fera pas contre les agriculteurs.

Et pourtant, notre région possède d'immenses atouts et nos agriculteurs sont certainement les mieux placés pour produire durable et participer de notre souveraineté alimentaire. Les produits agricoles et agroalimentaires bretons s'exportent, principalement en Europe d'ailleurs, et représentent un courant d'affaires de plus de 5 milliards d'euros. Ce n'est pas rien. Et c'est la raison pour laquelle les agriculteurs s'inquiètent à raison du Mercosur, des accords de libre-échange, de la baisse annoncée du budget de la PAC et de la main rendue aux États membres pour fixer leurs priorités toujours dans le budget de l'Union 2028-2034. La concurrence déloyale se pratique à tous les étages. Alors là aussi, plus que jamais, les agriculteurs bretons ont besoin de preuves d'amour.

J'en viens à notre session de ces deux jours qui sera essentiellement consacrée aux orientations budgétaires. Notre débat intervient à un moment où il y a de quoi s'inquiéter de la situation économique, sociale et financière de notre pays. Plus de 3 300 milliards de dettes, des déficits qui s'accumulent, une croissance atone. Résultat, le gouvernement fait la poche des entreprises, des ménages et des collectivités locales. La période est aussi marquée par un contexte économique et institutionnel incertain, que ce soit au niveau national ou européen. Or, l'absence de visibilité contrarie la confiance, elle-même d'ordinaire moteur de l'économie. Conséquences : l'attentisme, le recul des investissements d'aujourd'hui qui sont les emplois de demain. Ajoutons à ce piteux décor l'absence de consensus à l'Assemblée nationale sur la

trajectoire de redressement à suivre, l'incapacité à adopter les mesures courageuses pourtant nécessaires au pays. Nous avons le sentiment, en tous les cas c'est une certitude pour une majorité pour le moment silencieuse de Français, d'assister à une très mauvaise pièce de théâtre.

Et la Région dans ce contexte effectivement anxiogène ? Nous connaissons le discours de l'exécutif. Vos marges de manœuvre sont faibles. Vous venez de le dire, Monsieur le Président, « on fait avec ce qu'on a ». Vous n'êtes pas responsable de cette situation et vous la subissez. C'est exact. Enfin, plus ou moins. Car vos amis politiques, qui ont voix au chapitre au niveau national, eux, portent une part de responsabilité de ce que nos concitoyens vivent aujourd'hui. Entre nous, Monsieur PERRIN-SARZIER, cela fait des années désormais que les collectivités locales sont appelées à contribuer à l'effort de redressement financier du pays. Je dois à l'honnêteté de dire que des gouvernements et de droite et de gauche et du centre s'y sont exercés. C'est injuste. C'est injuste, mais c'est un fait. L'État cherche à faire des économies et, comme à l'accoutumée, demande les efforts aux autres. En ponctionnant les collectivités, singulièrement les régions, il prend le risque de freiner l'investissement. Mais Bercy n'en a cure, qui imagine même un encadrement pluriannuel des dépenses et un moindre soutien à l'activité pourtant productive des collectivités.

Cette donnée étant posée, le principe de réalité devrait vous inciter à faire preuve d'anticipation et de rigueur et à revisiter l'ensemble de vos politiques, ce à quoi notre groupe Hissons haut la Bretagne vous invite depuis le début du mandat. Or, il n'en est rien, ou si timidement, à en juger par les réponses de vos vice-présidents en commission aux questions posées sur l'élaboration du budget 2026 qui ne sera voté qu'en février prochain. Vous annoncez une réduction des dépenses de fonctionnement de 40 millions, mais nous ne savons toujours pas où concrètement. Ah si ! Vous vous attaquez à l'apprentissage et à la formation professionnelle, au moment même où les plans sociaux s'accumulent, menaçant l'emploi. Et vous venez de le dire, Monsieur le Président, vous voulez accompagner les changements professionnels. Eh bien, vous faites l'inverse.

Vous décalez les investissements dans les lycées qui ont pourtant besoin de rénovation énergétique et de travaux de sécurisation. Vous êtes bien peu disant sur le sort que vous comptez réserver aux communes, aux intercommunalités et aux conseils départementaux. Viendrez-vous en soutien de leurs projets ? Si oui, à quelle hauteur et à quelles conditions ? Vous rechignez à questionner votre participation à des instances diverses et variées, les fameux satellites de la Région, sur lesquels la Cour des comptes vous a pourtant fait des remarques. Et vous avez bien du mal à engager des réformes utiles et à viser l'efficacité quand d'autres régions, elles, le font avec courage. Des régions, il est vrai, pilotées par des présidents et des présidentes de droite. C'est une vraie différence entre vous et nous. Ce contexte devrait inciter le Conseil régional à faire preuve, comme je l'ai dit, d'anticipation et de rigueur.

Dans son dernier rapport sur les finances locales, la Cour des comptes est claire. Ça va vous plaire, Monsieur le Vice-président. L'atonie des recettes, la dépendance à des ressources fiscales peu évolutives, la baisse de l'épargne nette, la contraction des capacités d'autofinancement et la montée de l'endettement constituent autant de signaux qui, mis bout à bout, traduisent une dégradation progressive et structurelle des finances des régions. Nous y sommes. Dans ce contexte, la Cour des comptes plaide pour que la question de l'adéquation entre les ressources des régions et les compétences qu'elles exercent, notamment en matière d'investissement stratégique, soit remise au centre du débat sur la gouvernance financière territoriale. Gageons que cette question sera bien au cœur des discussions qui s'ouvrent sur un nouvel acte de décentralisation.

Rappelé à vos promesses électorales non tenues à la dernière session, Monsieur le Président, vous avez annoncé la tenue d'une convention citoyenne en 2026. Vous n'en parlez plus trop d'ailleurs. Nous sommes les premiers à dénoncer le problème de gouvernance de notre pays, ce qu'a fait aussi excellemment Jean-Louis BORLOO. Trop souvent illisible, inefficace, coûteuse, l'action publique doit se réinventer. Mais la convention citoyenne, avec des citoyens tirés au sort, objectivement pour le coup non représentatifs, n'est pour nous certainement pas la meilleure formule. L'expérience des conventions citoyennes, ça a été dit, à la mode MACRON, au niveau national sur le climat, la fin de vie, les rythmes scolaires, devrait servir de leçon. Quelle suite en attendre ? Des grands discours, mais si peu d'actes.

Un tel sujet, la décentralisation, impose au contraire une participation très large des élus locaux, cher Yvan, des élus nationaux, de la société civile, des acteurs économiques, des partenaires sociaux, des associations et des citoyens. Le projet de loi annoncé par le Premier ministre du moment va être une première occasion pour nous tous de se positionner. Viendront en mars les élections municipales. Alors de grâce, respectons les candidats en ne brouillant pas les messages. Le temps de la campagne présidentielle s'engagera, qui sera le moment pour les candidats de présenter leur vision. Pour ce qui concerne la Bretagne, c'est bien l'ensemble des forces vives que mon groupe Hissons haut la Bretagne souhaite associer au débat.

En attendant ce grand soir, auquel à titre personnel j'ai du mal à croire, qu'est-ce que la Région devrait entreprendre ? Se recentrer sur ses compétences, vous l'avez dit, Monsieur le Président, que la loi lui confie. Et déjà, bien les exercer. Passer au peigne fin ses politiques facultatives et faire des choix. Rechercher toutes les pistes d'économie possibles. Au lieu de cela, la Région Bretagne assouvit son penchant pour les taxes et les impôts. Au taquet sur la carte grise, fleur au fusil avec l'instauration du versement mobilité régional, ce n'était pas du courage, cher Monsieur MARBOEUF c'était la facilité. Le versement mobilité additionnel, ce n'est pas du courage, c'est la facilité. Et à la manœuvre la Région pour créer une taxe de séjour additionnelle. Comme il fallait s'y attendre, et malgré ce que vous avez cru vendre aux chefs d'entreprise de la Région, le versement mobilité s'appliquera bien en Bretagne à compter du 1^{er} janvier 2026. Ça touchera l'ensemble des établissements de plus de 11 salariés, publics et privés, à hauteur d'environ, je crois, 28 millions d'euros. Comme cadeau de Noël, on a connu plus généreux. Nul doute que les victimes, entreprises, collectivités locales, hôpitaux et autres EHPAD s'en souviendront. Là encore, c'est une différence entre vous et nous. Une différence de vision, de conviction et d'action.

Chers collègues, ce qui ne m'empêche pas, et de façon tout à fait républicaine, de vous souhaiter de belles fêtes de Noël, j'ai bien dit de Noël et non de fin d'année, en famille. [Propos en breton]. Et j'allais juste oublier, c'est bientôt la trêve des confiseurs, donc je vous invite à adopter notre vœu qui normalement devrait faire consensus, enfin j'espère. C'est, chers collègues, un vœu qui invite notre assemblée régionale à signer une résolution rédigée à l'occasion d'un colloque à l'initiative de la Collectivité européenne d'Alsace sur la promotion des langues régionales. Une résolution, Monsieur le Président, qui, je me suis renseignée, ne devrait pas tarder à vous parvenir. Donc on sera dans l'anticipation. Voilà. Et trêve des confiseurs, et ce n'est pas pour vous inciter à voter le nôtre, nous voterons le vœu de Breizh a-gleiz. Voilà, *Trugarez*.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Quelque part je suis rassuré qu'il y ait des différences entre vous et nous. Ceux qui ont essayé d'effacer les différences entre vous et nous se sont un peu plantés et ont enrichi des bancs un peu plus aux extrêmes de nos hémicycles. Permettez-moi de vous dire deux choses quand même. Vous m'appelez dans le même discours à me recentrer sur mes compétences tout en me demandant de continuer à financer les communes et les départements, ce qui n'est pas dans les compétences de la Région. Vous nous direz un peu comment vous voyez les choses. Et par ailleurs, vous tapez sur le VM régional, vous l'adorez à Vitré où vous l'avez voté. Comprenne qui pourra.

Je profite de l'occasion pour dire que Daniel CUEFF et Gaël LE MEUR sont excusés, ils sont justement à Bruxelles puisque c'est la négociation TAC et quotas. Je sais que nous avons quelques combats communs sur ce point et je le dis ici dans l'hémicycle. Quant effectivement à vos propos sur la pêche, la grille et la politique de cohésion, j'espère que Madame VAN DER LEYEN, qui je crois fait partie de votre famille politique, que le commissaire au budget, qui je crois fait partie de votre famille politique, que le commissaire à l'agriculture, qui je crois fait partie de votre famille politique, vous écouteront bien à Bruxelles pour que les choses avancent dans le sens que nous voulons tous. Merci, je passe la parole à Katja KRÜGER pour le groupe Communistes et progressistes.

Katja KRÜGER

Communistes et progressistes

Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues,

Agir, ne pas subir, c'est ce que nous avons décidé de faire. La Bretagne avance. Nous choisissons d'utiliser pleinement les leviers qui sont les nôtres pour soutenir l'emploi, relocaliser les activités et mettre la puissance publique au service de celles et ceux qui vivent ici. Les dossiers dont nous allons débattre aujourd'hui, comme le SPASER ou la relocalisation par les achats, ne sont pas des textes parmi d'autres. Ils montrent qu'une autre manière de faire de la politique est possible, concrète, lisible et profondément ancrée dans le réel. Nous savons qu'un achat public peut transformer un territoire. Et le bilan du SPASER 2023-2025 est clair : plus de 78 % de nos marchés vont à des entreprises bretonnes, plus d'un sur deux à des TPE et PME et 30 % à l'ESS, soit trois fois l'objectif initial. Dans nos lycées, 40 % des denrées sont sous signe de qualité, dont 25 % de bio. Un record national !

Avec le nouveau SPASER, nous allons encore plus loin. Davantage de marchés confiés aux TPE-PME, la prise en compte du coût global et du cycle de vie d'un produit, des critères environnementaux et sociaux renforcés et la clause sur l'égalité femmes-hommes généralisée. En clair, l'argent public doit servir le bien commun. Contrairement à ce que certains laissent entendre, nos choix sont pleinement politiques et nous les assumons. Et cette ambition s'incarne aussi dans le programme relocalisons.bzh. L'objectif est simple : produire plus près, créer de l'emploi ici et réduire les kilomètres parcourus par nos marchandises. Ce potentiel est réel. Autour de notre collègue Loïc HÉNAFF et de Bretagne Next, un écosystème dynamique accompagne déjà entreprises et collectivités. Des outils concrets existent, le coût total de détention, l'Indice breton de l'achat local, pour mesurer, comprendre et réorienter nos achats. Là encore, nous ne promettons pas, nous agissons, en conditionnant nos aides à cette démarche dans plusieurs filières.

Si je commence par ce tableau positif, ce n'est pas par autosatisfaction. C'est pour mettre en lumière le décalage profond avec ce qui se prépare au niveau national. Ici, en Bretagne, oui, nous planifions. Une planification bretonne, rassurez-vous, même si c'est une communiste qui en parle, personne ne va collectiviser le pâté Hénaff. Ici, nous relocalisons, nous soutenons l'emploi, nous faisons notre part pour le climat. Et pendant ce temps, l'État persiste dans une voie qui affaiblit les territoires. Au moment même où nous construisons nos orientations budgétaires, l'État avance vers un budget national placé sous le signe de l'austérité. Une fois encore, on nous parle de sérieux budgétaire, de maîtrise de la dépense, alors même que les collectivités, elles, font déjà preuve de sérieux. Mais derrière ces mots, ce sont les mêmes décisions qui se répètent. Réduire, couper, contraindre. Et ce sont toujours les mêmes qui paient. Les citoyens, les associations, les collectivités comme la nôtre. Tout cela pour maintenir une politique de l'offre qui n'a jamais eu d'autre efficacité que celle d'enrichir les plus aisés.

Le vrai problème, c'est l'absence de soutien concret et durable apporté aux territoires qui agissent, innovent et prennent leurs responsabilités. C'est dans ce contexte que nous faisons un tout autre choix, celui d'une industrie utile, ancrée, respectueuse du vivant. Une industrie qui crée de la richesse réelle et renforce nos services publics. Comme le rappelaient nos collègues Gladys GRELAUD et Loïc HÉNAFF dans leur tribune de juillet, les métiers de l'industrie ont un sens et ils sont utiles. Ils irriguent nos territoires et financent nos services publics. Réindustrialiser, ce n'est pas revenir en arrière, c'est choisir l'avenir avec des emplois dignes, qualifiés, bien rémunérés et des outils respectueux de nos ressources. Mais aucune stratégie ne réussit sans celles et ceux qui travaillent. Nous n'oublions pas les luttes qui ont permis de sauver les Fonderies de Bretagne au Duralux. Ces luttes le prouvent : ce sont les salariés qui tiennent l'industrie à bout de bras. Alors donnons-nous collectivement les moyens de décider ici de nos orientations industrielles. Certains parlent de souveraineté, je préfère parler d'autonomie productive, celle qui nous permet de décider ici de ce que nous voulons produire, et comment.

Face à cela, certains grands groupes poursuivent une véritable prédation sociale. L'exemple de Michelin est parlant. Fermeture des sites de Vannes et de Cholet, plus de 1 200 emplois supprimés alors que le groupe versait 1,4 milliard d'euros de dividendes et touchait plusieurs millions d'euros d'aides publiques dans le cadre du CICE. Prendre l'argent, fermer les usines et tourner le dos aux territoires, voilà leur

modèle. Eh bien nous, ce modèle-là, nous le combattons. Notre solidarité, elle, ne vacille pas. Elle va aux salariés, à leur famille, à leurs territoires, à celles et ceux qui produisent, pas à ceux qui spéculent. C'est fou, j'ai presque l'impression de refaire mon discours de la dernière session. Mais si je me répète, ce n'est pas par confort, c'est parce que rien ne change, parce que nos alertes restent sans réponse.

Et je le dis aussi à celles et ceux qui, au niveau national, au gouvernement et ailleurs, portent les choix budgétaires actuels, y compris quand ils siègent ici parmi nous, même s'ils ne sont pas là. Nos territoires ont besoin d'être soutenus, pas affaiblis. Les temps sont durs, oui. Beaucoup de nos concitoyens sont inquiets, parfois découragés, souvent en colère. Mais c'est précisément parce que le contexte national est sombre que notre responsabilité ici est de montrer qu'une autre voie est possible. Une économie de proximité, une industrie qui conjugue écologie et production, des politiques publiques qui donnent du pouvoir aux territoires, qui rassemblent plutôt qu'elles ne divisent, qui protègent plutôt qu'elles n'affaiblissent. Nous portons un projet profondément humaniste et profondément de gauche. Une Bretagne qui ne renonce pas, qui n'abandonne personne, qui prend soin, qui produit et qui avance. Je vous remercie.

Applaudissements.

Approbation du PV d'octobre 2025

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci vraiment. Merci chers collègues. Nous avons terminé avec les différents discours prévus ce matin. Nous allons approuver le PV de la session d'octobre 2025. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce PV ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Je suspends donc la séance pour notre déjeuner. Nous reprenons les travaux à 14h avec les Orientations budgétaires, bon appétit à tous.

Le Président appelle au vote l'approbation du PV d'octobre 2025

Le groupe Rassemblement national vote pour

Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour

Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour

Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour

Le groupe Breizh a-gleiz vote pour

Les groupes de l'Exécutif votent pour

Christian Troadec vote pour

Le PV d'octobre 2025 est adopté à l'unanimité

Suspension de séance à 12h10.

Reprise de séance à 14h.

Orientations budgétaires pour 2026

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Chers collègues, chers amis, merci de retrouver vos places. En saluant le président du CESER que je ne crois pas avoir salué ce matin, que je vois au travers les bancs de l'exécutif. Je vous propose de reprendre nos travaux. Nous commençons avec le débat d'Orientations budgétaires. C'est un donné acte bien entendu, vous le savez, comme dans l'ensemble des collectivités. Et c'est un débat encadré 7-10-15. Je passe la parole à Stéphane PERRIN-SARZIER, vice-président.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci Monsieur le Président,

Je vais m'efforcer de structurer mon propos en quatre points, cinq points si vous le voulez bien. Le premier point, c'est pour parler de la méthodologie d'abord. Nous abordons ce calendrier budgétaire dans un timing un peu nouveau, puisque de nouveau nous votons notre budget au mois de février, donc avec des orientations budgétaires présentées au mois de décembre. Ce timing nouveau, il est imposé par les circonstances nationales, avec un débat budgétaire aujourd'hui très incertain quant à son atterrissage. Et à nouveau, l'éventualité d'une loi spéciale pour terminer l'année, en tout cas permettre le démarrage de l'année 2026, puisqu'il semble que les voies pour trouver un compromis sur la loi de finances soient très étroites, voire quasiment inexistantes. Moyennant quoi, nous savons qu'une loi spéciale ne résout aucun problème et donc, avec une certaine certitude, il faudra y revenir en janvier, en février, je ne sais quand.

Et donc, il n'était pas question pour nous de nous retrouver dans la situation de refaire une deuxième fois un budget, comme nous avons été amenés à le faire l'an dernier. Donc la première orientation qui est proposée, c'est d'intégrer dès à présent dans la construction du budget pour 2026 les données qui résultent du projet de loi de finances tel qu'il a été déposé par le gouvernement, et qui donc nous amènerait à une nouvelle perte de recettes de 40 millions d'euros. C'est la démarche la plus raisonnable. Même si, encore une fois, nous pouvons espérer pour l'avenir que le débat parlementaire nous ramènera à meilleure fortune, mais la situation des finances publiques est là et on sait que pour plusieurs années, des efforts vont nous être demandés. Donc timing nouveau pour dès à présent présenter un budget, puisque pour notre part, nous n'avons pas les possibilités de l'État de passer par des lois spéciales ou que sais-je. Il nous faudra bien voter un budget.

Deuxième point de mon intervention, c'est sur la proportionnalité des efforts, point qui a été abordé ce matin par plusieurs orateurs. Je voudrais rappeler que dans sa version initiale, le projet de loi de finances supposerait un effort de 5,3 milliards d'euros pour les collectivités, soit 31 % de l'effort total, alors même qu'elles ne représentent que 5,9 % de la dette de la nation. C'est un premier problème que cette disproportion de l'effort demandé aux collectivités. Tout ceci étant d'ailleurs calculé hors relèvement de la cotisation à la CRNACL, qui est un sujet à part, mais qui pèse quand même dans les comptes des collectivités. Je voudrais rappeler que cette caisse de retraite qui a longtemps été excédentaire a fait l'objet de ponctions pour équilibrer d'autres régimes et que maintenant qu'elle se trouve en déséquilibre, on nous demande à nous et à nous seuls, par un relèvement de la cotisation employeur, de rétablir ses comptes.

Et puis, il y a une disproportion dans la disproportion, c'est-à-dire que l'effort demandé aux régions parmi les collectivités locales est un effort qui est là aussi disproportionné, Régions de France l'évalue autour de 900 millions d'euros, quand la bonne proportion serait 400 millions d'euros pour les régions, ce qui nous amènerait pour la Région Bretagne à un effort non pas de 40 millions d'euros, mais de 20 millions d'euros. Donc il y a une double disproportion dans l'effort qui est demandé aux régions. Et je note que

dans le débat qui n'a pas vraiment eu lieu à l'Assemblée nationale, qui s'est un peu esquissé au Sénat, nous avons un souci important qui est attaché aux départements, qui sont pour certains dans une situation d'effondrement budgétaire. Il y a le souhait, et c'est ce qui s'est passé encore au Sénat hier, de préserver les communes, parce que les maires sont par nature gentils, alors que les élus régionaux sont par nature méchants. Je finis par ne pas avoir d'autres lectures que celle-ci. Les maires, quand ils sont ruraux, encore plus, d'ailleurs. Donc c'est très bien.

Moyennant quoi, je n'ai pas pu m'empêcher d'être surpris ou du moins interrogatif quand j'ai entendu le ministre délégué à la Ruralité, président sortant de l'Association des maires ruraux au niveau national, faire état de ses difficultés à trouver un médecin, quand dans le même temps, j'aurai l'occasion d'y revenir, le gouvernement auquel il appartient refuse pour l'instant, ça va peut-être bouger, de reconduire le protocole Ségur qui va nous mettre en difficulté pour assurer la formation des infirmiers et infirmières dont j'imagine les territoires ruraux ont besoin. Et donc maintenant que les maires ruraux sont aux manettes, j'espère qu'ils se souviendront de ce que les régions de France travaillent aussi à leurs bénéfiques, et que donc dans la répartition de l'effort, il faut être attentif.

Donc je suis un peu interrogatif sur l'appréhension qu'il y a au niveau national de ce que font les régions. Et je souscris aux propos qui ont été ce matin ceux de Bernard MARBOEUF : le poids politique des régions est faible et je pourrais presque compter sur les doigts de mes deux mains les parlementaires qui interviennent sur les sujets régionaux. Nous avons, il faut bien le reconnaître, les parlementaires bretons qui sont par ailleurs conseillers régionaux. Je pourrais citer quelques autres parlementaires dont on sait qu'ils sont à nos côtés, quel que soit le banc d'ailleurs. Je pourrais citer Christine PIRÈS-BEAUNE au sein du groupe socialiste qui connaît très bien ces sujets. Je sais que Corentin LE FUR et Véronique LOUWAGIE sont deux parlementaires dont nous avons l'écoute. Je sais que Michel CANÉVET, sénateur, a aussi été à nos côtés sur plusieurs sujets, mais il faut bien dire que les parlementaires au Parlement, de manière générale, qui sont à l'écoute sur les sujets régionaux, sont bien peu nombreux. C'est une donnée politique qui n'est pas d'aujourd'hui, qui ne change pas, qui est un peu ennuyeuse au moment où les lois successives nous ont donné de plus en plus de compétences et de plus en plus de compétences opérationnelles.

Le troisième point, c'est une alerte sur les vecteurs qui sont utilisés pour nous demander de faire des économies. Et il y en a trois sur lesquels je voudrais dire le grand danger qu'il y aurait à ce que ces vecteurs soient retenus définitivement dans la loi de finances. Il y a d'abord la suppression de la TVA, et le retour à la DGF pour les régions qui est dans le projet de loi initial. Je le dis tel que je le pense : c'est une trahison de l'État quant à la parole qu'il a donnée aux régions. Lorsque la bascule a été faite de la DGF vers la TVA, il nous a été expliqué que nous allions désormais profiter d'une recette dynamique qui allait compenser dans le temps l'évolution de nos charges. On avait même accepté une sous-compensation de certaines modifications de la répartition des compétences. Nous avons eu une discussion sur le fait que les départements n'ayant plus vocation à intervenir en matière économique, nous pourrions prétendre à une recette plus importante, mais on nous avait dit : « Certes, vous êtes sous-compensés aujourd'hui, mais dans le temps, avec la dynamique de TVA, vous allez vous y retrouver. » Et quelques années plus tard, retour à la DGF. Avec tout ce que cela comporte de risque, elle est dans l'enveloppe normée. Et puis, il faut faire un peu d'histoire sur cette DGF, parce qu'il y a des inégalités qui s'inscrivent dans le temps. Quand j'ai pris mes fonctions aux finances en 2016, j'ai regardé les débats budgétaires qui avaient eu lieu dans cette maison précédemment, et je me souviens notamment de mon prédécesseur dans les fonctions qui était Christian GUYONVARCH et qui rappelait que la DGF de la Bretagne par habitant était plus faible que celle des autres régions. Et que cette inégalité-là qui existait, elle a été quelque part figée dans le temps et qu'elle perdure jusqu'à aujourd'hui. Donc on va revenir à des mécanismes dégradés.

Suppression de la DC RTP. Je ne vais pas réexpliquer pour la énième fois cette dotation qui est faite pour compenser les régions qui ont eu le plus à perdre dans la réforme de la taxe professionnelle, qui est une dotation de péréquation : quand on ponctionne dedans, on fait de l'anti-péréquation. En l'état actuel du projet déposé par le gouvernement, cette DC RTP, dans laquelle tout le monde a pioché pendant des

années, elle se retrouverait à zéro, donc ce serait potentiellement la dernière fois que nous aurions ce sujet-là, moyennant quoi ça n'en fait pas une décision plus juste.

Et puis il y a le mécanisme du DILICO 2, qui est un mécanisme pervers. Pervers. Le mécanisme du DILICO 1 c'était « on vous prend de la recette, on vous en rend 90 % sur 3 ans. » Le DILICO 2, on vous prend de la recette, on ne vous en rend pas 90 %, mais 80 %, pas sur trois ans, mais sur cinq ans, et on ne vous le rend qu'à la condition que vos dépenses de fonctionnement et d'investissement n'excèdent pas la croissance du PIB augmentée de l'inflation. Et donc, dans une période où la croissance est faible et l'inflation est faible, la condition est faite pour ne pas nous rendre cet argent. Il faut dire les choses clairement. Et c'est à ma connaissance, dans l'histoire, la première fois que notre dépense d'investissement va être capée. Ça n'est jamais arrivé.

Je redis que ce mécanisme-là est un mécanisme qui va tuer tous les mécanismes de contractualisation avec l'État, qu'il s'agisse des PRIC, des CPER, des mécanismes intelligents type gestion du fonds chaleur que nous a transféré l'ADEME, puisque nous aurons intérêt à sortir de nos comptes ces éléments, sinon nous allons nous exposer à une croissance plus forte. Et je rappelle que la brutalité de ce mécanisme, elle est liée au fait qu'au moment où nous avons eu le contrat Cahors, nous avions au moins la possibilité de discuter avec le préfet de Région du périmètre d'application de ce contrat. Et je me souviens qu'à l'époque, pour ce qui est de la Bretagne, ce n'était pas le cas dans toutes les régions, mais nous avons eu un très bon échange avec le préfet de Région, qui était Monsieur MIRMAND. Et avec le préfet MIRMAND, nous avons sorti de l'assiette du contrat Cahors, vous vous souvenez, pas plus de 2 % d'augmentation du fonctionnement, nous avons sorti le PRIC, nous avons sorti la convention TGV qui fait en sorte que parce que la Région met de l'argent, les TGV ne s'arrêtent pas à Rennes. Nous avons sorti cette convention-là. Nous avons sorti un certain nombre d'éléments. Là, il n'y a pas de négociation avec le préfet de Région. Le mécanisme est inscrit dans la loi, il n'y a pas de négociation possible. Donc c'est un mécanisme qui est pervers.

Et puis, je pourrais ajouter la non-reconduction, pour l'instant, du protocole de la compensation au titre du Ségur, qui nous met dans l'impossibilité d'assurer les formations d'infirmières que par ailleurs l'État nous demande d'assurer, ou encore, et on l'a appris il y a dix jours, comme l'an dernier, par un courrier, la division par deux de l'enveloppe apprentissage. Et donc Madame LE CALLENNEC, pour répondre à votre propos de ce matin, ce n'est pas nous qui décidons de nous attaquer à la formation. C'est bien l'État qui a décidé de nous retirer les moyens, comme il avait déjà commencé à le faire sur les PRIC, puisque sur les PRIC, je rappelle que la contribution de l'État a diminué fortement sur la nouvelle génération, quand nous avons essayé de maintenir la nôtre. Mais le petit jeu qui consiste pour l'État à se retirer et dans le même temps à nous retirer des moyens et finalement à nous pousser, sauf à, encore une fois, tomber budgétairement, à nous-mêmes nous retirer, est une attitude qui n'est pas responsable. Elle est profondément irresponsable. Et donc, c'est quelque chose sur lequel, je pense, chacun doit réfléchir. Je pense qu'en réalité, pas grand-monde à Paris ne sait ce que sont les compétences des régions. Et qu'on voit bien que c'est quand on commence à annoncer les conséquences des décisions, qui sont très concrètes, quand il s'agit de ne pas pouvoir inscrire sur la plateforme Parcoursup les places en IFSI que nous souhaiterions, c'est là qu'apparaît, on se dit « ah bah oui, effectivement, il y a des compétences opérationnelles derrière, ce n'est pas juste des milliards qui tournent. » Je redis que j'ai posé sur tous ces sujets-là cinq fois la question avant l'été, et encore en comité des finances locales, en présence de Mesdames GATEL et DE MONTCHALIN, je redis que les cinq fois, je n'ai eu aucune réponse. Donc le gouvernement, ancien ou nouveau, avait été interpellé par les Régions de France. Ça n'a pas suscité l'engagement d'un travail sur ces sujets-là. Et donc maintenant, on a ce projet et un débat parlementaire qui est ce qu'il est.

Sur nos recettes, donc, une perte de 40 millions d'euros. Alors certes, il y a une nouvelle recette fiscale, le versement mobilité régional et rural. Et à ce propos, toujours en réaction à ce qu'a dit Madame LE CALLENNEC ce matin, je voudrais quand même faire un peu d'histoire sur la fiscalité des entreprises et de leur position vis-à-vis des régions. Aujourd'hui, parce qu'on nous rappelle que les régions sont en charge du développement économique et que les régions seraient bien inspirées de ne pas porter atteinte

au développement économique et à la compétitivité des entreprises. Ouvrez le budget 2025 ! Ouvrez le budget 2025. Quelle est la recette fiscale payée par les entreprises au Conseil régional ? Il n'y en a pas. Il n'y en a pas. Les entreprises paient comme les ménages la carte grise, les entreprises paient comme les ménages la TICPE, mais pour le reste, zéro. Et on a basculé toute la fiscalité aux bénéficiaires des régions sur les ménages et sur la TVA, qui est un impôt injuste parce que dégressif. Donc j'invite tous ceux qui nous interpellent sur le soutien au monde économique, qu'on ne ferait pas ou pas assez, etc., à bien avoir cet élément-là en tête. Parce que, dans le même temps, les programmes de la mission 5 n'ont pas disparu.

Et puis, je voudrais rappeler un peu l'histoire. Jusqu'en 2020, il y avait la CVAE qui était perçue par les régions et versée par les entreprises. Impôt de production qui a été supprimé. La dernière année que nous avons touché la CVAE, c'était en 2020. Le produit de la CVAE pour le Conseil régional de Bretagne était de 378 millions d'euros. 378 millions d'euros payés par les entreprises au Conseil régional. L'année d'après, c'est passé à zéro. Zéro. Et à la place, on a eu la TVA. Et maintenant, on a une recette qui va générer, c'est dans le document budgétaire, 35 millions d'euros, c'est-à-dire 10 %, même pas, de ce qui était versé par les entreprises au titre de la CVAE. Et ça devient intenable. Je pense qu'il faut que chacun ait le sens de la mesure dans la période que nous traversons. Et je crains que ce soit compliqué d'avoir un débat sur la connexion entre nos recettes et nos compétences si on considère que le bon impôt, c'est l'impôt zéro.

Quatrième point, notre santé financière. Je voudrais rappeler que sur le temps long, et en tout cas depuis le début du mandat, les collectivités régionales, parce que c'est parfois bon de le rappeler, sont les seules collectivités qui n'ont bénéficié d'aucun accompagnement, notamment pendant la période Covid. Aucun. Aucune loi de finances, aucune loi de finances rectificative n'est venue accompagner les régions. Aucune. On a eu ensuite une érosion de nos recettes. J'en ai suffisamment parlé ici. Croissance des recettes de plus en plus inférieure et très inférieure à la croissance de nos dépenses. Et donc, depuis cette année, une nouvelle tendance qui est celle de la perte de nos recettes, -40 millions cette année 2025, -40 millions l'an prochain. Donc évidemment, c'est une entreprise de déstabilisation des régions et toutes sont dans cette situation-là et c'est pour ça qu'on a produit dans le document d'ailleurs la position relative des régions, et la dégradation des ratios des régions va continuer. C'est mécanique. Et nous allons avoir des régions qui vont terminer avec une capacité de désendettement moyenne autour de 7 ans.

Je ne vois pas, dans un système dans lequel nous sommes totalement dépendants des ressources versées par l'État, je suis désolé de parler de l'État et des recettes, mais dans un système où nous n'avons pas d'autonomie, nous sommes complètement dépendants de l'État et nous ne sommes même pas dans le mécanisme un peu intelligent qui est celui de l'Allemagne, où certes, les Länders allemands bénéficient de dotations de l'État fédéral, mais qui sont fixées pour cinq ans avec une prévisibilité. On n'est même pas là-dedans. Il ne faut vraiment rien connaître au fonctionnement des collectivités et au fonctionnement des régions pour penser que quand on diminue des recettes, dans le même pas de temps les dépenses vont diminuer. Une DSP, ça se passe pour plusieurs années. Des marchés de formation professionnelle, ça se passe pour deux ans. Une convention financière passée pour le PRIC en 2025, elle génère des décaissements jusqu'en 2028. Donc il y a une méconnaissance, alors soit c'est de la méconnaissance, soit c'est de la malfaisance, mais il y a une méconnaissance de la manière dont des politiques publiques confiées par la loi aux régions fonctionnent. Vraiment.

Alors, moi je tiens quand même à dire que, et parce qu'il a été question de courage ce matin aussi dans l'intervention de Madame LE CALLENNEC, je tiens quand même à dire que d'abord la situation financière de notre collectivité est plus favorable que celle d'autres collectivités. Et puis, puisqu'a été évoqué par Madame LE CALLENNEC ce que faisaient d'autres, penchons-nous un instant sur les chiffres. Parce que les chiffres, ils ont ceci de redoutable, c'est qu'ils s'imposent. Non, non, on ne leur fait pas dire ce qu'on veut, Madame LE CALLENNEC, vous allez voir. Pays de Loire/Bretagne, puisque c'est bien de ça dont il est question. Des budgets similaires, 1,9 milliard. Des présidents au parcours similaire, tous les deux élus présidents en 2017. Juin pour le président CHESNAIS-GIRARD, octobre pour la présidente MORANÇAIS. Eh oui, seul point commun, vous allez le voir effectivement. Et j'ai pris, dans les documents

budgétaires du Conseil régional des Pays de la Loire et dans le nôtre, la comparaison de l'évolution de la capacité de désendettement de nos deux collectivités.

En 2019, fin du mandat précédent, nous sommes à 3,8, Pays de la Loire est à 4,8. 2020, nous passons à 5,4, Madame MORANÇAIS a 8,4. 2021, nous redescendons à 4,5, Madame MORANÇAIS continue de monter à 9,1. 2022, nous redescendons, nous continuons de descendre, 4,3. Madame MORANÇAIS est à 7,6. 2023, 4,6 chez nous, 7,4 en Pays de la Loire. 2024, 5,8 en Bretagne, 8,7 en Pays de la Loire. 2025, nous devrions clôturer à 7 ou un peu en dessous. Madame MORANÇAIS clôturera à 8. Et ensuite, pour nous, en projeté pour l'instant, c'est 8, 8,4, 8,3. Madame MORANÇAIS 9,4, 8,9, 8,8. Donc sur près de 10 ans, la Région Bretagne a un ratio qui est systématiquement meilleur que la courageuse Madame MORANÇAIS.

Applaudissements.

Et Madame LE CALLENNEC, on a tant entendu parler des coupes budgétaires de Madame MORANÇAIS. Pays de Loire, 2025 : 82 millions d'euros de coupes. 2026, c'était dans la presse hier : 15 millions d'euros de coupes. Donc elle arrive sur deux ans à 97 millions d'euros. Nous, nous serons 40 et 40 à 80. Donc nous prenons des décisions courageuses. Et Madame MORANÇAIS, en faisant tout ça, continue d'avoir des ratios moins bons que les nôtres. Ceci confirme ce que le président CHESNAIS-GIRARD a eu l'occasion de dire à bien des reprises. C'est que le mythe de la gauche dépensière et mauvaise gestionnaire, qui a été infirmé au niveau national à chaque fois, quand Lionel JOSPIN a sauvé les finances de ce pays pour nous permettre d'entrer dans l'euro, ou quand le président HOLLANDE a rétabli les comptes que Monsieur SARKOZY avait laissés dans un état lamentable, et ce n'était pas seulement lié à la crise financière de 2008, ce constat se vérifie, mes chers collègues, au niveau local. Donc le courage et le sérieux budgétaire, les chiffres permettent de démontrer où ils se trouvent.

Applaudissements.

Et je terminerai...

Isabelle LE CALLENNEC

Monsieur le Président ! C'est quand même quelque part un fait personnel...

Stéphane PERRIN-SARZIER

Et je terminerai, et je terminerai, et je terminerai Madame LE CALLENNEC, je terminerai, Madame LE CALLENNEC, Madame LE CALLENNEC, sur quelle disposition du règlement intérieur vous prenez la parole d'autorité ?

Isabelle LE CALLENNEC

Je n'ai cité aucun nom. Ce que vous êtes en train de faire en accusant un président de Région de tous les mots, ça ne se pratique pas. Franchement c'est absolument incorrect d'accuser un président comme vous le faites.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Madame LE CALLENNEC, appel au règlement, sur quelle disposition du règlement intérieur vous vous fondez ? Madame LE CALLENNEC, sur quelle disposition du règlement intérieur vous vous fondez ?

Isabelle LE CALLENNEC

Je n'ai cité personne, il y a d'autres régions de droite, mais vous faites une fixation...

Stéphane PERRIN-SARZIER

Madame LE CALLENNEC, appel au règlement, sur quelle disposition du règlement intérieur vous vous fondez pour intervenir ? Vous pouvez faire ça longtemps, Madame LE CALLENNEC, je peux le faire aussi longtemps que vous. Arrêtez, Madame LE CALLENNEC, vous n'avez pas la parole.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Stop ! Madame LE CALLENNEC s'il vous plaît ! Merci.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Madame LE CALLENNEC, je comprends que vous soyez agacée, mais il n'y a pas de disposition du règlement intérieur...

Isabelle LE CALLENNEC

C'est vous qui êtes agacé en fait, Monsieur PERRIN-SARZIER, je n'ai même pas cité Madame MORANÇAIS, c'est vous.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Il n'y a pas de disposition du règlement intérieur qui vous permet d'interrompre un orateur. Je ne doute pas que le président du Conseil régional redonnera la parole à Madame LE CALLENNEC quand elle la demandera...

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Vous l'aurez dans un instant.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Je pensais que comme tout le monde avait mangé des carottes ce midi, tout le monde serait aimable. Je réponds à votre interpellation du matin où vous m'avez d'ailleurs cité. Alors je terminerai en évoquant ce qu'a évoqué, mais sans être trop long, le président dans son intervention. Évidemment, notre obligation de sérieux budgétaire va imposer de prendre des décisions sur des dépenses. Je le dis là où l'État décide de ne plus intervenir, nous ne pourrions pas intervenir en compensation d'un État qui se retire. Et donc charge à lui d'en tirer les conséquences. Vous avez évoqué, Madame LE CALLENNEC, la formation professionnelle. Je suis d'accord avec vous, vous l'avez évoqué ce matin et je suis d'accord avec vous, ça devrait vous aller, je dis que je suis d'accord avec vous. Oui, la formation professionnelle est un enjeu d'avenir et donc, effectivement, le gouvernement serait bien inspiré dans les choix qu'il fait de ne pas couper les feux sur ce sujet-là. C'est bien la raison pour laquelle j'avais plutôt demandé au gouvernement quelles étaient ses intentions et je rappelle qu'un certain nombre de régions, plutôt chez vos amis d'ailleurs, sont sorties des PRIC.

Par ailleurs, nous avons le fonctionnement de nos services publics à assurer, que ce soit les lycées ou les transports, les mobilités. Alors certes, parfois avec des croissances moins rapides que celles que nous avons prévues, mais quand même des croissances à venir malgré tout. Parce que, et c'est heureux, la demande par exemple de transports collectifs continue de progresser. Et puis, le souci qui sera le nôtre de ne pas réduire ou en tout cas de limiter autant que possible nos décisions qui ont un impact sur les Bretonnes et les Bretons. Et donc, évidemment, de solliciter plutôt des efforts sur les structures comme nous sollicitons des efforts sur notre propre structure, puisqu'à la fois sur notre fonctionnement interne, et je pourrais parler des ressources humaines, mais d'autres sujets, nous allons faire effectivement des réductions. Pour ne pas qu'il y ait de malentendus, je veux dire que tout ce travail-là est encore en cours. Il se trouve que j'étais encore mardi avec ma collègue Katia KRÜGER à bien reprendre tous les sujets, tous les dispositifs d'accompagnement des mobilités pour avoir la cible la plus ajustée, que tous les collègues sont en train de faire la même chose, avec beaucoup d'attention. Nous allons probablement annoncer à certains des mauvaises nouvelles. Il est clair qu'il n'y aura pas d'augmentation. Je voudrais dire aussi que tout le monde va faire des efforts. Il n'y a pas de mission épargnée, tout le monde va faire des efforts. Il n'y a pas de pré carré, de gens par définition protégés. Et je veux dire que pour les collègues qui ont des budgets sanctuarisés, qui sont protégés, il y a aussi des évolutions à l'intérieur de ces budgets. Il y a la même exigence à l'intérieur de ces budgets. Donc des budgets sanctuarisés sur le sport, la culture et les langues, ça ne veut pas dire que rien ne bouge à l'intérieur de ces budgets et qu'évidemment, là aussi, les collègues sont en recherche de ce qui est le plus pertinent et le plus efficace.

Donc voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire. Je pense que dans la période qui va s'ouvrir, les collectivités au global, pas que nous, vont encore une fois de plus montrer qu'elles tiennent la marée, que

quand des services publics de l'État, des services publics régaliens sont aujourd'hui atteints, nous continuons de préserver nos propres services publics autant que possible. Et moi j'espère, je le dis avec un espoir que je veux garder, que les parlementaires de tous bords se saisiront effectivement de ces sujets-là, parce qu'il y a finalement aujourd'hui quelque chose qui ne marche plus dans la réflexion, c'est qu'alors que les lois nous ont confié de plus en plus de compétences opérationnelles, il serait curieux qu'on nous retire de plus en plus de moyens. C'est quelque chose qui ne fonctionnera pas dans le temps. Je comprends bien que d'ici le scrutin présidentiel, il n'y aura pas de grand soir pour reprendre les mots de la ministre GATEL, mais il faut au moins qu'on soit capable de trouver des chemins communs jusqu'à cette échéance-là. Après, il y aura des gens qui présenteront des programmes et peut-être des grands remaniements dans le fonctionnement de nos institutions, mais au moins que jusque-là, on sache trouver quelques voies et moyens, parce que sur les sujets d'éducation, de formation, de transition, au moment où on sait que les collectivités sur le sujet des transitions devront investir, j'espère qu'on trouvera quelques voix communes. Je remercie encore une fois les parlementaires de tous bords déjà qui se saisissent de ces sujets et j'espère qu'ils feront des émules. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci Monsieur le Vice-président. Je salue dans le public la classe de première du lycée Jean MACÉ, bienvenue à vous. Et je salue le professeur d'histoire-géo qui a eu la bonne idée de proposer aux élèves de venir assister à nos travaux. Vous pouvez les applaudir.

Applaudissements.

J'ouvre les débats. Il y a eu un petit cafouillage dans notre organisation, donc ce sera un débat non encadré là, parce que nous avons donné des informations différentes aux différents groupes ces derniers jours. Donc je laisse la parole en ayant confiance dans la sobriété de chacun. Monsieur TOUDIC pour Bretagne Ma vie.

Vous allez avoir la parole tout à l'heure. Vous avez deux chevaliers, Madame LE CALLENNEC, qui vous protègent. Alors vous répondez sur le fait personnel et après je prends le carrousel des prises de parole.

Isabelle LE CALLENNEC

Non, non, mais je le dis pour les lycéens qui sont ici parce que vous avez vu qu'il y avait un peu d'animation de temps en temps dans cet hémicycle. Je voudrais juste rappeler exactement ce que j'ai dit : « Vous avez bien du mal à engager des réformes utiles et à viser l'efficacité quand d'autres régions, elles, le font avec courage. Des régions, il est vrai, pilotées par des présidents et des présidentes de droite. » Je n'ai absolument cité aucune région. J'aurais pu citer les Pays de la Loire, j'aurais pu citer l'Île-de-France, j'aurais pu citer l'Occitanie, j'aurais pu citer l'Île-de-France... Eh oui, eh oui, qui prouvent que certains le font. Ce que vous avez fait, Monsieur PERRIN-SARZIER, est quand même assez grave. Vous avez accusé à plusieurs reprises l'équivalent, l'homologue de votre président de région, Loïg CHESNAIS-GIRARD, alors qu'elle n'est même pas là, pour ne pas se défendre. Et ça, je trouve que c'est parfaitement incorrect. Et ça ne se fait pas, ça ne se fait pas. C'est un fait personnel. Et Monsieur le Président, vous êtes président de la Région Bretagne. La personne que vous avez citée, Christelle MORANÇAIS, est présidente de la région des Pays de la Loire. Vous vous êtes exprimé en ayant des attaques assez vives. Vous avez oublié de citer tous les investissements que la Région, que vous citez, a engagés. Quand on présente les choses, c'est ce que je disais tout à l'heure, les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut. Vous avez pris les chiffres que vous souhaitiez, mais vous n'avez pas donné la totalité de ce qui se passe depuis plusieurs années dans les autres régions. Voilà, mais c'était un fait personnel, et franchement, ça ne se fait absolument pas. Je suppose que ses oreilles ont dû siffler, et je pense Président, et ce serait normal, qu'elle pourra vous adresser un courrier.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Très bien. J'ai régulièrement le plaisir d'avoir Christelle MORANÇAIS au téléphone. Nous nous challengeons dans nos manières de piloter nos collectivités. Et encore une fois, Monsieur PERRIN-SARZIER a donné juste des chiffres qui sont publics, ils sont dans les comptes administratifs de chacune de nos collectivités. Quant aux investissements, Madame LE CALLENNEC, nous sommes capables de montrer que nos investissements sont au même niveau, que chacun assume ses responsabilités. Bien, nous prenons le temps d'écouter les collègues, Monsieur TOUDIC, vous avez la parole.

Arnaud TOUDIC

Bretagne ma vie

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui les orientations budgétaires 2026 dans un contexte qui n'est pas neutre. L'État, chacun le constate, fait peser sur les régions des contraintes inédites. Baisse des ressources, normes mouvantes, responsabilités accrues. Face à ces difficultés conjoncturelles, certains pourraient être tentés de baisser la tête, de réduire l'action publique ou d'en amoindrir l'ambition. Pour ma part et pour notre groupe, je veux clairement dire l'inverse : nous ne devons pas faire moins, nous devons faire mieux avec moins.

Alors, pour mieux faire, comment faire ? C'est d'abord mieux mesurer ce qui fonctionne. Nous disposons de leviers puissants, mais encore trop peu valorisés. Je pense en particulier à l'ESS, l'économie sociale et solidaire et au monde associatif. Quand on regarde froidement leurs indicateurs, leur taux de transformation de l'aide publique en emploi est exceptionnel. Une aide dans l'ESS se convertit presque toujours en un emploi durable, non délocalisable et directement utile au tissu social. C'est cela l'efficacité, une action publique qui produit rapidement et clairement de l'emploi, du service, du lien et du bénéfice territorial. Nous pouvons, nous devons nous en inspirer dans l'ensemble de nos critères d'aide, notamment dans nos politiques économiques. Et mieux faire, c'est aussi tenir compte de l'impact local des dépenses associatives.

Je souhaite également insister sur un autre levier trop souvent sous-estimé, l'impact économique de nos associations. On parle beaucoup de leurs bénévoles et de leur utilité sociale dans leur rôle de cohésion. Mais aujourd'hui, on oublie parfois qu'elles sont aussi de véritables actrices économiques locales. Lorsqu'une association bretonne achète du matériel, fait appel à un prestataire, un artiste, commande une impression, mobilise une régie technique, loue un équipement ou un espace, elle dépense ici. Ici, en Bretagne, et le dernier sondage que l'on a fait au printemps dernier nous le dit, 82 % des dépenses des associations se font dans leur commune ou aux alentours et 92 % au niveau régional. Ce sont des circuits économiques courts, non délocalisables, qui irriguent nos territoires. Et si c'était ça le vrai ruissellement ?

C'est pourquoi l'un des critères de choix de soutien en particulier dans les budgets sport, langue et culture qui sont sanctuarisés doit désormais intégrer l'évaluation de cet impact territorial réel, l'Ibal, l'Indice breton d'achat local. L'Ibal doit devenir un outil stratégique d'analyse. Plus une association consomme localement, plus elle génère d'activité économique directe et indirecte. Plus elle renforce la cohésion territoriale, plus elle optimise l'utilisation de l'argent public. Ce n'est pas une contrainte supplémentaire, c'est un révélateur de levier territorial de nos aides régionales.

Pour identifier les besoins des entreprises en quête d'une aide, il y a une question que personne n'ose poser : l'inégalité fiscale entre le travail humain et la robotisation. Permettez-moi une réflexion dans ce débat budgétaire où l'on parle beaucoup d'économie pour les uns, de recettes nouvelles pour les autres. Et si nous parlions plutôt de l'impact des robots ? De l'inégalité silencieuse qui fracture aujourd'hui notre système productif. Prenons deux entreprises sur le même marché, produisant les mêmes produits. L'une décide de produire avec des salariés, elle paie des cotisations patronales, finance la retraite, l'hôpital public, la solidarité nationale. L'autre décide d'automatiser, de remplacer des postes humains par des machines ou des robots. Cette entreprise, elle ne paie aucune cotisation sociale sur les machines qui se substituent au travail humain. Nous sommes donc dans une situation où mécaniquement notre fiscalité

incite à se débarrasser des hommes pour les remplacer par des machines, puisque c'est moins coûteux, alors que ces machines ne contribuent en rien à financer nos mécanismes collectifs de solidarité.

C'est précisément pour cela que selon nos critères d'évaluation des aides régionales aux entreprises nous devons accompagner de notre point de vue. Moins celles qui font le choix de la robotisation intensive au détriment dans l'emploi et davantage celles qui créent ou maintiennent l'emploi réel. Ce n'est pas une posture idéologique, c'est un principe simple : ne pas favoriser le remplacement des personnes par les machines. L'étape suivante est claire. Intégrer la création nette d'emplois comme critère majeur de l'attribution de l'aide publique. Non pas seulement des promesses, mais des résultats avérés. C'est ainsi qu'avec moins de moyens, nous devons davantage miser sur l'intelligence collective. Oui, nous avons moins d'argent, c'est un fait. Mais cela ne signifie pas que nous sommes condamnés à faire moins.

L'exemple existe ici même dans notre collectivité. Je veux saluer le Plan de refus de la misère porté par notre collègue Régine ROUÉ qui nous regarde, un plan sans budget dédié et pourtant des actions concrètes. Une mobilisation très large, des résultats tangibles pour les Bretons et les Bretonnes. La preuve qu'une politique peut réussir par la méthode, par l'implication, par la coopération et pas seulement par la dépense. C'est ce que nous devons généraliser, des politiques ciblées, mieux évaluées, mieux mesurées, plus responsabilisantes et plus proches du terrain. Notre feuille de route doit être lucide, mais enthousiaste. Optimiser chaque euro investi pour qu'il crée le maximum d'emplois, de la solidarité et de la transition. C'est cela la responsabilité politique. C'est cela l'exigence que les Bretons et les Bretonnes attendent de nous.

Ainsi donc, 2026 sera une année de contraintes, mais elle peut aussi se transformer en une année de transformation profonde de notre manière d'agir. En changeant notre méthode, en valorisant ce qui fonctionne, et c'est important, en soutenant davantage l'emploi que la machine, en renforçant l'efficacité de nos aides, en mettant la solidarité dans nos critères, nous pouvons, malgré les difficultés, faire mieux avec moins. Et je veux vous le dire avec force : la Bretagne a toujours su faire preuve d'inventivité et d'efficacité dans les moments difficiles. Nous pouvons le faire, nous l'avons déjà démontré et nous le démontrerons encore en 2026. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Claire DESMARES, Écologistes de Bretagne.

Claire DESMARES

Monsieur le Président, chers collègues,

J'aimerais commencer par saluer le travail colossal fourni par les services pour la réalisation d'un exercice périlleux, celui de déterminer des orientations budgétaires dans un contexte national des plus désordonnés. Un exercice qui nécessite de se projeter, alors même que chaque lendemain est toujours plus incertain, dans un pays qui connaît une crise institutionnelle jamais vue sous la V^e République. En plus de subir les conséquences d'une instabilité institutionnelle insupportable, il est demandé aux collectivités de contribuer à hauteur de 31 % de l'effort total d'économie alors que les régions ne représentent que 13 % de la dépense locale. Cette demande n'est que le paroxysme d'un État central qui envisage les régions comme une variable d'ajustement pour continuer de mener une politique qui ne profite qu'aux privilégiés.

Les régions sont contraintes de contribuer à un effort d'économie pour compenser les mauvais choix politiques opérés par le président MACRON, qui préfère donner sans compter aux grandes entreprises plutôt qu'à la préservation du bien commun. Le président MACRON continue dans sa lignée et nous suivons péniblement. Bien sûr, ces arbitrages budgétaires pris par le gouvernement se répercutent directement sur les politiques que nous menons, sur l'avenir de notre territoire. L'exemple de la réduction drastique de l'enveloppe destinée aux formations professionnelles n'en est qu'une illustration bien malheureuse. 230 places pourraient être supprimées dans les instituts de formation aux soins infirmiers,

une annonce qui doit nous interpeller sur notre dépendance aux choix politiques de l'État central. Mais sommes-nous véritablement contraints de les subir ? N'avons-nous rien à notre portée pour réorienter nos choix budgétaires et continuer de porter le projet politique d'une région qui soutient ses jeunes, ses formations, ses emplois ? Tout cela s'anticipe et il est temps de soutenir ce qui tient le territoire, d'investir dans ce qui nous rendra plus résilients.

Alors si le contexte budgétaire est assez clairement explicité dans le bordereau, nous n'avons que peu d'indications sur les orientations politiques. De six pages d'orientations stratégiques dans les orientations de 2025, nous passons à une page pour celle de 2026. Des orientations qui restent d'ailleurs, semble-t-il, inchangées. Mais si l'effort d'économie d'un montant de 40 millions est proche de celui de l'année passée, nos arbitrages doivent-ils pour autant, eux aussi, rester inchangés ? N'aurait-ce pas été le moment d'envisager d'amorcer un tournant dans la politique régionale ? Nous rappelons chaque année la nécessité d'inscrire nos choix politiques dans le temps long, d'investir aujourd'hui pour garantir demain. Et nous sommes au regret de voir que cette année encore, vous vous refusez à sanctuariser les budgets alloués à la biodiversité. Pourquoi ne pas faire le choix de sanctuariser ces budgets, garants du bon état écologique de notre territoire ? Des budgets qui ne représentent aujourd'hui qu'à peine 3 % du budget total pour la biodiversité et moins de 4 % pour l'eau et qui, sans être sanctuarisés, pourraient être encore ciblés par les coupes. N'aurait-on pas pu imaginer une sanctuarisation des budgets destinés au soutien de la vie associative, celle qui fait vivre notre territoire, qui offre pour l'intérêt général la protection de nos ressources et qui porte notre culture, qui représente une manne d'emploi importante qu'il convient de sauvegarder et de protéger ?

Dans ces orientations budgétaires, on en apprend peu. Et pourtant, ce matin, vous nous disiez « assumer les arbitrages ». Des arbitrages dont les associations paient déjà le prix. Comment expliquer que certaines d'entre elles apprennent déjà qu'elles verront leur crédit réduit, alors même que votre exécutif affirmait en commission lundi qu'aucun arbitrage n'avait été pris ? La difficulté de l'exercice ne doit pas vous dispenser de la transparence que vous devez aux élus de l'opposition. Nous avons besoin de débattre, d'échanger, pour pouvoir faire des propositions et porter la voix de celles et ceux qui n'en ont pas les moyens.

Car des propositions nous en avons, et elles prennent une teneur plus essentielle encore dans un contexte de restrictions budgétaires. Par exemple, l'éco-socioconditionnalité. Nous devons soutenir nos entreprises, mais nous ne pouvons plus accepter qu'un seul euro d'argent public dépensé aille encore à des projets qui ne servent pas le bien commun. Nous devons penser chacune de nos dépenses comme un moyen de financer en priorité la transition écologique et la justice sociale. Les injections financières court-termistes n'ont plus lieu d'être. Systématiser l'éco-socioconditionnalité permettrait notamment à la Région d'atteindre ses objectifs inscrits dans le nouveau SPASER, mais aussi de faire des économies, de mettre un terme à certaines aides facultatives au privé, d'étudier l'impact de chaque projet soutenu sur l'environnement, sur le quotidien des Bretonnes et des Bretons, et ainsi en évaluer la pertinence. C'est là que des arbitrages doivent se faire.

Ensuite, même dans le peu d'orientations que vous nous partagez, on trouve des incohérences. Vous dites : « dans ce contexte d'incertitude, la Bretagne tient le cap ». Celui que vous déclinez en trois formules : plus d'emplois, moins de carbone, bien vivre partout en Bretagne et plus de Bretagne. Pourtant, quelques lignes plus haut, on peut lire que vous assumerez des pauses pour le financement de certains programmes, dont celui de Bien vivre en Bretagne. Un programme qui mériterait pourtant d'être approfondi tant il soutient des actions de transition et des actions sociales de proximité pour le territoire. Ce qu'on comprend de ces orientations, c'est finalement que vous êtes loin de tenir le cap clair et que vous continuez de tanguer entre performance économique et transition écologique. Ne pas faire de choix, c'est en faire un. Nous espérons sincèrement que le vote du budget primitif de février se fera sur des bases plus consolidées, avec un réel projet politique et des arbitrages clairement explicités. C'est nécessaire pour un débat éclairé, c'est nécessaire pour plus de transparence envers nos citoyennes et citoyens. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Parole à Monsieur PENNELLE et Monsieur DE MELLON, de ce que je comprends, pour le RN.

Gilles PENNELLE

Oui, les deux. Monsieur DE MELLON complétera ce que je vais vous dire. Dans le début de votre bordereau, vous parlez de brouillard et de tempête. Vous évoluez dans le brouillard et la tempête. Naviguer dans le brouillard et la tempête, c'est à ça qu'on reconnaît un bon marin breton. Apparemment, vous, ça vous pose beaucoup de problèmes, c'est vrai que vous nous avez habitués depuis tant d'années à naviguer à vue. Avec, à chaque fois que nous avons une discussion budgétaire, le même exercice de votre part. Les deux tiers du bordereau, comme les deux tiers de l'intervention de Monsieur PERRIN, se résument par une phrase : « ce n'est pas de ma faute, c'est la faute des autres ». Ouin ouin. Vous êtes le Calimero des présidents de région. C'est toujours la faute des autres. C'est la faute de l'État, c'est la faute des maires. J'ai noté vos propos, Monsieur PERRIN, sur les maires ruraux, où, à peine dissimulé, vous avez révélé votre pensée.

Mais si nous sommes globalement dans cette situation budgétaire, qui impacte les collectivités locales, contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur PERRIN, on le doit aussi à la gauche lorsqu'elle était au pouvoir. Parce que l'énorme déficit d'aujourd'hui n'a pas été créé seulement par Monsieur MACRON. Je sais, il a fait beaucoup. Moi, je vais vous donner un chiffre, quand vous avez dit tout à l'heure : « Non, mais la gauche, elle lutte contre les déficits », sous votre ami François HOLLANDE, sous le quinquennat de François HOLLANDE, je crois qu'il était socialiste, il l'est toujours je crois : +341 milliards de dettes publiques. Nous continuons de le payer, cela. Et vous continuez de le payer aujourd'hui. Le bilan catastrophique que vous avez cité des finances de l'État et de la façon dont l'État, finalement, essaie de gérer son budget, ceci, vous l'avez bien évidemment qualifié de catastrophique. Mais il est catastrophique, mais c'est le vôtre aussi.

Alors vous dites « on n'arrive pas à voter les budgets ». Alors écoutez, moi il y a deux jours, j'ai appris qu'à l'Assemblée nationale on avait voté la proposition de loi sur la Sécurité sociale. Un texte totalement socialiste, parce que vous avez critiqué le gouvernement, mais vos amis, Monsieur Olivier FAURE & co sont dans le tripatouillage de l'Assemblée nationale avec le gouvernement pour adopter le budget de la Sécurité sociale, le plus socialiste qui a été voté depuis tant d'années. Dixit Monsieur RETAILLEAU, qui nous rappelait d'ailleurs, ou qui ne nous rappelait pas, que des députés LR, y compris bretons, dont je ne citerai pas le nom, mais tout le monde les connaît, ont permis le passage de ce budget socialiste. Ce budget socialiste adopté sur la Sécurité sociale, c'est 2,5 milliards de taxes de plus sur les Français. C'est 20 milliards de déficit, voyez que vous contribuez à alourdir les comptes publics dans tous les domaines, c'est votre spécialité. Mais je sais, vous, vous n'avez qu'une seule réponse à tout ça : « impôts, plus d'impôts, plus d'impôts, donnez-moi les moyens de faire des impôts. »

Alors vous consacrez deux tiers de votre temps et deux tiers du bordereau à nous faire une situation catastrophique pour finalement nous dire « on essaie de se dépatouiller, on va faire des choix. » D'ailleurs, Monsieur PERRIN, à trop vouloir convaincre, vous dites un peu le contraire de ce que vous dites dans la phrase précédente. Vous dites : « tout le monde va contribuer ». Et puis, comme vous êtes aperçu de votre erreur, vous avez dit : « non, sauf quand même les budgets de la culture, du sport et des langues. » Alors vous êtes repris, mais vous avez encore là fait une erreur. Moi je veux bien qu'on soit dans une situation financière difficile, mais c'est le résultat de vos politiques. Quand vous avez voté, et fait voter à gauche, vous savez bien, vous connaissez l'expression qui arrive, Monsieur PERRIN, « la funeste loi NOTRe », pourquoi n'avez-vous pas donné plus de moyens à ce moment-là aux régions ? Vous venez nous dire aujourd'hui « on n'a rien, on n'a pas de moyens », mais c'est vous qui avez voté la loi NOTRe. C'est les socialistes qui ont mis en place ce système qui aujourd'hui étrangle les collectivités locales.

Alors vous nous dites quelque part dans le bordereau « chaque euro dépensé le sera pour les Bretons ». Bon, moi je veux bien, je l'ai entendu d'ailleurs par un de vos collègues de votre majorité tout à l'heure. Alors, pourquoi donner 510 000 euros en 5 ans à SOS Méditerranée ? Ça sert les Bretons, cet argent ?

Alors vous nous dites « on va faire des choix et on ne va pas toucher au budget de la culture », ça, on l'a compris. Dans la culture il y a de tout, bien évidemment il y a de très bonnes choses. Mais par exemple, il y a toujours ce que nos collègues du Rassemblement national soulignent en commission permanente, des dépenses absolument scandaleuses. Demain soir il y a un concert à Fougères, au Coquelicot, le Jazz et la java, 15 000 euros financés par la Région, ou un groupe, je n'ose même pas prononcer le mot groupe parce que c'est de la racaille, va chanter pendant plusieurs minutes « Je veux bousiller du flic ». Les syndicats de police sont montés au créneau, le préfet est averti, mais le maire de Fougères, votre ami de gauche, lui dit que c'est une atteinte à la liberté d'expression. Si on voulait interdire ce concert où on dit, je répète, les vidéos circulent actuellement sur les réseaux sociaux, « Je veux bousiller du flic », bah ça on dépense. Je ne vois pas en quoi la Région gagne beaucoup à faire cela.

Alors allez-vous augmenter dans votre budget, encore une fois, la part des cantines pour les élèves, comme vous l'avez fait l'année dernière ? Parce que ça, vous l'avez fait. Allez-vous encore augmenter les billets de train dans les TER ? Non, parce que vous refusez de faire certains choix. Alors vous savez, vous nous dites « Oui, on a 40 millions d'économies en fonctionnement », mais la plupart des ménages en France se serrent aussi la ceinture et ne voient pas leurs recettes augmenter et sont obligés de se serrer la ceinture. Alors vous, vous appelez ça le brouillard et la tempête. Mais non, vous devez faire un effort. Et il y a forcément des économies à faire, sans remettre en cause la formation professionnelle, sans remettre en cause un certain nombre de compétences de la Région auxquelles il ne faut bien évidemment pas toucher. Alors vos orientations budgétaires, c'est les mêmes que l'année dernière. » Ouin ouin, c'est la faute des autres. On ne peut pas, on ne peut pas. » Quand on ne peut pas, on passe sa place au suivant, ça va bientôt venir.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

On doit continuer ? Oui on continue. Je vous en prie, Monsieur.

Gérard DE MELLON

Rassemblement national

Merci, Monsieur le Président.

Une fois encore, ce rapport d'orientations budgétaires nous parle de tempête, comme le disait à l'instant notre président Gilles PENNELLE, il nous parle de brouillard, d'incertitude, le bruit, la fureur, bien entendu. Et vous avez raison, les finances publiques sont effectivement fragilisées, c'est une banalité que de le dire. La France est sous le coup d'une procédure pour déficit excessif par l'Union européenne du fait d'un déficit public supérieur au seuil de 3 % du PIB. Tel est le bilan des fameux Mozart de la finance pour qui, je le rappelle, vous avez voté par deux fois en 2017 et en 2022.

Alors derrière ces mots que vous employez, brouillard, tempête, il faut bien dire, ce n'est pas seulement la conjoncture nationale qui est en cause, Monsieur le Président, c'est aussi votre propre gestion, vos propres choix. Vous prétendez tenir le cap, mais la vérité c'est que votre cap consiste à maintenir toujours les mêmes choix. Répartir l'effort toujours sur les mêmes quand d'autres en sont exemptés. Vous annoncez 40 millions d'euros de coupes dans le fonctionnement tout en laissant les dépenses de personnel continuer d'augmenter. Vous parlez de l'injuste répartition des efforts et responsabilités entre l'État et les collectivités locales effectivement, seulement vous choisissez vous-même dans ce bordereau une injuste répartition des efforts avec des baisses de crédit à hauteur de 15 % sur certaines lignes budgétaires quand d'autres ne prendront pas un coup de rabot. Ce n'est plus un ajustement, c'est évidemment un véritable démantèlement.

Dans les faits, Monsieur le Président, la Région Bretagne vit à crédit. L'endettement approche les 2 milliards, la capacité de désendettement flirte avec les 8 ans, et les marges d'épargne s'effritent. Votre propre rapport reconnaît une situation financière qui s'érode progressivement. Je pense avoir

suffisamment alerté ici même, année par année, sur cette situation qui, tous les ans, devient de plus en plus critique, ce que vous reconnaissez d'ailleurs.

Monsieur le Président, en période de tempête, comme le disait Gilles PENNELLE, il est nécessaire de garder le cap. Le cap, c'est le rôle du capitaine, c'est lui qui doit ajuster la voile. Et il nous paraît essentiel de recentrer les dépenses sur les missions essentielles : lycées, sécurité des transports, soutien aux entreprises et à l'économie réelle. Il est nécessaire également de supprimer aussi les dépenses idéologiques, la communication politique. Une subvention n'est pas une rente de situation, nous vous l'avons déjà dit, elle doit être réinterrogée chaque année en fonction de l'intérêt général des Bretons. Monsieur le Président, le budget 2026 sera l'un des plus contraints de la mandature. Il aurait pu être un budget de protection, un budget de priorité pour les Bretons, et ce ne sera même pas le cas. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Bernard MARBOEUF pour Nous la Bretagne.

Bernard MARBOEUF

Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

L'exercice des orientations budgétaires est particulier. Particulier, car c'est un exercice obligatoire, mais avec un contenu réglementaire très faible, du moment que l'on donne des perspectives d'action pour l'année à venir et qu'on y ajoute quelques colonnes de chiffres pour la partie prospective. Cet exercice a le mérite de nous inviter au débat, mais au final sans vote. C'est-à-dire que nous échangeons sur vos propositions qui sont à ce stade des lignes de force et non un cadrage budgétaire sur nos missions.

Monsieur le Président, vous avez souhaité revenir à notre calendrier budgétaire habituel, compte tenu des incertitudes liées au PLF 2026, et vous avez eu raison, contrairement à l'an dernier où vous vous étiez un peu entêté sur un calendrier qui s'est avéré assez improbable. Vous nous dites d'emblée vouloir maintenir, je cite : « le cap et l'ambition de l'action publique régionale ». Mais adapter le calendrier aux circonstances pour une construction budgétaire éclairée et tenir les engagements du mandat politique. L'ambition politique demeure intacte, mais, vous le dites au tout début « certains objectifs seront revus ainsi que certains calendriers de réalisation ». Dans votre document, on ne voit pas ce que ça veut dire « certains ». Par contre, dans vos propos, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, on y apprend un peu plus. Mais dans le document, c'est toujours « certains ». Donc on vous sent un peu sur la réserve avant vos arbitrages définitifs.

Des investissements seront ajustés, parfois étalés, et vous indiquez que priorité sera donnée aux services publics régionaux de proximité, comme les mobilités et les lycées, ce que nous approuvons. Nous constatons une évolution certaine de votre part, comme on dit, un certain bouger. Vous prenez en compte l'exigence première de maîtriser le fonctionnement qui, je le rappelle, a été déficitaire de 13 millions au compte administratif 2024. Nous pensons qu'au-delà de la maîtrise, il faudra aller jusqu'à la diminution.

Monsieur le Président, la présentation des orientations budgétaires est, je le dis très calmement, un peu brouillonne. Je m'explique. Le document infuse ici ou là des éléments de stratégie budgétaire. Il aurait mérité plus de clarté et une contraction plus lisible des orientations chiffrées, au lieu d'un mélange, notamment dans la partie 2, d'éléments nationaux et d'engagements régionaux. Ce qui est particulièrement illustré, page 19 sur 49, je pointe très précisément, où dans les éléments financiers nationaux vient s'incruster un tableau important qui ne concerne que la Bretagne. Et regardons ce tableau. L'impact du PLF 2026 à ce stade est de 52 millions d'euros, en y incluant la hausse de cotisations CNRACL, 2,7 millions, et la non-compensation du Ségur santé, 10 millions. Cette somme est à mettre en parallèle avec votre souhait de réduire de 40 millions, soit 3,3 % de la section de fonctionnement. Tout en soulignant qu'en dynamique, et vous l'inscrivez, la dynamique pour la masse salariale augmenterait naturellement de 3,3 %, et les besoins en mobilité de près de 8 %. Au final, vous retenez dans les OB + 2,6 % pour la masse salariale, +3,5 % pour les mobilités, soit un effort certain pour enrayer la dépense, mais certainement insuffisant pour rectifier la pente.

S'il y a un tableau que nous devons analyser de près, mes chers collègues, c'est celui de la page 42 sur 49, intitulée « Synthèse de la prospective financière », où les critères de gestion sont renseignés depuis 2020, avec une prospective à 2030. Jusqu'à présent, nous ne l'avions que jusqu'à 2027. Regardons ce tableau. Prenons les produits de fonctionnement, donc les recettes. Il est prévu une variation faible de -0,2 entre 2026 et 2030. Face à des charges de fonctionnement hors intérêts de la dette de -0,4. Donc une évolution quasi stable tant en recettes qu'en dépenses avec un léger négatif, ce sont vos propositions. Ce n'est donc pas une catastrophe annoncée sur les recettes : 0,2, 0,4.

Deuxièmement, les intérêts de la dette. Ils flambent, passant de 31 millions en 2024 à 60 millions en 2030, avec un remboursement annuel du capital emprunté qui va passer de 94 millions à 175 millions, soit +86%. Quant à l'épargne nette, je dirais la somme la plus importante à regarder. Elle diminuerait très fortement, passant de 178 millions en 2024 à 41 en 2030, soit une baisse de 77 %. C'est une dégringolade. Et c'est à noter, ces 41 millions d'épargne nette seraient quasiment la somme correspondant à date au versement annuel du VMRR, puisqu'il est annoncé à 38. Le VMRR est annoncé à 38 et l'épargne nette à 41. Nous sommes dans la prospective, on dit donc que c'est globalement la même chose. Donc sans VMRR à l'hypothèse de 2030, pas d'épargne nette. C'est très, très inquiétant. Je poursuis la lecture du tableau. Je note la très forte diminution de l'investissement, ce qui, vous le savez, est très préjudiciable pour l'avenir de la Bretagne. Enfin, l'emprunt d'équilibre est à un niveau important, nettement au-dessus de 200 millions. En conclusion de cette prospective que vous nous proposez, nous observons une capacité de désendettement très fortement dégradée, Monsieur le Vice-président, vous l'avez indiqué, passant de 4,7 en 2023 à 9,8 en 2030, ce qui n'est pas tenable. À ce niveau-là, et vous nous l'aviez indiqué en commission des finances, la BEI, la Banque européenne d'investissement, nous sanctionnera.

Pour clore l'analyse prospective, je voudrais faire un rapide focus sur l'évolution de la masse salariale. Qu'est-ce qu'on y apprend ? Que la masse salariale des personnels administratifs augmente plus alors que la masse salariale des agents des lycées baisse. Ensuite, on apprend que l'évolution GVT est de 2 millions d'euros par an et que l'augmentation des cotisations CNRACL, c'est plus de 7. C'est donc 5 millions par an en masse salariale à trouver dans nos recettes dans les années qui viennent.

Monsieur le Président, je note votre volonté de prendre en compte pour le calcul des interventions de la Région les délais de désendettement des principales collectivités bretonnes. Et vous regardez tous le graphique de la page 40 sur 49. Je ne vais pas vous en faire le reproche. En effet, les taux d'efforts locaux ne sauraient être minorés par un accompagnement régional qui creuserait sa propre capacité d'agir par un endettement de plus en plus fort. Attention néanmoins. Le graphique intitulé « Comparaison des capacités de désendettement, dégroupement des collectivités, etc., pour 2024 » ne prend pas en compte les budgets annexes, il ne prend que le budget principal. Donc vous le savez, notamment au niveau des emprunts, les budgets annexes sont souvent sollicités, notamment pour les zones d'activité ou certains investissements autres.

Monsieur le Président, je vous redis, rien ne doit être interdit. Nos politiques contractualisées, comme le CPER, le PRIC et les engagements pris dans les collectivités bretonnes et nos partenaires privés doivent être retravaillés. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Vice-président, on n'aura pas le choix. Car, vous le savez et vous nous l'avez dit, le DILICO 2 nous contraindra à revoir notre politique d'investissement. Il faut le faire dès maintenant. Cela doit se faire en concertation avec nos partenaires bretons et l'État pour adapter nos politiques à la réalité financière et fiscale de notre collectivité. Il faut le faire dès maintenant avec un plan concerté sur trois ans. Dès le budget 2026, repartir sur des bases plus réalistes, avec un horizon plus serein, et je le rappelle, occupons-nous d'abord de nos compétences fortes.

Enfin, la dernière partie de mon propos portera sur la qualité des informations des OB, au regard, mes chers collègues, des exécutions budgétaires. J'ai repris les tableaux. Par exemple, les OB 2023 prévoient un emprunt d'équilibre de 108 millions. La réalité au compte administratif de l'exécution a été de 120, soit +10 %. On est encore dans la prospective classique. Prenons maintenant les OB 24. Le tableau nous promettait 150 millions d'emprunt, on en a réalisé 211 millions, soit 41 % de plus que la

prévision aux OB. Venons-en enfin aux OB 2025. On nous indiquait, en toutes lettres dans les documents, 105 millions d'emprunt d'équilibre. Et le chiffre que l'on a en exécution, c'est 253,5 qu'on nous a indiqué en commission des finances. Soit une différence entre les OB et l'exécution de 141 %. Quant à la capacité de désendettement, elle était projetée à 5-8 au moment des OB, la réalisation 7. Voilà, il faut donc fortement relativiser le document des OB qui se fracassent régulièrement sur le mur de la réalité. En tout état de cause, le juge de paix, je l'ai déjà dit souvent, c'est le compte financier, le bilan d'exécution.

Pour conclure, nous avons un rapport qui a le mérite de susciter le débat et nous sommes au cœur de l'action régionale. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous invite à la plus grande prudence. Je rappelle qu'un budget est un désir soumis à l'épreuve des faits. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Ana SOHIER pour Breizh a-gleiz.

Ana SOHIER

Breizh a-gleiz

Chers collègues,

Permettez-moi d'abord de souligner l'évolution qualitative du document qui nous est soumis. Cette année, l'effort de pédagogie est réel. La seconde partie du rapport est plus transparente, plus lisible et donne surtout des clés de compréhension et de comparaison permettant un débat exigeant. On sent un travail important pour rendre intelligible un contexte financier de plus en plus contraint, je veux le souligner et remercier les services qui ont réalisé cet effort.

J'ajoute une seconde satisfaction. Le rapport formule clairement un diagnostic lucide sur les limites du cadre institutionnel de la France et sur les impasses du financement des collectivités. Je le dis sincèrement, on l'a souvent dit, mais c'est écrit, c'est courageux et c'est utile. Malheureusement, et c'est tout le drame de la situation, cette parole n'est pas entendue à Paris. La Bretagne alerte, argumente, explique et Paris continue de décider sans adapter et sans reconnaître les réalités territoriales. Le rapport est donc clair : la Région a l'obligation d'agir, mais pas les moyens de choisir. C'est autant un problème de démocratie qu'un problème financier.

Alors le rapport l'indique, 2026 sera un exercice particulièrement compliqué. + 8 à 10 millions pour la masse salariale, +25 millions pour les transports, +250 millions sur 3 ans pour le PRIC et les investissements éducatifs, plus de 200 millions pour la formation professionnelle. Et dans le même temps, l'État qui annonce bien sûr une réduction massive des dépenses publiques nationales dont les collectivités seront, j'ai un peu envie de dire comme toujours, les amortisseurs involontaires ou les variables d'ajustement. Le diagnostic est donc solide, précis, incontestable, mais les solutions restent encore floues. Nous l'avions remarqué lors du vote de la DM2, l'ajustement officiellement technique actait à un alignement anticipé sur l'austérité voulue par Paris et la baisse de 2,5 % des crédits de fonctionnement ne priorisait pas ni ne hiérarchisait les actions. Dans les orientations 2026, on lit un infléchissement. Il y aura des choix. Et contrairement à la DM2, nous ne serons pas dans un rabot uniforme. Mais quels choix ? Et surtout, au détriment de qui ?

Le document laisse entendre, et vos interventions, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président aussi, que la Région veut préserver le lien direct avec les usagers. Les lycéens, les voyageurs, les stagiaires de la formation, les bénéficiaires finaux des politiques publiques. Et c'est légitime. Mais cela signifie également que les structures intermédiaires, associations, réseaux, ingénierie territoriale, collectivités locales seront mis sous pression beaucoup plus fortement. Or en Bretagne, nous savons que ces corps intermédiaires ne sont pas des couches administratives superflues. Ils sont la colonne vertébrale de notre cohésion sociale, culturelle, environnementale, un mode d'action fondé sur la coopération, la proximité et la confiance. Les affaiblir reviendrait à reproduire au niveau régional ce que le pouvoir central a fait depuis 2017 : réduire les médiations, marginaliser les relais, affaiblir les corps intermédiaires pour

gouverner dans une relation directe, parfois clientéliste, avec des individus. Nous ne pouvons pas suivre cette voie.

Mais encore faut-il être clair sur ce que l'on entend par structure intermédiaire. Il y a, nous le savons, un discernement nécessaire. Certaines sont essentielles et incarnent l'intérêt général. D'autres relèvent davantage d'acteurs économiques ou privés auxquels la Région délègue parfois des missions sensibles, comme on le voit dans la politique agricole, avec la labellisation d'organismes qui peuvent être juges et parties. Autrement dit, défendre les corps intermédiaires n'exclut pas de faire un tri. Et c'est précisément parce qu'ils sont indispensables que leur rôle doit être confié aux acteurs qui portent réellement l'intérêt collectif.

Tout cela nous conduit au cœur du sujet. Le diagnostic dit que la Région manque de marges, que les recettes sont instables, les obligations augmentent, que le cadre national est inadapté. Mais il ne dit pas la conclusion logique : la Bretagne a besoin d'autonomie financière et réglementaire. Et je veux rappeler ici le travail mené ces derniers mois : contributions institutionnelles, plaidoyer pour une ressource propre, proposition fiscale, participation au débat sur l'acte III de la décentralisation, jamais votre majorité n'était allée aussi loin. Mais rien de tout cela ne ressort comme un objectif politique assumé dans ce rapport. Or une région comme la Bretagne ne peut plus se contenter de subir. Il faut afficher une stratégie claire, construire un front commun avec les autres régions, expliquer aux Bretonnes et aux Bretons comment le système actuel brime nos politiques publiques et assumer que l'autonomie n'est ni un slogan ni un symbole, mais une condition de l'efficacité de l'action publique. Le diagnostic est juste, mais il manque encore la volonté d'en tirer toutes les conséquences.

Alors notre groupe souhaite quand même reconnaître une réalité. Nous savons que votre responsabilité en tant que majorité est aussi d'anticiper les futures coupes nationales, de sécuriser ou plutôt de préserver la trajectoire budgétaire de la Région afin d'éviter toute rupture. Nous comprenons cet impératif et nous savons qu'il permet à la collectivité de tenir debout dans un contexte national qui pousse toutes les régions au bord de l'asphyxie. Mais nous voyons également que cette stratégie se traduira inmanquablement par des renoncements pour les acteurs de terrain, les associations, les réseaux de notre territoire et l'ensemble des politiques publiques non obligatoires qui sont fondamentales pour la Bretagne. Or, il n'y aura pas de salut sans solution politique. Gérer la crise ne suffira pas. Il faut refuser l'étouffement progressif, engager clairement le rapport de force avec l'État, défendre l'autonomie comme une condition de survie et non comme une revendication secondaire. Il ne faut surtout pas baisser les bras. Si la Bretagne n'affirme pas elle-même l'exigence d'un autre modèle, personne ne le fera à sa place. Car la réponse à cette impasse n'est pas simplement une meilleure gestion, que vous avez engagée, mais un véritable choc de décentralisation fondé sur l'autonomie financière et réglementaire. C'est la condition de notre survie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Anne PATAULT pour le groupe Bretagne Centre Gauche.

Anne PATAULT

Bretagne Centre Gauche

Monsieur le Président, cher Vice-président, chers collègues,

À vrai dire, nous sommes dans une situation exécrable. L'écriture d'orientations budgétaires pour 2026 nous met face aux limites d'un système qui exige de nous beaucoup de courage. Et quoi qu'on en pense, notre responsabilité consiste à dépasser la critique, le commentaire, aussi pertinent soit-il. Nous devons aux Bretonnes et aux Bretons d'être lucides et surtout, nous leur devons des solutions. Le diagnostic est pourtant implacable. Il est factuellement incontestable que notre modèle de financement atteint une limite jamais connue, avec d'une part 43 millions de contributions au redressement national, une diminution attendue de nos ressources de 0,2 %, la nécessité de maîtriser strictement les dépenses de

fonctionnement, et d'autre part des signaux inquiétants, un endettement accru, une épargne nette en forte baisse, des ratios de gestion qui frôlent ou dépassent les seuils d'alerte.

Le diagnostic est partagé. Il l'est, me semble-t-il, largement dans cet hémicycle et ailleurs, ainsi que par le CESER qui pointe aussi l'étroitesse des marges de manœuvre de la Région. Le manque de dialogue entre l'État et les collectivités, la verticalité, la défiance freinent notre rôle d'entraînement essentiel en matière de cohésion sociale, d'économie et de transition environnementale. Alors, comment garder le cap dans ce contexte ? Comment manœuvrer dans ce long coup de tabac ? Quelle route tracer ? Comment tenir dans la durée pour ne pas abîmer le navire en prévision de jours meilleurs, d'une meilleure météo que nous ne voyons pas encore venir ? Et sans vouloir donner des leçons de navigation aux grands marins qui sont dans cet hémicycle, je pense qu'il y a un certain nombre d'options. Prendre un ris, rentrer au port, se mettre à la cape, partir en fuite. Chaque région choisira sa manœuvre.

Nous, nous avons fait des choix. D'abord, garder le cap politique pour préserver l'avenir malgré tout, avec plus de 3 milliards d'euros d'investissement pluriannuel réaffirmés dans le PPI, sans exhaustivité parce que, Président, vous l'avez rappelé, les lycées, les ports, les transports, le numérique, etc. Et ensuite, nous avons choisi de hiérarchiser pour dégager une ossature politique et opérationnelle qui préserve l'essentiel. Ainsi, les orientations budgétaires 26 sont la traduction d'une stratégie contrainte, mais assumée. Nous adaptons nos actions et nos calendriers selon un principe de priorisation. Nous nous recentrons sur les actions à plus fort impact. Plutôt qu'un saupoudrage qui serait inefficace, plutôt que des coups de rabot aveugles, nous choisissons de concentrer nos actions là où elles sont les plus décisives. À propos de coups de rabots aveugles sans vouloir remettre de l'huile sur le feu, pour illustrer le propos de Stéphane PERRIN-SARZIER, je rappelle que le Conseil régional des Pays de la Loire a annoncé par mail à la mission locale de Redon, sans plus de procédés, qu'elle cesse toute subvention pour la mission locale, alors même que les jeunes des huit communes ligériennes ont toujours autant besoin d'accompagnement.

Or donc, nous assumons une forme de sélectivité dans les aides et dans nos partenariats, nous les adaptons au possible. Il faut alors assumer, et il nous faudra assumer collectivement, des choix difficiles. Ralentir certaines politiques plutôt que toutes les affaiblir, dire non à certains projets pour en sauver d'autres. Nous protégeons le cœur de notre projet, l'investissement d'avenir, les services publics de proximité, la cohésion sociale et territoriale. Et nous refusons d'abandonner notre ambition pour la Bretagne, de faire porter l'effort sur les plus fragiles, de sacrifier l'investissement d'avenir sur l'autel du court terme.

Oui, le modèle est dans l'impasse. Nous refusons d'accepter sans réagir l'actuelle pseudo décentralisation qui nous confronte à des injonctions contradictoires et nous met dans l'impasse. Nous voudrions bien être aux côtés de l'État, mais nous sommes frontalement face à l'État. Un État qui nous prive de leviers fiscaux, mais nous demande de plus participer à son redressement, qui demande d'assumer toujours plus de compétences, mais nous impose des normes sans en donner les moyens, qui prône l'égalité entre les territoires, mais applique une péréquation incohérente entre collectivités. Cet essoufflement, couplé à une crise budgétaire profonde, révèle un problème structurel dans lequel les collectivités ne sont plus que des variables d'ajustement, et qui finirait par les rendre impuissantes.

Pour ceux d'entre nous, dans cet hémicycle, qui pensent qu'il faut garder, bien sûr, mais surtout renforcer le maillon régional, nous savons que la vraie décentralisation reste à construire. Ainsi, nous faut-il collectivement soutenir l'intention du Premier ministre, tout en restant vigilants sur la concrétisation ? Nous avons fait déjà des propositions concrètes. Nous souhaitons assumer pleinement notre responsabilité. Et pour cela, il nous faut des compétences claires, des moyens adaptés, des leviers fiscaux, et cela à chaque niveau de collectivité. En Bretagne, nous savons mobiliser les forces vives, les autres collectivités, et nous savons collaborer avec l'État. Alors, où est le problème ? Avançons !

Face au danger réel, il va falloir dépasser des postures. Chacun dans cet hémicycle a des raisons de s'inquiéter. On a entendu et on l'entend encore, craintes pour les transitions, dénonciation du désengagement de l'État, traitement différencié des régions et des départements, rappel que la dette est

d'abord celle de l'État, que la décentralisation est en peine, certes. Mais ensemble, nous devons peser pour ne pas rester dans la seule dénonciation. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit par des actes, des projets, des positions communes. À l'heure où le modèle français tangué, la seule logique de camp serait une faute politique. Aujourd'hui, nous avons une responsabilité particulière, politique : celle de ne pas renoncer, de revendiquer des marges de manœuvre et de faire cause commune. Les orientations budgétaires sont certes un document technique, mais elles sont aussi le miroir de notre incapacité ou de notre capacité collective. Celle de choisir, de subir ou de bouger les lignes.

En ce 11 décembre, date anniversaire de la mort de Xavier GRALL, ses mots résonnent avec une force particulière. Il écrivait, je crois que c'était dans *Les lettres à mes filles* : « Il faut agir tout de suite, l'histoire n'est pas écrite. C'est à nous de créer ce sacré pays de toutes nos forces, de tout notre cœur. » Et c'est avec cette conviction que nous disons aujourd'hui que la Bretagne ne renonce ni à son ambition ni à son avenir. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Gaëlle NIQUE.

Gaëlle NIQUE

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Combien de temps encore allons-nous pouvoir continuer comme cela ? C'est la question qu'inévitablement on se pose une fois achevée la lecture de ces orientations budgétaires pour 2026. Je veux saluer la grande qualité de ce document, qui présente avec beaucoup de clarté tous les éléments de contexte nécessaires à la compréhension de la situation que nous connaissons.

Je souhaite aussi exprimer ma compassion à celles et ceux auxquels a été confiée l'impossible tâche de rédiger ce bordereau. Tâche impossible, car conditionnée à la prise de décision à l'échelle nationale dont ils ignoraient tout et qu'à la mi-décembre nous continuons à ignorer. Autant bâtir un château sur des sables mouvants. À défaut de savoir à quelle sauce nous serons mangés, une chose en tout cas ne fait pas l'ombre d'un doute, c'est qu'elle sera particulièrement amère. Je veux dire notre inquiétude et notre exaspération face à des conditions de construction d'un budget régional qui ne cessent de se dégrader. Mes chers collègues, vous me passerez cette expression, c'est tous les ans pareil, mais en pire.

Que nous réserve donc l'indigeste potion qui nous sera servie en 2026 ? Vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, il faut s'attendre à une nouvelle mise à contribution substantielle et injuste de notre collectivité à l'effort de redressement budgétaire national, une baisse massive hors masse salariale et mobilité de nos dépenses de fonctionnement, au risque de fragiliser plusieurs de nos politiques emblématiques, une érosion conséquente de notre épargne nette et une augmentation tout aussi sensible du poids de la charge de la dette. Et tout cela, rappelons-le, dans un contexte où des murs d'investissement se dressent de toutes parts dans les champs des transports publics, bien entendu, mais aussi dans ceux des transitions écologique et climatique, de l'aménagement du territoire ou de la cohésion sociale.

Oui, je le répète : combien de temps encore allons-nous pouvoir continuer comme cela ? Dans cet environnement si dégradé, les choix politiques opérés par notre exécutif se révèlent à la fois courageux et pertinents, axés notamment sur la priorisation de l'investissement et du fonctionnement de nos services publics régionaux de proximité. Il est cependant moralement et humainement épuisant d'annoncer à des organismes de valeur des coupes sombres que nous sommes contraints de faire pieds et poings liés. Il n'en demeure pas moins que dans son avis, le CESER fait preuve d'une incontestable lucidité en considérant l'année 2025 comme celle du basculement dans un monde nouveau. Nous touchons aux limites ultimes d'un système au bord de l'asphyxie qui ne peut plus être réformé. Il n'y a plus rien à raboter et l'ère de la rustine est révolue. En un mot, les collectivités françaises sont à l'os. Nos

orientations budgétaires le soulignent à juste titre. Une rupture dans nos modèles d'organisation est aujourd'hui vitale, sans quoi il deviendra impossible de s'extraire de la spirale de l'attrition. Disons-le clairement, une double réforme en profondeur s'impose aujourd'hui, celle des pouvoirs locaux et des finances locales. Des pouvoirs locaux pour créer les conditions de leur montée en puissance, des finances locales en vue de garantir les moyens de leurs ambitions. Est-ce l'horizon vers lequel nous fera tendre ce fameux projet de loi sur la décentralisation dont les grands axes devraient être présentés en Conseil des ministres la semaine prochaine ? J'aimerais le croire.

Mon sentiment est que nous avons eu raison de jouer le jeu en saisissant la main qui nous était tendue, tout simplement parce que nous sommes Bretons, que la décentralisation est au cœur de notre ADN politique et que ce combat-là ne peut se dérouler sans nous. Pour autant, l'expérience doit nous inciter à la prudence, tant nos espoirs ont été souvent douchés ces dernières années. Il y a loin de la coupe aux lèvres. Et l'on ne peut pas dire que les intentions décentralisatrices du président MACRON, maintes fois répétées, aient été suivies du moindre effet. J'ajoute que le moment semble particulièrement mal choisi pour faire aboutir une réforme territoriale d'ampleur en fin de mandat sans majorité au Parlement et alors que le gouvernement, veuillez m'excuser l'expression, s'emploie à faire les poches aux collectivités locales.

Cela étant dit, nous ne fermons aucune porte et sommes évidemment favorables à une nouvelle organisation institutionnelle qui se traduirait par un renforcement des compétences régionales dans les champs du développement économique, de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'éducation, de l'aménagement du territoire et des transitions écologiques et énergétiques. Pour peu, et c'est un impératif absolu, que des ressources suffisantes soient affectées pour le bon exercice de ces missions. À ce sujet, je m'inquiète que dans le cadre des discussions en cours sur le contenu du futur projet de loi, la question des ressources financières soit écartée au risque de réduire l'exercice à la construction d'un mécano institutionnel sans réelle consistance. Nous jugerons sur pièce. Madame GATEL nous ayant d'ores et déjà avertis qu'il ne fallait pas s'attendre à un grand soir de la décentralisation, je veux seulement espérer que la montagne n'accouchera pas d'un énième souriceau, à l'instar de ce qui a pu être l'insipide loi 3DS de février 2022.

Les fêtes de Noël approchant, je souhaiterais achever mon propos, volontiers sombre, je le concède, par une note d'espoir. Aux lendemains qui s'annoncent éprouvants peuvent succéder des surlendemains qui chantent. C'est une question de volonté politique et de capacité à sortir des confortables sentiers de la routine et du conformisme. Avons-nous d'ailleurs le choix alors que toutes les enquêtes d'opinion donnent un représentant de l'extrême droite à l'Élysée au printemps 2027 ? Miser sur le dynamisme des territoires et l'autonomie de la société peut être l'un des remèdes les plus efficaces au scénario catastrophe qui se profile. Nos concitoyens sont prêts pour cette mutation majeure et souvent bien en avance sur les élus que nous sommes.

J'en veux pour preuve le récent sondage IFOP réalisé pour Régions de France qui démontre que 64 % des Français adhèrent désormais au principe du fédéralisme régional, contre 36 % en 2006. C'est le témoignage d'une véritable révolution des mentalités, tant le fédéralisme est un impensé, voire un tabou dans la tradition politique française. Le temps est venu de brandir cet étendard-là face à tous ceux, à l'extrême droite et à l'extrême gauche, qui présentent l'hydre de l'étatisme autoritaire et du jacobinisme rance comme la solution à tous les problèmes des Français. TOCQUEVILLE ou MAURRAS, des collectivités autonomes ou des territoires sous tutelle, un nouveau souffle démocratique ou l'adhésion aux vieilles lunes du paternalisme technocratique ? Voilà les options autour desquelles doit se structurer le débat électoral de 2027. Projet de société contre projet de société. Et ce combat-là, ma conviction est que nous ne pouvons pas le perdre. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Gaëlle NIQUE et je profite de l'occasion pour vous remercier pour votre implication dans les sujets pêche du Nord-Bretagne, en Côtes-d'Armor ce matin encore, et ces derniers jours, ces dernières semaines.

Aux côtés de plusieurs collègues, vous êtes au cœur des sujets, ce sont des sujets bien compliqués, donc merci à vous, j'en profite. Stéphane DE SALLIER DUPIN pour le groupe Hissons la Bretagne.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Hissons haut la Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

Un petit mot d'abord pour remercier notre collègue d'avoir cité Xavier GRALL en ce jour un peu singulier, et pour se redire que dans un débat d'orientations budgétaires qui peut être technique, attristant, désespérant, il est toujours bon de faire appel aux lettres.

Monsieur le Président, nous nous retrouvons donc pour un débat d'orientations budgétaires dans une situation encore plus floue que l'an dernier, époque où nous faisons l'expérience d'un DOB sans information sur le projet de loi de finances. À mon avis, les questions de calendrier, ça ne change rien. Concrètement, nous sommes sans doute les derniers à avoir ce débat d'orientations budgétaires au regard de ce qui s'est passé dans les autres régions. Et nous l'aurions fait il y a... Allez, en octobre, comme certains, nous aurions eu à peu près le même niveau d'informations qu'aujourd'hui. Donc la question de la date n'est pas, à mon avis, l'élément majeur. Et le brouillard est tellement dense que vous avez fait le choix de reporter le vote de notre budget en février prochain à une date, j'y reviens, qui ne permettra pas d'entendre nos collègues députés européens retenus en séance plénière à Strasbourg. Je vous l'ai dit, ce n'est pas de nature à enrichir le débat démocratique dans notre assemblée, surtout quand vous affirmez par ailleurs que le PAC breton doit travailler collectivement à Bruxelles. Soyons cohérents.

Le DOB se réduit trop souvent à un débat sur les recettes dont nous savons qu'elles nous font dépendre quasi exclusivement du budget de l'État, c'est-à-dire du projet du gouvernement et du débat parlementaire. Votre vice-président, notre rapporteur général l'a évoqué, notre part de TVA se transformera-t-elle tout ou partie en dotation avec le risque que celle-ci soit nettement moins dynamique ? Qu'advient-il du PRIC ? Dans ce DOB, vous estimez l'impact financier des mesures prévues dans le projet de loi de finances 2026 à environ 43 millions d'euros, mais je ne suis pas loin de participer de l'avis du président MARBOEUF. Je pense que le total n'est pas là. 43 millions d'euros de pertes de recettes, de charges supplémentaires réparties entre le DILICO, les variables d'ajustement des dotations, les mesures liées à la TVA, la hausse des cotisations de la CNRACL, j'en passe.

Sur le point des pactes régionaux d'investissement dans les compétences, des PRIC. Je vous cite dans le rapport : « À travers des pactes régionaux d'investissement dans les compétences renouvelés, l'État et les régions sont entrés dans un nouveau cycle de co-investissement pour la période 2024-2027 pour renforcer le nombre de formations financées pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Les crédits additionnels que l'État s'était engagé à apporter à la Bretagne ont été de 50 millions d'euros par an 2024-2025 et sont ensuite minorés 2026-2027. Compte tenu des modalités de versement prévues dans les conventions financières, essentiellement conditionnées au paiement effectif des formations, la participation attendue de l'État serait néanmoins inférieure à ce montant au cours des premières années d'application de la convention. » Est-ce qu'on peut avoir un petit peu plus de précision sur ce sujet-là ? Ce n'est pas complètement neutre. On avait eu ce débat-là, Madame la Vice-présidente, l'année dernière, qu'avons-nous comme information sur le sujet ? Ça conditionne les éléments de notre débat. Et puis dans le fond, anticipez-vous, comme d'autres régions françaises, la fin de ces pactes et donc la fin du cofinancement, et si oui, comment ?

La grande affaire des recettes de cette année, et je suis vraiment confus parce que je vais agacer le vice-président QUERNEZ, donc il m'en excusera par avance, je le préviens, comme ça, vous vous préparez, c'est évidemment la mise en œuvre du versement de mobilité régional et soi-disant rural. Cette affaire, c'est une sorte de grand roman où l'ambiguïté rivalise parfois avec le mensonge. Lors des élections régionales de 2021, la liste « La Bretagne avec Loïg » met en avant, je cite : « une politique ambitieuse de mobilité fondée sur le développement de l'offre de transport, TER plus fréquents, maintien des petites lignes, renforcement du réseau BreizhGo, la transition écologique et une meilleure accessibilité tarifaire,

notamment pour les jeunes. » Mais je vous l'accorde, évidemment, aucune dépense évoquée ne fait l'objet d'un financement et d'une promesse quant aux éléments de recettes qui vont avec.

Dans un premier temps, vous vous faites le militant de la création d'un versement mobilité régional, prenant quasiment pour modèle le cas francilien, en oubliant soigneusement au passage les différences notoires que, dans d'autres circonstances, vous ne manquez pas de souligner. Et vous travaillez ardemment à l'introduction de cette faculté, le VMRR, dans la loi, ce qui devient le cas lors du vote du PLF 2025. Les chefs d'entreprise bretons se mobilisent alors pour vous exprimer leur opposition à ce projet et les raisons de cette opposition. Vous donnez alors le sentiment de découvrir que cet impôt n'est rien d'autre qu'un impôt de production qui pèse lourdement sur les entreprises publiques et privées de plus de 11 salariés. Le 11 mars 2025, vous expliquez alors dans un quotidien de référence, dit-on, c'est comme ça, que ce n'est pas « l'impôt idéal ». Mais que, comme la faculté s'est offerte, et c'est moi qui poursuis votre phrase, il faut en passer par là. J'ai le droit, je prends.

S'ensuit une vaste opération d'enfumage, pardonnez-moi, autour de la Conférence de financement des transports au printemps dernier, qui dit beaucoup de votre appétence typiquement socialiste, apatriote, mais socialiste quand même, pour l'impôt. Non, non, non, j'évoque votre voisin de gauche. Si le VMRR n'est pas un bon impôt, prenons alors sur la taxe de séjour sous la forme d'une taxe additionnelle. Et vous obtenez alors la signature du syndicat patronal breton pour soutenir votre demande et laisser croire que la question n'est pas plus ou moins d'impôt, mais quel impôt en plus ? Malgré tout, l'opposition des entrepreneurs continue et les uns et les autres continuent à contester.

Vous tentez à plusieurs reprises de faire voter la faculté pour la Région de lever une taxe additionnelle sur la taxe de séjour lors des débats sur le PLF, là, cet automne. Et l'amendement porté par notre collègue Madame ROUAULT est largement rejeté à l'Assemblée nationale par 111 voix contre et 60 pour. À noter qu'au sein du groupe socialiste, qui compte 69 membres, seuls 28 sont présents et votent pour. Lobbying raté. Et ne nous demandez pas ce qu'ont fait les députés LR, ils n'étaient pas favorables à cette proposition, donc ne tentez pas de demander l'appui des choses.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ce n'est valable que pour l'Ile-de-France.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

J'évoquais nos collègues bretons, Monsieur le Président. Mais vous me répondez avec plaisir, Monsieur le Vice-président.

Entre-temps, nul n'a compris si votre proposition c'était fromage et dessert, ou fromage ou dessert. Allions-nous avoir VMRR plus taxes additionnelles, ou si l'un pas l'autre ? Vous aviez évoqué un arbitrage en fonction des montants des recettes prévues. Ambiguïté, une nouvelle fois. Montant prévu, parlons-en pour le VMRR. Vous aviez évoqué 35 à 40 millions d'euros. Au regard de ce que j'ai lu, on est plutôt à 28-29, après révision du calcul par l'URSSAF, si je ne dis pas de bêtises. Mais là aussi, nous sommes dans le flou.

Entre-temps, les chefs d'entreprise bretons continuent à dire leur hostilité au VMRR. Et je cite le représentant au CESER, ici et maintenant ou il y a quelques jours, il demande, je cite avec solennité et gravité, à la Région de « renoncer à cette mesure » avec les arguments suivants : c'est un impôt de production nuisible. Le MEDEF qualifie le VMRR d'impôt de production assis sur la masse salariale qui fragiliserait la compétitivité des entreprises et l'emploi. Une distorsion de concurrence interrégionale. Il souligne que les régions voisines, Pays de la Loire, Normandie, ont choisi de ne pas appliquer cette taxe pour préserver leur attractivité économique, ce qui placerait la Bretagne en désavantage. Et un impact sur le pouvoir d'achat des salariés. Le MEDEF affirme que cette taxe, en réduisant le résultat net des entreprises, affectera mécaniquement, je cite « les revenus des salariés via la baisse de l'intéressement et de la participation ». Mais vous avez lu comme moi les éléments du CESER donc vous ne découvrez rien.

Maintenant, posons-nous la question. À quoi, Monsieur le Président, va servir le VMRR ? Vous nous dites qu'il va vous permettre d'accroître le service et la qualité de service. Mais dans le fond, qu'est-ce qui nous assure, qu'est-ce qui nous dit que ça ne va pas servir à autre chose ? Alors je lis dans votre pensée, Monsieur le Vice-président, vous allez me dire qu'on devra justifier d'une façon ou d'une autre de l'affectation. Sauf que, si on prend en compte le déficit de fonctionnement des lignes régionales, et Monsieur le Vice-président, vous nous disiez en commission permanente que les recettes émanant des usagers couvraient 41 % des charges, ce qui était plutôt un bon résultat. Mais je n'en doute pas un instant et je vous l'accorde volontiers. Seulement, il nous reste 59 %. Est-ce que le VMRR servira à couvrir les charges restantes ? Il y en a la faculté, Monsieur le Président, puisqu'on est dans le domaine du transport. Et qu'à ce moment-là, si ce VMRR couvre cette partie-là, on peut l'utiliser, la somme dégagée ici pour faire autre chose. Et puis, est-ce que vous allez vous en servir pour prendre en compte les nouvelles dépenses nécessaires liées à la sécurité ? On a évoqué la question de la convention qui nous lie à la SNCF en termes de sécurité dans les transports de la région. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne nous servira pas aux fameux tarifs jeunes que vous aviez promis lors de la campagne en 2021 et sur lesquels vous vous êtes empressé de revenir.

Je voudrais revenir en un instant sur la démonstration qui a été faite et qui était intéressante par Bernard MARBOEUF tout à l'heure, qui comparait, vous savez, notre capacité d'autofinancement projetée et la réalité du fruit du VMRR. Il y a des similitudes troublantes. C'est pour ça que le pourquoi faire mérite d'être posé comme question. Dans tous les cas, il faut rappeler qu'un nombre considérable de Bretonnes et de Bretons ne prennent pas les trains ou cars BreizhGo, ou ne les prennent qu'une à deux fois par an. Certes, vous venez d'inaugurer le tronçon de Plémet de la RN 164, regret que les conseillers régionaux n'aient pas été invités. Vous allez me dire que c'est la faute de la DREAL, bon, admettons. Mais que faisons-nous pour répondre aux besoins de mobilité de celles et ceux...

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Marc LE FUR était présent.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Certes, mais c'est une habitude, il est absent. Donc c'est une habitude d'interpeller les absents. Seulement... Non, non, non, je m'explique. J'explique 30 secondes, 30 secondes. Seulement, il l'était au titre de l'historique, Monsieur le Président. C'est qu'il a milité comme député pendant un certain temps là-dessus, il n'était pas invité comme conseiller régional. On aurait pu. Mais une nouvelle fois, moi, je ne vous en veux pas. On m'a répondu que c'est la DREAL, bon, imaginons que ce soit la DREAL, vous voyez. On aurait aimé pouvoir y être. Dans tous les cas, c'est une illusion de croire que la majorité des Bretonnes et des Bretons ne prendront plus leur voiture. Vous ne l'avez pas dit, rassurez-vous. En l'état, plus de 80 % des trajets quotidiens de nos concitoyens se font en voiture. Et pour beaucoup d'entre eux, le train ou le car ne sont pas adaptés. Voilà pour le VMRR.

Je voudrais évoquer avec vous les questions de dépenses dans ce débat d'orientations budgétaires. D'abord sur le fonctionnement. L'an dernier vous nous aviez annoncé avec gravité, drapé dans une posture quasi morale, que vous vous faisiez le protecteur des budgets culture, sport et langues régionales et qu'ils seraient sanctuarisés. Je ne suis pas sûr qu'ils l'aient été complètement, car les dépenses des associations concernées ont subi l'inflation. Élément de détail, sans doute. Je ne suis pas sûr non plus que cette sanctuarisation soit juste, car certains ont besoin de plus et d'autres ont besoin de moins. Je pense que cette sanctuarisation est en effet comme, pardonnez-moi, une facilité intellectuelle, au pire, mais je n'ose l'imaginer, une paresse intellectuelle.

Pour le reste, vous appliquez une forme de rabot que nous avons dénoncé et cette année vous semblez nous avoir entendus et annoncé que vous rejetez, c'est dans le texte, l'idée du rabot et vous annoncez des baisses qui, entre 3 et 15 % selon les projets, seront sans doute plus adaptées. Sur les postes les plus rigides, vous vous fixez comme objectif de contenir la hausse de la masse salariale, plus de 6 %. Cela a été dit, malheureusement ce n'est pas le contenir qui compte aujourd'hui, je pense qu'à un moment il faudra passer au réduire. Et celle des mobilités à 3,5 %, et ce malgré le VMRR. Vous nous dites que l'intervention

régionale sera recentrée sur les actions ayant le plus fort impact et le meilleur effet de levier, ce qui impliquera l'arrêt des dispositifs jugés trop restreints ou dont les effets transformants ne sont pas confirmés. C'est sans doute un progrès dans la démarche, mais comment cela va-t-il se traduire ? Pour quel type de projet ? On me répondra : « vous le verrez dans le budget. »

Vous nous dites que la Région assume de marquer des pauses dans certains financements pour 2026, citant spécifiquement le financement des destinations touristiques, et celui du dispositif Bien vivre en Bretagne, lesquels seront touchés, on me répondra que je verrai ça au mieux en CP. De même, le calendrier de réalisation de certains engagements antérieurs, y compris ceux du Contrat de plan État-Région, sera interrogé pour envisager des reports. Vous nous proposez donc une sélectivité accrue des bénéficiaires et la Région souhaiterait appliquer plus strictement un principe de différenciation dans l'octroi de ces aides, carte des capacités, règles financières strictes... Tout cela est intéressant, mais une nouvelle fois on a un manque de précision.

Au fil de nos échanges en commission des finances, votre exécutif évoque quelques pistes à l'oral : la baisse du nombre de formations professionnelles, on évoquait de 20 000 à 15 000. Était-ce une boutade ? Était-ce un chiffre ? Je n'en sais rien. La baisse du nombre de places, là c'est factuel, dans les instituts de formation et de soins infirmiers au moment où la Bretagne a tant besoin d'infirmières. La baisse du nombre de numéros du magazine *B*, Monsieur le Président. Alors ça, on est plutôt heureux d'avoir attiré votre attention là-dessus. Mais rien sur le nécessaire audit des aides aux associations que nous avons demandé pour mieux éclairer les décisions.

Notre crainte, Monsieur le Président, porte sur la question des investissements. La Région avait jusqu'ici cette singularité, les Régions, que d'être les collectivités ou la collectivité de référence qui avoir encore la capacité d'investir sur le moyen et sur le long terme. Nous avons la conviction qu'il faut préserver cette singularité. Nous craignons que vous réduisiez sensiblement ces investissements, faute d'avoir fait les efforts en termes de fonctionnement depuis de nombreuses années. Je note que Monsieur le Rapporteur général a une fascination pour Madame MORANÇAIS, que nous n'avons jamais citée, mais chacun ses fascinations. Dans tous les cas, l'endettement par principe, Monsieur le Rapporteur général, n'est pas mauvais quand il s'agit d'investissement.

Prenons l'exemple simple du projet LNO-BPL, si vous le permettez, la fameuse ligne à grande vitesse qui devait aller jusqu'à Brest et jusqu'à Quimper. Nous avons le sentiment qu'il est complètement en panne et se réduit à l'adaptation du seul nœud rennais, important, mais pas suffisant. Nous avons le sentiment qu'il n'y a plus de LNO-BPL, mais qu'il y a le seul SERM métropolitain. En revanche, nous réexprimons ici nos doutes sur les développements d'un certain nombre de projets, notamment via Mégalis. Vous nous annoncez la fin du déploiement de la fibre en Bretagne pour 2026, je m'en réjouis, vous l'imaginez bien. Tout en rappelant, parce que c'est peut-être nécessaire, que l'important en sport, c'est de participer. Mais quand on arrive bon dernier, il y a toujours un petit moment qui est un peu compliqué.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

C'est strictement faux.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Maintenant, vous vous demandez comment continuer et développer l'activité de Mégalis dans le développement des services, notamment aux collectivités. Je réitère ici, Monsieur le Président, mes doutes, qui ne sont pas que les miens, sur le développement de moncompte.mbz et des projets attenants. Nous avons mis, grosso modo déjà, 6 millions d'euros dans ces projets en prenant le risque de développer des services que d'autres développent avec plus d'argent, plus de moyens techniques, plus de marge de manœuvre. Alors, pourquoi créer ces doublons ? Cette question demeure.

Enfin, avoir une capacité d'autofinancement qui baisse terriblement, la démonstration a été faite, et dont la trajectoire ne nous permet pas d'apercevoir de meilleurs jours. Et avoir un financeur majeur, je pense à la BEI, la Banque européenne d'investissement, qui cessera d'être notre partenaire si la capacité de désendettement de la Région dépasse les 8 années. Cela est inquiétant et est un élément freinant.

Quelques mots en conclusion, si vous le permettez. Les temps dans lesquels nous sommes entrés sont des temps difficiles et ils sont durables. De façon triviale, je vous dirais, nous ne savons pas où nous allons, mais nous y allons. La tendance est là et elle est lourde. Alors moi je fais partie de ceux qui ne croient pas à l'échelle humaine au sens de l'histoire. En revanche, je crois qu'il y a des *trends*, disent les Anglo-saxons, des mouvements longs et que le mouvement long qui est le nôtre nécessite une adaptation rapide au risque de perdre du temps. Et perdre du temps dans les temps que nous vivons, c'est perdre de la souveraineté et perdre de la liberté. D'autres régions françaises font de ces contraintes une opportunité et arrivent à renouveler leurs politiques. Je crains que cela ne soit pas votre ambition. La politique, ce ne sont pas uniquement des incantations, c'est de l'action. Et ma crainte, une nouvelle fois, c'est que le logiciel socialiste ou apatride qui est le vôtre, du toujours plus d'impôts, ne soit pas le bon, ni pour la Bretagne d'aujourd'hui, ni pour celle de demain.

Un dernier point, Monsieur le Président, pour vous dire mon étonnement au regard d'une clé de lecture qui est la mienne. Vous connaissez ma pathologie d'amateur d'Histoire avec un grand H, et je veux partager cela avec vous. Alors toute comparaison n'est pas raison néanmoins. Vous êtes censé représenter le parti du mouvement, et moi le parti de l'ordre. Or, je vous trouve d'un conservatisme désarmant, même pour moi. La différence, vous savez, entre un conservateur et un réactionnaire, c'est que l'un admet la nécessité de la réforme pour conserver l'essentiel, et l'autre, le réactionnaire, souhaite revenir à la situation d'avant, magnifiée, sacralisée, dans le moindre détail. Eh bien, dans votre cas, j'hésite. Pour prendre une comparaison militaire, vous vous contentez de mener une manœuvre de ralentissement qui vise à se replier sur des positions prévues à l'avance pour mieux reprendre le combat. Or, vous n'avez pas pensé à des positions prévues à l'avance et donc vous ne pensez pas aux moyens de reprendre le combat et donc à la réorganisation de nos forces pour reprendre ce combat. Vous constatez que l'ennemi a passé la Meuse, la Somme, l'Oise et nous sommes sur la Marne sans que vous ayez préparé quoi que ce soit.

Comment faire d'une contrainte une opportunité ? C'est là la question, et penser à cela dans l'urgence, c'est le cas aujourd'hui, c'est toujours compliqué. Alors vous changez l'État-major, WEYGAND remplace GAMELIN, j'entends que vous pensez au réduit breton, mais je crains que vous ne soyez déjà à Bordeaux et que vous ne l'ayez pas pensé, et donc que cela reste une illusion, comme lors de la période historique à laquelle je fais allusion. Je crains, Monsieur le Président, que vous n'ayez pas anticipé. Il me reste une question, quel est votre plan ? Quelles sont vos priorités à moyen et à long terme ? C'est la question pour laquelle, en l'état, je n'ai pas de réponse. « Ne pas subir », c'était la devise du Maréchal DE LATTRE.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. J'allais vous donner mon plan secret, mais je vais en attendre encore un peu. Delphine ALEXANDRE pour la dernière prise de parole et ensuite nous retournons vers Stéphane PERRIN-SARZIER.

Delphine ALEXANDRE

Communistes et progressistes

Monsieur le Président, chers collègues,

Alors nous ne sommes pas réunis pour valider des chiffres, mais pour dire ce qui tient encore ce pays debout. Et d'abord, je veux vous dire la colère. Une immense colère, parce que ce document d'orientations budgétaires est avant tout la radiographie d'un état social qui se fissure, mais aussi un test de résistance républicaine. Parce que sous chaque ligne, il y a des existences, des associations qui tiennent les quartiers debout, des formations qui permettent à des jeunes de trouver un métier, une dignité, une place. Des services publics qui protègent celles et ceux qui n'ont plus que cela. Et ce n'est pas un coût, c'est un droit conquis par des luttes.

Et pendant que ces existences sont menacées, le capital prospère. Jamais dans l'histoire récente la concentration des richesses n'a été aussi forte. Jamais les profits n'ont atteint de tels sommets. Jamais les dividendes du CAC 40 n'ont été aussi massifs pendant que la pauvreté ne cesse de croître et que le

travailleur, l'agent public, le retraité voient leurs horizons se rétrécir. Une blessure vive de notre République. Les richesses explosent, les revenus stagnent et notre service public, le patrimoine de ceux qui n'ont rien d'autre, est placé sous contraintes extrêmes. Que fait l'État ? Il ne redistribue pas, il ne protège plus, il ponctionne. L'État n'abandonne pas seulement les collectivités, il renonce à l'idée même de la République sociale. Pour 2026, la Bretagne pourrait contribuer à hauteur de plus de 40 millions d'euros à l'effort national. Une ponction sans débat, sans respiration, sans considération pour nos réalités. Une ponction qui vise une collectivité dont la dette ne représente que 1,1 % de la dette publique française, 0,05 % pour notre région Bretagne.

Et pendant qu'on étrangle nos collectivités, un autre chiffre vient percuter les consciences. 211 milliards d'euros ! C'est un chiffre que toute personne honnête devrait se répéter avant de demander un effort supplémentaire aux collectivités. Ce sont les aides publiques aux entreprises distribuées sans contrepartie, sans conditions sociales, sans obligations écologiques, comme l'a démontré la commission sénatoriale confiée à Fabien GAY. 211 milliards. Quand nos territoires se battent pour maintenir un lycée, financer une ligne de TER, ouvrir un PAEJ. Ce rapport est glaçant. L'État exige des collectivités le moindre justificatif pour chaque euro, mais délègue au capital des dizaines de milliards sans même demander « qu'en faites-vous ? ». C'est une République qui contrôle les communes, mais qui craint les centres du commandement du capital. C'est une puissance politique qui instruit des coupes au millimètre, mais ferme les yeux sur l'accumulation sans limites.

Alors oui, la colère est immense, peut-être idéologique, mais ce n'est pas une idéologie abstraite, c'est une idéologie forgée par la conscience aiguë de l'existence réelle de nos concitoyens, de leurs besoins, de leurs limites, de leurs droits. Mais nous ne sommes pas réunis ici pour céder, nous sommes réunis pour résister. Une résistance politique, méthodique, bretonne. Cette résistance est celle d'un territoire entier, du conseiller régional au maire bénévole, du technicien de terrain à l'agent derrière son guichet. Elle se lit dans ce DOB, car malgré les contraintes de la Bretagne, nous maintenons notre cap : protéger les services publics et préparer résolument l'avenir. Ce choix n'est pas neutre, il est courageux.

Face à l'état défaillant, nous faisons ce qu'il ne fait plus. Nous sécurisons les mobilités, 300 000 euros pour la sécurité dans les transports parce qu'une société où on a peur de se déplacer n'est pas une société libre. Nous lançons un plan de mobilisation pour les jeunes parce que l'avenir ne se découpe pas en lignes budgétaires. Nous engageons une trajectoire ambitieuse sur l'eau, la biodiversité et le climat parce que la Bretagne sait que le XXI^e siècle se joue là. Nous sanctuarisons la culture, le sport et les langues de Bretagne parce que ce sont les lieux où s'apprennent émancipation et liberté. Voici nos différences. L'État coupe là où la Bretagne construit. L'État impose et les élus bretons, de toutes strates, résistent.

Et le rapport le signifie. Le modèle est à bout et seule une refondation de la décentralisation peut éviter l'effondrement. Non pas une décentralisation décorative, mais une autonomie d'action. Et pour nous, cela veut dire redonner du pouvoir fiscal aux territoires, conditionner chaque euro public aux créations d'emplois, à la transition écologique, à l'utilité sociale. Rappeler que l'argent public n'est pas une rente, mais un levier.

Alors oui, la colère est immense, mais elle n'est pas vaine. Elle est le combustible de notre détermination, elle est l'énergie de la dignité. Nous ne nous dressons pas contre l'État. Nous nous élevons pour ce que l'État aurait dû être. Car nous refusons qu'il se réduise à un ministère des Comptes. Dans ce pays qui laisse gonfler les fortunes tout en comprimant les communes, les départements et les régions, nous le disons avec force : nous ne sommes pas les comptables de l'injustice, nous sommes les héritiers du service public. Et nous n'avons pas l'intention de reculer. La Bretagne n'a pas vocation à solder la facture du capital, elle a la vocation à enchanter l'avenir et à rebâtir l'espoir. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous allons donner la parole à Stéphane PERRIN-SARZIER, mais avant je voudrais juste dire un mot à Stéphane DE SALLIER DUPIN. Juste un mot pour vous dire que bien entendu, dans la joute

politique et dans les combats qui sont les nôtres, qui sont plutôt inoffensifs par rapport à ce que vivent beaucoup sur le front, nous avons le droit d'utiliser beaucoup d'artifices et de mots et de lettres et vous en faites partie et c'est plutôt agréable pour l'hémicycle régional.

Mais je veux vous dire que dans vos envolées pour me toucher, quand au passage ça touche des hauts fonctionnaires de cette maison, et notamment ma directrice générale des services, je ne laisse pas passer. Je ne laisse pas passer. Je vous le dis avec gravité, je suis fier et honoré d'avoir ces collaborateurs et ces collaboratrices à mes côtés et particulièrement fier d'avoir Lorraine BAILLY à mes côtés, je le dis avec force. Et nos choix ne nous regardent qu'elle et moi et nous les assumons sereinement et tranquillement.

Quant à la capacité que j'ai de commander la destinée de la Bretagne pendant les quelques heures, quelques mois, quelques années que les électeurs nous ont donnés, je l'assume avec fierté. Et je commande la stratégie de cette collectivité avec une équipe qui est ici autour de moi, avec des grenadiers cohérents, avec des voltigeurs fringants et pleins d'envols, qui encore une fois servent la Bretagne. Nous le faisons avec le plus de panache possible, mais aussi avec le plus de responsabilité au quotidien. Donc merci de rester dans un cadre qui permet de continuer ces joutes oratoires très agréables et encore une fois passionnantes. Mais ne débordons pas du cadre, ça me semble nécessaire. Merci à tous. Monsieur PERRIN-SARZIER.

Applaudissements.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Merci, Monsieur le Président,

Je vais essayer de répondre aux collègues en essayant parfois peut-être de ramasser mon propos. Arnaud TOUDIC a évoqué la puissance du réseau associatif breton et des bénévoles. Souvenons-nous que nous avons plutôt plus de bénévoles qu'ailleurs et que ces corps intermédiaires sont importants. Et pour faire le lien avec le questionnement qu'avait Ana SOHIER, je veux dire que Pierre POULIQUEN, par exemple, est particulièrement vigilant sur ce programme 401 à ce que le monde associatif soit préservé. Alors après, le monde associatif, ça recouvre beaucoup d'acteurs qui ne sont pas tous concernés uniquement par le programme 401, mais en tout cas il y a une vigilance particulière qui est portée par cet exécutif et liée à ce que Arnaud TOUDIC a dit dans son intervention.

Pour répondre à Madame DESMARES sur l'inscription dans le temps long qu'elle a évoquée, et le sujet de la temporalité est finalement revenu dans plusieurs interventions, moi, je veux dire que je suis assez remarquablement impressionné par des décisions qui ont été prises il y a déjà un certain nombre d'années. Je n'étais moi-même pas élu, mais fallait-il avoir du courage pour lancer un projet comme le polder de Brest ? Jean-Yves LE DRIAN prend cette décision, c'était en 2010 à une époque, dans la perspective de développer les énergies marines renouvelables, à une époque où le sujet était probablement bien moins mûr qu'aujourd'hui. Et fallait-il avoir aussi du courage pour, en 2015-2016, se lancer dans ce sujet de la fibre avec un modèle qui peut être contesté, mais dont je veux rappeler, qui nous permet aujourd'hui de disposer d'un réseau dont nous sommes les propriétaires, contrairement à tous les autres territoires. Et un réseau, j'étais encore avant-hier à Laignelet et à la Chapelle-Fleurigné, qui va permettre de desservir 100 % des Bretonnes et des Bretons. Alors on peut produire les cartes de l'Arcep, qui considèrent à l'Arcep qu'il n'y a pas de différence entre 80 % et 100 %. Mais il y en a une grande, c'est quand vous êtes dans les 20 % dans une zone rurale où demain le réseau de cuivre va être démonté et vous n'aurez plus que le satellite et du téléphone portable qui passe ou qui ne passe pas, ça va faire une grosse différence. Et c'est ce que disait Delphine ALEXANDRE dans sa conclusion. Derrière des choix, il n'y a pas des millions. Il y a du service public qui est rendu aux gens.

Et je me souviens des débats que nous avons eus sur les constructions financières avec des modèles que nous avons décidé de porter sur nos comptes. La ligne à grande vitesse, nous l'avons portée sur nos comptes quand un autre modèle a été fait pour le choix vers Bordeaux. Un modèle concessif, donc avec des billets plus chers sur les TGV. Donc tous ces choix-là, c'était des choix ambitieux, c'était des choix courageux à l'époque, et je le dis d'autant plus que je n'y étais pour strictement rien, et avec parfois pas

moins d'incertitude, je l'ai déjà fait dans cet hémicycle, je vais le refaire, ce n'est pas l'usage, mais il y a eu un colloque au Conseil d'État en 2017, sur le financement des grands investissements publics. Je vous invite à réécouter ce colloque qui est sur le site du Conseil d'État, ce colloque au cours duquel il y avait un intervenant qui s'appelle Jérôme BASTIN, qui a expliqué à l'époque qu'à quelques mois près, une décision d'investissement pouvait être remise en cause parce que choc sur les marchés financiers. Donc il a fallu du courage pour s'inscrire dans le temps long. Mais là où effectivement aujourd'hui nous avons un problème, c'est que penser que couper les recettes dans un exercice d'annualité budgétaire, avec en face la réduction symétrique de dépenses immédiates, ça ne marche pas parce que les politiques publiques, elles s'inscrivent dans le temps long.

Et deuxième chose, il y a derrière ce raisonnement-là la petite musique que l'argent public qui est confié notamment aux régions tomberait dans une espèce de grand trou de gaspillage alors qu'il y a bien des politiques publiques en face. Et d'ailleurs, suite à l'annonce qui a été faite de la non-reconduction du protocole Ségur, qui probablement est passé un peu hors des radars de Bercy, on a commencé à se rendre compte que des régions, la nôtre, mais nous n'étions pas la seule, d'autres régions ont annoncé les mêmes choses, il y avait à la clé des réductions de places de formation dans les soins infirmiers, ça a commencé à faire réfléchir parce que soudain, on n'était plus sur des sommes d'argent, on était, comme l'a très bien dit Delphine ALEXANDRE, sur des politiques publiques, des gens, des places dans Parcoursup qu'on ne peut pas ouvrir. Tant qu'on n'arrivera pas à s'inscrire dans ce temps-là, eh bien, ça ne fonctionnera pas. Et donc, oui, il faut s'inscrire dans le temps. C'est un débat que, je l'avais dit, que nous avons eu en Comité des finances locales, avec plutôt un accord d'ailleurs avec Françoise GATEL, pour qu'on ait au moins sur trois ans une visibilité sur nos recettes. Au moins sur trois ans. Et je pense que toutes et tous ici, on sera d'accord pour dire que les collègues qui vont se présenter aux élections municipales, et qui vont devoir se projeter sur six ans, vont être bien en peine de pouvoir avoir l'assurance que tout pourra être financé. C'est un vrai sujet. Sur l'éco-socioconditionnalité, le débat a déjà eu lieu, il aura lieu, j'imagine. Moi, je voudrais quand même renvoyer au bilan des aides éco pour 2024 qui a été publié par la Région et qui montre que ce sujet de l'éco-socioconditionnalité est bien pris en compte. Peut-être trop peu à votre goût, Madame DESMARES, mais il l'est.

Pour répondre à Monsieur PENNELLE. Alors vous nous dites que nous sommes répétitifs et que nous renvoyons à la faute de l'État. Dans un système où nos recettes ne dépendent que de l'État, je ne vois pas très bien comment faire autre chose que m'adresser à celui qui nous pourvoit en recettes. Vous pouvez bien prendre le truc dans tous les sens, les recettes, elles sont soit des dotations, soit des parts d'impôt national qui sont décidées par la loi de finances. On pourrait avoir un débat très intéressant dans cet hémicycle sur la fiscalité si nous avons un levier fiscal, ce qui se fait dans tous les conseils municipaux quand on a des débats sur le niveau de la taxe sur le foncier, hier sur la taxe d'habitation quand elle existait encore. Mais aujourd'hui, ça n'est pas le cas. Donc je ne suis pas ouin ouin, je constate d'où viennent nos recettes. Bon.

Deuxième chose. Alors vous dites au passage que vous attaquez les socialistes qui auraient voté la loi de financement de la Sécurité sociale. Je trouve que votre groupe parlementaire, Monsieur PENNELLE, s'est livré à un exercice un peu curieux qui a consisté à voter les dépenses du PLFSS, mais pas l'article sur l'équilibre général. Voilà. Donc c'est « On vote un truc, mais on ne vote pas l'autre truc parce qu'on ne veut pas donner de caution, mais on veut quand même ne pas avoir l'air de couper dans les défenses au profit des ménages. » Donc voilà, on navigue un peu à vue et je crois que c'est vous qui êtes dans le brouillard pour le coup.

Vous nous parlez pour la énième fois de la funeste loi NOTRe. Monsieur PENNELLE, je vous redis que cette loi NOTRe a été votée à une époque où le système de financement n'était pas du tout celui-là. Et donc je vous le redis encore une fois, le sujet, ce n'est pas la loi NOTRe, comme le sujet ce n'est pas le ZAN, le sujet, ce sont les modèles de financement des collectivités qui sont associés. Et quand on remet en cause des modèles financiers sur lesquels on construit des politiques publiques, c'est-à-dire qu'en cours de route, on change totalement de modèle, ça ne peut pas fonctionner. Donc le sujet, ce n'est pas la loi NOTRe.

Et puis enfin, j'ai trouvé assez savoureuse votre défense des politiques régionales, par exemple la formation professionnelle. Parce qu'il y a un élément qui manquait à votre démonstration, Monsieur PENNELLE. Et je ne sais pas si je dois interpréter ça comme un manque de courage de votre part, mais j'ai bien entendu quel était le programme du Rassemblement national cet été. Ça a été affirmé par l'un de votre porte-parole. Vous dites, votre mouvement dit, alors vous ne le dites pas ici, vous êtes prudent, vous ne le dites pas en Bretagne, mais vous dites : « Nous on a une mesure simple pour simplifier, c'est on supprime les régions et on donne les compétences des régions aux départements. » C'est ce qui a été dit par l'un de vos porte-paroles à la radio, j'ai écouté ça très attentivement. Monsieur PENNELLE, je vous mets au défi d'expliquer en quoi ça va réduire la dette et ça va permettre de faire des économies.

Vous faites d'ailleurs la même erreur que celle, malheureusement plutôt de mon bord politique, qui a pensé qu'en fusionnant les régions on allait faire des économies. Vous faites la même erreur, Monsieur PENNELLE. Parce que demain, si vous faites ce que votre porte-parole a dit, eh bien vous allez transférer la formation professionnelle aux départements, les lycées aux départements, mais où seront les économies ? Il n'y en aura pas ! Depuis le début, depuis 10 ans, je fais chiffrer le coût de la structure Région Bretagne. C'est moins de 3 % du budget. Donc oui, vous allez peut-être enlever des élus. Alors ça, on a bien compris, vous n'êtes pas le seul d'ailleurs à dire qu'il y a trop d'élus. Bon, très bien. Donc il y a trop d'élus. Alors on va enlever quelques élus. On va enlever des emplois au cabinet du président. Bon. Mais enfin, vous n'allez pas supprimer des emplois dans les directions support. Et surtout, vous n'allez pas faire d'économies. Vous n'allez pas fermer les lycées. Vous n'allez pas fermer les centres de formation professionnelle. Vous n'allez pas fermer les IFSI. Tout ça devra continuer à fonctionner demain !

Et j'en terminerai par là pour vous répondre. Quand vous évoquez ce que j'ai dit sur les maires ruraux, ce qui est scandaleux, c'est l'instrumentalisation qui est faite de l'opposition entre les maires ruraux et les autres territoires, auxquels malheureusement certains s'adonnent. Moi, je vis dans la ruralité en ce moment et j'y ai pour partie grandi. Je peux vous dire qu'on a une grande chance en Bretagne, c'est qu'à proximité des zones rurales, il y a des métropoles avec des CHU, il y a des métropoles avec des universités. Et donc, la petite musique qui consiste à dire que les grandes métropoles ou les grandes villes seraient par nature coûteuses et en tout cas hostiles aux territoires ruraux ne tient pas une minute. C'est cette armature et cette complémentarité-là qui tient, de la même manière que ces territoires ruraux sont fournisseurs d'eau potable pour nos métropoles ou d'alimentation. C'est ça qu'il faut travailler. Et donc, tous ceux qui instrumentalisent cette opposition ou qui pensent céder à la facilité en jouant là-dessus, ça ne tiendra pas. Le raisonnement ne tient pas. Donc vous êtes, à mon avis, vous dans la contradiction, Monsieur PENNELLE, mais ça ne sera pas la première fois que je le relève.

Pour répondre au président MARBOEUF, je veux dire d'abord que oui, nous sommes dans une difficulté sur les prévisions et les écarts qu'il a relevés sont intéressants quand on va en rechercher les causes. On a eu une année 2024 avec un écart que vous avez constaté qui était lié au fait, souvenez-vous-en, que les prévisions de TVA étaient complètement erronées. Et puis, nous avons eu l'apparition du DILICO qui est dans les charges. C'est ça la petite subtilité. C'est que le DILICO ne percute pas la ligne recettes, mais vient alourdir les charges, alors même qu'il n'y a pas de politique publique en face, puisque c'est un prélèvement sur les charges. Donc oui, vous pointez du doigt un élément qui est essentiel, c'est que nous avons une difficulté à inscrire des trajectoires, mais ça renvoie au sujet de la temporalité que j'ai évoqué à l'instant, et évidemment l'ajustement se faisant par l'emprunt, ça dégrade derrière les ratios, et donc votre démonstration était tout à fait pertinente de ce point de vue-là. Il faut en intégrer les causes et donc ça va probablement nous inciter à être dans une forme de prudence. Mais nous n'en finissons pas d'être dans une difficulté pour présenter des OB qui soient les plus éclairantes. Entre le moment où nous avons envoyé le document, où vous l'avez reçu, et le moment où nous débattons aujourd'hui, nous avons encore, je l'ai dit tout à l'heure, appris des mauvaises nouvelles sur les recettes apprentissage, par exemple.

Donc c'est un exercice qui va devenir de plus en plus compliqué. Je vous rejoins complètement sur le fait, et je l'ai dit aussi l'année dernière, il y a deux ans même je crois, moi j'en appelle vraiment à ce que, comme vous l'avez dit, on se mette autour de la table. Ça a été fait d'ailleurs entre le président du Conseil régional et les quatre présidents de départements sur le CPER. Mais il manque un acteur autour de la

table, si je puis dire, c'est l'État. Et donc, il faut qu'on fasse ce travail-là parce que, je l'ai dit à la ministre DE MONTCHALIN, l'épreuve des poteaux de Koh-Lanta qui consiste à attendre que l'un des acteurs du CPER soit en impasse et porte la responsabilité seul de toute la chute du CPER n'est pas quelque chose de politiquement correct, me semble-t-il. Et donc les démarches que vous proposez, mais c'est pareil sur le PRIC avec l'État, et je pense qu'il y a d'autres démarches d'ailleurs qui peuvent être embarquées, il faut impérativement qu'on entre là-dedans. La grande chance qu'on a en Bretagne, c'est qu'au-delà de nos divergences politiques, nous arrivons généralement à arriver à avoir ce type de discussion. Donc il faut qu'on arrive à ça, je plaide infiniment pour, et je pense que l'État lui-même y a intérêt. Et quand je dis l'État, du coup, je parle de l'État local, parce que je crois aussi que nous sommes dans une République où, je le dis souvent dans des inaugurations où je partage la parole avec les représentants de l'État, moi, je souhaite plus de préfets et plus de sous-préfets. Pour le coup, je peux dire, ou je peux témoigner en tout cas, qu'ils sont, le corps préfectoral est plutôt aidant sur ces sujets-là, mais encore faut-il qu'il ait la main pour le faire.

Quant à la baisse des dépenses d'investissement, c'est un phénomène général. Je réitère ce que j'ai dit en commission des finances. Il y a une étude de La Banque postale qui note -15 % sur les cinq premiers mois de l'année des investissements des régions au global. On voit bien, et c'est le danger finalement, qu'alors même que nous ne sommes pas concernés par le cycle électoral, puisque nous ne sommes pas encore en fin de mandat et en reprise de mandat, les régions sont déjà contraintes d'ajuster à la baisse leurs investissements. Et toute la question qu'on va devoir résoudre, c'est celle que vous avez aussi pointée finalement, c'est est-ce qu'on va continuer à investir uniquement sur notre patrimoine ? Enfin là où on est en maîtrise d'ouvrage, ou est-ce qu'on va pouvoir continuer à accompagner d'autres ? Olivier ALLAIN aura sûrement l'occasion de reparler de Bien vivre, on est en train de faire les revoyures, l'idée c'est plutôt de tenir notre parole sur les engagements déjà pris, la question c'est de savoir est-ce qu'on pourra en prendre pour l'avenir.

Sur l'intervention d'Ana SOHIER sur sa première partie sur les corps intermédiaires, moi je la rejoins et j'y souscris. Mais malheureusement, il va falloir faire des choix. Et le choix, ce n'est pas d'être entre les corps intermédiaires et puis une politique... Vous avez à un moment donné parlé de clientélisme comme si dans une relation bilatérale avec l'utilisateur final, c'était ça dont il était question, mais songeons bien que le sujet, c'est la capacité à maintenir des services publics, à faire les renforcements de cars ou les cadencements qui nous sont demandés par les usagers de manière de plus en plus importante. Et encore une fois, c'est heureux. Et donc, je suis malheureusement au regret de dire que quand il va falloir faire des choix, effectivement, ça peut se faire au prix d'une diminution de nos interventions auprès de ces structures. Avec, de mon point de vue, un point de vigilance, c'est qu'on ne peut pas moins demander à des structures extérieures que nous nous imposons à nous-mêmes dans nos propres services.

Quant au rapport de force avec l'État et au choc de décentralisation, moi, je ne compte plus, mais vraiment, je ne compte plus le nombre de propositions qu'on a faites dans le mandat précédent. Je rappelle le rapport co-porté par Isabelle LE BAL et Jean-Michel LE BOULANGER, le rapport que moi-même j'avais porté sur la fiscalité locale, le relais qui a été pris par Michaël QUERNEZ et vous toutes et tous sur le groupe Autonomie. J'ai participé à un nombre incalculable d'auditions par les parlementaires sur la différenciation. J'ai fait le travail pour Régions de France d'aller participer à un groupe de travail piloté par le Conseil d'État sur le droit à l'expérimentation... On a passé notre temps à être force de proposition. On a un problème, c'est qu'il n'y a aucune culture de la décentralisation dans un certain nombre d'administrations centrales, pas toutes d'ailleurs, et il y a le dernier bastion qui est Bercy qui considère, encore une fois, que tout sera mieux géré si tout est tenu en rênes courtes.

Voilà, et c'est agaçant d'avoir de la résistance de cette administration-là, qui est la même qui est capable de se planter de plusieurs dizaines de milliards d'euros dans ses prévisions de recettes. Vraiment, c'est insupportable. Et je pense qu'à un moment donné, ces gens-là devraient réfléchir aux conséquences politiques de leur attitude. Vraiment. Et j'ai vu malheureusement des ministres, en plus à ces postes-là, qui vivaient quasiment dans la terreur de leur administration. Donc c'est un problème politique. Donc je pense qu'il va falloir qu'à un moment donné chacun se ressaisisse. Et c'est ce qu'ont dit d'ailleurs Gaëlle

NIQUE et Anne PATAULT, en parlant de modèle dans l'impasse ou d'espoir douché, bien des fois sur la décentralisation. Quand j'ai relu avant cette session le courrier du Premier ministre sur ce qu'il proposait, et on voit bien qu'on n'y arrivera pas. Parce que la commande a l'air très claire, mais on voit bien qu'on va être sur des petits réglages fins et pas du tout sur des ajustements majeurs.

Pour répondre à Stéphane DE SALLIER DUPIN. Sur les PRIC, je vais vous dire que les informations qu'on a à date c'est qu'il y aurait probablement une perte de 8 millions d'euros pour la Bretagne. Alors c'est des estimations que l'on fait de la part de la mission emploi du PLF, donc c'est à prendre avec un peu de réserve, mais c'est les estimations qu'on arrive à faire avec les collègues de Régions de France, ce qui va effectivement nous imposer probablement de nous recentrer sur les publics les plus fragiles. Alors j'ai participé au comité territorial emploi-formation pour les pays de Fougères et Vitré il y a quelques jours. Ça s'impose d'avoir cette posture-là quand vous êtes dans des territoires où le taux de chômage est en dessous de 5 %, donc on est même en dessous du taux de chômage frictionnel. Donc effectivement, on voit bien que ce sont les gens les plus éloignés de l'emploi qu'il faut ramener à l'emploi, dans un contexte de démographie en plus, qui est ce qu'il est. Donc là, on a cet enjeu-là. Je ne vous cache pas qu'au moment où le taux de chômage pourrait repartir à la hausse, on risque d'être privé de moyens au moment... Alors la Bretagne va plutôt mieux, mais on sait que la Bretagne, avec un effet retard, risque de subir ces plans de licenciement. Et donc c'est notre inquiétude que j'ai partagée dans ce CTEFI, qui a eu l'air d'alerter les représentants de France Travail, mais encore une fois, nous allons faire avec l'argent qu'on veut bien nous donner.

Je ne vais pas refaire une énième fois le débat sur le VMRR, mais puisque vous avez évoqué l'intervention du MEDEF au CESER, j'y étais, donc je vais vous dire ce que j'ai répondu. J'ai répondu deux choses. La première, c'est qu'on ne peut pas imaginer un système dans lequel il y a des autorités organisatrices de mobilité qui se partagent une compétence, les agglos et les régions, les régions étant de fait en charge du transport en zone rurale, et en même temps, ne pas accepter qu'il y ait des moyens qui soient donnés aux deux types d'autorités organisatrices de mobilité. Je ne vois pas comment c'est possible. Ou alors, on accepte que, finalement, les agglomérations, donc les territoires les moins ruraux, soient seules accompagnées.

Et puis la deuxième chose, c'est que, et je l'ai dit aux représentants du MEDEF, c'est un peu le même débat qu'on avait eu dans cet hémicycle sur la carte grise, souvenez-vous, où on nous reprochait, vous nous reprochiez d'avoir la carte grise plus élevée que Normandie à l'époque. Pourquoi est-ce qu'on avait relevé la carte grise plus haut que Normandie ? Parce qu'on avait le financement de BGV, qui n'était donc pas sur un modèle concessif et avec une dette que l'on porte. Donc si on veut le taux de carte grise normand, il faut prendre le service ferroviaire normand vers Paris. Et je ne suis pas sûr que nos collègues normands soient très satisfaits de la connexion entre la Normandie et Paris. Bon. Et on peut transposer le sujet, et c'est ce que j'ai essayé de faire, au VMRR. Parce que le monde économique que vous évoquez, est-ce qu'il accepterait par exemple, qu'au nom des économies que nous devons réaliser, nous arrêtions le financement de la grande vitesse, enfin du TGV plutôt, au-delà de Rennes pour aller à Brest et à Quimper ? Est-ce que les chefs d'entreprise de Brest, de Quimper, de Saint-Brieuc seraient satisfaits que le TGV s'arrête à Rennes et qu'il y ait une rupture de correspondance ? Ça, c'est une politique volontariste du Conseil régional, ce n'est même pas de sa compétence. 11 millions aujourd'hui, 15 millions d'euros, on a démarré à 11, on est à 15 millions d'euros aujourd'hui, ce n'est pas rien.

Bon. Et donc, Madame LE CALLENNEC, vraiment, essayons d'avoir un débat un peu construit sur ce sujet-là. On ne peut pas vouloir tout et son contraire, je suis désolé. Et on a un enjeu majeur sur le développement des offres ferroviaires ou de cars, quoi que vous en disiez. Et il y a de la demande supplémentaire. Et là encore, si je fais la comparaison avec la Normandie, on peut avoir l'absence de VMRR comme en Normandie. Mais il faut prendre les mêmes décisions que les Normands, c'est-à-dire par exemple, imposer la réservation sur les TER, qui est une manière, qui ne dit pas son nom, de limiter la demande pour limiter l'offre. Donc effectivement, il faut tout comparer. Et quant à la sanctuarisation que vous évoquez, ce n'est pas que dans les budgets sanctuarisés, je l'ai dit tout à l'heure, je le répète, il ne se passe rien, y compris sur les budgets sanctuarisés, mes trois collègues font ce travail, comme tous

les autres, d'être là où c'est le plus pertinent, pour la raison que vous avez évoquée, Monsieur DE SALLIER DUPIN, c'est-à-dire que l'augmentation de l'inflation fait peser sur ces acteurs des besoins supplémentaires que nous ne sommes pas en mesure de couvrir, puisque nous-mêmes, nous avons des baisses de recettes. Donc l'exigence, elle est partout. Pas tout à fait sous la même forme, évidemment, mais elle sera partout.

Donc moi pour terminer, ce que je veux dire, c'est qu'on peut, Monsieur DE SALLIER DUPIN l'a fait abondamment, dire les socialistes, les apatrides, etc. Mais ce que j'observe quand même, c'est que sur le sujet particulier des régions, et j'ai eu la chance de participer à quelques réunions au niveau des présidents de région, puisqu'après il m'appartient parfois d'aller porter la parole de Régions de France dans certaines instances. On ne peut pas avoir une unanimité des présidents de région sur ces sujets pour ne pas se dire qu'à un moment donné, le sujet n'est pas tant un sujet droite-gauche. Et encore une fois, si vous voulez faire des comparaisons, et je vous ai répondu tout à l'heure parce que vous avez voulu faire une comparaison, alors après vous citez Hauts-de-France, Hauts-de-France est quasiment à 13 ans de capacité désendettement, donc là aussi, ça ne marche pas.

Donc le sujet, ce n'est pas de faire cette démonstration-là, le sujet à un moment donné, c'est de se dire comment on arrive, un à un effort qui soit proportionné. Aucun président de région, de droite comme de gauche, n'a dit qu'il n'y avait aucun effort à faire de la part des régions. On l'a tous dit. Donc il faut un effort proportionné. Et deux, il nous faut de la visibilité. Il nous faut de la visibilité. Parce que même dans un système où, comme en Allemagne, les Länders allemands sont dépendants de recettes nationales, il y a de la visibilité sur cinq ans. Et il y a un dialogue entre les Länders et le niveau fédéral régulièrement pour rebattre les cartes. Mais là aujourd'hui, je vous dis, je ne sais pas à combien de conférences financières des territoires, des journées de Bercy, des après-midis de Bercy, enfin bon, je crois qu'on a inventé tous les formats possibles et imaginables, et ça ne débouche sur rien, puisque finalement, on est face à un État qui ne donne pas de réponse.

Donc je pense que, je le redis, je n'attends pas à beaucoup de choses pour les deux dernières années, mais je voudrais au moins qu'on nous donne un peu de visibilité pour les deux dernières années. Il y aura ensuite un scrutin présidentiel et chacun dira ce qu'il a à dire et prendra les positions qu'il a à prendre. Mais a minima, qu'on nous donne un peu de visibilité, parce que quand vous avez des DSP qui courent sur plusieurs années, quand vous avez des marchés de formation professionnelle, comme l'a indiqué Stéphane DE SALLIER DUPIN, qui nécessitent des décaissements sur plusieurs années, il n'est pas possible de raisonner en annualité budgétaire. Ce n'est pas possible, ce n'est pas tenable. Donc rendez-vous sur un certain nombre de sujets pour le budget, nous sommes dans un encore cette semaine, plusieurs collègues étaient dans ce travail-là, d'arbitrage. C'est complexe, c'est difficile, mais encore une fois, nous sommes volontaires et nous assumerons les décisions que nous prendrons intégralement. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Ainsi s'achève le débat d'orientations budgétaires, je vous remercie tous et toutes, c'est un donné acte. Je passe, sans plus attendre, en remerciant Stéphane PERRIN-SARZIER, en remerciant les services qui ont travaillé d'arrache-pied, ça a été signalé par plusieurs des collègues des bancs, pour préparer ces documents. Merci à eux tous. Et nous attaquons un autre dossier ô combien important aussi, les achats responsables, le SPASER. Là pour le coup, c'est un débat encadré, 5 minutes par groupe. Monsieur UZENAT, vous avez la parole.

Achats responsables : la Bretagne continue d'agir ! Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028

Simon UZENAT

Bretagne Sociale démocrate, écologiste et régionaliste

Merci beaucoup, Monsieur le Président, chers collègues,

Une politique en effet absolument essentielle, la commande publique, c'est pour la Région Bretagne le premier levier de soutien aux entreprises. C'est important ici de le rappeler. Quand notre collectivité alloue en moyenne annuelle 50 millions d'euros d'aides aux entreprises à travers la commande publique, c'est 300 millions d'euros en moyenne annuelle qui sont injectés dans les opérateurs économiques, dans nos TPE, PME en Bretagne et au-delà. C'est une politique profondément partenariale, vous l'avez vu à la lecture du bordereau.

Tout d'abord, je tiens à saluer une nouvelle fois l'engagement des élus qui ont été sollicités par l'intermédiaire de leurs présidents de groupe dans le cadre de la révision de ce schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, en particulier les élus qui siègent dans les instances de commandes publiques et je voudrais les citer parce que je sais ô combien ce rôle est parfois ingrat. Ils font partie des élus les plus sollicités de la maison et ils sont extrêmement mobilisés. Alors pour les titulaires : Gladys GRELAUD, Arnaud TOUDIC, Goulven OILLIC, Véronique MÉHEUST et Ana SOHIER. Pour les suppléants : Carole LE BECHEC, Daniel CUEFF, Stéphane PERRIN-SARZIER, Maxime GALLIER et Loïc LE HIR. Les remercier parce que ce sont eux qui, quasiment chaque semaine, sous la tendre férule du président Raymond LE BRAZIDEC, et j'y associe évidemment Gaëlle LE STRADIC, qui a œuvré auparavant, font tourner la machine avec le soutien précieux des services. Et je voudrais me tourner vers le directeur des affaires juridiques et de la commande publique et toutes les équipes qui l'encadrent parce qu'ils accomplissent un travail absolument remarquable. Y associer aussi, Monsieur le Président, les élus du CESER, en particulier la rapporteure de l'avis, Madame MASSOT, avec qui nous avons une nouvelle fois très bien travaillé. C'est vraiment à souligner, pas simplement sur la délibération, mais sur la politique publique en tant que telle. Et puis les organisations professionnelles et interprofessionnelles que nous associons étroitement, pas simplement à l'élaboration de nos documents, mais à l'évaluation et au pilotage de cette politique publique dans le cadre du comité de suivi. Et là aussi, c'était une recommandation du CESER.

Alors, on vous l'a dit, ça n'est pas un nouveau document en tant que tel. Il s'agit davantage d'une révision, d'ajustement dans une logique d'amélioration continue du schéma que vous avez adopté en décembre 2022, qui courait pour une période de trois ans. Nous arrivons au terme de cette période. Nous avons retenu cette durée pour à la fois engager les transformations nécessaires et faire en sorte que nous puissions garder l'ensemble des acteurs sous une tension positive parce qu'on a observé, plus on éloigne l'horizon, plus chacun trouve des raisons, évidemment, de reporter à plus tard ce qu'il convient de faire. Donc nous vous proposons ce SPASER ajusté pour les trois dernières années de mandat avec des résultats clairs qui sont affichés. Encore une fois, la transparence n'est pas qu'un mot. Nous sommes globalement au rendez-vous ou au-delà des objectifs fixés, parfois en retard, et nous ne le cachons pas, justement pour trouver les moyens de corriger ces problèmes rencontrés.

Parmi les chiffres positifs, ça a déjà été dit par plusieurs collègues, 80 % d'entreprises attributaires de nos marchés qui ont leur siège en Bretagne historique, nous sommes à 78,5, mais nous considérons que

nous sommes au rendez-vous. Plus de 50 % des entreprises attributaires de nos marchés sont des TPE-PME. Sur les avances, 100 % de nos contrats proposent cet outil à la disposition des entreprises. Sur les délais de paiement, je vous rappelle que le délai réglementaire, c'est 30 jours. Nous avons fixé le seuil limite à 23 jours, nous sommes à 21 jours. Là encore une mobilisation de chaque instant. 100 % de nos contrats intègrent des éléments sur l'égalité entre les femmes et les hommes 40 % de nos marchés intègrent désormais des considérations sociales, on était à moins de 10 % en 2022. 30 % d'entre eux aussi sont attribués à des acteurs de l'économie sociale et solidaire. S'agissant du bien manger et de la restauration collective, nous atteignons près de 40 % de produits sous signe de qualité. Je le dis en regardant Isabelle PELLERIN et Arnaud LÉCUYER, en lien avec Breizh achats qui monte en puissance et j'y associe étroitement les départements avec qui nous travaillons vraiment en très bonne intelligence.

Et puis la bonne nouvelle qui est tombée il y a un peu plus de 15 jours, c'est l'obtention du label « Relations fournisseurs et achats responsables ». Là encore, nous sommes la deuxième région en France à obtenir ce label après la région Centre-Val de Loire et c'est une reconnaissance bienvenue qui nous encourage à faire encore et toujours mieux parce que c'est là aussi une démarche de progrès.

Pour terminer, je voudrais revenir sur justement les avancées, les ajustements opérés dans le schéma qui est soumis à votre vote. Tout d'abord, l'importance du pilotage par la donnée. C'est un élément absolument essentiel, donc vous l'avez vu, nous avons procédé à un toilettage des indicateurs, parce que nous avons justement tiré profit des trois dernières années pour mesurer notre capacité, parfois notre incapacité à récolter cette donnée. Donc désormais nous affichons 18 indicateurs cibles et 19 engagements de publication. Nous avons publié la deuxième version de l'Observatoire des données de l'achat public, là aussi une première en France, qui dans les jours qui viennent intégrera les données liées aux concessions et aux délégations pour disposer d'une version totalement consolidée de l'argent que nous injectons dans l'économie régionale. Et dans les semaines qui viennent, vous aurez une double entrée, à la fois en nombre de contrats et en volume financier, avec la possibilité de sélectionner des périodes. Parce qu'on le voit bien, la commande publique peut difficilement être appréhendée sur une seule année. C'est a minima trois ans. Et pour les projets les plus structurants sur la durée du mandat, donc vous aurez cette possibilité comme tous les citoyens.

Comme je vous le disais, nous avons fait œuvre d'une transparence totale et nous ne cachons pas les retards. C'est vrai particulièrement sur l'intégration des considérations environnementales. Nous sommes à 40 % en nombre de contrats, 60 % en volume financier. Nous avons fixé l'objectif de 100 %, donc nous ne sommes pas à l'objectif fixé. Mais justement, nous avons mis à profit ces trois années pour identifier les facteurs de blocage, en particulier liés à l'organisation de notre fonction achat, d'où la volonté depuis maintenant plusieurs mois sous l'autorité du président d'engager un processus de centralisation de cette fonction achat, et j'y associe la directrice générale des services, et celui de la professionnalisation, de la montée en compétence, de la formation. C'est un élément absolument clé que nous observons à tous les niveaux de l'achat public, du niveau local jusqu'au niveau européen.

Parmi les axes aussi sur lesquels nous allons continuer à amplifier le travail sur la simplification de nos documents contractuels et de consultation, là encore sous l'autorité du directeur des affaires juridiques, c'est un travail engagé que nous allons accélérer. La communication en lien avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles pour inciter en particulier les TPE-PME à répondre dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises qui leur permettent d'accéder à des marchés auxquels elles ne pourraient pas répondre seules. Et là je retiens évidemment aussi, c'est un choix collectif, l'approche qualitative qui est réclamée par le CESER en complément de l'approche quantitative par la donnée. En 2028, nous arriverons aux 10 ans de la politique d'achats responsables de la Région Bretagne, et donc il apparaît judicieux que d'ici cet horizon, nous puissions engager un travail qui puisse prendre en compte des retours terrain sous la forme notamment d'entretiens pour identifier encore plus finement les axes d'amélioration.

Et puis enfin, terminer sur les ressorts classiques d'une bonne politique d'achat qu'il faut consolider : la programmation. Nous avons une programmation sur 4 ans qui permet aux opérateurs économiques de se positionner. Nous allons encore affiner avec les services acheteurs et en lien avec l'évolution de

l'organisation de la fonction achat, le sourcing, aller à la rencontre de nos entreprises sur tous les territoires, on aura sans doute l'occasion d'y revenir. L'allotissement qui est une règle et nous mettons un point d'honneur à le développer au maximum. Les avances, alors là il y a un changement dans le document qui vous est proposé. En décembre 2022, nous avons voté un taux d'avance à 60 % et le constat a été fait au terme des trois ans, que c'était principalement les grandes entreprises qui sollicitaient le dispositif mettant sous tension la trésorerie régionale, alors même que l'objectif des avances, c'était d'accompagner prioritairement les TPE-PME. Nous avons décidé en cohérence avec les objectifs poursuivis de resserrer le dispositif, donc de mettre un taux d'avance socle à 30 % et de le porter à 60 % lorsque des TPE-PME qui sont dans des marchés nécessitant un approvisionnement en feraient la demande. Là encore c'est l'efficacité de la dépense publique et c'est ce qui est permis par ce pas de temps relativement court.

Et puis terminer sur l'élan donné à l'économie circulaire, je le dis en regardant notre collègue Carole LE BECHEC, l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité. Là, Monsieur le Président, je ferai simplement un lien avec les débats budgétaires et j'en conclurai là. J'ai défendu un amendement qui n'a pas été adopté au Sénat, mais pour demander que l'économie de la fonctionnalité soit éligible au fonds de compensation de la TVA. Parce qu'aujourd'hui, quand une collectivité achète un bien dans des conditions évidemment prévues par la loi, elle peut bénéficier de ce remboursement par l'État, alors que quand elle va acheter un service, pour produire le même rendu aux concitoyens, elle n'est pas aidée. Donc c'est en réalité une invitation à consommer toujours plus alors qu'on pourrait renforcer les mutualisations. Donc là, nous le voyons bien, nous avons besoin de changer de logique. Nous avons besoin que l'État et l'Union européenne, dans le cadre de la révision des directives marché public, nous accompagnent. Mais en tout état de cause, avec les moyens dont la Région dispose, elle fait partie aujourd'hui des régions et des collectivités à la pointe en matière d'achats responsables, Monsieur le Président, et ce document en est le témoignage. Merci à vous.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci du travail réalisé, je passe la parole à Julie DUPUY, 5 minutes, pour Les écologistes de Bretagne.

Julie DUPUY

Les Écologistes de Bretagne

Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller, chers collègues,

La commande publique et la politique d'achat associée constituent un levier incontournable pour ancrer l'action publique régionale dans les transitions écologiques et sociales du territoire et structurer les filières. À travers son Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, la SPASER, la Région peut orienter chaque décision vers ce qui protégera l'environnement et apportera une amélioration de la vie des Bretonnes et des Bretons.

Tout d'abord, nous tenons à saluer le travail des équipes de la Région qui s'engagent en ce sens. Aujourd'hui, pour prendre un exemple, la part des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique servie dans les selfs des lycées publics bretons atteint 25 % et 29 % de nos lycées sont labellisés Bio engagé. Cela nous paraît encore insuffisant, mais nous souhaitons encourager ici les agents de nos lycées qui se mobilisent pour une alimentation respectueuse de la santé et de l'environnement avec le bio.

Plus globalement, où en sommes-nous en matière d'achat public ? L'évaluation du SPASER 2023-2025 montre qu'un certain nombre de résultats restent sous les objectifs fixés, vous l'avez indiqué. L'intégration des considérations environnementales n'a concerné que 40 % des contrats, l'objectif était de 100 %, de même pour ceux intégrant une considération sociale, 40 % au lieu des 50 %. Ce n'est pas suffisant et il existe donc une importante marge de progression pour le nouveau schéma qui s'ouvre, qui

permettra notamment de soutenir davantage, nous l'espérons, le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Pour rattraper ce retard accumulé, la Région doit revoir à la hausse certains objectifs. Pour autant, nous nous interrogeons sur la juxtaposition de certains indicateurs. Reprenons sur le bio dans les cantines des lycées. Vous fixez un objectif de 40 % de bio dans les lycées publics en 2028. Ce qui nous paraît mieux, mais encore insuffisant. Et dans le même temps, vous fixez aussi un objectif de 100 % des lycées proposant plus de 20 % de bio. Et sur ce dernier indicateur, il faut le dire, nous sommes seulement sur le critère minimum fixé par la loi, donc là, il nous semble qu'il y a un choix à faire. Sur le même sujet, vous fixez un objectif de 65 % d'aliments sous signe de qualité servis dans les lycées publics d'ici 2028.

Alors comment devons-nous comprendre cette notion de « denrées alimentaires sous signe de qualité » ? La question a été posée en commission, pour donner un exemple, vous vous référez au label Breizhmer, présenté par l'exécutif comme un label garant de la qualité des produits de la mer servis dans les lycées. Nous rappelons ici que Breizhmer n'offre pas de garantie sur l'origine bretonne des poissons pêchés. Et pour obtenir ce label, aucun critère environnemental ou social n'est obligatoire. Il y a ici un risque de faire de l'écologie de façade qui frôle le *blue washing*. Nous le redisons : garantir une alimentation de qualité, c'est investir dans des filières respectueuses de l'humain et de l'environnement pour les produits de la mer. Nous continuerons de soutenir qu'il faut impérativement mettre la pêche non impactante et les arts dormants au cœur de nos politiques d'achat et en faire un critère pour être labellisé de qualité.

Même constat pour la RSE que vous mobilisez à plusieurs reprises dans ce schéma des achats 2026-2028. La RSE est devenue un concept fourre-tout. La Commission européenne d'ailleurs chiffrait cela en 2023 en indiquant que 53 % des allégations environnementales volontaires des entreprises sont qualifiées de vagues, de trompeuses ou d'infondées. Pour expliciter sa démarche, il nous semble que la Région aurait dû développer ce qu'elle entend par RSE. Et de notre côté, nous préférons, pour véritablement agir pour l'écologie et la justice sociale, nous préférons le terme d'écosocioconditionnalité des achats.

Pour conclure, malgré quelques réserves, nous tenons tout de même à rappeler l'importance d'investir la politique d'achat pour la transition. Nous devons le faire avec sérieux, avec ambition, avec clarté. Le fait d'envisager la direction environnement comme une direction ressource pour l'ensemble des directions permettra peut-être d'aller dans ce sens. Ceci dit, pour un schéma plus solide, nous aurions aimé voir le Haut conseil breton pour le climat associé à sa rédaction. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Nous poursuivons avec Monsieur PENNELLE pour le RN.

Gilles PENNELLE

Oui, merci Monsieur le Président,

Nous sommes totalement conscients de l'importance des achats de la Région, 300 millions par an, ce qui est effectivement considérable. Moi, je voudrais cependant, à la différence de la collègue précédente, revenir sur un certain nombre de points et particulièrement sur déjà ce que vous faites et sur ce SPASER 2026-2028. Ce SPASER va alourdir encore les indicateurs, les engagements de publication, va multiplier les critères sociaux, environnementaux, RSE, égalité. C'est une inflation technocratique qui risque de produire l'effet inverse de celui recherché.

Je ne suis pas loin de penser que ce document ressemble davantage à un manifeste idéologique qu'à un outil de gestion. Cela détourne la commande publique de sa fonction première : choisir l'offre la plus efficace et la plus avantageuse pour l'argent public. Et en multipliant tous ces critères, qui sont teintés d'idéologie, je l'ai dit, eh bien on pénalise les petites entreprises, les toutes petites entreprises. Parce qu'elles, elles n'auront pas les moyens de satisfaire à certains de ces critères, elles n'ont pas les services administratifs pour le faire et elles risquent d'être exclues et d'ailleurs de ne pas candidater. Et ça, c'est bien regrettable.

Ce document que vous avez présenté ne précise pas le coût réel de ces nouvelles obligations et les conséquences financières pour les entreprises qui répercuteront leurs surcoûts, parce que ces critères, qu'on le veuille ou non, sont source de surcoûts. Alors dans un monde où la norme, la contrainte, la conditionnalité est devenue une règle absolue, nous rajoutons notre couche à déjà un édifice qui est bien chargé. L'Union européenne déjà multiplie dans les domaines économiques et même au-delà, les normes, les contraintes. Vous également. En fin de compte, trop de contraintes, moins de candidats, des prix plus élevés et une perte de concurrence. Nos entreprises veulent travailler, et elles n'en peuvent plus de ces contraintes. On les entend, les chefs d'entreprise, particulièrement des TPE, des PME, le disent : « ça suffit, ça suffit, arrêtez de nous compliquer la vie » pour être très poli, elles emploient parfois d'autres mots.

Ce SPASER 2026-2028, c'est pour moi une vision assez technocratique, idéologique et coûteuse, qui finalement va à l'encontre de ce que souhaitent les entreprises. Elles veulent moins de normes, moins de contraintes, plus de liberté.

Applaudissements.

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Merci Monsieur. Nous la Bretagne, Tristan BRÉHIER.

Tristan BRÉHIER

Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Conseiller,

Dans cet hémicycle, je crois que nous partageons le caractère hautement stratégique que constitue l'achat public. Voilà près de 8 ans que la Région s'est dotée d'une démarche d'achat économiquement responsable, qui a ensuite fait naître le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Nous voilà donc aujourd'hui amenés à débattre sur le bilan 2023-2025 et surtout sur les orientations de ce schéma pour la période 2026-2028.

Notre groupe aura quatre remarques. La première s'agissant de l'accessibilité des marchés publics pour les TPE et les PME. Nous notons que la cible qui était prévue pour 2025 concernant la part de TPE-PME attributaires des contrats est reportée à 2028. Donc c'est, on va dire, quelque chose d'assez décevant pour le coup parce que c'est vrai que beaucoup d'entreprises, en réalité, elles se détournent des marchés publics par manque de temps, par lourdeur administrative ou parce que les procédures sont aussi un petit peu méconnues. Il y a un enjeu aussi lié qui est celui de la relocalisation, on en parlera juste après avec le collègue Loïc HÉNAFF, mais peut-être une nécessité aussi de booster la logique de pondération via les gaz à effet de serre et l'empreinte carbone qui facilitera peut-être aussi l'attribution des contrats à des acteurs locaux. C'est d'ailleurs un petit peu ce que dit une partie de l'avis du CESER, notamment la représentante de la CCI Bretagne. Donc il y a encore des efforts à faire sur la simplification des procédures d'appel d'offres pour qu'elles soient mieux adaptées au langage et au processus des entreprises, notamment des TPE-PME. Donc voilà pour le premier point.

Le second point que l'on voulait évoquer, c'est la question de la responsabilité environnementale et peut-être un angle mort de ce document qui est les achats liés au numérique. J'ai cherché un petit peu tout ce qu'on pouvait trouver sur les achats liés au numérique, mais on manque de données sur justement cet impact des achats numériques. Il n'y a pas d'indicateur qui mesure l'empreinte carbone, par exemple, de tout ce qui est service cloud, des équipements technologiques, etc. Alors que le numérique prend une part de plus en plus croissante dans les gaz à effet de serre, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a quasiment un triplement du coût carbone du numérique depuis 2018, passant de 2 à 6 %. Et donc par exemple, est-ce que la Région compte utiliser des critères un peu de sobriété numérique dans ses marchés de logiciels par exemple, ou des réflexions de mutualisation avec d'autres collectivités dans la continuité de Breizh achats ? Donc voilà l'aspect numérique.

Troisièmement, toujours un peu sur le volet numérique, mais là je fais le lien avec le pilotage par la donnée que vous avez évoqué, qui est beaucoup mis en avant, à la fois avec l’Observatoire des données de l’achat public, beaucoup d’indicateurs et de critérisation pour pouvoir piloter par la donnée. Mais effectivement, ça a d’ailleurs été rappelé lors de la présentation, il y a des trous dans la raquette, il y a des données qui sont indisponibles ou une annonce de disponibilité plutôt à horizon 2028 donc ça ça pose aussi un petit peu question. Est-ce que la critérisation est mal calibrée sur certains aspects ? Est-ce que vous avez une difficulté à récolter un certain nombre de données ? Est-ce que vous pouvez nous donner peut-être un petit peu plus d’éléments de là-dessus ?

Et enfin, quatrième point sur Breizh achats. Breizh achats, la création de cette centrale d’achats régionale qui a des objectifs louables. Nous soulignons néanmoins le caractère évidemment perfectible de la démarche qui peine encore à trouver sa pleine utilité, que ce soit au niveau des marchés transversaux, sur la mutualisation des outils et les coopérations. Sur l’atterrissage aussi auprès des collectivités locales, et donc *in fine* pour tendre vers une meilleure lisibilité et aussi une meilleure accessibilité de cette offre Breiz achats au niveau régional. Voilà les quelques commentaires qu’on pouvait faire sur ce document, on attend quelques réponses et puis on vous donnera notre position ensuite. Merci à vous.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Aziliz GOUEZ pour Breizh a-gleiz.

Aziliz GOUEZ

Breizh a-gleiz

Chers collègues,

Le groupe Breizh a-gleiz salue les ambitions qui s’expriment dans ce SPASER révisé pour la période 2026-2028.

Oui, nous pensons que la commande publique est un formidable gouvernail des transformations économiques et sociales, et oui, le SPASER est un levier très puissant à partir du moment où l’on considère qu’à travers une politique d’achat, on ne se contente pas de répondre à un besoin (en biens ou en services), mais que l’on mène, précisément, une politique, qui poursuit un faisceau d’objectifs substantiels, en matière de soutien à l’emploi, à l’agriculture bretonne, au tissu entrepreneurial breton, à la cohésion sociale, ou encore à la mise en place de circuits alimentaires de qualité pour nos cantines scolaires. Mais vous êtes tellement satisfait, Monsieur le Conseiller régional, que cela donne envie de réintroduire quelques points d’interrogation dans ce débat. Rassurez-vous, nous ne poserons que deux questions cette fois-ci, Monsieur BRÉHIER en a posé un certain nombre.

Tout d’abord, quel est l’état de votre réflexion sur ce que l’on appelle « les taux de dépendance », qui peuvent notamment se loger dans les matériels et les services numériques qui sont devenus omniprésents dans nos vies quotidiennes, et je pense évidemment à la question de la dépendance vis-à-vis de GAFAM, dont nous avons vu qu’ils n’avaient aucun scrupule à faire allégeance aux forces de l’autoritarisme et de la surveillance. Il nous semble que sur ce sujet, la Région Bretagne doit savoir s’outiller de manière efficace, et que nous avons avec Mégalis un levier important en la matière. Donc où en êtes-vous, Monsieur le Conseiller régional, sur ce sujet ?

Et deuxièmement, il est impossible de ne pas souligner que l’un des points noirs de la mise en œuvre du SPASER 2023-2025 concerne la part des denrées alimentaires sous signe de qualité qui sont servies dans les lycées publics de Bretagne, laquelle n’atteint pas encore les 40 % et qui est de 25 % seulement pour les produits biologiques, alors que l’objectif cible était de 65 %, ou continue d’être de 65 %. Il y a là une faille qui doit nous donner à penser. Certes, il est trop tôt pour évaluer les effets du nouveau modèle d’organisation des achats alimentaires qui est porté par Breizh achats, puisque la plateforme n’a commencé à attribuer ses premiers marchés effectifs qu’il y a à peine un an. Et nous partageons vos attentes vis-à-vis de cette nouvelle plateforme, cependant les questions que nous vous avions posées en février 2024, puis à nouveau en mars dernier, restent entières, en tout cas de notre point de vue.

Comment, Monsieur le Conseiller régional, allez-vous concilier la logique de massification, d'accélération, d'amplification, qui vous est chère avec une attention aux circuits de proximité et avec une capacité qui doit être préservée de faire monter à bord les producteurs de plus petites tailles, avec des procédures et des stratégies d'allotissement appropriées ?

À vouloir structurer les filières d'approvisionnement alimentaire essentiellement à partir de l'achat public, le risque est réel de faire la part belle à des intermédiaires, des grossistes, qui permettront certes de garantir des volumes d'approvisionnement conséquent, et donc de faciliter le travail de la plateforme régionale, mais potentiellement, potentiellement seulement, au prix d'une fragilisation des producteurs locaux organisés en petits réseaux, lesquels sont plus ou moins bien armés pour répondre au changement d'échelle.

Sur ce point, nous observons une prudence, voire une crainte, des réseaux de l'agriculture biologique. La question de l'articulation avec les acteurs ayant la capacité d'organiser un sourcing précis à l'échelle de leur territoire, le lien avec les PAT, les enjeux logistiques, y compris de logistique du dernier kilomètre, tout comme la question des outils de transformation, qui sont nécessaires à la structuration des systèmes alimentaires territoriaux : tout cela nous semble crucial pour nous faire passer le cap en matière de relocalisation alimentaire. Où en êtes-vous sur ces problématiques, Monsieur le Conseiller régional ?

Je termine en soulignant que ces sujets nous apparaissent particulièrement importants au moment où la Région Bretagne est appelée à prendre le relais d'une impulsion étatique qui s'était exprimée via la loi Egalim, mais qui s'avère aujourd'hui éteinte. Je vous remercie par avance pour vos éclairages.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Nous poursuivons avec Goulven OILLIC, seul intervenant de la majorité.

Goulven OILLIC

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, cher Simon.

Je vais intervenir au nom des groupes de la majorité sur trois points. Ici, on est concrètement dans l'action publique. Chaque année, on dépense plus de 300 millions dans les achats publics pour assurer la desserte des trains, les cars, les bateaux des 70 millions d'usagers du réseau BreizhGo, moderniser les 117 lycées publics ou fournir les 9 millions de repas des lycéens et des lycéennes. Le SPASER inscrit des critères sociaux, environnementaux et sociétaux au cœur des politiques d'achat, faisant de la commande publique un véritable levier de transformation durable dans neuf domaines et qui implique toutes les filières bretonnes.

Mon premier point, c'était de revenir sur la méthode de concertation de cette révision. D'abord, on a fait un point d'étape au mois de mars dernier, un bilan chiffré. Ensuite, on a fait une démarche de concertation interne-externe qui a été lancée dès le mois d'avril. Et le 30 septembre dernier, l'ensemble des groupes politiques ont été sollicités pour faire une contribution et également l'ensemble des membres de la CAO pour participer à cette concertation. C'est ce qu'on a fait, Raymond et moi, en enrichissant le débat. Ainsi, entre avril et octobre 2025, 25 temps d'échange ont été organisés, 5 ateliers internes avec les directions acheteuses notamment ont été associés avec le CESER, 15 rendez-vous bilatéraux avec des structures interprofessionnelles ou professionnelles qui sont intéressées par nos usages publics. Cette démarche va changer structurellement la relation entre la Région et ses prestataires. Et on rapproche les PME, les TPE de la Région Bretagne pour pouvoir répondre à des achats publics.

Cette concertation autour de nos achats a permis aussi de renforcer la cohérence de nos objectifs et les ajuster. C'est mon deuxième point, justement, je vais aborder les nouveautés de ce SPASER et notamment les nouvelles avancées qu'elle apporte. Elle montre une nouvelle fois notre volontarisme pour passer du discours aux actes. Cette révision traduit nos engagements en faveur des achats publics. C'est un

instrument de soutien durable sur l'emploi et aussi par rapport aux urgences climatiques et sociales. Et je vais l'illustrer par trois exemples. Le pourcentage de contrats comportant une considération sociale passe de 50 % en 2025 à 70 % en 2028. Effectivement, vous avez relevé qu'on était à 40 %. Effectivement, dans les marchés de services et notamment de la formation, les critères sociaux sont plus difficiles à mettre en place. Le deuxième exemple, c'est les pourcentages de contrats attribués aux entreprises de l'ESS qui passent de 10 % à 20 %. Et le troisième exemple, c'est la part de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique qui sont servies dans les lycées, qui sont visées à 40 % d'ici 2028. C'est une précision par rapport aux 65 % de signes de qualité qui avaient été proposés dès 2021.

Mon troisième point, c'est sur l'évaluation du SPASER. Notre schéma ne fait pas qu'appliquer la loi, il vient beaucoup plus loin et dans certains domaines. On va pouvoir y revenir. Les objectifs du SPASER sont soumis à des indicateurs qui ont été définis collectivement, et grâce à l'Observatoire de l'achat public, on a un outil de suivi, d'évaluation et de transparence de notre politique d'achat. Il est intéressant maintenant de comparer avec les autres régions pour pouvoir se situer, pour voir le travail accompli en région Bretagne. Certaines régions peuvent avoir un SPASER papier peu ambitieux et d'autres ont un vrai projet stratégique d'achat responsable. Plusieurs SPASER régionaux restent très généraux, dépourvus de cibles chiffrées, alors que celui de la Région Bretagne introduit des objectifs mesurables. L'Observatoire de la donnée par l'achat public en open data permet de documenter ce que d'autres régions affichent de matière déclarative.

Sur l'ambition environnementale maintenant. La Bretagne se distingue avec les régions Centre-Val de Loire et le Grand Est. Sur l'ambition sociale, là encore la Région Bretagne se situe parmi les trois premières régions françaises. Sur l'alimentation, la Bretagne n'a pas coché uniquement la case Egalim, elle va plus loin en structurant sa politique grâce à la politique Bien manger dans les lycées et en mettant un objectif qui va bien au-delà d'Egalim avec 65 % d'achats sous signe de qualité. Et je rappelle aussi l'outil de la création de la centrale d'achat Breizh achats. En plus d'avoir atteint plusieurs de nos objectifs, c'est notamment par la transparence que le SPASER breton se distingue de tous les autres, notre commande publique responsable est donc, comparée aux autres, ambitieuse, mesurée, publiée et débattue. Au final, c'est ce qui fait la différence entre une politique d'affichage et une politique de transformation.

Notre commande publique est un levier puissant pour engager les transitions et soutenir le développement économique breton, tout en respectant le code de la commande publique : 74 % des marchés sont attribués à des entreprises bretonnes. Loin de l'autosatisfaction, nous sommes conscients que nous avons encore des chantiers à travailler : avancer sur les critères éthiques, utiliser l'indice d'égalité professionnelle femmes-hommes, comme le suggère mon ami Loïc HÉNAFF. Ainsi, la politique d'achat devient un instrument d'aménagement du territoire et d'innovation économique et sociale. Notre SPASER n'est donc pas figé, il est en constante évolution et cette révision le prouve et se fait de manière concertée.

Enfin pour conclure, grâce à un bilan chiffré présenté en début d'année et à une phase de concertation exemplaire pour élaborer cette révision, nous pouvons être fiers du chemin parcouru, des améliorations apportées pour favoriser les transitions économiques, écologiques et sociales au service du développement de la Bretagne, des territoires et de nos entreprises, et également au service des Bretons et des Bretonnes. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci beaucoup. Dernière intervention, Stéphane DE SALLIER DUPIN pour Hissons haut la Bretagne, je vous en prie.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Sénateur, chers collègues,

SPASER, quel acronyme ! SPASER 2023 révisé 2026. Pour les plus anciens d'entre nous, ça n'a rien à voir avec le MAS-49 révisé 56. Ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas une arme à feu. Ça dit des choses, les acronymes. C'est presque aussi compliqué que SRADDET. Et quand on entre dans ce type de complexation au départ, ça introduit un devoir absolu de prudence et de simplification. Alors il y a obligation légale, il y a la réalité. Notre collègue Goulven OILLIC vient quand même de nous dire qu'ailleurs c'est plus simple, enfin il n'a pas dit comme ça, il a dit « nous on est quand même plus charpenté, plus documenté, plus chiffré », mais dans le fond ça veut dire qu'ailleurs ça peut être plus simple, hein. Je renverse un peu la donne, mais il faut me pardonner.

Il y a obligation et le niveau régional là-dessus est sans doute le niveau le plus pertinent parce que je pense que le niveau départemental par exemple est trop petite comme échelle. Donc voilà, bon point de ce côté-ci. Ça a un intérêt en termes de transparence vis-à-vis de nos concitoyens, mais quel machin ! Bienvenue en technocratie, je vous fais une petite lecture rapide de ce que j'en ai tiré. Je cite : « Chantier 1 : performance et innovation ». Alors là, on intègre la contribution à la localisation, anciennement un objectif du chantier 3, du précédent de SPASER, et l'objectif est de contribuer au renforcement durable de l'économie bretonne et relocalisation. « Chantier 2 : transition écologique et sociale », on intègre 4 à 6 objectifs, il intègre l'objectif de se raisonner systématiquement en coût global, ça c'est un transfert du chapitre 1. Et on ajoute un objectif spécifiquement dédié à l'économie circulaire, vous en avez parlé, très bien. Ça, c'est les modifications. Et chantier 3, on intègre désormais un objectif spécifiquement sur la gouvernance interne et évidemment la structuration de la fonction achat. Il y a des choses intéressantes dans les modifications. Je pense à la modification de 30 à 60 %. On savait très bien que les 60 % bénéficiaient aux grandes surfaces et ça a été très bien dit en commission. Mais c'est quand même un terrible machin.

Petite question sur Breizh Up. Je l'ai déjà posée la dernière fois qu'on a évoqué ce sujet. J'ai encore un nombre de petites structures qui sont en local, qui ont la faculté de fournir un lycée et qui sont bloquées ou s'autobloquent. Pourquoi ? Parce que j'essaie une fois, j'essaie deux fois, je n'essaie pas trois fois. Vous voyez ? Et ça, on a une réalité, ça a été dit avec des mots beaucoup plus élégants par Aziliz GOUEZ tout à l'heure, mais on a une réalité de difficulté d'accès.

Simon UZENAT

Juste pour bien comprendre, c'est Breizh achats, pas Breizh Up.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Breizh achats, tout à fait.

Le deuxième point, c'est un point de détail, mais autant moi je suis assez fan de prendre en compte le label Breizhmer dans nos restaurations scolaires, et je considère que c'est un label sérieux, autant je ne suis pas sûr qu'en l'état il ait passé les Fourches caudines d'Egalim. Je ne suis pas certain que les annonces qui ont été faites, et je ne demande qu'à me tromper, aient été complètement validées, c'est une question.

Sur les fameux critères RSE. Alors, à partir du moment où un certain nombre de choses tombent dans le champ commun et deviennent adoptées par une majorité de gens, ça devient suspect. Ce n'est pas assez pertinent. Le développement durable, c'était chic à une époque et puis après on a trouvé que c'était tout venant, bon. Sur les critères RSE, moi je crains franchement que ce soit un des éléments de frein. Alors je conçois que ce soit l'un des critères qui puisse tenter la majorité pour changer le monde. Mais moi, ce qui m'intéresse, c'est que les gens aient un produit de qualité lorsqu'ils l'achètent, vous voyez, ou qu'on en ait un, et qu'on puisse fournir, notamment pour la partie restauration scolaire, à nos jeunes des produits de qualité. Donc j'ai un petit doute là-dessus. Je ne sais pas, on a eu cet échange, je ne sais pas si c'est vraiment un critère qui favorise ou pas les candidatures bretonnes. Parce que ce qui m'intéresse aussi, c'est que quand on peut acheter breton, on achète breton. J'ai bien compris l'indicateur des 78,5 %. Mais je ne suis pas certain que le critère RSE soit un critère facilitant.

Vous dites que vous faites des efforts envers les TPE et les PME. Moi, ma conviction, c'est que la norme, bien que nécessaire, en général tue le petit. Et que c'est une règle générale. Comprenez-moi bien, je ne

suis pas anti-norme, mais je dis qu'en général, elle est mise en place pour des intérêts qui ne sont pas forcément les intérêts de la norme, mais des intérêts de marché. Et je vous dis une nouvelle fois, la PME ou la TPE... allez, dans une période où le marché peut être un peu plus compliqué pour elle, va se dire, « je réessaie la commande publique ». Et puis j'essaie une fois, et puis j'essaie deux fois, je ne suis pas retenu, et je n'essaie plus.

Comment est-ce que vous vous vaccinez, Monsieur le Président et Monsieur le Sénateur, pour pouvoir décomplexifier tout ça ? Au début de ce siècle, j'ai commis un petit document au cours de mes études sur l'application des principes de l'amélioration continue dans les structures publiques. Ma conclusion était que les structures publiques ont une telle appétence pour les indicateurs, la norme, la complexité, les papiers, l'administration, que c'était une gageure que de tenter ce type de démarche et qu'on arrivait à une suradministration à grande, grande vitesse. Voilà mes quelques mots, voilà mes quelques doutes. Vous voyez que je suis au milieu du gué. Ce dont je me souviens, c'est l'expression de Georges POMPIDOU qui consiste à dire qu'il faut arrêter d'emmerder les Français, et il faut le mettre en grand dans son bureau lorsque l'on entre dans ce type de démarche.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous enverrons ça aux parlementaires qui ont demandé à ce qu'on fasse des SPASER dans toutes les régions de France. Je passe la parole à Simon UZENAT pour répondre.

Simon UZENAT

Merci, merci Monsieur le Président. Merci chers collègues pour vos propos engagés et la lecture attentive du document, même si nous pouvons évidemment avoir des désaccords. Je me permettrais tout d'abord de réagir aux propos de notre collègue Aziliz GOUEZ. J'ai peut-être commis des erreurs dans mon expression, mais je ne cesse d'insister depuis que je porte cette politique sous l'autorité du président sur l'amélioration continue, la nécessité de faire œuvre de la plus totale transparence, de corriger le tir à chaque fois que c'est nécessaire et de donner tout à voir, y compris quand ça ne va pas. Donc oui, je suis satisfait au nom de la majorité régionale quand nous atteignons ou quand nous dépassons les objectifs, mais je ne cache pas les dysfonctionnements ou en tout cas un certain nombre d'insuffisances qui ont pu être constatées.

Et j'en profite ici pour rappeler que cette politique, je l'ai dit en introduction, elle est profondément collective. La Région est évidemment à la manœuvre, elle assume ses responsabilités, mais elle y associe l'ensemble des partenaires. Et le label « relations fournisseurs et achats responsables », c'est ici important de le rappeler, il est décerné par le médiateur des entreprises et par le Conseil national des achats. Donc si certains d'entre vous avaient des doutes, ce n'est pas la Région qui s'autodécerne des labels. Donc tout cela, oui, doit nous conduire à dire que nous pouvons être fiers de cette politique, mais qu'elle n'est pas suffisante en l'état, très clairement. C'est le sens de ce SPASER 26-28. Nous aurions pu faire un SPASER 23-28 et puis nous retrouver à la fin du mandat. Nous avons souhaité donner une nouvelle impulsion justement parce qu'elle était absolument nécessaire.

Monsieur PENNELLE, alors Monsieur DE SALLIER DUPIN l'a rappelé, mais l'adoption, vous n'êtes pas en séance, mais l'adoption d'un SPASER, c'est une obligation légale. Ce n'est pas une volonté particulière de la Région, c'est une obligation légale et nous essayons évidemment de nous en emparer au mieux. Vous disiez vouloir privilégier l'offre la plus avantageuse pour l'argent public. Je vous le dis tout de suite, si c'est ça votre critère d'analyse, ce ne seront pas les entreprises bretonnes qui seront attributaires de nos marchés. Voilà, on va être très clair. Avec un exemple très concret, c'est le granit breton. Si vous voulez du granit au meilleur prix, il ne sera pas breton. Si vous voulez du granit avec une approche globale, l'ensemble des coûts des externalités, oui, le granit breton est plus compétitif. Mais pour ça, il faut mettre des critères, il faut mettre des clauses. Et de cette façon-là, vous aidez les carrières bretonnes, vous aidez l'ensemble des emplois des entreprises qui sont concernées. Et c'est pour ça d'ailleurs que, dans le cadre de nos consultations sur le SPASER, et j'associe les travaux que j'ai pu conduire dans le cadre de la

commission d'enquête sur la commande publique, nous n'avons pas entendu une entreprise critiquer le principe de ces critères. Parce qu'elles ont bien compris qu'aujourd'hui, avec la concurrence internationale qui est de plus en plus féroce, c'était des outils de protection et de soutien à nos entreprises en proximité, donc c'est important ici de le rappeler.

Et redire que oui, il y a un sujet par rapport aux TPE-PME, mais que beaucoup se détournent des marchés publics lorsque la conjoncture du secteur privé est favorable et qu'ensuite il y a mécaniquement un retour quand cette conjoncture est un peu plus morose et c'est ce qu'on peut observer. On avait vu les prix s'envoler il y a quelques années, là ils retrouvent des niveaux plus normaux, plus supportables, mais ça ne doit pas nous dispenser, et nous en sommes bien d'accord, d'un travail sur la simplification. Et là-dessus, je l'ai dit, nous maintenons nos efforts sur le sujet. Pour autant, oui, il faut des règles. C'est indispensable de le redire.

Alors, sans entrer dans le détail de toutes les interventions, peut-être quelques compléments, notamment par rapport à l'intervention de Madame DUPUY. Sur les clauses sociales, oui, nous avons fixé l'objectif de 50 %. Nous ne sommes qu'à 40 %. Nous avons atteint 80 % de l'objectif. Encore une fois, on parlait de moins de 10 % en 2022. Donc, comme toujours, quand on se regarde, on se désole. Quand on se compare, on se console. Nous n'en sommes pas satisfaits, mais nous disons que la dynamique qui a été enclenchée est quand même extrêmement forte. Par rapport aux denrées alimentaires, vous sembliez comparer les 65 % objectif 2025, nous n'y sommes pas, et les 25 % de produits issus de l'agriculture biologique. Non, il faut mettre en regard les 65 %, enfin moi je l'avais compris comme ça, et les presque 40 %. Donc nous sommes aux deux tiers de l'objectif. Nous avons fait +100 %, je le dis en regardant Isabelle PELLERIN, entre 2020 et 2024, à la fois sur les produits sous signe de qualité et les produits sur l'agriculture biologique. Et là, j'ai les chiffres pour les premiers marchés passés par la centrale d'achats Breizh achats. Sur les produits de qualité et durables en 2025, donc au 9 décembre, sachant qu'elle a démarré ses marchés au 1^{er} janvier, on est à +30 % par rapport au groupement de commandes. Sur les viandes issues de l'agriculture biologique à +47 %. Sur le marché épicerie, sur les produits sous signe de qualité, on fait x 2,3 et la référence de produits bio x3,5.

Donc encore une fois, nous ne disons pas que tout cela est satisfaisant en soi. La progression est notable et nous devons continuer sur ce chemin. Alors on a un désaccord sur le label Breizhmer, je pense qu'on pourra en reparler dans d'autres instances. Nous, nous estimons qu'il y a une équivalence multilabel, qu'il n'y a pas d'équivalence entre le label Breizhmer et un label déjà certifié loi Egalim, Monsieur DE SALLIER DUPIN, mais qu'en réalité, quand on regarde l'ensemble des labels qui sont reconnus par la loi Egalim, le label Breizhmer coche les cases de plusieurs d'entre eux. Et donc on estime que dans le cadre d'une équivalence multilabel, cette éligibilité à la loi Egalim, qui n'a pas été officiellement confirmée par la ministre de l'Agriculture, nous l'avons sollicitée là-dessus, pour autant, elle ne nous a pas dit non de la même façon. Donc nous, nous souhaitons avancer parce que c'est une manière de soutenir la pêche bretonne.

Par rapport à la RSE, j'entends bien les interrogations et c'est vrai que c'est un domaine très vaste. Nous, nous entendons privilégier des démarches de progrès avec les entreprises, notamment sur des durées assez longues, au moins deux ans. Et nous adaptons le dispositif comme l'ensemble de nos critères aux marchés concernés et aux entreprises. À chaque fois, nous les dimensionnons en fonction des capacités à faire des entreprises. Quand nous mettons des contraintes supplémentaires, ce qui apparaît comme des contraintes, c'est qu'en réalité, le niveau de maturité le permet et c'est vu avec les filières. Donc ça, c'est tout le travail en amont qui nous permet, là encore, de soutenir davantage les entreprises bretonnes.

Monsieur BRÉHIER, par rapport aux TPE-PME, oui, on avait fixé l'objectif de 70 %, nous ne sommes qu'à un peu plus de 50 %, mais en réalité ça tient au calendrier de renouvellement des marchés. Quand vous passez des marchés formation ou transport, qui sont très lourds en nombre de contrats et en volume financier, mécaniquement, ça donne une surreprésentation des TPE-PME. A contrario, quand vous ne passez plus ces marchés-là, vous avez une diminution notable, et c'est pour ça que je disais tout à l'heure que sur ce sujet notamment de la place des TPE-PME, il va falloir regarder sur l'ensemble du mandat,

parce que, que ce soit un an ou trois ans, la période nous semble beaucoup trop réductrice au regard de ces calendriers de renouvellement de marchés.

Sur la responsabilité environnementale, notamment les achats liés au numérique, alors là on entre dans un niveau de détail supplémentaire qui a son utilité et c'est la direction que nous souhaitons emprunter, mais c'est l'approche par segment d'achat. Donc oui, nous allons y aller, mais aujourd'hui on n'a pas les outils au moment où on se parle pour disposer de cette donnée en temps réel, mais c'est bien notre intention de le faire par segments d'achat. Sur les problématiques des données. Là aussi, oui, on avait souhaité afficher une intention en décembre 2022. On s'est rendu compte au bout des trois ans que techniquement, sur un certain nombre d'indicateurs, les systèmes d'information n'étaient pas suffisamment interopérables, que les solutions logicielles devaient être retravaillées. À un moment donné, sans entrer dans trop de détails, mais on privilégiait Silex et puis on s'est rendu compte que ça ne fonctionnait peut-être pas comme on l'espérait. D'autres logiciels qui devraient fonctionner ensemble ne le font peut-être pas de façon naturelle. Donc on tire les enseignements de ces problématiques rencontrées et c'est la raison pour laquelle on a revu le nombre et la qualité de certains indicateurs.

Ensuite sur Breizh achats, le caractère perfectible, la démarche est toute récente. Premier marché depuis le 1^{er} janvier, la montée en puissance sera totale à compter de 2027. En réalité aujourd'hui, Breizh achats n'intervient que sur 36 % des marchés des lycées. Donc il faut garder raison en matière de comparaison. Et en revanche, nous avons les premiers chiffres. Et là redire, notamment par rapport à l'intervention d'Azilis GOUEZ, Breizh achats, avec des acheteurs professionnels sur les denrées alimentaires, c'est déjà plus de 211 opérateurs sourcés dans les 4 départements. Parce que nous avons fait le choix aussi de positionner géographiquement ces différents acheteurs.

Sur le taux de dépendance, je rejoins ce que je disais en réponse à Tristan BRÉHIER. Là aussi, on veut disposer de ces indicateurs. On va le faire. Aujourd'hui, on n'a pas le niveau de maturité technique pour pouvoir vous donner cette information-là. Et sur les denrées alimentaires, nous travaillons encore et toujours, je l'ai dit, en donnant le nombre d'opérateurs sourcés, mais nous sommes bien dans cette logique d'allotissement, que ce soit technique ou géographique, entre ce que les groupements de commandes proposaient et ce que Breizh achats met en place, grosso modo sur le nombre de lots, on est entre x2 et x3. Donc ensuite, pour que les opérateurs se positionnent, oui, il y a un besoin de communication, de relais, notamment avec les chambres. Donc là, nous y travaillons. Ce que l'on a pu observer, je ne citerai pas de structure, mais celles que vous mentionnez dans votre contribution ont été contactées et qu'en réalité elles-mêmes, dans leurs réponses, témoignaient d'un niveau de structuration qui n'était aujourd'hui pas compatible avec les attentes qui sont les nôtres dans le cadre du renouvellement des marchés. Mais encore une fois, les trois ans vont passer très vite et donc on commence déjà à préparer ceux qui prendront la suite.

Merci à Goulven OILLIC pour ses propos, évidemment. Vous vous doutez bien que je les partage très largement. Et pour terminer, Monsieur DE SALLIER DUPIN, sur les petits producteurs, j'apporte la réponse. Oui, on ne va pas se raconter d'histoires. Le tout petit producteur ne pourra jamais répondre seul à un marché de Breizh achats. En revanche, il ne faut pas l'oublier, l'adhésion des établissements publics locaux d'enseignement, c'est une adhésion au lot. Elle est libre. Donc des établissements publics locaux d'enseignement qui ont par exemple constaté que sur leur territoire, il y avait des producteurs de telle et telle denrée alimentaire, peuvent décider de ne pas adhérer au lot par Breizh achats et de faire du gré à gré. De la même façon, il y a trois familles de produits qui sont en gré à gré. Donc tous ces outils-là aujourd'hui existent. Et nous entendons les développer, les soutenir. Donc les établissements ont la main, nous leur faisons confiance, mais derrière Breizh achats permet de structurer avec évidemment un devoir aussi en quantité, sur la durée, de pouvoir assurer l'approvisionnement. C'est ce que nous demandent aussi nos adjoints-gestionnaires, enfin maintenant les secrétaires généraux d'établissements publics locaux d'enseignement.

J'en terminerai là parce que vous dites « la norme tue le petit ». Je ne partagerai pas cette phrase, mais nous, nous veillons justement à dimensionner les attentes que nous formulons à l'égard des opérateurs économiques. Sur les plus petits des marchés, nous ne demandons jamais la même chose que pour les

plus importants, et quand on a des réponses de TPE-PME, notamment en groupement, qui sont notoirement insuffisantes, et je vous le dis, si vous pouvez passer le message, nous veillons à garantir des délais de consultation qui favorisent la constitution de ces groupements. N'hésitez pas à relayer cette demande. Et ensuite, il y a une part de simplification qui relève de l'État. Là, je vous le dis, j'ai déposé hier une proposition de loi qui comprend notamment un passeport commande publique avec l'idée que pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques, on n'ait plus à passer son temps à demander des documents fiscaux sociaux. C'est une perte de temps considérable alors qu'aujourd'hui tout est disponible sur l'espace numérique.

Donc on demande à ce que l'acheteur public, côté Région, quand il reçoit des candidatures, il tape le nom de l'entreprise et vous avez un V vert qui s'affiche parce que l'entreprise est à jour. Et on n'a pas à demander à l'entreprise d'aller chercher des documents et si d'aventure elle est attributaire du marché, en cours de marché, d'en fournir d'autres. On surveille au quotidien quand c'est nécessaire et puis quand il y a une alerte du système d'information, on sollicite l'entreprise. C'est ce monde-là qu'on souhaite mettre en place, mais là, ce n'est pas à la main de la Région. Ça doit être vu avec l'État et nous, de notre côté, sur les documents contractuels comme sur les documents de consultation, nous veillons à simplifier. Mais si vous avez des exemples concrets d'amélioration, encore une fois, nous vous le disons, n'hésitez pas à nous le remonter, parce que ce n'est pas une politique qu'on entend faire vivre une fois tous les 3 ans, c'est bien au jour le jour, aux côtés des entreprises, des organisations professionnelles, qui ont été régulièrement associées, et encore pour ce SPASER, et qui ne nous ont pas partagé les éléments que certains ont pu remonter et qui considéraient justement que le curseur était plutôt équilibré et était de nature à les soutenir dans leur besoin d'activité au bénéfice de l'emploi local. Monsieur le Président.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci vraiment. Vous l'avez compris, c'est une étape, il y en aura d'autres, c'est un chemin long, mais encore une fois au service de l'économie bretonne, j'en suis persuadé. Merci cher Simon, merci à tous les collègues qui effectivement mettent en œuvre l'ensemble de ces sujets dans les commissions d'appel d'offres de la collectivité. Vous les avez remerciés, j'associe mes remerciements et bien sûr l'ensemble des équipes. Je passe au vote. Écologistes de Bretagne.

Julie DUPUY

Une courte explication de vote et une précision sur la prise de parole. Je n'ai pas parlé de juxtaposition des indicateurs sur le bio et sur les signes de qualité. J'ai bien indiqué que ce qui nous interrogeait, c'est qu'il y avait une juxtaposition d'indicateurs sur le bio. Vous explicitez le fait que vous fixez un objectif de 40 % de bio dans les lycées publics en 2028. Et la ligne du dessous, c'est un objectif de 100 % des lycées proposant plus de 20 % du bio, où là on est sur ce que dit la loi. Je m'interrogeais sur...

Simon UZENAT

Simplement si vous me permettez, Madame DUPUY, parce qu'en effet, je n'ai pas répondu à cette question précise. Ce que nous constatons à l'échelle de nos 96 services de restauration, ce sont des écarts assez significatifs entre les établissements qui tendent à se corriger. Et ça, c'est une volonté portée notamment par Isabelle PELLERIN, donc avec un plan d'accompagnement des chefs de restauration, de nos secrétaires généraux, etc. On a des établissements aujourd'hui qui sont excellents et qui sont parmi les meilleurs de France, honnêtement. D'autres qui sont de façon assez peu compréhensible, très, très, très en retard. Et donc là, nous mettons deux objectifs, c'est-à-dire que, et encore une fois, ces objectifs, pour qu'il n'y ait pas de doute chez les collègues, ce ne sont pas des plafonds. C'est-à-dire que si demain on est à 70 % au lieu de 65 %, ce sera évidemment très bien. De la même façon, si on dépasse les 40 %, ce sera très bien. C'est plutôt vu comme un plancher. Donc les 40 % au global, étant entendu que dans le même temps, on demande, et c'est ce que nous faisons déjà, à mettre l'accent sur tous les établissements qui en effet à titre individuel ne respectent pas la loi Egalim et ce qui mécaniquement de toute façon nous aidera à atteindre voire à dépasser les 40 %. Mais donc c'est bien cibler ces différentiels parce qu'en raisonnant

de façon globale, on a des chiffres qui sont plutôt bons, voire très bons, mais qui seraient encore meilleurs si on avait une situation équilibrée dans nos différents services de restauration. Donc c'est pour ça qu'on a conjugué les deux, et on ne dit pas atteindre 20 %, on dit dépasser 20 %, ce qui permet notamment la labellisation établissement Bio engagé.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Allez-y Madame DUPUY pour votre vote, ou pour la fin de votre explication de vote, excusez-moi.

Julie DUPUY

Oui merci, je ne partage pas votre méthode, mais peu importe, finalement, l'important, c'est de bien expliciter les différentes analyses et visions. La deuxième partie, c'était sur le label Breizhmer parce que sur le site internet de Breizhmer, il y avait bien un focus qui avait été fait sur le lycée Louise MICHEL de Quimper où il est indiqué que le président était venu officialiser l'entrée du label Breizhmer dans le cercle fermé des labels Egalim, ce qui nous interrogeait parce que nous ne disposions pas effectivement de cette information et vous avez répondu que ce n'était pas le cas. Ce sera une abstention sur ce bordereau. Merci pour ces précisions.

Tristan BRÉHIER

Pour notre groupe ce sera une abstention, mais une abstention pleine d'encouragements.

Aziliz GOUEZ

Pour le groupe Breizh a-gleiz, ce sera également une abstention constructive. Nous ne doutons absolument pas de vos intentions, Monsieur le Conseiller régional, mais nous attendrons de pouvoir constater lors du prochain passage en revue du SPASER, les effets de Breizh achats sur la relocalisation alimentaire et sur l'approvisionnement des lycées et des collèges de Bretagne. Et j'en profite pour vous remercier de nous permettre ce suivi régulier du SPASER.

Isabelle LE CALLENNEC

Oui une petite question, si vous me le permettez, Président, avant notre vote. Je reviens sur Breizhmer. Vous avez en effet annoncé, Président, que le label respectait Egalim. Ce qui nous a été dit en commission par votre vice-président, ce n'est pas que la ministre de l'Agriculture était plus ou moins d'accord, mais n'avait pas donné son accord définitif. Il a évoqué la ministre de la Mer en invoquant le fait que, comme ça avait changé, que ce n'était plus une même ministre de la Mer, on n'avait pas de réponse définitive. Donc, qui est-ce qui donne le label ? C'est le ministère de l'Agriculture ? C'est le ministère de la Mer ? Enfin voilà, vous avez fait cette annonce, Président, au moment où il y avait les universités de Breizhmer, on a bien compris qu'effectivement, c'était le moment, mais c'est important, Breizhmer ça compte en Bretagne.

Donc il faut vraiment qu'on soit bien au fait des tenants et des aboutissants, quelles démarches sont entreprises aujourd'hui pour que le label Breizhmer soit effectivement, ou pas, reconnu comme Egalim. Et nous, ce sera un vote d'abstention pour les raisons qu'a évidemment présentées Stéphane DE SALLIER DUPIN.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Simon UZENAT complétera mes propos. C'est un choix de la collectivité régionale d'utiliser Breizhmer au même titre que d'autres signes SIQO, parce qu'effectivement, la démarche au niveau national n'est pas aboutie. Mais nous redisons que c'est important d'avoir déjà cet outil pour pouvoir choisir des produits issus des bateaux de nos ports. Parce qu'il y a une nuance très forte entre le poisson qui passe sous nos criées et le poisson qui sort de nos bateaux. Et beaucoup utilisent le poisson qui sort de nos criées. Et nous avons des criées où plus de 50 % du poisson vient *offshore*, que ce soit Boulogne ou ailleurs. Donc ce point-là est important. Et bien entendu qu'il faut continuer à travailler, et Agnès PANNIER-RUNACHER et moi-même, ensemble, à la fin, nous ne savions pas que c'était la fin, mais en tout cas à la fin du mandat d'Agnès PANNIER-RUNACHER, nous avons annoncé à Breizhmer que nous serions

exigeants dans la progression de ce label sur différents points sur lesquels ils doivent être challengés. Sinon, effectivement, il perdra cette capacité à être utilisé par des élus tels que la Bretagne.

Merci à tous. Je vous trouve... Je respecte les votes profondément. Je trouve que le travail qui est réalisé par les équipes et ce SPASER, au regard de ce qui se fait ailleurs en France, me semble jugé un peu durement, mais c'est peut-être parce que vous êtes exigeants vis-à-vis de nous. On va continuer à travailler pour être encore meilleurs dans les années qui viennent. Mais faites, cher Simon UZENAT, un petit benchmark par rapport aux autres territoires, ce qui, je suis sûr, montrera que nous avançons bien, même si, je le redis, il y a encore plein de choses à faire. Merci à vous et merci à tous.

Applaudissements.

Mais vous pouvez y participer avec grand plaisir, ce sera intéressant, forcément. Forcément. Ce qui compte, c'est le résultat au bout. Bien, nous avons parlé de nos achats internes, je vous propose de parler aussi des achats réalisés par les décideurs de Bretagne, tous les décideurs de Bretagne, et c'est intéressant de poser ce sujet juste après le travail présenté par Simon UZENAT, et donc je passe la parole à Loïc HÉNAFF sur ce travail de relocalisation. Oh pardon, Christian TROADEC, excusez-moi Christian.

Christian TROADEC

Je vote pour.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous et mes excuses. Je ferai attention. La collègue RN qui est inscrite n'est pas là, OK. Merci à vous.

Virginie D'ORSANNE

Elle n'est plus RN.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pardon excusez-moi. Je cherchais un bon mot, mais je ne l'ai pas trouvé. Monsieur HÉNAFF, je vous passe la parole sur le sujet de la relocalisation.

Le Président appelle le bordereau « Achats responsables : la Bretagne continue d'agir ! »

*Le groupe Rassemblement national s'abstient
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour*

Le bordereau est adopté

Communication : l'ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne

Loïc HÉNAFF

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, Monsieur le Président,

Et quitte à digresser, je voudrais aussi témoigner de ma présence dans divers conseils d'administration de lycées au nom de la Région Bretagne. Et tout récemment, nous avons remis le label Bio engagé au lycée Jean-Marie LE BRIS avec 31,9 % d'achats bio. Et c'était absolument le résultat des efforts, évidemment, du gestionnaire et du chef de restauration, mais aussi de la politique mise en place. Donc c'était un vrai plaisir que de constater que la méthode produisait de vrais effets. Changeons de sujet.

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues,

Pour ponctuer mon propos, je vais, et pour que ce soit plus agréable pour vous à suivre, je vais donc ponctuer mon propos de quelques diapositives, mais qui ne sont pas absolument indispensables à regarder, mais je vous invite quand même à le faire si ça vous intéresse. Je vous présente mon Casimir. Il est d'époque, c'est le mien. Et je me souviens du magasin où ma mère me l'a acheté à Douarnenez dans les années 70. Sous son pied, que peut-on lire ? « Made in France ». Ma génération, c'est celle de la France où l'on fabriquait des jouets courants. Pas les jouets de luxe des centres-villes des métropoles chics. Non, ceux qu'on trouvait dans les petites boutiques des villes industrielles ici en Bretagne. Si j'ai souhaité commencer mon propos avec un peu de légèreté, c'est que notre sujet est grave. Grave, oui, car aujourd'hui, tout à l'heure, le tribunal de commerce de Nanterre vient de prononcer la liquidation du groupe Brandt. 700 emplois sont supprimés.

Vous avez lu et vous avez dans vos mains un document qui résume en quelques pages l'ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne, que j'ai l'honneur de porter par délégation du président. Et c'est bien de ce sujet dont je souhaite vous parler aujourd'hui. Nous sommes à un moment charnière, un moment où chaque territoire, chaque entreprise, chaque décideur doit regarder en face une évidence : notre économie est devenue trop vulnérable, trop dépendante, trop lointaine, trop exposée. Et dans le monde qui vient, cette dépendance n'est plus seulement une faiblesse, c'est un risque stratégique majeur. Aujourd'hui nous consommons ce que les autres produisent ailleurs. Est-ce un hasard ? Une entreprise, lors du premier rendez-vous de leur relocalisation que nous avons organisée à Douarnenez, témoignait d'un délai de livraison de 52 semaines. 52 semaines ! pour recevoir des composants électroniques d'Asie. 52 semaines.

Alors qu'aujourd'hui, au même moment, en trois clics sur votre smartphone, vous pouvez recevoir des produits textiles en 52 heures en provenance de Chine par avion. Et non, ce n'est pas le fruit du hasard. *Les échos* publiaient fin novembre la courbe de l'évolution de la part du PIB de l'industrie manufacturière en France qui se stabilise péniblement à 9,6 %, contre 14 % pour la zone euro. Nous en France étions encore à 14,4 % en 2000. Nous ne sommes plus un pays de production. Nous sommes devenus, pour ne pas dire rabaissés, à être un pays de consommation. Et la mécanique s'emballe. Chaque achat sur Amazon, ce sont des cotisations retraite en moins pour nous. Shein, ce sont 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 400 millions d'euros de TVA en moins pour notre pays. Chaque achat lointain réchauffe la planète, et pas seulement à cause du transport, mais surtout à cause de l'énergie utilisée pour produire, rarement décarbonée. À chaque fois que l'on commande à l'autre bout du monde, on fait l'inverse de ce que nous voulons pour notre économie, le climat et notre modèle social. Sommes-nous devenus fous ? Dans une chronique au *Figaro*, on pouvait lire en 2022 sur le déclin français : « Notre déclin, nous l'avons fabriqué de nos propres mains, par démagogie sans doute, mais surtout par inintelligence des situations. » Or,

comme le disait la campagne des Chambres de commerce et d'industrie de France, il y a de cela bien longtemps, « nos emplettes sont nos emplois ». Alors voulons-nous en Bretagne subir ou agir ?

En Bretagne, une association créée au même moment, en 1993, défend cette idée de l'achat local. Qui mieux que Produit en Bretagne aujourd'hui peut porter cet élan qui a fait de notre région avec l'Alsace les deux régions les plus locavores de France pour nos achats quotidiens ? Les deux régions les plus locavores de France pour les achats quotidiens. Pensez-y lors de vos prochains achats. Pas seulement votre beurre ou vos pots de yaourt, mais aussi, tiens, votre prochaine machine à laver. Et peut-être votre prochaine voiture. Parallèlement, la collectivité Région Bretagne s'est dotée dès décembre 2021 d'un SPASER, c'était le mot du jour, particulièrement ambitieux de localisation de ses achats sur les cinq départements bretons. Il vient d'être mis à jour et je vous invite tous à retenir les chiffres et les communiquer autour de vous. 78,5 % de nos achats réalisés en Bretagne. Chapeau ! Dès lors, notre réflexion sur la relocalisation par les achats s'est concentrée exclusivement sur les entreprises et pas sur les achats des consommateurs ou des collectivités, parce que le travail est déjà bien fait et progresse.

Ma conviction profonde que je souhaite partager avec vous, c'est que pour les entreprises, les achats sont un formidable outil de transition. Transition vers la renaissance industrielle de notre pays et de la Bretagne. Transition vers une industrie déjà économe par nature, mais créatrice de richesse économique, de richesse sociale et respectueuse de notre capital nature. C'est précisément pour cela que nous posons aujourd'hui un cap clair, reprendre la main sur nos achats, sur nos approvisionnements, sur la valeur que nous créons. Non pas pour nous replier, pour nous renforcer et parce que nous croyons au pouvoir transformateur des achats, comme le précise le document de session. Chaque décision d'achat façonne donc l'écosystème productif dans lequel elle s'inscrit. Elle soutient ou affaiblit. Une filière alimente ou freine des investissements, renforce ou fragilise des compétences. En Bretagne, cette question n'est pas théorique. Elle touche au cœur de nos filières industrielles, de notre agroalimentaire, de notre énergie, de nos services. Elle touche à notre souveraineté économique, à notre capacité à tenir dans la tempête. Et surtout, elle touche à l'avenir de l'emploi sur notre territoire.

Depuis trois ans, nous avons enclenché une dynamique structurée, pas un discours, ce n'est pas un slogan, une démarche collective de sensibilisation et de formation. Notre approche a été celle de la concertation large en rassemblant un comité de pilotage des acteurs économiques bretons. MEDEF, UIMM, ABEA, Fédération française du bâtiment, Produit en Bretagne, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne, rejoint par la Banque des Territoires, la DREETS, l'ADEME, le Conseil national des achats Bretagne, BDI devenue Next, BCI, Bretagne compétitivité, les conseillers du commerce extérieur et bientôt la CRESS qui va nous rejoindre à sa demande. Je les remercie tous vivement pour leur participation active et engagée. Je remercie aussi l'équipe de l'agence BDI, devenue Bretagne Next, qui a porté le travail de coordination de l'expérimentation de ce projet.

Avec le site relocalisons.bzh, tout est accessible depuis vos smartphones, nous avons créé un espace de méthode, de ressources, de preuves. Nous avons mis en place l'Indice breton de l'achat local, dont il a déjà été fait cas ici plusieurs fois et je remercie mes collègues : l'Ibal, un outil inédit en France qui permet à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, de mesurer sa réalité. Ce qu'elle achète localement et ce qu'elle importe, ce qu'elle pourrait relocaliser. Je remercie le CESER pour son soutien à la création de l'Ibal. C'est un outil qui évalue les fournisseurs de rang 1, ce qui permet de valoriser les métiers de la distribution encore bien présents en local. Donc fournisseur de rang 1, c'est celui qui me vend ce que j'achète, le bien ou le service. Et je pense, dans cette optique de valorisation de la distribution locale, je pense notamment à la construction qui dispose en Bretagne d'un réseau très fort de revendeurs et de grossistes locaux. Néanmoins, nous réfléchissons d'ores et déjà à un Ibal augmenté, incluant le rang 2, le fournisseur du fournisseur, et peut-être des notions de souveraineté, comme l'indicateur Softrak dont j'ai présenté les résultats en avant-première à l'échelle de notre région au Forum économique breton à Saint-Malo en septembre.

Les chiffres partent d'eux-mêmes quand on relocalise les achats. Des milliards d'euros de valeur ajoutée mobilisable, des dizaines de milliers d'emplois potentiels, des milliers de tonnes de CO₂ évitées, une résilience retrouvée des filières clés. Ce n'est pas une intuition. C'est un gisement, un levier de

transformation massif que l'étude Reloc'h de 2021, désormais bien connue en Bretagne et en France, avait démontré. Près de 130 000 emplois potentiels, 3,9 millions de tonnes de CO₂ évitées, 5 milliards d'euros de PIB en relocalisant en France et en Bretagne. Pour donner plus de crédibilité à cette étude, nous avons imaginé une seconde étude sur la forme d'une expérimentation grandeur nature avec huit entreprises bretonnes.

La première considérait de façon macroéconomique l'économie bretonne. Là, nous sommes partis de huit entreprises du bas vers le haut. Les données sont malheureusement confidentielles. Il m'a été demandé en commission de les partager, mais ce sont quand même les données des achats, le chiffre d'affaires achats des entreprises, donc elles sont confidentielles. Néanmoins, ce que vous devez comprendre et retenir, c'est que le résultat bouclait avec le résultat de la première étude. Les chiffres de Reloc'h 1 ont été confirmés dans leur ordre de grandeur par Reloc'h 2. Les entreprises ont accepté de regarder leurs achats autrement, en coût complet, avec lucidité. Résultat : 10 % des achats des entreprises sont relocalisables en France ou en Bretagne. À l'échelle de la Bretagne, c'est un impact, c'est même un choc potentiellement industriel colossal. Et ces entreprises ont démontré que relocaliser, ce n'est pas payer plus, c'est réduire les risques, sécuriser les approvisionnements, maîtriser la qualité et regagner en compétitivité.

Je remercie le comité scientifique de la démarche, Anaïs VOY-GILLIS, autrice notamment de cet excellent livre sur la renaissance industrielle, et Alan FUSTEC, auteur lui aussi d'un excellent livre sur la stratégie du Y. L'un et l'autre me permettent, grâce à leur expertise et leur conseil, d'avoir un certain aplomb lorsque j'affirme ces chiffres. Je les remercie vivement tous les deux pour leurs encouragements et leurs contributions au succès de notre démarche et leur capacité à me nourrir. Je remercie le CESER d'avoir remarqué qu'il est rare que nous nous dotions de tels outils d'accompagnement et je souhaite d'ailleurs l'élargir.

Il est maintenant temps d'accélérer. Une récente étude co-réalisée par le Conseil national des achats et la Chambre de commerce et de l'industrie de Bretagne, dévoilée en septembre au fameux Forum économique breton, le prouve : 49 % des entreprises bretonnes envisageraient de relocaliser certains de leurs achats en se retournant vers la Bretagne d'abord. Relocaliser nos achats, c'est structurer nos filières, c'est anticiper les transitions, c'est aligner nos actes sur nos objectifs climatiques, c'est soutenir une économie circulaire, sobre, territorialisée, qui crée des emplois non délocalisables. C'est redonner de la cohérence entre nos ambitions et nos pratiques, c'est arrêter de faire dépendre notre avenir des logistiques mondialisées et des aléas politiques. Je le répète, relocaliser, ce n'est pas se fermer au monde, c'est peser davantage dans le monde. Une région qui maîtrise ses approvisionnements, qui investit dans ses compétences, qui soutient sa base productive, c'est une région plus forte, plus attractive, plus innovante. Aujourd'hui, plus de 3 000 entreprises ont déjà été sensibilisées. Elles ont compris que leurs achats ne sont pas une ligne de coût, ce sont des choix structurants pour leur modèle d'affaires et pour leur territoire. J'ai personnellement présenté la démarche 48 fois lors de réunions de chefs d'entreprise ou de colloques. Nous avons récompensé deux entreprises en 2024 et en 2025 lors des Victoires de la Bretagne, mais cela ne suffit toujours pas. Alors oui, il nous faut aller plus loin.

Il faut généraliser l'usage de l'Indice breton d'achat local et de tous les outils que nous avons mis en place, comme le parcours de relocalisation des achats, qui inclut une nécessaire montée en compétence sur la fonction achat. Il faut former pour intégrer le coût complet, le fameux TCO, le *Total cost of ownership*, dans les décisions d'investissement. L'exemple du granit breton, il a été cité tout à l'heure par mon collègue Simon UZENAT, pour lequel l'analyse en coût complet a démontré la supériorité économique et environnementale des solutions locales sur les matériaux importés. Voilà ce qu'illustre une politique d'achat orientée vers la relocalisation. Il faut renforcer les filières locales, du bois au numérique, de l'agroalimentaire à la mécanique, en passant par les emballages, tout cela dans une logique plus circulaire. Il faut outiller chaque entreprise, chaque acheteur, chaque collectivité pour prendre des décisions alignées avec nos objectifs de souveraineté et de transition.

La Région Bretagne, sous la houlette de Laurence FORTIN, vice-présidente à l'économie, s'est approprié les outils créés par l'expérimentation pilotée par l'agence Bretagne Next et va les déployer dans de

nombreux dispositifs d'accompagnement. Il me semble naturel qu'une entreprise qui bénéficie d'une aide publique importante nous communique son Indice breton d'achat local, par exemple, sans jugement forcément de notre part, mais comme une incitation tout d'abord à s'y pencher sérieusement. Chaque membre du comité de pilotage s'est engagé pour 2026 à continuer et à aller plus loin. Je suis impatient que les chambres de commerce animent sur ce thème des zones artisanales, que Next produise des cartes par métier grâce à l'outil Craft, que l'ADEME creuse la quantification de la décarbonation, que le Conseil national des achats travaille avec nous à l'IBAL de rang 2, que les technopoles profitent de cette démarche pour accélérer la circularité au sein des entreprises innovantes et que le MEDEF Bretagne, qui a su s'engager dès la première heure, continue la sensibilisation des entreprises.

Je profite de cet instant pour remercier son président Hervé KERMARREC pour son soutien dès le premier jour et la première minute et sa hauteur de vue. Je félicite toutes les entreprises nombreuses qui m'ont annoncé ces deux dernières années leurs initiatives en matière de relocalisation par les achats. Je voudrais ici saluer bien sûr les grands projets à fort impact, mais aussi les petits pas, les petits gestes, les petites victoires, bien souvent issus de la prise de conscience des dirigeants et de leurs équipes. Une prise de conscience simple, celle qu'une entreprise ne peut pas prospérer dans un désert. Une entreprise doit soigner son voisinage, son territoire, et relocaliser ses achats de biens et de services constitue un premier pas, parfois modeste, pour qui n'y a pas prêté attention. Nous ne sommes pas dans une économie du repli, mais dans une économie de la lucidité. Regarder où va la valeur, regarder où se créent les emplois, regarder où se décide l'avenir. La relocalisation par les achats, c'est le passage d'une économie subie à une économie plus maîtrisée, celle de la gestion du risque.

Alors aujourd'hui, nous le disons clairement, la Bretagne prend ce chemin avec ambition, avec méthode, avec détermination. Nous avons les outils, nous avons les preuves, nous avons les partenaires. Il faut désormais créer un mouvement massif, de la logique des pionniers de la dynamique collective à celle du déploiement sur toute l'économie bretonne. Et pour cela, nous, Région Bretagne, avons besoin de l'enthousiasme de tous. Je suis aujourd'hui assuré d'avoir celui des entreprises, il va me falloir avoir le vôtre. Et que vous participiez à cette démarche en la diffusant autour de vous, comme le fait mon collègue Arnaud TOUDIC dans le monde associatif. Parce que la souveraineté, ce n'est pas un mot, c'est une pratique au quotidien, et c'est ensemble que nous la construirons. Si le temps ne m'est pas trop compté, j'aimerais vous diffuser une petite vidéoanimation de 3 minutes.

Diffusion de la vidéo.

Merci.

Applaudissements.

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Merci cher Loïc HÉNAFF. Je pense que nous allons tous aller chercher nos Casimir de notre enfance pour vérifier s'ils sont made in France. Le mien il était en plastique dur, je suis un peu jaloux, tu as un plastique mou toi. Bien, c'est un donné acte, mais je passe la parole pour les débats à l'ensemble des collègues inscrits, c'est 5 minutes. Et je passe la parole à Gilles PENNELLE pour le Rassemblement national.

Gilles PENNELLE

Merci Monsieur le Président,

C'est avec intérêt que je viens d'écouter l'intervention précédente. Bien évidemment, Casimir, l'île aux enfants, etc., nous rappellent des souvenirs. Je me suis demandé si à un moment vous n'alliez pas dire « c'était mieux avant ». Mais finalement, vous le pensez quand même.

Alors, parler de souveraineté, parler de relocalisation, parler de localisme, oui ce sont des mots qui appartiennent, vous voyez, personnellement, à mon vocabulaire depuis très longtemps. Depuis que je siége dans cette enceinte, 2015, j'ai dû utiliser ces termes de très nombreuses fois. Je suis heureux de voir que certains, qui nous avaient vanté il y a quelques années la mondialisation heureuse, ont trouvé leur chemin de Damas. Parce que c'est intéressant de vous écouter, mais vous appartenez à des familles

politiques qui nous ont vendu l'ouverture des frontières, qui nous ont vendu cette mondialisation qui devait être si heureuse. J'ai un petit peu de mémoire. Je me souviens qu'il y a quelques années, votre ami le maire de Fougères avait fait venir du granit chinois pour faire ses trottoirs rue des Feuteries. Alors maintenant il faut défendre le granit breton, bien évidemment, mais à l'époque avec Virginie D'ORSANNE, nous avons déjà protesté contre cela, puisqu'à côté de Fougères, il y a une grande entreprise de granit, mais on avait préféré, au nom de la mondialisation heureuse, faire venir des porte-conteneurs sur plusieurs milliers de kilomètres.

Pendant des années, toute alerte sur notre dépendance, sur la fragilité des chaînes d'approvisionnement, nous a valu d'être accusés d'être partisans du repli sur soi. Et même pire, nous étions des protectionnistes. Je me souviens ici, il n'y a pas si longtemps, alors que je défendais ce que vous venez de défendre, cher collègue, et que j'utilisais le mot « localisme », le vice-président Monsieur CUEFF m'avait répondu, et tous les procès-verbaux pourront le prouver : « le localisme, c'est ringard ». Voilà, Monsieur CUEFF me répondait, le localisme, c'est ringard. Alors bien évidemment, je ne peux qu'adhérer à ce que vous venez de dire. C'est une nécessité absolue pour des raisons économiques, des raisons environnementales et des raisons de maintien de l'activité sur le territoire. Cependant, vous êtes encore dans des contradictions parce que vous avez dans votre majorité fait entrer des gens qui, eux, combattent l'implantation de certaines entreprises. Il est absent tout de suite, mais à quelques mètres de vous, Monsieur le Vice-président, il y a quelqu'un qui a manifesté et qui a beaucoup agi pour empêcher l'installation de Bridor à Liffré. Pour des raisons que je ne rappellerai pas, on a fait capoter un grand projet industriel et au lieu de se fournir en achat de brioches, de viennoiseries localement, on devra maintenant les acheter plus loin. Il est vrai que le président de région voisin a ouvert un tapis rouge au groupe en question pour attirer l'entreprise. Alors moi je veux bien adhérer à ce que vous venez de dire, mais je ne peux pas m'empêcher de rappeler vos contradictions, votre passé. Oui, le localisme est la solution. Oui, relocaliser les achats est une bonne chose. Donc, bien évidemment, nous sommes maintenant d'accord.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, Tristan BRÉHIER, Nous la Bretagne.

Tristan BRÉHIER

Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller,

Effectivement, communication intéressante et qui peut-être moi m'a fait penser à une lecture que j'ai actuellement et sur laquelle peut-être je reviendrai tout à l'heure, d'un sociologue et philosophe allemand qui s'appelle Hartmut ROSA. Et qui parle de concepts, notamment de l'accélération et de la résonance. Je crois que cette communication résonne justement avec ses propos et ses différents concepts. Et j'essaierai d'y revenir et peut-être juste dire que justement ce concept de local, personne n'en est propriétaire et surtout quand on le mène pour un projet de repli sur soi, quand bien même on pourrait dire le contraire.

Ce qui est bien avec cette communication, c'est qu'elle permet déjà de retracer l'historique des actions menées par les acteurs bretons, à commencer par les premières briques posées par le réseau Produit en Bretagne et jusqu'à la dynamique de relocalisation qui nous a été communiquée. Donc ce type de document est forcément toujours instructif parce qu'il met en lumière aussi les horizons possibles et donc les opportunités pour notre région en matière de création de valeur, valeur au sens large bien évidemment et en termes d'emploi.

La Région Bretagne, c'est une région qui est attachée à ses produits locaux et en témoigne d'ailleurs l'étude de la fondation Jean Jaurès dont vous faites écho dans ce document. Les Bretons aiment acheter breton et il est essentiel de s'appuyer sur cet état de fait, c'est une chance. Et je voudrais revenir sur peut-être dans un premier temps les outils justement que vous mettez en avant et qui sont mis à disposition pour objectiver la relocalisation et ainsi inciter les acteurs à se positionner, à la fois l'Indice de l'achat local et la méthodologie par le coût complet, c'est intéressant. Cette méthodologie intègre des critères de

choix supplémentaires comme le risque, la fiabilité et les externalités négatives. Cette approche a de la pertinence, car en réalité elle amène à repenser la grille de lecture des choix d'achat pour les entreprises. Et nous y voyons d'ailleurs une vertu : positionner l'acte d'achat des entreprises dans une perspective territorialisée, écosystémique, et donc derrière dans une capacité à penser le temps long, dans une économie de l'accélération continue qui, à certains égards, perd pied. Et je reprendrai peut-être l'exemple, c'est vrai qu'il suffit de voir les activités de Shein, sortir une collection de vêtements chaque jour, pour comprendre à quel point le monde marche parfois sur la tête, sur sa tête. Enfin nous marchons sur la tête. Enfin bon, vous m'avez compris.

Donc acheter local, en somme, c'est penser le temps long. C'est accepter d'arbitrer aujourd'hui pour préserver notre économie et notre planète demain et c'est une forme de décélération sociale. Et là j'en reviens à mon ami Hartmut ROSA. Cela touche au final à une réappropriation collective du temps, le temps de production, le temps de décision, le temps de la relation client-fournisseur, face parfois à une dictature de l'immédiateté et de la compétitivité globale.

En second lieu, une remarque peut-être plus terre-à-terre, on a un petit peu de mal, et c'est dommage, à percevoir les impacts concrets de l'adoption de cette démarche par les entreprises. Dans la communication, j'ai été aussi sur le site relocalisation.bzh, on identifie un peu le plan d'action, mais vous ne mettez pas en avant d'exemples concrets. Et pourtant, ça pourrait avoir une importance, voire même une logique un peu performative, de rôle modèle quoi, pour que ce soit mis en avant à travers justement les communications des divers supports, à la fois que ce soit de Bretagne Next, sur le site relocalisons.bzh, ou même directement par la Région. Et j'ai été voir aussi, j'ai vu qu'il y avait une proposition de mettre en relation... Sur le site actuellement il y a quatre offres de mise en relation, donc c'est assez peu. Est-ce que vous prévoyez un peu de booster cette partie, j'imagine, et de se dire un peu comment vous voulez vous y prendre ?

Et peut-être pour conclure et rentrer dans le timing, je reviens à Hartmut ROSA, qui développe le concept d'utopie réaliste, c'est-à-dire des alternatives qui ne nient pas les contraintes du réel, mais qui cherchent à les transformer de l'intérieur. Donc à la différence de l'orateur précédent, nous ne devons pas nier la mondialisation, qui est une réalité de notre société humaine, mais nous avons des leviers de transformer de l'intérieur. La relocalisation doit être un moyen de repenser les temporalités économiques, les relations qui en découlent entre les acteurs locaux, et donc *in fine*, de recréer du sens pour un réancrage économique local. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Aziliz GOUEZ pour Breizh a-gleiz.

Aziliz GOUEZ

Chers collègues,

Dans le temps limité qui nous incombe, je voudrais, pour le groupe Breizh a-gleiz, souligner à grands traits tout le bien que nous pensons de la démarche que restitue cette communication, qui consiste à activer le levier des achats des entreprises afin de stimuler la relocalisation des activités productives en Bretagne, mais aussi adresser une demande de précision à Loïc HÉNAFF sur trois aspects de cette démarche.

Tout d'abord, et en lien avec le débat précédent, notre groupe partage pleinement la conviction selon laquelle les achats, publics comme privés, sont un formidable vecteur de transformation de l'économie, avec des bénéfices avérés tant sur le plan social qu'environnemental.

Ensuite, cette démarche prouve qu'en dépit de l'étroitesse de ses moyens financiers et de ses outils d'intervention dans le champ de l'économie, la Région est capable d'assumer pleinement un rôle de médiation, de mobilisation autour d'une vision collective, et d'animation de dynamiques de coopération entre une pluralité d'acteurs. Nous espérons, Monsieur le Conseiller délégué, que ce volontarisme saura

inspirer certains de vos collègues plus frileux, qui tendent à se retrancher derrière une lecture nominale de leur périmètre et de leur registre d'action.

Nous saluons également la nouvelle rationalité économique, la lucidité, que porte cette approche de la Région Bretagne, en phase avec les enjeux du XXI^e siècle. De fait, il serait insensé de faire comme si nos modèles productifs pouvaient continuer d'ignorer les limites planétaires, la bascule géopolitique vers la Chine, ou encore les dégâts sociaux et politiques engendrés par la désindustrialisation de l'Europe. L'orchestration d'une dynamique collective autour de la relocalisation des achats des entreprises bretonnes constitue donc à nos yeux un chemin tangible et prometteur vers la réintégration d'externalités négatives qu'il est grand temps de regarder en face. Non, « nous ne sommes pas devenus fous », cher Loïc HÉNAFF.

Ceci étant dit, nous avons trois observations à vous soumettre :

Tout d'abord, il nous apparaît que la démarche proposée accorde une place insuffisamment centrale à la question de la finitude des ressources. La problématique ne figure pas parmi les grands facteurs de vulnérabilité qui sont énumérés en introduction, et le concept de frugalité, certes cité à la page 6, ne semble pas structurer votre approche. Or s'agissant d'une démarche de reterritorialisation, ou d'atterrissage même, au sens fort, de nos modèles économiques, nous pensons que le territoire doit être pris au sérieux : non comme simple surface-socle des activités humaines qui s'y déploient, mais dans l'épaisseur des processus biologiques qu'il recèle (vie des sols, cycle de l'eau et du carbone, etc.) et dans sa fonction d'écosystème aux capacités limitées. Ne croyez-vous pas qu'il y aurait matière à ré-évaluer cet enjeu, y compris pour ancrer plus solidement vos réflexions sur la sobriété, l'économie circulaire, les déchets et le réemploi, sans oublier le champ des matériaux bio et géosourcé ni, bien sûr, celui de l'alimentation ?

Sur cette même question de la territorialisation, nous avons une autre interrogation : votre démarche est-elle suffisamment arrimée aux réalités territoriales bretonnes ? Re-localiser, cela consiste aussi, il nous semble, à situer de nouveau des lieux, des maillons de filières, à identifier des capacités locales de transformation, de recyclage ou d'assemblage là où elles font défaut, à identifier de nouveaux débouchés là où ils n'existent pas encore.

Votre étude Reloc'h 1 était très macro ; il fallait bien défricher. Mais entre cette approche panoramique et l'approche micro de l'expérimentation Reloc'h 2, à l'échelle de chacune des huit entreprises cobayes, il nous semble qu'il y aurait la place pour une expérimentation collective mieux située à l'échelle d'un territoire breton, ou à l'échelle d'une filière, sans toutefois s'enfermer dans une approche trop étroitement sectorielle. En effet, comme le souligne le CESER, la démarche est de nature à être partagée encore plus fortement avec le monde associatif, ainsi qu'avec les acteurs de l'ESS, afin de faire jouer pleinement les dynamiques de coopération et de complémentarité qui sont le ferment de toute innovation.

Et comme nous avons bien compris que votre démarche est progressive, nous nous permettons de formuler le souhait, cher Loïc, que vous puissiez nous présenter, lors d'une prochaine restitution, une cartographie, même incomplète, des horizons de territorialisation de Reloc'h.

À propos de carte, et c'est mon dernier point, très bref, nous voudrions attirer votre attention sur la carte de la Bretagne présentée page 7, qui est amputée de la Loire-Atlantique (laquelle apparaît néanmoins en filigrane dans la vidéo que nous venons de voir). Nous comprenons bien l'impossibilité pour la Région Bretagne de déployer ses programmes en dehors de ses limites administratives, je crois que nous ne voulons pas donner un deuxième motif de fureur à Madame MORANÇAIS aujourd'hui, mais s'agissant d'une démarche d'animation, de mobilisation et de pédagogie autour d'une méthode, je peux vous assurer, cher Loïc HÉNAFF, que vous êtes le bienvenu à Nantes pour un échange de vues, de bonnes pratiques, et peut-être même plus, avec les acteurs du développement économique de notre métropole nantaise ! C'est une invitation sérieuse, et vérifiée.

Applaudissements.

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Philippe HERCOUËT pour le groupe des sociodémocrates, écologistes, régionalistes, humanistes, etc.

Philippe HERCOUËT

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Bien, Monsieur le Président, cher Loïc HÉNAFF, chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de vous parler de Bretagne, de crêpes et de galettes et de Lamballe-Armor bien sûr. La crêperie Jarnoux et Le monde des crêpes sont des entreprises installées à Lamballe-Armor dont les productions locales sont consommées en France ou à l'étranger. Ces entreprises ont mis en place une relocalisation des achats de lait, de farine de blé noir notamment. Et c'est ainsi qu'ont été développées la production de blé noir et la création d'une mini laiterie locale. Aujourd'hui, 100 % du lait est d'origine bretonne et environ 45 % des approvisionnements viennent de Bretagne. Le directeur souhaite aujourd'hui pouvoir étendre la démarche sur l'approvisionnement en œufs notamment. Et en effet, outre l'aspect positif sur le coût réel d'achat, il a trouvé dans cette démarche une nouvelle relation de partenariat avec ses fournisseurs, une limitation des transports par un approvisionnement dans une exploitation laitière voisine, un engagement dans l'économie locale avec cette création d'une laiterie locale conjointement avec une autre PME locale et une maîtrise de ses approvisionnements. En résumé, la démarche a été bénéfique pour tous les partenaires.

Cet exemple concret illustre bien la démarche de relocalisation qui a été exposée par notre collègue Loïc HÉNAFF, et surtout les retours positifs concrets pour l'entreprise au quotidien et dans ses résultats. Et il démontre bien aussi comment l'achat local conforte la capacité de l'entreprise locale, sa résilience dans la mesure où une sécurisation de l'approvisionnement est améliorée. Il nous montre aussi comment, non seulement cette approche ne sclérose pas le développement, mais au contraire, elle a permis de développer conjointement de nouveaux outils de production par la conservation et l'investissement local de la valeur ajoutée. Et enfin, ces partenariats confortent la relation de confiance, gages aussi de sécurité et de sérénité pour l'entreprise.

Le potentiel de développement, d'accroissement de l'achat local en Bretagne est très important en valeur, ça a été redit tout à l'heure, de l'ordre de 5 milliards d'euros, et en création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. Il justifie pleinement la relocalisation de ces achats et donc l'engagement à mettre en œuvre des moyens pour amplifier ce mouvement. À ce titre, la méthode testée et retenue est intéressante. Bien sûr, elle a d'abord été basée sur les études, Reloc'h 1 et 2 qui ont été citées, avec un appui scientifique. Puis, Bretagne Next a expérimenté des outils, une méthodologie simple, éprouvée, accessible avant de la déployer. Le comité de pilotage, avec des professionnels, a aussi permis de préserver un caractère concret et partageable, et non pas nébuleux ou théorique.

La démarche n'est pas imposée, bien sûr, elle est encouragée. Elle s'appuie sur les outils, la démonstration, l'envie, la force de conviction, l'engagement et des résultats mesurables. Et cette approche facilite la résilience des entreprises dans un contexte que nous savons tous tendu. Loin d'être un repli sur soi, elle est au contraire une piste pour l'adaptation de notre économie aux défis économiques, environnementaux, notamment par la diminution des transports, et sociaux, par les liens qu'elle crée, la collaboration et aussi les emplois qu'elle génère. L'Indice breton de l'achat local, facile à mesurer, facilite aussi l'engagement. L'extension aux fournisseurs de différents niveaux, de même que la prise en compte de cet indice pour les mesures d'accompagnement des entreprises peuvent aussi amplifier le mouvement. La Région elle-même, et on en a parlé tout à l'heure, à travers le SPASER présenté, s'est engagée à son niveau dans la démarche. Et le CESER soutient également cette démarche et souligne sa cohérence avec les enjeux des transitions.

Ainsi, projetons-nous, nos entreprises et notre région pourraient bien apparaître comme les plus locavores, pour le plus grand intérêt de notre économie, de notre environnement naturel et de notre environnement social. Cette communication nous en apporte la preuve et la motivation et mérite ainsi d'être partagée et amplifiée. Nous ne nous contentons pas de parler de relocalisation, nous la mesurons,

nous l'accompagnons, nous la réalisons. C'est donc cette Bretagne innovante que nous continuerons de construire à vos côtés, cher Loïg et cher Loïc. Merci de votre attention.

Applaudissements.

Isabelle PELLERIN

Merci Monsieur HERCOUËT, c'est à Madame LE CALLENNEC.

Isabelle LE CALLENNEC

Oui, merci Madame la Présidente.

Vouloir relocaliser nos achats est une excellente idée, à laquelle notre groupe Droite, centre et régionaliste adhère. Dans l'ordre et selon le principe de subsidiarité : préférence bretonne, nationale, européenne, autrement dit patriotisme économique. Vous voulez renforcer nos filières, soutenir notre tissu productif, développer des solutions industrielles. C'est l'idée ayant en effet prévalu à la naissance de Produit en Bretagne, qui a prospéré et nous est aujourd'hui envié en France et en Europe. Il est vrai que Produit en Bretagne c'est la Bretagne à 5, et avec la vidéo projetée je me suis fait la même remarque qu'Aziliz GOUEZ, ce n'est pas très clair. Alors le 44, *in* ou *out* ?

Relocaliser les achats des entreprises bretonnes, c'est donc le sens donné à la démarche que vous nous proposez, qui associe un grand nombre de partenaires bretons. Notre groupe applaudit des deux mains. Bretagne Next a mis à disposition au travers du site relocalisons.bzh un portail, espace de partage de ressources, qui est destiné, comme vous le disiez, à embarquer un maximum d'entreprises dans la démarche en leur proposant des outils, des contacts, des formations et du partage d'expériences. Très bien. En espérant que cela reste basé sur l'encouragement et non sur l'obligation. Toutes les entreprises, et vous le savez, ne disposent pas, on l'a dit à l'occasion du débat sur le SPASER, ne disposent pas des moyens humains et parfois financiers pour privilégier l'achat local qui, oui, peut s'avérer encore plus coûteux. Le prix reste un critère de choix.

Raison de plus d'ailleurs pour ne pas accabler les entreprises de charges supplémentaires. Pardon, comme le versement mobilité additionnel, qui n'a absolument rien de rural. Vous allez me trouver insistante, mais vous avez aimé le ZAN qui a renchéri le coût du foncier pour les industries candidates à l'installation, vous allez adorer la nouvelle taxe transport qui va peser sur ces charges fixes. Je referme la parenthèse. J'évoquais la nécessité d'inciter et non d'obliger. Alors je vous livre une inquiétude que j'espère vous allez lever. Conditionnez-vous l'octroi de soutien aux entreprises et aux associations bretonnes à l'utilisation de ce que vous appelez l'Ibal, l'Indice breton de l'achat local ?

Cet Ibal, je cite : « crée une culture d'analyse et d'exposition des marges de progression en permettant d'identifier les achats non localisés en Bretagne et qui pourraient l'être, et les actions à mettre en œuvre ». C'est quand même déjà un peu de l'ingérence. Et est-ce à dire que vous allez demain marquer au fer rouge les entreprises qui ne se plieraient pas à ce qui pourrait s'apparenter à des injonctions ? Le risque est grand en effet d'intégrer la démarche dans les outils et dispositifs d'accompagnement économique existants, comme il est écrit noir sur blanc dans le rapport : « Intégrer la démarche dans les outils et dispose d'accompagnements économiques existants ». Qu'il s'agisse des appels à projets, du soutien à l'innovation, des aides à la transformation numérique ou à l'économie circulaire. C'est écrit là aussi : « La Région veillera à mieux outiller les instructeurs et à inciter les entreprises à documenter leur politique d'achat au moment des demandes de soutien public. » Et vous citez déjà trois exemples. Breizh Fab, le pass compétitivité industrie agroalimentaire, le pass création 2026-2029 qui prévoit, je ne fais que citer « d'introduire l'Ibal lors du suivi à trois ans. Cette logique a vocation à s'appliquer également aux politiques sectorielles, notamment dans les filières bois, textiles, maritimes ou numériques ou tourisme. »

D'une ambition louable d'achat local à l'échelle d'une région à forte identité, donc ça va marcher et tant mieux, il ne faudrait pas être tenté de contraindre toujours plus les chefs d'entreprise et d'imposer certains idéaux. Car, et c'est ça qui me fait réagir, quand j'entends votre vice-présidente, ici là-haut, et

son attaque en règle sur l'entreprise et le capital, elle est de votre majorité, vous l'avez applaudie, il y a vraiment de quoi s'inquiéter. Et je ne comprends même pas, Monsieur HÉNAFF, que ça ne vous révolte pas. Sans capital, Madame la Vice-présidente, et sans capital humain, il n'y a pas d'entreprise. Il n'y a pas d'entreprise. Donc rassurez-nous, vous ne partagez tout de même pas ses propos ? Ou alors, il faut définitivement arrêter de dire que vous êtes probusiness. Là je parle au président.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Moi, je suis de ceux qui pensent qu'il faut mettre des limites et des règles au capital et que si on laisse faire, on voit ce que sait faire un MUSK, sans limites, la force s'impose à tous, alors que la règle de droit doit s'imposer, y compris vis-à-vis du capital. C'est la moindre des choses et nous sommes tous, dans ma majorité, plutôt conformes à cette ligne pour défendre les plus modestes, y compris pour défendre les PME et les artisans qui en ont ras le bol de voir les grands groupes les massacrer et ne pas payer d'impôts au passage. Monsieur HÉNAFF pour répondre.

Applaudissements.

Loïc HÉNAFF

Écoutez, je vous remercie tous pour vos mots et vos propos qui sont fort encourageants. Donc vraiment merci. Je vais essayer de répondre individuellement quand même aux uns et aux autres en fonction de ce que j'ai pu noter tellement c'était riche.

Monsieur PENNELLE, excusez-moi, mais j'ai l'impression que vous regardez beaucoup dans le rétroviseur et que vous faites la confusion entre le local et le bocal. Vous parlez, et puis je dirais « o tempora o mores », mais vous parlez de mondialisation heureuse, de trucs... Enfin OK, pourquoi pas, mais franchement c'est un peu d'avant. Moi ce qui m'intéresse c'est aujourd'hui et demain. Mais si d'aventure il fallait parler un peu de protectionnisme, finalement un des plus protectionniste dans l'histoire c'était ROOSEVELT, donc je suis perdu. Donc tout ça il y a beaucoup de contradictions, j'en ai relevé une particulièrement, vous parliez de notre inaction concernant le granit, et je voudrais juste vous rappeler, ce n'était pas clair alors, le local, mais en tout cas ne serait-ce que c'est le moment de le placer, la Région Bretagne a...

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Chut ! S'il vous plaît laissez. La règle ici c'est qu'on parle chacun l'un après l'autre, on ne vous a pas coupé.

Loïc HÉNAFF

En tout cas, le sujet, c'est que la Région Bretagne a beaucoup soutenu la création de l'IGP Granit de Bretagne. Je n'étais pas dans ces murs et sur ces bancs, mais en tout cas, je le sais, ça a permis notamment d'aller jusqu'à ce qui a été présenté par Simon UZENAT tout à l'heure. On peut maintenant non seulement acheter du granit breton et savoir que c'est économiquement, socialement et environnementalement mieux. Donc c'est une très bonne nouvelle.

Tristan BRÉHIER, cher collègue, oui vous avez raison, les Bretons aiment acheter breton. Ce n'était pas forcément une évidence, il faut se le dire, ce n'était pas une évidence il y a 30 ans lorsque Produit en Bretagne a été créé. J'ai une pensée émue pour Jean-Claude SIMON, son fondateur que j'ai, fort heureusement et j'en suis très fier, bien connu. Ce sentiment, il a fallu le révéler. Il a fallu le faire monter. Et puis aujourd'hui, vous voyez, Laurence FORTIN et moi-même portons tous les deux des lunettes de la marque Naoned, fabriquées à Nantes. Et on en est très fiers et très heureux.

Vous avez raison, cela prend du temps et j'apprécie beaucoup ce que vous avez dit. C'est vraiment une démarche de sensibilisation, de formation, d'écoute, de découverte des uns et des autres. Moi, je prends souvent l'exemple des zones artisanales et des zones industrielles. Je l'ai cité dans mon petit propos tout à l'heure, je rêve que les chambres de commerce organisent des cafés croissants de la zone artisanale. C'est-à-dire ce moment où les gens se retrouvent une fois par mois. Ça coûte 100 euros. On discute : « Ah,

mais toi tu fais ça, je ne savais pas que tu faisais ça, etc. » Ce sont des choses qui ont existé. Je ne dis pas que ça n'a pas existé, Monsieur DE SALLIER DUPIN. Non, mais je n'ai pas dit que ça n'existait pas, laissez-moi parler. Ah, il n'y a pas besoin de chambre de commerce, absolument. Absolument, tout le monde peut le faire. Mais par contre, il faut le faire. Donc il ne faut pas être dans le « ce serait bien que ça se fasse », moi je fais partout des gens qui font ce genre de choses parce que j'aime ce genre de choses. Et c'est le contact. Et on découvre des gens qui sont à 150 mètres de chez vous, qui font des trucs extraordinaires et vous ne savez même pas. Et ça ne coûte rien.

Et puis je me souviens que quand on a relancé vraiment cette démarche de relocalisation par les achats, on était en plein pendant le confinement. Et donc il n'y avait plus le droit d'aller dans les entreprises. Je me souviens, l'entreprise que je dirige, elle était barricadée. On ne se parlait plus, on ne se voyait plus. Et je me disais, mais comment est-ce qu'on va connaître, comment est-ce qu'on va savoir qui est autour de nous ? Quelles sont les belles initiatives ? Il y avait beaucoup de gens qui revenaient en Bretagne avec plein d'idées sympas, etc. Donc cette création de liens, de découvertes, c'est humain, c'est formidable, c'est ce qui fait ce qu'on est en Bretagne. Et vraiment, j'invite tous, Monsieur DE SALLIER DUPIN, j'invite tout le monde à le faire.

Vous avez dit, vous avez raison, le nombre d'expérimentations que nous avons pu mener, accompagner, etc., avec des résultats concrets, chiffrés, etc., on n'en a pas assez. Mais je me défausse un peu en disant que c'était une expérimentation, donc on en a un petit peu, suffisamment, et on est tous très confiants. On a quand même félicité Aprobois et l'entreprise Foil and co en leur attribuant la victoire de l'achat local parce qu'ils avaient pu démontrer, chiffres à l'appui. Donc on en a quelques-uns et peut-être pas forcément sur le site internet relocalisons.bzh, j'en conviens.

La mise en relation d'entreprises, vous avez raison, sur notre site internet, et ça a été un parti pris dès le début, ce n'est pas un annuaire. C'était l'idée... Je vous connais un peu, je sais que les annuaires digitaux, je suis sûr que ça vous parle. Mais en fait, des expériences que j'ai pu recueillir des autres régions, notamment en Nouvelle-Aquitaine, je suis allé rencontrer des confrères qui faisaient ça, des collègues qui faisaient ça, ça ne marche pas super bien. C'est-à-dire qu'on crée une dynamique et puis elle s'essouffle un peu vite. Et donc d'emblée à tort ou à raison, on a décidé de ne pas faire ça. Et donc on s'est dit, par contre, on a deux choses extraordinaires, deux actifs extraordinaires. On a nos réseaux de développeurs économiques de la région Bretagne qui sont physiquement présents dans nos dettes un peu partout en Bretagne. Et puis, on a aussi les développeurs économiques des chambres de commerce et industrie. Et donc on a décidé qu'eux, on allait les sensibiliser, les former parce que ce sont eux qui vont dans les entreprises. Et c'est à eux et pas à moi d'aller leur remettre ce petit 4 pages avec des petites choses, leur dire « allez sur relocalisons », etc. C'est vrai qu'on n'a pas utilisé tous les outils possibles et imaginables, mais on a fait des choix, et c'est aussi le propre de ce comité de pilotage, dans une expérimentation, de faire des choix et puis d'essayer de les essayer le plus vite possible.

Aziliz GOUÉZ, merci. Vous déplorez, pas vraiment en fait, mais vous dites que vous avez pointé l'étroitesse de nos moyens, et je vous dirais ben oui, vous avez raison. Mais je me souviens avoir eu cet échange avec le président de Région au tout début, il y a trois ans, et je me souviens, cher Président, de vous avoir dit que je n'avais pas forcément besoin de beaucoup de moyens. J'avais surtout besoin d'une mobilisation, que vous m'aidiez à avoir les bonnes personnes dans la bonne pièce, etc. Le budget qu'on a consacré à cette démarche, il est franchement très, très modeste. Mais ce n'est pas de ça dont j'avais besoin. J'avais vraiment besoin que l'on expérimente. Et pour pouvoir être capable d'affirmer des choses comme je le fais aujourd'hui, que les collègues du comité de pilotage l'affirment aussi et qu'on puisse dire à la direction de l'économie : « Trouvez-nous des dispositifs qui sont appropriés pour que ma chère collègue Laurence FORTIN puisse le déployer de façon massive. » Ça va être ma réponse.

Sur les trois points que vous avez aussi pointés, vous disiez qu'on n'accordait pas une assez grande importance à la frugalité. Oui et non. Non parce que c'est affiché dans la vision, vous l'avez vu rapidement, c'est une vision qu'on a partagée, de l'économie bretonne de demain. Et le mot frugalité, je me souviens bien, et Laurence était là, devant le parterre que vous imaginez compte tenu de la composition de ce comité de pilotage. J'ai bien insisté trois fois sur le mot frugalité et tout le monde a opiné du chef. Donc

j'étais content parce que ce concept de frugalité entre vraiment dans les entreprises. Ce serait faux de dire l'inverse. Et donc c'est une vraie vision partagée. Par contre, il faut quand même reconnaître que parler de limites planétaires, aujourd'hui, ce n'est pas si simple. Ce sont des concepts qu'il faut manipuler avec précaution. Je les connais, j'ai moi-même calculé les limites planétaires de l'entreprise que je dirige. Je travaille à créer une trajectoire et déterminer une date à laquelle j'atteindrai les limites planétaires. Dans les prochains mois, je pense aboutir à ces travaux. Mais c'est, comme on dit en prépa, c'est un peu sioux. Pour le moment, je me suis concentré avec l'équipe du copil à développer des outils simples, pas parfaits, j'en conviens, alors là vous pouvez tous me piéger, ce n'est pas parfait, mais c'est compréhensible et d'une certaine façon, la petite animation qu'on vous a montrée à la fin, pour moi, je disais au président tout à l'heure : « je n'aurais finalement pas dû parler parce que ça suffisait à lui-même. » Et on a voulu d'abord avoir ces outils-là, des outils simples à partager, c'était super important. Donc je n'ai pas voulu aller trop loin.

Sur les réalités territoriales. Et identifier, oui, vous avez relocalisé, etc. Vous avez dit Reloc'h 1 oui, c'était bien, Reloc'h 2, donc j'entends qu'il faut qu'on fasse Reloc'h 3, une troisième étude sur le niveau intermédiaire. C'est vrai qu'il y a une petite déception dans notre démarche, c'est qu'on voulait vraiment identifier un secteur d'activité sur lequel aller plus en profondeur comme Bretagne Next sait le faire par filière. On avait identifié préalablement les emballages. On est un peu déçus. Je suis tout à fait transparent avec les entreprises, on est un peu déçus, on a manqué un peu de mobilisation. J'ai peut-être manqué de temps aussi, de capacité, de conviction. Par contre, une autre filière est arrivée, c'est le bois. Une autre filière est arrivée et a présenté ses failles, ses difficultés par l'intermédiaire de Fibois. J'ai beaucoup travaillé avec eux. Et donc on a envie de poursuivre le sujet du bois et notamment sur le bois d'œuvre, qui est un sujet très intéressant. Aujourd'hui en Bretagne, on ne peut pas tracer du bois d'œuvre breton. Vous voulez construire une maison, dire « je veux du bois d'œuvre breton ». Alors évidemment, vous allez me dire : « oui, j'ai une scierie à côté de moi, je vais le voir, je vais avoir des planches et tout ». Bon, ça, c'est possible. Mais si vous allez chez un grossiste, vous ne pouvez pas. Ce n'est pas écrit « fait en Bretagne », etc. C'est bien malheureux. Et donc tout ça, ça nécessite d'être conçu avec eux et donc je suis volontaire pour les aider. Et eux sont volontaires pour m'accueillir, c'est bien. Et donc sur le sujet d'élargissement, un petit peu plus en profondeur et territorialement, on accueillera la CRESS en 2026, on va y travailler, donc je pense que ça va être encore plus riche.

Et sur votre dernier point qui rejoint un autre point qui a été cité sur la carte à 5, carte à 4 ou carte à 5, peu importe. Nous, collectivité Région Bretagne, je trouve que c'était un peu belliqueux que d'afficher une carte à 5 avec des couleurs pleines et entières. Néanmoins, dans les calculs de l'Ibal, de l'Indice breton de l'achat local, on incite lourdement les gens à le faire sur 5 départements, tout comme les objectifs de Simon UZENAT ont été exprimés sur les 5 départements. Donc il n'y a pas d'équivoque une seconde.

Philippe HERCOUËT, cher Philippe, je te remercie d'avoir cité la crêperie Jarnoux de Lamballe. Voilà encore un exemple concret d'une entreprise, d'ailleurs qui ne m'a pas rappelé en me disant « on a fait ci, on a fait ça ». Non, ils ont compris le concept, ils partent tout seuls, ils avancent. Et c'est super, donc merci à toi.

Et Madame LE CALLENNEC j'ai noté « excellente idée », donc super. Vous parlez de patriotisme économique. Oui et non, je ne sais pas. Je ne suis pas à l'aise avec l'expression. C'est aussi ce que Jean-Marc JANCOVICI m'a dit quand je lui ai montré le propos. Donc au moins vous et Jean-Marc JANCOVICI êtes d'accord. Moi, je ne suis pas sûr, j'ai besoin d'y réfléchir un peu. J'ai besoin d'y réfléchir un peu. Quant à l'encouragement ou pas l'obligation, je suis d'accord. Il faut d'abord sensibiliser, former, faire émerger cette envie. Ce n'est pas pour tout le monde tout de suite. Moi je ne suis pas pour mettre le couteau sous la gorge des gens. Par contre, comme je l'ai dit, je ne citerai pas l'entreprise, mais une entreprise qui reçoit 450 000 euros d'aides pour acheter une machine, ça me chiffonne un peu qu'elle ne calcule pas son Indice breton d'achat local. Qu'elle ne le calcule pas, ça me chiffonne. Qu'elle ne me raconte pas en deux-trois lignes pourquoi, qu'est-ce qu'elle fait, etc., les efforts, ça me chiffonne quand même. C'est quand même de l'argent public, on a besoin de savoir. Ça dépendra, mais je pense, ce sera... excusez-moi. Non, ce n'est pas moi qui décide, donc petit 1. Petit 2, c'est un sujet de travail, c'est un sujet

de réflexion. Mais par contre, vous entendrez comme moi qu'une entreprise qui reçoit plusieurs centaines de milliers d'euros peut faire un petit calcul qui dure à peu près 30 minutes. Je peux vous citer des entreprises qui me l'ont démontré. C'est super facile à faire. D'ailleurs, cet Indice breton de l'achat local est inspiré, et je leur rends hommage, d'une proposition qui a été faite par l'UIMM du Morbihan. Je les salue parce que quand on a vu leur proposition, on a tout simplement dit : « votre outil, ce que vous proposez est formidable, donc on le prend tel que ». Et est-ce que vous êtes d'accord de l'appeler Indice breton de l'achat local ? Ils ont dit oui. Donc c'est de leur proposition, c'est ça l'effet de travailler en groupe.

Et puis vous avez dit, par contre là je ne suis pas d'accord, vous avez dit qu'acheter localement c'est plus coûteux, c'est faux. Si vous me dites ça peut, je suis d'accord. On ne va pas réécouter la bande quand même, mais vous m'avez dit « c'est plus coûteux ». Moi, je vous dis « non, c'est faux ». Dans un nombre de cas certain, c'est plus cher. Après, ce que nous on incite à faire aux gens, c'est à reconsidérer leur façon de calculer. Donc c'est le fameux « coût total de détention ». Et puis quand c'est plus cher, c'est plus cher et quand on ne peut pas, on ne peut pas. Mais ce que l'on démontre, c'est que dans x % des cas, autour de 10 %, il y a match, on peut réfléchir et on peut réacheter localement. Très bien. Et enfin, on ne peut pas refuser une forme de début de conditionnalité pas obligatoire et Breizhmer, que vous poussez comme étant une conditionnalité, moi je suis perdu. Mais ce n'est pas grave, ce sera un sujet de débat entre nous.

Et je vous remercie en tout cas tous et toutes pour vos propos et vos mots. Et puis avant de quitter, je voudrais faire un cadeau à Monsieur le Président. Non, pas un casimir. Voici un bol breton qui a été réalisé par une entreprise de Cornouaille qui s'appelle Faïencerie de Cornouaille à Saint-Évarzec. Et son dirigeant a relocalisé la fabrication du biscuit. C'est-à-dire que le biscuit auparavant était réalisé dans un... Je ne peux pas savoir d'où il venait, mais il ne venait pas de Bretagne, c'est certain. Aujourd'hui, il a relocalisé le biscuit et donc il est capable de faire un bol réellement, intégralement, fabriqué en Bretagne. Et puis on ne peut pas dire que ce soit un bien d'équipement majeur. C'est quelque chose qui est de l'ordre de la dizaine d'euros, très prisé de nos visiteurs en Bretagne. Donc je trouve que c'est un symbole assez sympathique.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci cher Loïc. Vivement le petit-déj' de demain, merci vraiment. Les Chocapic. Madame LE CALLENNEC.

Isabelle LE CALLENNEC

Merci beaucoup Président, je relis ma phrase : » Qui peut s'avérer plus coûteux ». Voilà. Le prix reste encore un critère de choix, c'est tout ce que j'ai dit. Et sur Breizhmer j'ai juste posé la question de savoir qui était le ministre qui donnait le label ou pas. Voilà.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais on a répondu. Merci à vous. Merci cher Loïc HÉNAFF. Merci de cette dynamique qu'il faut continuer à impulser jusqu'à tendre, bien entendu, le message a été envoyé. Et j'invite le président du CESER à rejoindre ce pupitre, s'il vous plaît. Merci encore cher Loïc.

Intervention du Président du CESER (Sciences de la mer : défi mondial, atout majeur pour la Bretagne)

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Cher président, bienvenue. Nous passons à un sujet sur lequel le CESER de Bretagne a travaillé, c'est le sujet de la mer, les sciences de la mer, avec un sous-titre « Défi mondial, atout majeur pour la Bretagne ». Vous nous avez déjà convaincus avec le titre, je vous laisse présenter les travaux.

Patrick CARÉ

Président du CESER

Merci Monsieur le Président, merci Mesdames et Messieurs les élus,

Je vous remercie de m'accueillir devant votre assemblée et de me donner la parole quelques minutes. Nous étions nous-mêmes en assemblée en session le 1^{er} décembre et je tiens à remercier les élus qui étaient présents, malgré je crois de nombreuses réunions ce jour-là, mais qui se sont libérés pour être présents, pour évoquer chacun des sujets qui les concernent et je voudrais les remercier ici. Les échanges ont été très nourris, en particulier avec Stéphane PERRIN-SARZIER sur les orientations budgétaires et aussi avec Simon UZENAT sur le SPASER. Et ils ont tous deux ouvert des pistes de réflexion intéressantes pour le CESER, sur lesquelles nous sommes déjà en train de travailler, c'est-à-dire sur la fiscalité et les ressources budgétaires, c'est un travail que nous menons actuellement. Et puis sur lesquelles nous pourrions travailler très prochainement, nous avons été incités par Simon UZENAT à le faire sur les groupements momentanés d'entreprises et sur le suivi du SPASER.

Je vais maintenant vous parler de sciences à travers l'étude que vous avez nommée « Sciences de la mer : défi mondial, atout majeur pour la Bretagne », que nous venons d'adopter à l'unanimité. C'est une étude flash, que nous avons menée très, très rapidement, et qui a été pensée comme une alerte et un plaidoyer. De façon générale, ce n'est pas propre à la Bretagne évidemment, la science subit des attaques graves et sans précédent. Des résultats scientifiques sont mis en doute, voire contestés. Des programmes de recherche voient leur budget réduit ou coupé, des chercheurs sont licenciés. Ce mouvement n'est pas réservé au cas qui est médiatisé des États-Unis, je pense que ses répercussions sont mondiales. Il nous inquiète vivement, car il affaiblit la capacité de notre société à comprendre le monde dans lequel nous vivons et à saisir l'ampleur des changements en cours et y répondre démocratiquement.

Dans ce contexte, la Bretagne est une région qui est reconnue en Europe et dans le monde pour la production et la diffusion du savoir, particulièrement en sciences de la mer. Et c'est même la première force de recherche dans ce domaine au niveau national, puisqu'elle accueille près d'un tiers des effectifs nationaux. Nous avons souhaité mettre en lumière cet atout tout en regardant avec réalisme les menaces qui pèsent sur les sciences de la mer et leurs conséquences potentielles pour notre région et au-delà, car certaines seront irréversibles et obèrent notre capacité à éclairer les enjeux planétaires et les grands choix de demain. Et en tant que CESER, nous n'acceptons pas que la science soit attaquée et avons souhaité le dire sans ambiguïté. La science est un fondement de la démocratie. C'est notre responsabilité à tous de lui redonner la place qui est la sienne dans notre vie démocratique.

Aussi nous vous proposons des pistes d'action pour mieux valoriser ce vivier de compétences inestimables, pour le promouvoir et pour le défendre pleinement. L'excellence, la vitalité et le rayonnement de cette recherche seront déterminants pour réussir les transitions qui sont devant nous. Ne manquons pas ce rendez-vous et amplifions cette relation singulière qui lie la Bretagne et les sciences de la mer.

Très rapidement, je vous donne un titre indicatif et je ne donnerai pas le détail, mais simplement le titre et ceux qui ont travaillé sur ce sujet sont à votre disposition pour rentrer dans les détails si vous le souhaitez, les uns et les autres, dans vos commissions ou ailleurs. Sur deux grands thèmes, tout d'abord « redonner à la science la place qui est la sienne dans la vie démocratique » avec trois préconisations. Une première qui est de réaffirmer, garantir et défendre en tout temps et en tout lieu la liberté académique. La préconisation n°2, c'est d'élaborer et mettre en œuvre des politiques fondées sur la réalité scientifique et les faits éclairés par une recherche européenne plurielle, libre et indépendante. Et la troisième préconisation, mettre en place des politiques de long terme et les modalités adéquates de dialogue et d'échange entre scientifiques, décideurs et sociétés civiles. Là, on reste bien sûr dans les titres, mais on a développé à l'intérieur de chaque des propositions très concrètes.

Et puis l'autre volet, c'est de premièrement prendre conscience, revendiquer et conforter la place éminente de la Bretagne dans les sciences de la mer. Avec une préconisation qui est de multiplier les croisements entre le monde de la recherche et les politiques sectorielles en région, notamment à la politique maritime. Ensuite, notre préconisation de contribuer au leadership européen en sciences de la mer et assurer son rayonnement international. Préconisation 6, contribuer au maintien en conditions opérationnelles des infrastructures de recherche et de formation en sciences de la mer. Et enfin, une dernière préconisation qui est de faire de la Bretagne une région d'innovation et d'expérimentation dans le lien et le dialogue entre sciences de la mer et société. Voilà un petit peu ce travail rapide que nous avons mené et qu'on est prêts à venir détailler auprès de vous quand vous le souhaitez.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Président. Trois inscrits dans les prises de parole avec éventuellement des questions ou juste des interventions, comme vous le souhaitez. Christine PRIGENT pour Nous la Bretagne. Non, il y a un truc qui ne colle pas.

Christine PRIGENT

Breizh a-gleiz

Je veux bien y aller, mais plutôt pour Breizh a-gleiz. Merci.

Monsieur le Président,

Nous souhaitons commencer notre propos par un remerciement sincère aux membres du CESER pour ce travail remarquable. Cette étude est un véritable plaidoyer pour la science et il est utile de rappeler, aujourd'hui plus que jamais, que la science n'est pas une opinion.

Alors même que les climatosceptiques prospèrent parfois même au sein de cet hémicycle, votre rapport souligne combien la Bretagne demeure une terre de recherche maritime et combien nous devons défendre cet héritage. Les sciences marines représentent 2 000 emplois en Bretagne, un pôle d'excellence unique. Pourtant, la filière est fragilisée : patrimoine immobilier vieillissant, navires immobilisés, missions annulées, doctorants empêchés d'aller au bout de leurs recherches, etc. Nous, élus, avons besoin de l'apport de la science pour prendre des décisions sur le temps long. L'impact du réchauffement climatique sur les océans est aujourd'hui une certitude, alors même que nous ne connaissons qu'une infime partie de leurs richesses.

Vous faites dans votre propos sept propositions, toutes intéressantes. Dans la préconisation n°3, vous proposez de renforcer les relations entre scientifiques, décideurs et sociétés civiles. Le Conseil régional de Bretagne doit-il renforcer le HCBC vers les sciences marines et lui donner davantage de moyens pour mener à bien ses expertises, indispensables pour les prises de décisions sur le temps long ? Dans la préconisation n°6, vous proposez d'ouvrir un débat sur le réinvestissement d'une portion de la taxe éolienne pour la recherche. Pensez-vous que le Conseil régional pourrait être à l'initiative de ce débat ?

Au-delà, votre rapport fait émerger un enjeu plus large, celui de la souveraineté scientifique. Pour un territoire maritime, cela signifie la capacité à produire chez soi les connaissances stratégiques dont il dépend. Dans plusieurs régions côtières d'Europe, ce principe s'incarne déjà à travers un droit local à l'expérimentation scientifique. Par exemple, en Norvège, pays de 4 millions d'habitants, des dispositifs donnent au territoire la capacité de conduire des essais grandeur nature, d'adapter les normes et de piloter eux-mêmes les innovations maritimes. Plusieurs zones maritimes bénéficient d'un statut spécial permettant l'expérimentation réglementaire pour la recherche halieutique, l'aquaculture durable ou l'observation océanique. Les financements y sont pluriannuels, sanctuarisés et mutualisés entre État, régions et industries. Aux îles Féroé, territoire autonome de 55 000 habitants, l'Institut de recherche marine opère pour ajuster sa gestion halieutique et ses programmes de recherche à ses enjeux propres, d'adapter les normes océanographiques, d'investir dans les stations de recherche et de piloter localement la collecte de données. En Écosse, région à statut particulier, des zones pilotes sont définies pour mener des expérimentations marines avec des infrastructures bénéficiant d'un statut stable, de financements longue durée et d'un ancrage territorial très fort. Aux Açores, autre région à statut particulier, un modèle original de financement et de gouvernance de la recherche marine, articulé avec l'Université des Açores et des plateformes européennes, permet à cet archipel de piloter sa propre stratégie d'observation océanique profonde.

Toutes ces expériences démontrent qu'un territoire littoral qui veut peser sur son avenir doit disposer d'un cadre institutionnel permettant d'expérimenter, d'adapter et d'innover. La Bretagne, forte d'une densité exceptionnelle d'infrastructures, de laboratoires et de flottes scientifiques, pourrait-elle s'engager dans cette voie ? Au regard de votre rapport, estimez-vous que la Bretagne devrait se doter d'un cadre formel pour un droit à l'expérimentation scientifique maritime, qui lui permettrait de conduire des essais réglementaires et techniques adaptés à ses écosystèmes, de territorialiser des décisions aujourd'hui centralisées par l'État, d'accélérer l'innovation appliquée sur les énergies marines, la biodiversité, la pollution, la pêche durable ? Et enfin, de renforcer sa souveraineté scientifique au service d'une stratégie maritime bretonne cohérente et ambitieuse. En d'autres termes, et je conclus, la Bretagne doit-elle revendiquer un statut pilote comparable à la Norvège, aux Féroé, à l'Écosse ou aux Açores pour devenir un territoire européen d'expérimentation scientifique en mer ? Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Deuxième intervenante, Isabelle LE CALLENNEC.

Isabelle LE CALLENNEC

Merci Monsieur le Président,

Comme vous le savez, Monsieur le Président, nous aimons notre CESER Bretagne. Avec cette étude sur les sciences de la mer, il prouve une nouvelle fois son utilité. Oui, nous devons soutenir la science qui observe la mer. Cela a été rappelé à la conférence des Nations Unies sur les océans qui s'est tenue en juin dernier à Nice. Les décideurs publics régionaux, nationaux, européens et mondiaux ont besoin d'observer les océans, de comprendre l'impact du réchauffement climatique, de mesurer les effets de la multiplication des usages en surface et sous l'eau. L'apport des scientifiques est donc majeur pour aider les pouvoirs publics à décider des politiques publiques respectueuses du développement durable, qui concilient économie, social et environnement. En Bretagne, nous avons la chance de compter l'Ifremer qui fait référence en Europe et dans le monde. Nous devons donc avoir conscience de la nécessité de préserver la communauté des chercheurs et les coopérations.

Trois exemples pour lesquels nous avons besoin de l'avis des scientifiques. Je le disais ce matin, les pêcheurs, la pêche, la ressource halieutique, car comme vous le savez, c'est sur la base de l'observation des scientifiques que sont fixés les quotas. Les aires marines protégées, les aires marines protégées, sachez que l'Ifremer, là aussi l'Office français de la biodiversité, ont mené des recherches et publié sur le sujet. Il a été question du chalutage. Cela pourrait d'ailleurs, Président de la Région Bretagne, être

intéressant d'avoir une présentation de leurs travaux, qui sont vraiment très intéressants, équilibrés. Troisième exemple, l'éolien *offshore*. Là encore, les avis scientifiques nous sont indispensables. Les projets, comme vous le savez, ne font pas l'unanimité, c'est le moins que l'on puisse dire, à l'image de la réaction récemment des communes du Morbihan, s'agissant de l'éolien flottant au large de Belle-Île et de Groix, ou des manifestations d'associations s'agissant de celui au large de la baie de Morlaix. Personne, je pense, ne peut nier l'impact sur la biodiversité des parcs pendant la durée des travaux et après la mise en service.

Donc plus que jamais, nous avons besoin d'un regard croisé entre scientifiques, usagers de la mer, collectivités locales et autorités administratives, préfectorales, nationales. En Bretagne, nous avons la chance de compter et le CESER et la Conférence régionale mer et littoral. Les acteurs scientifiques en sont membres. Donc ce rapport est pour moi l'occasion d'abord de vous remercier parce que, effectivement, l'étude est très intéressante et de vous demander, Président de la Région Bretagne, ce que deviennent les recommandations de notre mission d'information sur la Conférence régionale mer et littoral. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Alors où en sont les recommandations ? J'imagine qu'elles sont mises en place ou en train d'être mises en place. Je le vérifierai et je reviendrai vers vous au début d'année, puisqu'effectivement, c'était des points sur lesquels nous nous étions engagés. Vous avez bien fait de citer l'Ifremer et je vais donner la parole au président CARÉ dans un instant. Objet Ifremer que nous avons obtenu de longue lutte et de haute lutte en Bretagne et nous en sommes contents, cher Olivier DAVID. On peut y ajouter les stations du Museum d'histoire naturelle et en ce moment nous sommes très attentifs au regard des contraintes budgétaires qui pèsent sur ces établissements de sciences. On peut y ajouter bien entendu l'Université de Brest, l'Université mondiale de la mer et j'y ajoute la Sorbonne Roscoff. C'est la Sorbonne, mais c'est en Bretagne. Et donc ça fait un écosystème très important qui attire des étudiants de l'Europe entière, du monde entier, qui viennent en Bretagne. Et je pense que nous sommes plutôt fiers de tout cet écosystème qu'il convient de mettre en avant et de soutenir dans des périodes où, encore une fois, les contraintes vont s'additionner dans les prochains mois et les prochaines années. Monsieur le Président CARÉ, je vous passe la parole pour réagir aux interventions des deux collègues.

Patrick CARÉ

Merci. Je vais commencer par Isabelle LE CALLENNEC, juste pour la remercier de dire qu'elle aimait le CESER. Je sais qu'elle le dit régulièrement et je sais qu'il y en a beaucoup ici présents. Et j'ai simplement une petite pensée pour mes amis présidents de CESER, pour qui ce n'est pas forcément facile et que la relation avec la Région n'est pas celle qu'elle est aujourd'hui ici en Bretagne, et ce qui nous permet à nous de travailler dans des conditions vraiment très importantes du fait d'avoir le soutien de la majorité d'entre vous. Donc je voulais vous remercier pour ça et profiter de l'intervention de Madame LE CALLENNEC pour vous le dire à tous.

Alors pour répondre tout à l'heure à la première intervention, il y a beaucoup de questions. Je ne sais pas Président, j'ai combien de temps ? Rassurez-vous, je vais répondre très rapidement quand même. Je ne suis pas chronométré, donc c'est bon. Tout d'abord, vous remercier par rapport à cette question de l'intérêt que vous portez à notre travail et à votre lecture attentive.

Sur la première question qui était sur le HCBC. La proposition du CESER, elle est effectivement de pérenniser les missions et les moyens du HCBC et d'utiliser davantage ses travaux dans la Conférence régionale de la mer et du littoral. Mais ce n'est pas tout. C'est-à-dire que le CESER demande aussi dans ce rapport, au Conseil régional, de soutenir les sciences de la mer plus largement, dans toute leur diversité, et de soutenir également leurs inscriptions dans des réseaux européens et internationaux. Donc sur cette première question, il n'y a pas de doute pour nous.

Sur la deuxième question, sur la taxe éolienne. Oui, on peut vous dire qu'on est d'accord pour assurer un financement pérenne des infrastructures et des équipements nécessaires à la recherche. D'ailleurs, nous proposons d'ouvrir un large débat sur l'affectation du produit de la taxe éolienne, dont une portion pourrait être réinvestie de manière transparente et publique vers la recherche en sciences de la mer. Et si nous avons la capacité aujourd'hui de déployer ces technologies sur le territoire, c'est bien parce qu'il y a eu énormément de recherches qui ont été financées en amont. Alors c'est un débat qui devra forcément être porté au niveau national à un moment, car ça s'inscrit dans le code de l'environnement il me semble. Mais oui, le Conseil régional peut être l'initiative de ce débat et impulser la remise à plat de ce dispositif qui n'est pas satisfaisant en l'état.

Sur votre troisième question, c'est un peu plus compliqué, sur le droit à l'expérimentation scientifique, car il me semble que cette question contient plusieurs dimensions. S'agissant de la souveraineté scientifique, notre approche, elle consiste surtout à montrer les risques pour la Bretagne des décisions qui sont prises de façon unilatérale par d'autres pays, les États-Unis entre autres. S'agissant de la souveraineté, je parlais de l'approche qui consistait à montrer les risques pour la Bretagne et décisions prises de façon unilatérale par d'autres pays. Et puis l'importance de conserver en Bretagne une capacité de production de connaissances scientifiques, depuis les connaissances fondamentales jusqu'à leur application industrielle. Cela au bénéfice de la Bretagne, certes, mais aussi de notre pays et de l'Europe, dans des réseaux et des collaborations élargies. Ce matin, François HOULLIER qui était le PDG d'Ifremer, recevait notre section Mer et littoral, qui a élaboré l'étude que je vous ai présentée, ce matin même à Brest, et redisait : « l'absolue nécessité pour la Bretagne de s'ouvrir sur les façades de l'Hexagone, les Outre-mer et le large, pour assumer son leadership. » Voilà ce qu'il a délivré à la Commission. Ça, c'était sur la souveraineté scientifique.

S'agissant de l'expérimentation, il me semble que l'état actuel du droit permet déjà les expérimentations en mer ou la définition de sites pilotes, et que les questions sont plutôt, nous pensons, à poser du côté du dialogue entre les différents acteurs qui interviennent en mer et sur le littoral. Il y a l'État central, il y a l'État en région, il y a la Région, il y a les collectivités, et surtout de la stabilité des financements dans la durée pour soutenir des filières émergentes dont le déploiement s'inscrit sur plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années. Je ne vais pas en dire beaucoup plus, je ne sais pas si les réponses vous satisfont, mais on pourra les développer si vous le souhaitez à votre demande, avec les rapporteurs qui sont allés plus loin dans ce dossier.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Président. Merci à vous, merci encore une fois des travaux du CESER et merci d'avoir pris le temps de venir devant l'hémicycle régional.

Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2024

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Chers collègues, nous abordons le dernier dossier avant les trois vœux. C'est Monsieur QUERNEZ qui va vous présenter la Communication relative au rapport des DSP. Vous avez la parole, Monsieur QUERNEZ. Le temps que Monsieur QUERNEZ s'installe, Madame LE CALLENNEC, on me fait un texto pour me dire que les conclusions des travaux sur la Conférence régionale mer et littoral sont en cours de discussion avec les deux préfetures, la préfeture maritime et la préfeture de région, parce que nous coprésidons à trois. Et donc, comme je l'avais dit en conclusion, c'est bien les trois présidences qui doivent avancer là-dessus. Donc pour vous et Madame DESMARES qui est co-présidiez, nous suivrons cela et on vous fera un retour rapidement. Je n'ai plus rien en magasin, Monsieur QUERNEZ, pour meubler, donc il faut vraiment démarrer maintenant.

Michaël QUERNEZ

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci Président.

C'est un rapport que je qualifierais de facture classique, dans sa présentation tout du moins, puisqu'il s'agit de regarder les rapports des délégués de services publics pour l'exercice 2024. Alors la principale difficulté pour nous, c'est de se remettre dans cette perspective de l'année 2024 alors que nous venons de vivre l'année 2025 et nous avons certainement plutôt en tête les perspectives de développement, évidemment, pour ces services au public qui sont assumés par des délégués auxquels nous confions des missions de service public, que ce soit dans les matières de transport régional de voyageurs avec l'organisation des lignes routières, vous les avez en tête. Les dessertes maritimes en passagers et marchandises vers les îles, vous avez aussi cela en tête. La gestion, l'exploitation et l'aménagement des ports, nos nombreux ports sont évidemment bénéficiaires de délégations de service public. Vous avez les gestions, l'exploitation et l'aménagement des aéroports, donc les quatre aéroports dont nous avons la responsabilité, la domanialité. L'exploitation de services aériens réguliers, c'est une spécificité évidemment de la Bretagne avec cette liaison qui nous relie à Ouessant.

Et dans un autre registre, parce que là on était plutôt dans le registre des mobilités, c'est là où nous avons évidemment la majorité de nos DSP, la gestion et l'animation du centre d'hébergement de Kerampuilh. Donc vous avez à chaque fois la même présentation, je n'y reviens pas, avec des éléments qui sont relatifs au contexte de la délégation des services publics concernés, vous avez des éléments qui sont relatifs évidemment, quantifiés aux activités, aux trafics, aux effectifs. Évidemment, les éléments qui sont peut-être les plus importants pour vous en termes d'appréciation, c'est les évolutions financières pour chacune d'entre elles. Regardez les DSP au travers de leur évolution à partir du moment où elles sont contractualisées dans les perspectives et ensuite leur évolution. Les constats que nous posons, et là pour l'exercice 2024, évidemment que dans les matières qui sont les nôtres, il y a des évolutions qui ont pu être majeures ces dernières années. Ne serait-ce que sur les concessions à la pêche en particulier. Et donc évidemment que ces enjeux financiers, vous les avez certainement regardés de très près.

Et pour ce qui est des concessions-plaisance, on était à l'aube d'un certain nombre d'évolutions qui sont aujourd'hui constatées, surtout au cours de l'année 2025 et qui sont venues traduire l'ambition du Conseil régional de Bretagne en la matière. Mais ça vaut aussi pour toutes les évolutions des sociétés portuaires, je pense que le rapport 2025 sera extrêmement intéressant pour mesurer, je dirais, le chemin qui aura

été parcouru par rapport aux stratégies régionales que nous avons évoquées, que ce soit stratégie régionale en matière de mobilité, évidemment, stratégie régionale en matière portuaire et stratégie régionale en matière maritime. Vous retrouverez dans l'exercice 2025 toutes les évolutions qui ont marqué les sociétés qui ont exploité nos DSP et qui ont vu leur raison juridique, leur gouvernance évoluer au cours de cet exercice. Mais là il s'agit de regarder l'exercice 2024.

Donc voilà Président, chers collègues, je ne vais pas m'appesantir, pas entrer dans les détails. Je crois qu'il y a des interventions et je suis bien entendu à votre disposition pour répondre aux questions, qu'ils soient sur l'exercice 2024-2025 ou si des collègues veulent poser des questions, même si ce n'est pas l'objet du rapport, sur la situation du moment, les perspectives d'évolution, nous sommes à votre disposition.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, Monsieur le Premier Vice-président. Nous passons au débat, quatre inscrits dans le débat, Denis PALLUEL pour la majorité.

Denis PALLUEL

Bretagne ma vie

Oui, Monsieur le Président, cher Michaël, chers collègues,

Effectivement, on ne va pas reprendre un par un tous les rapports relatifs aux DSP passées par la Région, chacun peut en prendre connaissance et nous sommes là pour donner acte de cette présentation, ce qui n'exclut pas d'ailleurs de regarder ce qu'elles traduisent en distinguant bien les questions structurelles et celles liées à la conjoncture économique ou même météorologique.

Alors vous l'avez dit, on retrouve les réseaux routiers BreizhGo, lignes interurbaines et scolaires, les dessertes maritimes des îles, l'exploitation des ports régionaux, la gestion des aéroports, la liaison aérienne Brest-Ouessant, ainsi que l'animation et la gestion du château de Kerampuilh. Sur les aéroports, on constate la situation structurellement difficile de Dinard et de Quimper, situation connue et largement évoquée lors de la présentation de la stratégie aéroportuaire régionale. Et Brest confirme sa place de premier aéroport breton concernant le trafic passager, ce qui s'explique notamment évidemment par sa position géographique. Les ports, quant à eux, on le voit, sont très sensibles aux aléas économiques et géopolitiques, mais la politique d'investissement se poursuit en prenant en compte de plus en plus les enjeux environnementaux.

Vous ne serez pas surpris que je m'attarde un peu plus sur les DSP concernant les liaisons maritimes vers les îles. La Région Bretagne est celle qui dessert le plus grand nombre d'îles habitées et c'est elle qui assure ce qu'on appelle souvent la continuité territoriale. Pour certaines îles, les DSP ne nécessitent pas d'apport d'équilibre financier de la Région. Dans d'autres cas et surtout dans le Finistère, l'apport de la Région est conséquent. Pour les trois îles de la mer d'Iroise, la Région compense le déficit structurel de la ligne à hauteur de 6,5 millions d'euros par an. Cela est dû à l'éloignement, Ouessant, il ne faut pas l'oublier, est à trois heures de bateau de Brest, et aux conditions de navigation et d'accostage difficiles. Et c'est là que la notion de service public prend tout son sens. Aucun équilibre économique n'est envisageable sans l'intervention d'une structure publique, à savoir ici la Région, qui ne reçoit aucune aide particulière de l'État pour cette mission très particulière de maintien et de développement d'une continuité territoriale.

Le CESER fait une analyse que je partage en partie. Il relève que le trafic vers les îles en général est limité par le coût facturé aux usagers. Alors c'est vrai pour le prix payé par les visiteurs, 39,90 euros en tarif plein aller-retour adulte. Si on ajoute à ça le coût du parking, qui ne dépend pas de la Région, il faut bien reconnaître que ça peut faire réfléchir de potentiels touristes. Le prix est également un frein pour, dans certains cas, les travailleurs saisonniers. Mais le CESER relève aussi que ce prix impacte durement les insulaires qui vivent à l'année. Alors j'apprécie cette préoccupation par cet instant des surcoûts liés à l'insularité, mais je me permets de dire qu'il y a une petite erreur d'appréciation parce que ce n'est pas

sur le prix du billet insulaire qu'on mesure les surcoûts, c'est surtout sur le passage du fret. Le prix du billet pour un insulaire est de 6,90 euros aller-retour et je n'entends personne, je n'entends pas d'habitants sur ce point particulier.

Par ailleurs, le CESER réinterroge le mode de gestion du service, ce qui peut laisser entendre qu'un mode de gestion autre qu'une DSP, par exemple une régie, serait préférable. C'est un vieux débat, et moi-même je me suis posé la question, et je l'ai posée, mais force est de constater qu'il y a une seule ligne maritime qui est gérée en régie, c'est une régie départementale, alors ce n'est pas en Bretagne, mais c'est à l'île d'Yeu, et que constate-t-on ? C'est que les tarifs pour les insulaires et les visiteurs sont plus élevés que chez nous. Donc voilà, match nul, balle au centre. D'ailleurs, cette ligne pour l'île d'Yeu est en cours de reprise par la région via une société publique locale.

Le rapport mentionne également une baisse de 30 % de la fréquentation vers les îles. À mon sens, il faut faire preuve de prudence avec les chiffres. L'année précédente, on pourfendait un surtourisme et l'année après, on s'inquiète d'une baisse de fréquentation. La trajectoire de la fréquentation des îles sur les dernières années, hors Covid, montre des fluctuations assez légères à la hausse ou à la baisse. La météo y est souvent pour beaucoup. Mais tous les maires des îles sont d'accord pour dire qu'il ne faut pas forcément accueillir plus, mais accueillir mieux. Les îles, et plus particulièrement celles de la mer d'Iroise, ont un besoin vital de cette aide de la Région par le biais de la DSP. On peut malheureusement constater, et c'est mentionné, que l'intervention de la région est parasitée par les opérateurs privés qui viennent concurrencer ces DSP à la belle saison. Cela met à mal des tentatives de régulation comme à Bréhat. Parce que ces compagnies privées n'y sont pas assujetties, mais surtout cela fait perdre à la Région des recettes de manière déloyale, car ces compagnies privées ne sont soumises à aucune obligation de service public. Je sais que les solutions ne sont pas simples pour empêcher ou freiner cette concurrence déloyale, mais il faut se pencher sérieusement sur cette question.

Et puis pour terminer, permettez-moi un petit clin d'œil, juste pour dire que la lumière mythique du phare du Créac'h qui a été sauvée grâce à de nombreuses interventions, notamment celle de notre président, que cette lumière puisse éclairer nos choix. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci vraiment. J'y ajoute un préfet du Finistère qui s'est sacrément bougé sur le dossier. Monsieur DE KERSAUSON.

Florent DE KERSAUSON

Rassemblement national

Monsieur le Vice-président, Monsieur le Président,

Oui, quelques remarques sur ce document. Évidemment on regarde un peu en arrière, mais néanmoins, il y a trois sujets où il me semble qu'on doit pouvoir s'arrêter une minute.

Le premier sujet, c'est le transport routier. Les cars BreizhGo coûtent 100 millions par an, ce qui n'est pas une bagatelle. 60 millions pour la Région, mais 100 millions au total, ce qui n'est pas rien. C'est 100 millions pour transporter 20 millions de passagers, dont 15 000 scolaires. Ce coût, assez bizarrement, est très, très différent suivant les départements. En effet, je ne sais pas si ces chiffres sont vrais, mais j'ai lu ces chiffres comme le CESER les a lus et s'est posé la même question, en Ille-et-Vilaine, les passagers couvrent 27 % des coûts, dans le Finistère, 27,5 %, dans le Morbihan, 71 % et en Côtes-d'Armor seulement 11 %. Je ne sais pas, ça mériterait peut-être quand même, Monsieur le Vice-président, une analyse un peu détaillée pour savoir ce qui se passe derrière ces écarts qui sont gigantesques et qui font que quand même le transport routier coûte extrêmement cher globalement. Évidemment, à vous de voir s'il y a une stratégie par département à déterminer ou un niveau de tarification à regarder, tel que ces coûts et ces niveaux de couverture des coûts du transport routier soient différents. Mais je vous rappelle quand même, 100

millions, dont 60 par la Région, ce n'est pas une bagatelle. Donc ça, c'est le commentaire sur le transport routier. Je crois quand même qu'avec les années, avec la professionnalisation de votre démarche, on risque de voir de nouvelles lignes, on risque de voir, n'est-ce pas Michaël ? Oui, on risque de voir de nouvelles lignes, donc on risque de voir l'enveloppe globale du coût de finir par augmenter. Passer de 100 à peut-être 110-120 millions, il ne faudrait pas que la part de la Région augmente de façon significative. De ce fait, du moins en tout cas on peut regarder la stratégie nécessaire pour éviter ça. Voilà pour le transport routier.

En ce qui concerne les aéroports, c'est assez court. Il nous reste un aéroport qui est Brest. Rennes est en train petit à petit de s'effacer. S'effacer au bénéfice de Nantes qui affiche 7 millions de passagers par an alors que Rennes en affiche 500 000. Je crois qu'aujourd'hui les Bretons sont de plus en plus attirés par la plateforme nantaise qui à leur égard développe des stratégies de marketing régulières : partez un week-end, 20 balles à tel endroit, 100 balles à tel endroit, etc. Finalement, Nantes attire la région Bretagne de plus en plus. Et donc, si vous souhaitez sauver Brest, vous allez devoir développer une stratégie spécifique, mais encore pire pour Rennes, qui est en véritable danger. Un petit clin d'œil aussi à l'ami PALLUEL, parce qu'il est à Ouessant, on a parlé de transport aérien. À Ouessant, on a une ligne aérienne, c'est une ligne qui coûte quand même à la Région 1 million par an, un peu moins, pour 4 500 passages. Ça veut dire que lorsque les gens paient un billet pour Ouessant à l'aller 80 euros, la Région met 200 balles en plus pour leur permettre de voler. Moi, je veux bien qu'on fasse ça, mais il faut qu'on sache et que tout le monde soit bien conscient qu'à chaque fois qu'on prend l'avion pour Ouessant, ça coûte trois fois plus. Voilà, des choses qu'il faut savoir.

Ensuite, un petit mot sur le maritime. Comme l'a dit notre ami PALLUEL, il y a deux grands secteurs maritimes en Bretagne. Il y a les liaisons Belle-Île/Groix, Houat/Hoëdic qui représentent une trentaine de millions, mais qui sont grosso modo à l'équilibre. Ils sont grosso modo à l'équilibre avec un coefficient de remplissage d'environ 35 %. Et finalement, une contribution de la Région qui est extrêmement modeste, 150 ou 300 000 euros suivant les besoins, comme m'a expliqué Michaël pour les travaux des ports du Palais. Donc je dirais que Belle-Île/Groix, Houat/Hoëdic, ce n'est pas un problème, mais il y a un problème par contre à l'ouest, où il n'y a que 360 000 voyageurs sur Ouessant, Sein et Molène, dont 86 000 insulaires, et en fait les coûts ne sont couverts par ces voyageurs qu'à 50 %, c'est-à-dire qu'Ouessant et Molène coûtent 13 millions d'euros par an et que la Région est obligée d'abonder le dispositif au niveau de 6 570 K€, comme l'a dit Monsieur PALLUEL. Donc voilà, la question qui se pose à terme, c'est qu'est-ce qu'on va faire pour l'ouest ? Est-ce qu'on est capable de diminuer le coût des liaisons Ouessant/Sein/Molène pour la Région ? Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Madame STOLL pour Nous la Bretagne et cette fois-ci c'est bien Nous la Bretagne.

Stéphanie STOLL

Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Vous allez mettre vos casques si vous voulez comprendre ce que je dis en breton. J'attends que Michaël soit équipé.

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

Je voudrais attirer votre attention sur la façon de parler de Kerampuilh à Carhaix. Il y a deux pages à lire dans ce dossier sur Kerampuilh depuis 2020, ça explique un petit peu combien le Covid a été difficile depuis 2020 et comment il a fallu faire pour résoudre les problèmes. Alors ce qui est curieux, c'est que dans l'objet du rapport, il indique seulement un chiffre d'affaires de 1,42 million en baisse de 14 % par rapport à l'année précédente, 2023. Et on mentionne aussi la subvention régionale pour le fonctionnement de 430 000 euros, soit 30 % d'aides publiques. Mais on ne mentionne pas dans ce rapport leur état d'exploitation pour 2024, ce qui est assez étonnant. Le deuxième point de mon intervention

concerne l'objet de cette DSP, puisqu'elle est abordée dans le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les lycées que nous avons examiné en juin dernier. Et c'est vrai que la Chambre recommande de mettre fin au contrat de DSP entre AILES et la Région. Mais dans *Ouest-France* au début de la semaine, on apprenait que la DSP ne serait finalement pas mise en cause et courra jusqu'à son terme comme prévu. Donc ce sont deux points qui appellent probablement des éclaircissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Gaëlle NICOLAS, dernière inscrite.

Gaëlle NICOLAS

Hissons haut la Bretagne

Merci Président,

Concernant ces rapports de délégation de services publics, juste en préambule quelques regrets qui ont d'ailleurs été relevés par le CESER. Certaines données manquent. Certains délégataires n'ont pas forcément transmis de rapport, dont un notamment je crois qui, sauf erreur de ma part, n'a pas transmis de rapport depuis 5 ans. Donc ça interroge et c'est un problème.

N'étant pas dans le groupe majoritaire, nous n'avons pas non plus, à la lecture de ces rapports, les moyens de savoir si les délégataires ont bien respecté les engagements qui sont fixés dans leur contrat de délégation de service public. Je sais que les contrats peuvent prévoir notamment une part d'investissement à la charge des délégataires et le suivi, justement, d'un contrat de délégation de service public comporte ce volet-là, de s'assurer que ces engagements en contrepartie d'une rémunération sont réellement pris. Et pour ma part, il ne m'a pas semblé que nous disposions de ces éléments. Alors je ne doute pas du sérieux des services de la Région pour s'assurer que chaque délégataire accomplit bien les engagements qu'il a souscrits lors de la signature du contrat.

Petit regret aussi, mais je vois que le chronomètre n'est pas parti, j'étais persuadée qu'on était limité à 5 minutes, ce n'est pas pour autant que je vais en profiter pour parler longuement. Mais si vous voulez, je trouve que ces rapports sont extrêmement importants, extrêmement intéressants et qu'il y a beaucoup de leçons à en tirer. Et je regrettais un petit peu cette approche amalgame de l'ensemble des contrats de DSP. Certes, ce sont des dont acte, mais j'ai trouvé beaucoup d'éléments de réflexion importants et qui, à mon sens, peuvent aussi nous aider à définir des stratégies dans la définition de nos politiques régionales.

Donc je vais prendre simplement deux exemples de réflexion. Les ports, tout d'abord, et les transports maritimes. Sur la période 2019-2024, on observe une baisse du trafic dans presque tous les ports, sauf Brest. Mais quand on regarde de plus près la période la plus proche, qui nous intéresse, 2023-2024, on a tout lieu d'être plus optimistes, puisqu'il fait apparaître une reprise à la hausse du trafic. D'une manière globale, le port de Brest, si je regarde plus particulièrement ce port, le port de Brest évolue positivement. Mais à nouveau, quand on regarde de plus près certains chiffres, nous constatons une fragilité de l'activité conteneur, notamment -3 % des exportations de viande de volaille. Il apparaît que les évolutions de trafic, pour moi, ne sont pas seulement soumises aux événements mondiaux qui sont listés dans le début du rapport, la guerre en Ukraine, le Covid, la sécheresse, mais reflètent aussi l'état de santé de l'économie bretonne. En tout cas moi c'est comme ça que j'ai abordé ces rapports. Et les données qui figurent constituent selon moi des marqueurs de l'activité de notre région. Ainsi un secteur en difficulté, par des effets domino, peut entraîner des répercussions sur tout un écosystème bien plus vaste. -3% sur les exportations de viande de volaille, ramenés à la part prédominante de ce secteur dans l'activité conteneur du port de Brest qui, sauf erreur de ma part, représente 40 % de l'activité conteneur, eh bien ces -3 % doivent interpeller. Et ce n'est pas la seule activité selon moi, l'approche ne doit pas se faire simplement sous l'angle agroalimentaire. Ou l'approche, la préoccupation ou l'interpellation ne concerne pas simplement le territoire d'implantation de ce type d'activité, mais on voit bien que sont concernés plus largement tout un écosystème et par exemple, dans ce cas-là, l'activité du port de Brest.

Sur le sujet des aéroports. J'ai entendu les interventions de mes collègues. Les données du rapport, quand on lit 400 passagers à Quimper en 2024, dont seulement 98 sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 25 mai 2025. Oui, 24. On voit aussi les données économiques sur cet aéroport qui sont très préoccupantes et on voit une incapacité à investir en fait, parce que si j'ai vu, on nous parle simplement de clôture de l'enceinte et on voit bien qu'avec des chiffres aussi mauvais, en dégringolade, le délégataire n'est plus en capacité d'investir. Dinard, 800 passagers, interroge aussi. Dans un contexte de restrictions budgétaires, un rapport comme celui-ci doit appeler des réactions. Une stratégie aéroportuaire s'impose. Il y a des choix bien évidemment à faire en prenant en compte toutes les actions, toutes les compétences de la Région en matière de mobilité, puisque les vols aériens contribuent à la mobilité et aux services. Nous avons aussi la question du TGV, les transports routiers de voyageurs. Je n'ai rien à vous apprendre dans ce domaine-là. Pour répondre aux besoins légitimes des Bretons en matière de mobilité tout en maîtrisant nos budgets, je trouve que ce type de document, en tout cas, nous apporte un enseignement dont il faudrait tirer des conséquences.

En résumé, je trouve ces rapports très utiles, même s'ils sont un peu insuffisants sur certains aspects. Et en second lieu, nos politiques régionales doivent être appréhendées de manière transversale et pas en silos. Quand on parle agriculture ou agroalimentaire, là on le voit, on parle aussi trafic, fret, activité portuaire. Quand on parle aéroport, on doit penser cohérence territoriale, mobilités, au pluriel, divers modes de mobilité, services aux Bretons bien sûr, gestion budgétaire, optimisation de nos politiques et de nos finances, et ainsi de suite. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Je vais passer la parole à Michaël QUERNEZ. Je veux juste dire à Stéphanie STOLL que le rapport qui est entre nos mains concerne l'année 2024, donc le sujet de Kerampuilh a beaucoup, beaucoup évolué sur l'année en cours et c'est vraiment dans le rapport de l'année prochaine que vous aurez les éléments. Mais d'ici là, vous êtes très au fait de ce sujet, nous aurons l'occasion d'en reparler, les discussions sont encore en cours au moment où on passe cette soirée. Michaël QUERNEZ pour les autres points.

Michaël QUERNEZ

Oui, je vais rejoindre notre collègue Gaëlle NICOLAS pour dire que ces rapports révèlent bien la réalité économique ou une part de la réalité économique de notre région et que les contrats de DSP vis-à-vis de notre délégataire sont des outils à la disposition de politiques publiques que nous menons et nous faisons ce choix de gestion parce que ça nous paraît plus adapté. Je sais qu'on a parfois des débats ici sur le retour à la régie sur ces sujets-là, mais qui nous paraissent tellement complexes à appréhender que la DSP nous paraît être le meilleur véhicule. Et je tiens à vous assurer que de ce point de vue, à chaque fois qu'il y a des renégociations de DSP, on est à la fois très attentifs évidemment aux modalités du contrat, mais aussi aux modalités de suivi de ces derniers. Que ce soit les modalités de suivi techniques, les choses étaient bien posées, mais j'ai souhaité quand même que dans les modalités de suivi politique de ces contrats, les élus soient plus investis qu'ils ne l'étaient peut-être auparavant au regard des enjeux stratégiques que cela pose. Et à un moment donné, je considère que les suivis juridiques et financiers ne suffisent pas et qu'il y a parfois des contrats de DSP qui méritent un suivi politique très important parce qu'il en va de la réalité économique des territoires concernés. Et au travers de nos décisions, il s'agit parfois de réorienter ces derniers, de les avenanter, de demander évidemment à ce que des inflexions soient prises pour être, je dirais, en adéquation avec les réalités économiques rencontrées. Donc je suis très attentif aujourd'hui aux modalités de suivi politique de ces contrats. Et nous avons mis en œuvre, je dirais, une gouvernance nécessaire, chaque contrat par contrat, pour pouvoir le faire.

Par rapport aux questions que vous posez et le suivi de ces derniers notamment, vous avez évoqué les problématiques des investissements. Il y a d'autres lieux où ces sujets sont évoqués. C'est en CCSPL et dans le compte administratif du Conseil régional de Bretagne. Et donc il y a à la fois le suivi des investissements qui doivent être réalisés par le délégataire, mais on peut aussi suivre les investissements qui étaient attendus par le délégataire et qui doivent être réalisés par le concédant. À savoir le Conseil

régional de Bretagne. Et quand on regarde par exemple la question de la desserte maritime des îles, en toute transparence, sachez qu'il y a des discussions en ce moment avec la Penn ar bed. Allons-nous aller vers un avenant de notre contrat de DSP ? Mais on a un sujet, c'est que les bateaux n'ont pas été renouvelés tels qu'ils auraient dû l'être, en tous les cas tel que ça avait été acté dans les contrats de DSP qui nous lient. Et qu'aujourd'hui, on a des travaux très conséquents à faire sur un certain nombre de navires. Ces navires auraient dû sortir de notre flotte. Et donc évidemment, le délégataire vient nous voir en nous disant : « Vous n'avez pas mis à disposition de cette DSP les outils nécessaires et je dois m'engager dans des frais de remotorisation. Ça coûte tant et ça ne m'appartient pas, donc le suivi du contrat m'oblige à vous demander d'avenanter. » C'est un exemple très précis puisqu'on a ce cas en ce moment, notamment en Finistère par rapport à la desserte maritime des îles où on a un peu de retard sur la construction des navires qui vont nous permettre d'aller vers Sein, Molène et Ouessant en particulier. Donc oui, ce sont des sujets très importants puisqu'ensuite, nous, nous prenons des décisions d'investissement que nous retrouvons dans le budget du Conseil régional de Bretagne, bien entendu.

Concernant les questions qui ont pu être posées par un certain nombre de collègues concernant la densité du service public en matière de mobilité, donc notre réseau BreizhGo, je dirais qu'il y a un élément qu'il nous faut apprécier, c'est... Monsieur DE KERSAUSON, vous m'interpellez sur ce sujet, mais dit d'une autre manière, plus vous développez le réseau BreizhGo, plus les coûts d'exploitation qui incombent au Conseil Régional de Bretagne vont être importants. Parce que les tarifs et les recettes ne viennent pas couvrir, et vous le savez, le service. Et donc plus vous le développez, plus vous creusez le déficit d'exploitation. Alors ça nous renvoie évidemment à des échanges que l'on peut avoir, aussi parce que vous évoquiez le poids porté par le Conseil régional de Bretagne au travers du réseau BreizhGo, à nous d'être bons, d'être plus efficaces et donc de travailler mieux avec les autres réseaux de transport que nous connaissons en Bretagne.

Et c'est tout l'intérêt de Bretagne Mobilités demain, c'est de partager toutes ces problématiques avec les autres réseaux de transport, avec les autres collectivités et que de regarder, nous le faisons d'ailleurs au travers de nos DSP récentes, soit venir compléter l'offre, soit venir l'ajouter, mais en tous les cas qu'il n'y ait pas de doublon d'offres entre un réseau qui serait un réseau d'agglomération et un réseau qui serait celui de BreizhGo. Et vous m'avez entendu dire à de multiples reprises ici que nous disposerons, en matière de mobilité de nos cars, d'un réseau constitué régional à horizon de 2030 parce que nous aurons, non plus une addition de réseaux départementaux liés au transfert de compétences, mais bien un réseau régional tel que nous l'aurons pensé avec une particulière complémentarité entre ce qu'on appelle les lignes régulières et le transport scolaire. Et ça nous met en adéquation directe avec les territoires et leurs réseaux constitués, donc je pense que de ce point de vue, on peut gagner en marge d'efficacité. Maintenant, plus vous développez, plus vous allez vers le renfort d'offres, plus les déficits d'exploitation peuvent être conséquents. Ça vaut pour les cars et pour les trains. Et pour les trains, il y a très peu de tronçons qui nous permettent d'être à l'équilibre d'exploitation, voire même de gagner de l'argent, même s'il en existe, mais ils sont très rares dans le réseau constitué qui est le nôtre aujourd'hui.

Vous évoquiez la possibilité, je crois, Madame NICOLAS, d'avoir une stratégie régionale aéroportuaire. Nous l'avons. Elle est passée deux fois dans cet hémicycle. Alors après, évidemment, au travers du suivi des contrats, ce qui est intéressant, c'est de venir regarder, année après année, si cette stratégie régionale aéroportuaire telle que nous l'avons définie est bien mise en œuvre. Et vous avez évoqué les difficultés de nos différents aéroports. Je serais tenté de vous dire que l'aéroport de Brest se porte mieux. Il n'a pas encore rattrapé le nombre de passagers qui était constaté avant crise Covid. Il y a un retard des aéroports en Bretagne, très clairement, parce que je pense que les Bretonnes et les Bretons ont pris d'autres habitudes. Sans nous appesantir, il y a un poids relatif de l'aéroport de Nantes-Atlantique qui est extrêmement fort et qui impacte réellement nos aéroports. Pas tant celui de Brest, parce que celui de Brest a sa zone de chalandise ou de marché qui fait qu'il est préservé, en quasi-totalité préservé de ce qu'est l'aéroport de Nantes. Mais tout le monde l'aura compris, aujourd'hui, ça a été dit dans cet hémicycle à plusieurs reprises, la question de l'aéroport de Rennes, on est en négociation pour avoir un nouveau délégataire et sachez qu'on va être particulièrement attentifs. Mais aujourd'hui, l'aéroport de Rennes, on est sur la ligne de flottaison. Franchement, en deçà de 500 000 passagers aujourd'hui, un

aéroport régional est en danger. Et on est légèrement au-dessus. Et ils sont de plus en plus en danger au regard de ce qu'a été en particulier le PLF de l'année dernière, qui a alourdi considérablement les taxes aux compagnies aériennes et qui a rendu les aéroports régionaux en France absolument pas concurrentiels. Et quand on regarde la question européenne, nos aéroports régionaux sont vraiment en très grande difficulté parce qu'ils subissent des taxes très importantes. Et malheureusement, notre aéroport de Rennes, lui, est en plus concurrencé de manière déloyale par l'aéroport de Nantes. Ça reste un sujet d'importance pour nous.

Sachez d'ailleurs qu'il y a des discussions et des négociations et qu'il y a surtout deux négociations de contrats concessifs en même temps. D'un côté, l'aéroport de Rennes, de l'autre côté, l'aéroport de Nantes. Malheureusement, de l'autre côté on a l'État qui est peu disert, alors que le Conseil régional de Bretagne était prêt à travailler à une stratégie, je dirais, pour le Grand Ouest, qui aurait permis de mutualiser deux aéroports d'État et qui peuvent avoir un intérêt en complémentarité : l'aéroport de Lorient et l'aéroport de Nantes, et puis faire en sorte que les Breilliens fréquentent l'aéroport de Rennes et évitent un bilan carbone qui soit complètement délétère. Et je le redis ici, ça peut paraître contre-intuitif, mais faire en sorte que les Bretonnes et les Bretons, et en particulier les Breilliens ou les Costarmoricains fréquentent l'aéroport de Rennes, ça nous donnerait un bilan carbone qui serait de meilleure qualité. Donc on en est là aujourd'hui concernant ces aéroports.

Sur les liaisons maritimes, oui, les liaisons maritimes du grand large en faveur des îles du Morbihan, on est à quasi l'équilibre, légèrement en déséquilibre. Non pas que l'activité ne soit pas bonne, elle est très bonne, mais vous savez qu'on a pris des engagements, notamment auprès de la commune du Palais, qui est notre concessionnaire pour le port du Palais, pour aider la commune à assumer ses responsabilités de délégataire. On a augmenté considérablement les tarifs pour permettre à la commune du Palais, mais c'est un port régional, que les travaux soient réalisés. Sur 500 000 euros de recettes nouvelles pour la concession communale, il y en a 350 000 assumés par la DSP, donc autant vous dire par le Conseil régional de Bretagne, puisque ce n'était pas dans le contrat initial. Donc on a accepté ce léger déséquilibre pour permettre à notre délégataire, notre concessionnaire, la commune, qui voulait conserver la gestion de ce port, et c'est tout à fait compréhensible, puisse faire les travaux dans de bonnes conditions. Je pense que c'était nécessaire, sinon nous aurions eu une dégradation du service public. Et donc le maire du Palais a souhaité vraiment stabiliser les choses, on a beaucoup travaillé depuis trois ans avec la commune du Palais. Et je le dis, la commune de Groix qui regardait cela avec beaucoup de distance, je sais que Gaëlle LE STRADIC est très investie sur ce sujet, est en train sérieusement de se rendre compte que la stratégie que nous avons posée pour le Palais était la bonne stratégie et commence à s'en inspirer largement. Et j'en suis très heureux au regard des relations malheureuses que j'ai pu avoir avec l'ancien maire de Groix qui ne comprenait pas la manière dont nous entrevoyons les choses. Je pense que les choses sont en train de se stabiliser et j'en suis le premier satisfait.

Par rapport aux autres questions, je pense avoir fait le tour. J'ai oublié Dinard, mais ne comparez pas Dinard à Quimper. Dinard, c'est vraiment une plateforme aéroportuaire industrielle. Et quand on regarde, et je vous renvoie à la stratégie régionale aéroportuaire, quand bien même il y a un léger déficit, de 200 à 300 000 euros, c'est la plateforme aéroportuaire qui a l'impact le plus important socio-économique sur son territoire. Donc aujourd'hui, accepter un déficit de 200 à 250 000 euros pour une plateforme aéroportuaire telle que celle-ci, qui héberge en son périmètre des entreprises qui sont absolument stratégiques pour la Bretagne, je serais tenté de dire que c'est un coût qui est accepté et acceptable. Maintenant, le vrai sujet, c'est l'aéroport de Rennes. Ce n'est pas tant l'aéroport de Dinard.

Donc voilà, je pense avoir fait un peu le tour. Malheureusement, le président a répondu pour Kerampuilh, je ne suis pas à même de préciser un peu plus le propos. Et pour Quimper, vous dire que oui, on est en grande difficulté. On est en train de rediscuter avec la SOGEAC, que nous sommes en train de répondre à la SOGEAC sur une demande d'avenant et que nous avons, je vous le rappelle, capé ce contrat et nous avons dit qu'à la fin de l'exercice, je crois 2026, si l'équilibre financier de ce contrat n'était pas au rendez-vous, chacun aura à prendre ses responsabilités. Donc en tant que vice-président, je pense les avoir prises en signifiant qu'on ne pouvait pas rester dans la situation ante, et en prévoyant un contrat qui nous

permettait très vite de redire les choses, et si nécessaire, de rebattre les cartes. Mais je suis intimement convaincu que la plateforme aéroportuaire de Quimper, et nous y travaillons avec le territoire, peut tout à fait être une plateforme aéroportuaire industrielle et économique. Ce n'est plus tant un aéroport commercial qu'une plateforme aéroportuaire industrielle et économique au bénéfice d'un territoire et qui pourrait créer des emplois. Il y a plus de 20 hectares disponibles. Je crois qu'aujourd'hui, les hectares disponibles en matière de développement économique, dans un contexte de ZAN, ils sont très chers et très précieux. Et donc nous avons cette chance d'avoir un foncier économique très fort, comme nous l'avons d'ailleurs à Rennes en particulier, sur son aéroport. Voilà en quelques mots.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, c'est un donné acte. Merci à tous pour ces échanges et Michaël QUERNEZ est à disposition si vous voulez des éléments plus précis sur chacun des points que vous avez abordés les uns les autres. Nous passons aux trois vœux avant de suspendre la séance. Dans l'ordre du tableau, c'est Monsieur PENNELLE.

Vœux

Vœu RN » Accord UE-Mercosur : un risque majeur pour l'agriculture bretonne »

Gilles PENNELLE

Oui, merci Monsieur le Président,

Encore un vœu contre le Mercosur, me direz-vous ? Oui, mais sauf qu'il y a quand même des éléments nouveaux. Le 18 décembre prochain, c'est une date extrêmement importante, puisque les chefs d'État et de gouvernement seront appelés à se prononcer sur la signature de cet accord dont je ne rappellerai pas ici le contenu et la nocivité, particulièrement pour l'agriculture bretonne.

Je voudrais simplement vous éclairer sur une chose, c'est que le gouvernement, Monsieur MACRON, comme Madame GENEVARD ont, dans les médias, fait savoir qu'ils négociaient des clauses de sauvegarde. Sur ce sujet extrêmement précis, il faut dire que c'est de l'enfumage. Les clauses de sauvegarde sont dans le traité depuis 2019. Le traité n'est pas rouvert. Simplement, la Commission a proposé un règlement pour comment activer les clauses de sauvegarde. Et le règlement qu'elle a mis en place, qui a été examiné en Commission agriculture et INTA au Parlement européen, démontre que la Commission a tout fait pour qu'on ne déclenche pas la clause de sauvegarde.

Donc aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule solution, c'est que le Conseil européen bloque l'accord. Et la France peut encore le faire en constituant une minorité de blocage, c'est le premier point de ma demande, de constituer une minorité de blocage, puisqu'il faut, je crois, 35 % de la population de l'UE et six États pour constituer cette minorité de blocage. Ça ne semble pas être la volonté de Monsieur MACRON, mais les agriculteurs l'attendent. Ils étaient très nombreux à l'instant devant la préfecture. Et bien évidemment, pour eux c'est un sujet d'angoisse.

Le deuxième point que je demande, c'est aussi au gouvernement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne afin de vérifier la conformité de l'accord du Mercosur avec nos traités parce que la Commission a décidé de scinder en deux l'accord et cela pose peut-être un problème juridique grave. Voilà les deux demandes que je formule en fin de vœu.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Monsieur PENNELLE, en lisant ce vœu, je me suis dit « tiens, c'est bizarre, on a déjà vu ce truc-là », et vous l'avez dit dans votre propos à l'instant, nous l'avons déjà voté dans cet hémicycle, ce vœu pour dire notre inquiétude sur le Mercosur, dire combien nous devons protéger nos agriculteurs, et dire combien nous devons solliciter la France pour que la France participe à s'opposer à la mise en œuvre de la signature et de la ratification du Mercosur.

Nous avons voté cela mi-décembre dans cet hémicycle à l'unanimité. Tous ensemble. Et ce vœu, je l'ai utilisé tout au long de l'année et encore la semaine dernière, lors d'une rencontre avec le ministre des Affaires étrangères, en lui rappelant qu'encore une fois, les territoires attendent plus qu'une mesure qui ne s'applique pas complètement juridiquement et qui ne satisfait pas tout le monde, mais bien un acte fort qui rassure l'ensemble des acteurs et qui permette encore une fois à nos agriculteurs de se dire qu'ils ont été entendus.

Mais votre vœu, là, en fait, ça ne nous convient pas. Et votre vœu tel que vous le proposez, il répond à une logique de maquillage de vos contradictions. Et hier vous me disiez, ou ce matin vous me disiez que j'étais un président qui tenait la barre dans la tempête, vous vous tenez la cuillère dans la tambouille. Parce que là on est dans une situation quand même où depuis quelques années, le RN a montré son inconstance et ses limites sur ce sujet sur lequel il faut être très précis.

Permettez-moi de vous dire que tout au long de la période qui vient de se passer, vous avez fait un certain nombre de vœux, de votes, qui montrent qu'encore une fois vous n'êtes pas cohérent par rapport à ce vœu que vous nous proposez aujourd'hui.

Gilles PENNELLE

Vous pouvez préciser pourquoi ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Oui, je vais vous préciser pourquoi. Vous nous dites dans votre vœu qu'il est important de faire en sorte que nos normes soient respectées, que les règles soient respectées. Je rappelle qu'au Parlement européen, vous avez voté contre les mécanismes qui permettent de contrôler ces normes globales en Europe. Vous avez voté contre. En novembre 2025, votre groupe a voté contre la directive Omnibus qui affaiblit de fait le devoir des grands groupes d'afficher les informations permettant de sécuriser le consommateur européen et donc l'agriculteur français. L'agriculteur français, il veut être protégé. Et lorsque vous faites un vote comme celui-ci, sous couvert de simplification, vous livrez les agriculteurs au marché sans protection.

Vous évoquez également dans votre vœu les conséquences du Mercosur sur l'introduction de produits alimentaires obtenus à l'aide de phytos prohibés, tels que les hormones de croissance, certains antibiotiques ou pesticides. Là encore, vos vœux dans l'hémicycle, à tous les niveaux, à Paris, ici, à Bruxelles, montrent que lorsque ces textes arrivent, vous êtes contre. Vous êtes contre le Green deal, vous le dites ici. Vous êtes contre la loi de la restauration de la nature, vous l'exprimez régulièrement. Vous êtes contre, encore une fois, le vote qui a été mis en place au Parlement européen sur le rejet des pesticides. À chaque fois, il y a des positions constantes du Rassemblement national.

Et je continue pour vous dire que vous évoquez dans votre vœu l'élevage breton. L'élevage breton, qui est un sujet ô combien important. Nos filières volailles, bovines, porcines, qui subissent une pression économique effectivement difficile. Mais là aussi, regardons concrètement vos vœux, vos votes, ici ou ailleurs. Dans la PLF 26, ici en France, le Rassemblement national s'est opposé à la disposition encadrant la participation de la France au budget de l'Union européenne. Vous votez contre la participation de la France au budget de l'Union européenne. Quel est le premier budget de l'Union européenne ? L'agriculture. Vous l'avez dit ça, aux agriculteurs dehors ? À un moment donné, il faut un peu de cohérence.

Gilles PENNELLE

Je peux vous répondre ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Madame LE PEN a parlé, à un moment donné, qu'il fallait une politique nationale agricole et plus une politique européenne. Mais vous avez vu la situation dans laquelle nous sommes ? Vous avez vu les situations du monde ? Il ne faut pas désarmer nos agriculteurs et il ne faut certainement pas désarmer, encore une fois, la politique agricole commune.

J'en termine en vous disant que sur la PAC, vous la soutenez lorsqu'elle sert votre communication au sein de l'agriculture. Je cite Monsieur BARDELLA en mars 2024 : « La PAC, c'est mieux que rien. Je l'ai votée parce que ça va dans le bon sens. » Monsieur BARDELLA, mars 2024. Dans le même temps, je cite le même BARDELLA qui, en janvier 2024, dit : « Quand on fait plus d'Europe et moins de nations, on s'affaiblit. » Bon. Et aux présidentielles de 2017, que dit Madame LE PEN ? « Il faut sortir de la PAC et passer à une PAF, une Politique agricole française et ainsi nationaliser toutes les aides agricoles. » Tout cela n'est pas cohérent.

Et enfin, permettez-moi de vous dire que lorsque, là-dedans, vous nous dites qu'il faut protéger les terres agricoles, l'été dernier, le groupe RN à l'Assemblée a voté à l'unanimité pour assouplir la loi ZAN. Encore une fois, incohérence à tous les étages. Donc permettez-moi de vous dire que nous avons un vœu qui a été voté à l'unanimité, tant mieux. Gardons-le. Et ne vous aventurez pas dans un domaine dans lequel

vos votes, ici, à Paris et à Bruxelles, montrent qu'entre la protection des agriculteurs dans votre bouche et la réalité dans vos votes, il y a une vraie différence. La majorité rejette ce vœu.

Applaudissements.

Gilles PENNELLE

Je peux vous répondre en quelques mots, comme le prévoit le règlement ? Alors, vous mélangez tout volontairement.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Non, c'est vous qui mélangez.

Gilles PENNELLE

Même quand vous parlez d'Omnibus, moi je veux bien qu'on ouvre un débat sur Omnibus à cette heure. Je pense que vous serez rapidement en difficulté sur ce sujet. Vous racontez un peu tout et le contraire de tout.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je vous redonnerai les citations, Monsieur PENNELLE.

Gilles PENNELLE

Vous avez qualifié ce vœu de tripatouillage. Moi, je demande simplement qu'on intervienne auprès du gouvernement pour qu'il constitue une minorité de blocage. Je ne vois pas où est le tripatouillage.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je n'ai pas utilisé le mot « tripatouillage ».

Gilles PENNELLE

Sur le Mercosur, Monsieur le Président, moi, j'ai toujours eu comme mon groupe une position extrêmement logique. Mais vous savez ce qui va arriver ? C'est que début de l'année prochaine, ça va être au Parlement européen où chaque député européen va devoir se prononcer sur le Mercosur. Et là on va voir le double langage des socialistes.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais notre vote est constant là-dessus.

Gilles PENNELLE

Le double langage des socialistes qui sur le terrain font semblant d'être contre le Mercosur et qui, pour la plupart d'entre eux, vont voter le Mercosur à Bruxelles et à Strasbourg. Je n'ai aucune leçon à recevoir de vous parce que vous avez tout mélangé. Moi, je communique sur ce que je fais, sur ce que je dis, sur ce que je vote.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais vous êtes dans un parti, votre parti n'a pas une ligne cohérente.

Gilles PENNELLE

Vous pouvez observer tous mes votes, regarder toutes mes interventions en commission agricole. Je suis très cohérent. Vos amis socialistes au Parlement européen sont plutôt ridicules là-dessus.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Bien, vous n'êtes pas cohérent ni avec Monsieur BARDELLA ni avec Madame LE PEN. Alors, Nous la Bretagne.

Tristan BRÉHIER

Oui, l'habileté de l'écriture de ce vœu ne peut éclipser les paradoxes du projet politique du porteur, donc nous votons contre.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Breizh a-gleiz.

Christian GUYONVARC'H

Breizh a-gleiz

Breizh a-gleiz. Monsieur le Président, évidemment qu'il faut s'opposer à l'accord UE-Mercosur, qui s'inscrit dans une vision ultralibérale de l'économie, et évidemment que nous allons voter contre votre vœu, Monsieur PENNELLE. Évidemment, parce que vous l'avez souligné, Monsieur le Président, excellemment, il n'est pas cohérent, parce que vous n'êtes pas cohérent.

Vous n'êtes pas cohérent parce que dans ce vœu, vous n'avez pas un mot, pas un mot sur les systèmes d'élevage intensifs qui sont ultra-dépendants aux importations de soja, d'où ça ? Du Mercosur. Normal, me direz-vous, puisque vous soutenez ces systèmes d'élevage. Vous n'êtes pas cohérent parce qu'au Parlement européen, les membres de votre groupe ont voté pour des accords de libre-échange avec d'autres pays du bout du monde, des accords très défavorables aux agriculteurs français. Je pense par exemple à l'accord entre l'UE et la Nouvelle-Zélande.

Votre incohérence est multifacette, Monsieur PENNELLE. Pendant cette session, vous avez évoqué, pour la quatrième fois au moins depuis le début du mandat, et c'est la première fois que nous vous répondrons, pour la quatrième fois au moins, la période de la collaboration en France avec le Troisième Reich, en parlant de mouvements bretons. Vous ne m'arrêtez pas, Monsieur PENNELLE. Vos insinuations répétées, tout le monde en comprend le sens. Personnellement, j'ai adhéré à l'Union démocratique bretonne, parti fondé en 1964, en venant de la Solidarité internationale. En l'occurrence, les campagnes de boycott du régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Mais vous, Monsieur PENNELLE, comment êtes-vous arrivé au Front national devenu Rassemblement national ? Est-ce que vous souhaitez que nous parlions ici du Parti des forces nouvelles ? De ses fondateurs, François BRIGNEAU, Roland GAUCHER ? Qui eux, pour le coup, furent d'authentiques collabos pendant la Seconde Guerre mondiale, qui ne se sont jamais reniés. Voulez-vous que nous parlions ici du groupe Terre et Peuple de Pierre VIAL, néopaganiste, adepte du suprématisme blanc, des gens que vous avez fréquentés, que vous connaissez, Monsieur ?

Vous avez évoqué la Corse, mais vous avez été frileux sur le sujet. Vous vous vantez d'avoir passé un accord électoral pour les municipales en Corse. Oui, vous avez investi une tête de liste à Bastia, mais quel est le profil de cette tête de liste ? Monsieur Nicolas BATTINI, condamné à huit ans de prison ferme pour acte de terrorisme contre une sous-préfecture à Corte, à la voiture Bélier et à la bombe. Vous, le paragon de la République, vous êtes un professionnel de la pêche pélagique, vous raclez les grands fonds, mais il y a un moment où il n'y aura plus de poissons à pêcher.

Applaudissements.

Michaël QUERNEZ

Merci à vous. Hissons haut la Bretagne.

Isabelle LE CALLENNEC

Oui, alors moi je vais m'en tenir aux conclusions du vœu : « demande au gouvernement de s'opposer à l'adoption de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur. » Pour nous, c'est oui. « Demande au gouvernement de saisir la Cour de justice de l'Union européenne afin de vérifier la conformité de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur avec les traités de l'Union », c'est également oui. Donc nous votons ce vœu.

Le Président appelle au vote le vœu du Rassemblement national « Accord UE-Mercosur : un risque majeur pour l'agriculture bretonne »

*Le groupe Rassemblement national vote pour
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz vote contre
Les groupes de l'Exécutif votent contre
Christian Troadec vote contre*

Le vœu du Rassemblement national est rejeté

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, c'est très clair. Bien, nous passons au deuxième vœu, Nil CAOUISSIN pour le groupe Breizh a-gleiz, le deuxième vœu.

Vœu Breizh a-gleiz réécrit » Pour l'ouverture d'un plus grand nombre de Postes à profil (POP) bilingues »

Nil CAOUISSIN

Breizh a-gleiz

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

Et ce sera en breton. Mes très chers collègues, ce vœu avait d'abord été écrit pour répondre à un problème précis. Aucun poste PoP n'avait été ouvert en Ille-et-Vilaine malgré les besoins et bien que deux enseignants se formaient en breton pour enseigner en Ille-et-Vilaine, justement. Selon les informations qui nous sont parvenues, le problème serait réglé ou presque. Il faut remercier ici les conseillers et conseillères régionales de ces assemblées qui ont soutenu les deux enseignants et qui ont obtenu l'ouverture de ces postes manquants.

Néanmoins, une approche approfondie de cette situation nous montre qu'il va plus loin que le problème que nous venons d'évoquer. Le nombre de postes PoP bilingues ouverts a connu une baisse brutale. Les chiffres sont mentionnés dans le texte du vœu : plus de deux fois moins en 2026 que les années passées, nous pouvons reconnaître que les postes n'étaient pas tous pourvus, mais les 16 postes proposés pour 2026 sont encore en deçà des 21 postes pourvus en 2025. C'est bien une baisse qui est délibérément programmée donc.

Il s'agit pourtant d'une façon efficace de trouver des enseignants et enseignantes bilingues pour les affecter au plus près des besoins. Nous savons que les concours attirent peu actuellement. En effet, il n'y a pas beaucoup de jeunes gens qui connaissent bien le breton et apprendre une langue tout en apprenant un métier est difficile. En outre, le média enseignant ne fait plus rêver grand-monde en ce moment.

Pourtant, en formant des enseignants, on travaille avec des gens qui ont déjà de l'expérience, qui peuvent consacrer toute leur énergie à l'effort d'apprentissage de la langue. Et cependant, une bonne partie des enseignants qui pourraient apprendre le breton a été affectée par d'autres académies. Il est donc

nécessaire qu'une fois le breton appris, on crée des postes spécialisés pour eux sans attendre 20 ans, pour qu'ils aient suffisamment de points pour rentrer en Bretagne.

Il est donc efficace de créer des postes, mais les ouvertures sont de moins en moins nombreuses chaque année. Les besoins ne manquent pas. Voici quelques exemples. Suite à la dernière rentrée scolaire, la presse fait l'écho de situations sur plusieurs classes bilingues auxquelles des enseignants monolingues avaient été affectés. Dans certains endroits, le problème a été réglé, c'est le cas à Lamballe, où les élèves avaient diffusé eux-mêmes une chanson pour demander qu'un enseignant bilingue leur soit affecté.

Au Val d'Anast, cependant, il y aura encore un enseignant monolingue devant une classe bilingue, et ce pour la deuxième année consécutive. Il arrive encore dans de nombreuses écoles que des enseignants bilingues absents soient remplacés par des enseignants monolingues. Ce n'est pas forcément un problème pour une journée ou deux, bien sûr, mais cela devient plus préoccupant pour des remplacements longs de plusieurs jours, plusieurs semaines. Également, à Saint-Herblain en 2024, lors de l'ouverture d'une nouvelle filière publique bilingue, des enfants ont été refusés à l'inscription en raison du nombre trop élevé de demandes. C'est-à-dire qu'on n'avait pas imaginé qu'autant de familles seraient intéressées et il n'y avait pas suffisamment d'enseignants bilingues pour ouvrir deux classes.

Bon, on pourrait continuer ainsi assez longtemps. L'enseignement bilingue est, il faut l'admettre, bien fragile en raison du manque d'enseignants, même s'il faut préciser que des enseignants bilingues sont affectés chaque année à 100 % en monolingue. Il n'y a donc dans ce contexte, à notre avis, aucune raison d'accepter une diminution du nombre d'ouvertures de postes PoP. Au contraire, il faut utiliser au maximum les outils qui s'avèrent efficaces pour atteindre nos objectifs. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci d'abord du mot que vous avez adressé aux collègues qui se sont battus, effectivement, pour ouvrir les deux postes ces dernières semaines, ces derniers mois, avec bien entendu Paul MOLAC, Kaourintine HULAUD et l'ensemble des structures qui nous accompagnent jusqu'à Div Yezh. Merci à vous de la mobilisation aussi, c'est très important.

Et votre vœu, nous allons le voter. Nous le voterons d'abord parce qu'il est important de garder le rythme sur les ouvertures de postes à profil qui permettent de faire revenir des profs d'ailleurs, qui peuvent ainsi former de jeunes locuteurs dans nos écoles. C'est indispensable. Et nous avons vu la chute, bien entendu, puisqu'après des années où nous étions à une quinzaine, une vingtaine, on s'est retrouvé à zéro brutalement.

Donc nous voterons ce vœu sans aucun problème. Ça fait partie, je le rappelle, des points sur lesquels j'interpelle la rectrice et nous nous verrons la semaine prochaine dans le cadre, chère Kaou, du point d'étape sur la convention spécifique. Il est important de rappeler l'État à ses obligations. Je rappelle à ce titre qu'il y a deux autres chantiers en cours : faire en sorte que l'on garde la PPPE à Brest, sujet important, et faire en sorte que le fast track soit accordé. Et puis, j'en parlais à Stéphanie STOLL tout à l'heure, obtenir la confirmation que la LPE à Rennes s'ouvrira bien dans Parcoursup, là, dans les semaines qui viennent. J'espère que d'ici demain, et les questions que vous avez posées, chers collègues, je pourrai vous le confirmer. Donc nous votons sans réserve ce vœu, en vous remerciant d'avoir accepté le travail de réécriture. J'ouvre les votes.

Stéphanie STOLL

Oui, je vais en profiter pour parler un petit peu de tous ces enjeux. Donc le vœu, il concerne ces postes à profil pour l'enseignement bilingue public, et c'est vrai que c'est un dispositif qui est vraiment intéressant parce qu'il facilite les mutations des enseignants entre académies, à cela à condition qu'ils disposent d'une compétence particulière, et en l'espèce, c'est la compétence linguistique en breton qui est indispensable pour l'enseignement bilingue.

Et vous me permettez d'utiliser notre temps de parole d'abord pour rappeler qu'avec Bernard MARBOEUF, nous sommes intervenus il y a trois semaines auprès de la rectrice, avec plein d'autres, pour solliciter l'ouverture de ces postes à profil en Ille-et-Vilaine. Et ils étaient curieusement absents pour la préparation de la prochaine rentrée. Et nous avons été exaucés. Et c'est heureux.

Et je voulais aussi attirer l'attention des membres de l'assemblée sur cette licence universitaire professorat des écoles, la LPE, qui va ouvrir à Rennes, à Brest et à Saint-Brieuc à la rentrée 2026. Certains d'entre vous ont peut-être vu la tribune sur le sujet que j'avais écrite et que *Le Télégramme* a accepté de publier la semaine dernière. Ce nouveau diplôme, c'est la transformation d'une formation qui s'appelle Parcours préparatoire au professorat des écoles, PPPE en licence universitaire. Donc on transforme la PPPE en licence universitaire. Et en Bretagne, on a depuis 2023 cette formation à Brest. Et ce qui est formidable, c'est qu'elle est bilingue. Elle est aussi cofinancée par notre collectivité grâce à notre plan de réappropriation linguistique parce que ce plan nous permet justement de contribuer financièrement au renouvellement du vivier d'enseignants bilingues en participant au financement de l'apprentissage de la langue bretonne.

Et donc figurez-vous qu'à l'heure qu'il est, le ministère de l'Éducation nationale et le Rectorat bloquent toujours sur le sujet de la LPE bilingue. Il n'y a pourtant aucune incidence sur le budget de l'État et aucun problème de recrutement des enseignants monolingues en Bretagne, puisque la LPE au départ, elle est imaginée pour les enseignants monolingues. Donc finalement c'est un blocage de principe contre l'enseignement bilingue français-breton. C'est ça que c'est. De principe, parce que les Corses, les Basques, ils sont en train de caler, ils achèvent de caler les maquettes pédagogiques pour leur LPE bilingue avec leurs instances rectorales respectives. Et pendant ce temps-là, chez nous en Bretagne, l'État se cramponne au monolinguisme. On entend, ils commencent à donner des signes d'évolution à vous, Monsieur le Président, mais ce ne serait pas admissible que cette évolution n'aille pas jusqu'au bout et qu'on nous enfarine en exigeant que les nouveaux étudiants de LPE soient déjà bretonnants. Parce que c'est de ça qu'il est question à chaque fois, c'est qu'on va dans les détails. C'est-à-dire que s'ils sont bretonnants, c'est-à-dire avoir le niveau B2 en breton, il faut se rendre compte de la manœuvre, parce qu'en fait on a seulement 70 bacheliers bretonnants qui sortent de nos lycées publics chaque année. Et une petite centaine à Diwan. Donc est-ce que ces jeunes qui sont bretonnants, ils devraient subir une orientation forcée vers l'enseignement au prétexte qu'ils sont bretonnants ? Non, ça, ce n'est pas entendable. C'est pour ça qu'il faut obtenir que cette LPE, elle permette de former de nouveaux locutaires.

Il est temps de conclure, donc bien sûr, nous allons voter ce vœu, et on espère à nouveau que, Monsieur le Président de l'Assemblée, vous vous ferez entendre et que vous décrocherez auprès du ministère ou du Rectorat, enfin des deux, cette LPE bilingue français-breton qui permettra à nos étudiants d'apprendre le breton, de devenir enseignants et d'ouvrir les classes bilingues que les Bretonnes et les Bretons réclament à longueur d'enquête, sociolinguistique par exemple, pour leurs enfants pour l'enseignement bilingue.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Hissons haut la Bretagne.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

C'est un grand oui et un grand merci à Nil CAOUISSIN d'avoir évoqué le cas de Lamballe, et notamment de ces deux années consécutives durant lesquelles on a nommé des professeurs monolingues en classe Div Yezh, donc en classe bilingue. Merci Nil.

Le Président appelle au vote le vœu de Breizh a-gleiz réécrit « Pour l'ouverture d'un plus grand nombre de Postes à profil (POP) bilingues »

Le groupe Rassemblement national s'abstient

Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour

Le vœu de Breizh a-gleiz est adopté

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Troisième vœu de la soirée et dernier vœu de la soirée, Hissons haut la Bretagne, Isabelle LE CALLENNEC.

Vœu Hissons haut la Bretagne « Langues régionales : agissons concrètement »

Isabelle LE CALLENNEC

Oui, merci Président. Comme je le disais ce matin, le 21 novembre, la Collectivité européenne d'Alsace a organisé un colloque sur les langues régionales. Et à son issue, une résolution a été rédigée, donc le texte est joint, qui propose aux collectivités locales désirant s'associer à la démarche de promotion des langues régionales, de le faire. Comme vous me l'avez dit, vous n'avez pas reçu pour le moment la résolution en question, donc je modifie quelque peu le vœu qui invite l'Assemblée régionale de Bretagne à demander au président, quand il l'aura reçue, de signer cette résolution.

Sur son contenu, évidemment, je ne vais pas tout vous lire, mais l'essentiel, c'est important. Les langues régionales sont des langues vivantes, elles doivent le rester. Nos langues régionales sont constitutives de l'histoire et de la diversité des cultures de notre nation. Dans le cadre de nos sociétés ouvertes, cette volonté s'inscrit dans un projet d'avenir. Un projet d'avenir où nos langues sont enfin reconnues comme un levier de développement favorisant les échanges, la mobilité de nos jeunes et le rayonnement transfrontalier de nos territoires. Nos langues régionales sont historiques, et avec le français, langue de la République qui nous unit, elles contribuent à valoriser nos territoires dans l'unité du pays. Vous êtes cité, Monsieur MOLAC, puisqu'il est fait référence à votre loi.

L'État doit prendre ses responsabilités et répondre aux attentes des territoires. Il doit élaborer une politique publique en faveur des langues régionales au niveau national et l'assumer pleinement. Il doit trouver les moyens de recruter des enseignants qualifiés et impliqués, nous venons d'en parler. Il doit aussi répondre aux demandes des familles par une offre éducative à la hauteur de leurs attentes. La transmission et l'apprentissage doivent également pouvoir s'appuyer sur les offices publics des langues, acteurs incontournables et soutiens permanents des langues régionales. Les langues régionales sont un des liens historiques des territoires de France, constitutifs de l'identité nationale.

Enfin, nous considérons que la Charte européenne signée par la France en 1999 doit enfin être ratifiée. Nous précisons, et ça, c'est pour le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État, elles ne menacent en rien le principe d'unicité de la République une et indivisible, ni le principe d'égalité devant la loi. Nous pensons au contraire que la reconnaissance de la charte contribue à renforcer une identité européenne forte de la diversité de ses langues, tant officielles que régionales.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame LE CALLENNEC, comme je l'ai dit en réunion des présidents ce matin, effectivement le président BIERRY, le président de la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas encore eu le temps d'envoyer son courrier que vous l'avez devancé, et je trouvais un peu saugrenu ce vote sur un document qui n'était pas encore arrivé de collectivité à collectivité. Mais comme je l'ai dit en conférence des présidents ce matin, à titre personnel je n'ai pas envie d'ouvrir un débat sur est-ce que c'est pertinent, pas pertinent, utile, pas utile, donc je vais mettre aux voix. Et comme Paul MOLAC est cité dans le document et qu'il m'a dit vouloir s'exprimer pour la majorité, je vais lui donner la parole pour qu'il exprime un avis. Et je ferai voter pour le coup tous les groupes, puisque tous les groupes pourront s'exprimer très librement sur ce vœu dans quelques instants.

Paul MOLAC

Autonomie et régionalisme

Oui, merci Monsieur le Président.

J'attire quand même l'attention de cette assemblée sur ce vœu qui est largement en dessous de ce que nous demandons habituellement. Et c'est justement le problème. Parce que d'abord, la Charte européenne aujourd'hui n'est plus demandée dans sa ratification. Pourquoi ? Parce que les 39 articles qui avaient été signés par le gouvernement JOSPIN sont aujourd'hui mis en application. Donc, les associations elles-mêmes ne demandent plus la ratification de cette charte. Donc c'est quelque peu perdre du temps.

Surtout, le problème principal et qui empêche la ratification de cette charte et beaucoup d'autres choses, c'est bien la modification de la Constitution. Or, vous dites que le 75-1 qui a été introduit par notre camarade LE FUR ici présent n'est pas suffisant. Il est tout à fait suffisant. Par contre, c'est l'interprétation du Conseil constitutionnel qui fait qu'à chaque fois que le législateur dit quelque chose, le Conseil constitutionnel l'interprète autrement. Lorsque l'article 2 a été modifié avec le français et la langue de la République, le rapporteur de la loi, le ministre, ont dit que ce n'était pas tourné contre les langues régionales et que ce ne serait jamais tourné contre les langues régionales, mais uniquement contre la langue internationale qui était l'anglais. Le Conseil constitutionnel s'est assis dessus.

Lorsqu'en 2008, le législateur dit : « le Conseil constitutionnel n'a pas compris, donc on va rajouter une mention dans la Constitution », le Conseil constitutionnel nous dit : « ah ben non, ça, ça ne donne aucun droit, ce n'est rien du tout, ça n'existe pas ». Donc on voit bien que là, le principal qu'il va falloir faire, c'est un changement de la Constitution, et j'aurais aimé que ce vœu dise carrément « soit on change l'article 2 en le complétant, en disant que le français est la langue de la République et la langue commune, ça n'empêche pas que les autres langues peuvent être des langues de la République », soit qu'on ajoute à l'article 75-1 un certain nombre de choses. Parce que c'est ça le véritable problème qu'on a en France. Or là, on passe complètement à côté.

Et l'autre chose, le vœu ne donne pas les éléments juridiques, c'est pareil pour le développement des langues. Pourquoi la loi du 21 mai 2021, que tout le monde appelle loi MOLAC par simplification, pourquoi est-ce qu'elle n'est pas appliquée ? Parce que tout simplement, un certain nombre de territoires n'ont pas de convention et ces conventions ne sont pas appliquées. Y compris d'ailleurs pour nous, puisque quand on a parlé de la formation des enseignants, les fameuses licences professeurs des écoles qui sont les suites du PPPE, on voit bien que l'Éducation nationale freine des quatre fers pour pouvoir les mettre en place. Donc c'est là-dessus qu'il faut aller en étant précis, ce que l'on demande tout simplement à l'État de faire son travail et de nous laisser faire.

Or, dans votre vœu, je n'ai pas tout ça. Ce qui m'inquiète un peu parce qu'un énième vœu, et Dieu sait si on en a déjà voté ici, mais qui ne sera pas précis, évidemment ça ne donne pas les pistes pour pouvoir après tout simplement dire aux députés « voilà ce qu'on veut » et dire à notre gouvernement « voilà ce que nous voulons ». C'est pour ça que, moi je trouve qu'on devrait le réécrire pour mettre tout ça au clair par rapport à la juridiction actuelle.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Écoutez, moi j'ai proposé ce matin en conférence des présidents, les collègues avaient la journée, il y a moins d'une heure que Paul MOLAC est venu me voir. Donc soit...

Isabelle LE CALLENNEC

Si je peux me permettre, on aurait très bien pu effectivement le réécrire.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Oui, mais sauf que dans ce cas-là c'est plus le texte de la Communauté européenne d'Alsace.

Isabelle LE CALLENNEC

Non, non, mais au colloque, il n'y avait pas que l'Alsace. Il y avait le Pays basque, il y avait l'Occitanie, il y avait l'Alsace, il y avait la Corse, il manquait juste la Bretagne !

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Alors qu'est-ce que vous voulez faire ? Vous voulez qu'on le mette aux voix, mais Paul MOLAC a proposé un vote contre...

Isabelle LE CALLENNEC

Comme vous voulez !

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais qu'est-ce que vous voulez ? Vous voulez qu'on le vote en état ou vous voulez qu'on le retire et qu'on le renvoie en février ?

Isabelle LE CALLENNEC

Ah, why not !

Loïg CHESNAIS-GIRARD

C'est comme vous voulez, moi ça m'est égal, alors vraiment.

Isabelle LE CALLENNEC

Ah, Monsieur LE FUR !

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ah, le sage LE FUR va nous dire...

Marc LE FUR

Hissons haut la Bretagne

Le sage, c'est effectivement la signification de mon nom, Monsieur le Président, donc je n'y peux rien et j'en suis très fier.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Vous avez raison.

Marc LE FUR

« Fur » en breton veut dire enfant sage ou sage qui fait autorité, etc.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ça, on avait compris.

Marc LE FUR

Comment les choses se présentent-elles ? Les choses n'évolueront en faveur de nos langues régionales que lorsque toutes les régions de France sensibilisées à ces questions se rassembleront. Je l'avais obtenu pour la révision constitutionnelle de 2008. Il faut que nous ayons des alliés. On ne va pas se défendre tout seul ! Il faut qu'on travaille avec les Corses, il faut qu'on travaille avec les Basques, il faut qu'on travaille avec les Catalans. Et il faut aussi que nous travaillions avec les Alsaciens.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

On est bien d'accord.

Marc LE FUR

On a la chance d'avoir à l'initiative d'un président d'une collectivité singulière et intéressante, et très intéressante, puisqu'on a fusionné des départements pour construire une pré-région, en quelque sorte, qui s'investit sur ces questions. Eh bien, sachons dire qu'avec nos amis alsaciens, corses, basques, catalans, occitans, flamands et autres, et tout l'outre-mer, qui est considérable en matière de langues régionales, tous ces gens-là étaient présents. Alors je n'en veux à personne que tout le monde n'ait pas pu y aller, c'est les circonstances, peu importe. Mais en tout cas, sachons dire qu'avec nos alliés, nous avons des intérêts communs et qu'à cet égard, les initiatives qu'ils peuvent prendre sont aussi les nôtres. Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Écoutez, moi je suis d'accord avec ce que vous venez de dire, vraiment d'accord avec ce que vous venez de dire. Je rappelle qu'il y a trois mois, votre groupe est sorti du groupe de travail Autonomie qui visait justement à garder l'unité dans cet hémicycle. Permettez-moi de le dire quand même. Que vous apportez ce vœu sous cette forme alors que Frédéric BIERRY, qui est quelqu'un effectivement, de très bien, même s'il n'est pas de mon bord, il est quelqu'un de très bien, n'a même pas eu le temps de me l'envoyer. Moi, je pense que la sagesse conduit à s'organiser pour être sûr, la sagesse conduit à le retirer pour ne pas offusquer les collègues si les votes sont divergents, et se donner de la force en se donnant les deux mois qui permettent d'avoir un texte cohérent et ensemble. Et ce n'est pas un piège, Madame LE CALLENNEC. Moi ce matin, encore une fois, j'étais sincère dans mes propos. Madame LE CALLENNEC, quel est votre avis ?

Isabelle LE CALLENNEC

Pff...

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Alors ça, ce n'est pas un avis.

Isabelle LE CALLENNEC

Non, non, vous avez parlé de trêve des confiseurs. Je dois reconnaître que vous ne l'avez pas reçu officiellement, ce texte. En revanche, Marc LE FUR a raison. Je pense qu'il faut qu'on se dise ici que ce sujet, normalement, doit faire consensus. C'est ce que je disais ce matin. Monsieur MOLAC, vous auriez pu intervenir un peu plus tôt. Parce qu'on aurait peut-être pu réécrire les choses telles que vous les avez dites. Donc, moi j'ai plutôt envie, effectivement, de... Allez, on passe au vote !

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Donc Monsieur MOLAC, quel est votre avis pour la majorité ?

Paul MOLAC

Moi j'aurais aimé qu'on le passe en février et qu'on puisse le réécrire, et que ce soit clair, avec des choses bien cadrées juridiquement.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Donc le vote, Paul MOLAC ?

Paul MOLAC

Moi, je ne le voterai pas. Contre.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Nous la Bretagne.

Stéphanie STOLL

J'avais préparé quelques arguments, puisque je ne m'attendais pas à ce que ça tourne comme ça. Donc je vais vous les exposer, mais ça va alimenter un possible débat pour un vœu de février. Votre vœu, Madame LE CALLENNEC, il est intitulé « Agissons concrètement ». Et on peut imaginer que vous étiez certaine de susciter le consensus avec une proposition pour agir concrètement. Mais c'était quand même un titre un peu racoleur. Parce que, dans le fond, le texte ne propose rien de concret ni de spécifique à la Bretagne. Pourquoi ? Parce que c'est le texte de conclusion d'un colloque en Alsace. C'est une déclaration de principe qui est sympathique, parce qu'il rappelle que les langues régionales, c'est plus que du patrimoine, parce que ça rappelle qu'elles incarnent la diversité intrinsèque des sociétés humaines. C'est important. Les langues régionales, c'est une identité ouverte. Ce n'est pas le repli qu'on nous vend sur certains bancs. Et donc que les langues régionales sont un des ferments de notre démocratie libérale. Donc en ça, c'est intéressant.

Mais en même temps, le texte, il revient sur la ratification de la Charte européenne des langues régionales. Et donc, Paul a commencé à en parler, mais la Charte européenne des langues régionales, c'est une *muleta*, comme à la corrida. Vous savez, ce tissu rouge qu'on agite pour fatiguer le taureau, d'accord ? Eh bien voilà, depuis un quart de siècle, les défenseurs des langues régionales, ils se fatiguent à réclamer la ratification de la charte. Et ils ne l'ont pas forcément lue, la charte, mais ils courent après le texte qui n'est rien qu'un symbole. Parce que même si on la ratifiait, la charte, elle ne créerait aucun droit juridiquement, elle ne sécuriserait ni la transmission ni l'utilisation des langues régionales. On aurait toujours des affaires Fañch, et patati, et patata.

Et nous, qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce que vous nous proposez avec le texte ? C'est de continuer de courir comme le taureau, s'épuiser sur la *muleta*. Et vous savez ce qui se passe au taureau là, qu'est-ce qui lui arrive à la fin ? Eh bien, il ploie la tête. Il découvre sa nuque devant celui qui tient la *muleta*. Donc, plus que de déclaration de principe ou de charte européenne, ce dont on avait besoin, c'est ce que vous mettez dans votre titre, Madame LE CALLENNEC. C'est des actions concrètes.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Allez le vote, Madame.

Stéphanie STOLL

Eh bien ce qu'on voudrait, c'est qu'il y ait un texte qui soit repassé, retravaillé collectivement.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais là Madame LE CALLENNEC propose ce texte-là.

Stéphanie STOLL

Du coup il faut voter contre aujourd'hui pour pouvoir voter pour en février.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Breizh a-gleiz.

Aziliz GOUEZ

Ce sera une abstention dans l'attente d'un nouveau vœu en février.

Isabelle LE CALLENNEC

Vous me désespérez, hein.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

On vous donne rendez-vous en février.

Isabelle LE CALLENNEC

Non, non, non, vous me désespérez. Non parce que Marc LE FUR, la nouveauté par rapport à ce qu'on vote habituellement sur ce sujet-là, c'est, comme le disait Marc LE FUR, toutes ces régions qui se sont rassemblées pour avoir davantage de force. Si on ne reste qu'entre Bretons, manifestement, on n'obtiendra pas les résultats parce que ça fait des années que vous le dites et qu'on n'obtient pas. L'originalité, c'était de faire bloc avec toutes les régions qui sont concernées.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais ça se prépare, Madame LE CALLENNEC...

Isabelle LE CALLENNEC

Vous n'en voulez pas, donc c'est désespérant.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, ce vœu est rejeté. J'appellerai personnellement Frédéric BIERRY pour ne pas qu'il y ait de malaise. Monsieur TROADEC.

Christian TROADEC

La seule réalité, c'est la co-officialisation des langues, c'est ce qu'il nous faut obtenir et pour les mêmes raisons que Paul MOLAC, je voterai contre.

Le Président appelle au vote le vœu de Hissons haut la Bretagne « Langues régionales : agissons concrètement »

Le groupe Rassemblement national vote contre

Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour

Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre

Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour

Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient

Les groupes de l'Exécutif votent contre

Christian Troadec vote contre

Le vœu de Hissons haut la Bretagne est rejeté

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, c'est très clair. J'appellerai donc Frédéric BIERRY pour lui expliquer la situation et je pense que, encore une fois, d'être unis est quelque chose qui se travaille au quotidien et il y a certainement, au regard des expressions des collègues, des incompréhensions qui génèrent ce trouble. Mais en février, on pourra, j'imagine, construire un texte constructif. Merci à tous, la séance est levée. Demain matin à 8h30 la CP, 9h la session.

Suspension de séance à 20h19.

Session du 12 décembre 2025

Étaient présents : Delphine ALEXANDRE (jusqu'à 10h puis pouvoir donné à Katja KRÜGER), Olivier ALLAIN, Nicolas BELLOIR, Tristan BRÉHIER, Gael BRIAND, Gaby CADIOU, Nil CAOUISSIN, Fanny CHAPPÉ, Loïg CHESNAIS-GIRARD, André CROCQ (jusqu'à 10h30 puis pouvoir donné à Carole LE BECHEC), Forough DADKHAH, Olivier DAVID, Florent DE KERSAUSON, Gérard DE MELLON, Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Virginie D'ORSANNE, Julie DUPUY, Laurence FORTIN, Anne GALLO-KERLEAU, Gladys GRELAUD, Alexandra GUILLORÉ, Christian GUYONVARCH, Loïc HENAFF, Philippe HERCOUËT, Kaourintine HULAUD, Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Katja KRÜGER, Émilie KUCHEL (jusqu'à 11h40 puis pouvoir donné à Olivier DAVID), Carole LE BECHEC, Olivier LE BRAS, Raymond LE BRAZIDEC, Agnès LE BRUN, Isabelle LE CALLENNEC, Patrick LE DIFFON, Marc LE FUR, Patrick LE FUR, Aurélie LE GOFF, Fabien LE GUERNEVÉ, Loïc LE HIR, Gaëlle LE STRADIC, Arnaud LÉCUYER, Béatrice MACÉ, Bernard MARBOEUF, Aurélie MARTORELL, Véronique MÉHEUST, Paul MOLAC, Yvan MOULLEC (jusqu'à 11h15 puis pouvoir donné à Agnès LE BRUN), Armelle NICOLAS, Gaëlle NICOLAS, Goulven OILLIC, Denis PALLUEL (jusqu'à 11h puis pouvoir donné à Anne PATAULT), Mélina PARMENTIER, Anne PATAULT, Isabelle PELLERIN, Fortuné PELLICANO (jusqu'à 11h40 puis pouvoir donné à Michaël QUERNEZ), Gilles PENNELLE, Stéphane PERRIN-SARZIER, Ronan PICHON (jusqu'à 11h40 puis pouvoir donné à Pierre POULIQUEN), Pierre POULIQUEN, Christine PRIGENT, Michaël QUERNEZ, Guillaume ROBIC, Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 10h puis pouvoir donné à Isabelle LE CALLENNEC), Ana SOHIER, Stéphanie STOLL, Valérie TABART, Renée THOMAÏDIS, Arnaud TOUDIC, Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 11h40 puis pouvoir donné à Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO), Christian TROADEC (jusqu'à 12h30), Simon UZENAT.

Étaient absents : Daniel CUEFF (pouvoir donné à Goulven OILLIC), Claire DESMARES (pouvoir donné à Loïc LE HIR), Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Isabelle PELLERIN), Maxime GALLIER (pouvoir donné à Mélina PARMENTIER), Aziliz GOUEZ (pouvoir donné à Valérie TABART), Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Fanny CHAPPÉ), Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Raymond LE BRAZIDEC), Astrid PRUNIER, Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Olivier LE BRAS), Régine ROUÉ (pouvoir donné à Arnaud TOUDIC), Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF), Adeline YON-BERTHELOT (pouvoir donné à Philippe HERCOUËT).

Reprise de séance à 9h00.

Questions orales

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Bonjour chers collègues, j'invite Benjamin FLOHIC à procéder à l'appel.

Nil CAOUSSIN

Ça va être moi, du coup.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ah bienvenue, cher benjamin.

Nil CAOUSSIN procède à l'appel.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Bien chers collègues, nous voilà réunis pour une deuxième journée de session. Nous allons commencer comme prévu par les questions orales. Je vois une main qui se lève. Oui, Monsieur PENNELLE ?

Gilles PENNELLE

Oui merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire un rappel au règlement en citant l'article 25 de notre règlement intérieur. Sur un débat sur le Mercosur extrêmement important pour nos agriculteurs, un collègue, Monsieur GUYONVARCH, m'a interpellé personnellement et nominativement en m'attaquant et relayant les ragots de la presse d'extrême gauche, particulièrement du quotidien anarcho-bancaire *Libération*. Je trouve que cette attaque est scandaleuse me concernant. Je demande à Monsieur GUYONVARCH d'aller sur le site Mémoires des Hommes et il verra que le nom de PENNELLE est sur les monuments aux morts de nos communes, que j'appartiens à une famille de patriotes.

Je voudrais lui rappeler également que, puisqu'il parle de la Bretagne, je pense qu'il a beaucoup été gêné et impressionné par mon intervention du matin, où je n'avais cité personnellement personne de la Région, je le précise. Je lui rappellerai, puisqu'il parle de la Bretagne qu'il semble bien connaître, que le premier des Forces françaises libres à avoir sauté sur la Bretagne, c'est le compagnon de la Libération, Michel DE CAMARET, qui fut un grand animateur du maquis Saint-Marcel et député du Front national en 1984.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Bien. Nous attaquons les questions orales. Je passe la parole au groupe Écologistes de Bretagne, Loïc LE HIR.

Loïc LE HIR

Les Écologistes de Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

En août 2025, l'Observatoire de l'environnement en Bretagne a établi que 33 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire sont imputables au secteur du transport. Il représente le seul secteur d'activité en Bretagne qui n'a pas connu une baisse de ses émissions de gaz à effet de serre depuis 2012.

Ces chiffres nous interpellent. Ils nous rappellent à quel point il est urgent aujourd'hui de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs que nous nous sommes collectivement fixés, à savoir doubler l'offre de TER d'ici 2040 et aussi d'identifier l'offre routière BreizhGo. Rappelons aussi qu'il y a une forte demande pour rouvrir et moderniser des lignes de desserte fines de territoire. En ce sens, nous devons aller au-delà des études d'opportunité dont certaines commencent à dater.

Pour cela, pas de solution miracle. Il faut continuer à investir. Dans un contexte budgétaire compliqué, nous avons acté en juin dernier l'instauration d'un versement mobilité rural et régional qui entrera en vigueur en 2026. Ce VMRR est un premier pas qui représente une nouvelle ressource chiffrée à 30 millions d'euros en année pleine. Une source de financement nécessaire, mais largement insuffisante au regard de nos objectifs. Rappelons que nous sommes face à un mur d'investissement et le VMRR, en reprenant vos mots, ne représente qu'une rustine. Pourtant, le VMRR à peine voté et pour faire face à la grogne des entreprises, l'exécutif entendait déjà vouloir le supprimer si une autre source de financement venait à être adoptée. Substituer le VMRR représenterait un retour en arrière par rapport à vos positions antérieures. Pouvons-nous nous le permettre au regard des enjeux de mobilité ?

Malgré les pressions de la sphère économique, la Région Bretagne doit rester ferme dans ses décisions, ses prises de position et sur ses objectifs en matière de mobilité, tellement nécessaires à la transition écologique. Le financement des mobilités nous concerne toutes et tous, y compris les entreprises. Si certaines y voient un frein à la compétitivité et à l'emploi, nous, nous y voyons un moyen de lever un des freins à l'emploi et au développement du fret ferroviaire.

Notre groupe le rappelle fermement : le VMRR ne doit pas être substitué ni abaissé, mais doit impérativement être complété par d'autres financements. Dans un contexte où l'État central brime toute initiative d'autonomie financière et fiscale, où les parlementaires ne semblent résolument pas favorables à la mise en place de la taxe de séjour additionnelle, nous vous posons la question suivante : en l'absence de nouvelles ressources financières propres, quelle autre solution allez-vous proposer aux Bretonnes et Bretons pour compléter le VMRR afin d'investir massivement dans les mobilités d'aujourd'hui et de demain pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2040 en matière de mobilité, indispensables pour abaisser les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Michaël QUERNEZ pour la réponse.

Michaël QUERNEZ

Oui Monsieur le Président, chers collègues,

Nous sommes en séance, consacrée aujourd'hui essentiellement à notre débat d'orientations budgétaires, c'était hier. Et le fil rouge de notre session aura été, à nouveau, finalement, le financement des mobilités, tant cela pèse aujourd'hui sur le budget du Conseil régional de Bretagne. Mais votre question est plus globale. Je dirais qu'elle est plus intéressante, puisqu'elle évoque aussi les problématiques, évidemment, de transition écologique et énergétique. Et en la matière, vous savez que nous nous fixons des objectifs qui sont des objectifs ambitieux. Nous en reparlerons en début d'année prochaine lorsqu'il s'agira de regarder les trajectoires que nous voulons inscrire dans le SRADDET. Et que nous allons assigner un certain nombre d'objectifs, évidemment en la matière concernant les mobilités pour la décarbonation.

Les émissions de gaz à effet de serre, vous l'avez dit, c'est 32 %. Donc c'est important, c'est essentiel. Et ce que nous présenterons ne devrait pas nous surprendre pour autant, puisqu'il s'agira évidemment de donner des objectifs à la Bretagne, aux Bretonnes et aux Bretons en la matière. Pour décarboner les mobilités, je serais tenté de dire qu'il faut éviter les mobilités. C'est un peu une réflexion qui n'est pas personnelle, c'est une réflexion culturelle, c'est une réflexion sociétale qui nous conduira certainement à dire dans les années à venir que seuls les déplacements essentiels devront être réalisés. En tous les cas, seuls les déplacements en voiture individuelle qui ne seraient pas décarbonés devront être réalisés.

Évidemment que la meilleure manière de décarboner, c'est de marcher, c'est de faire du vélo. Et c'est évidemment les transports en commun. Et c'est là que votre sujet se pose avec acuité de savoir comment nous pouvons, notamment au Conseil régional de Bretagne, mais pas que, comment tous les AOM peuvent faire évoluer les transports en commun, les développer dans de bonnes conditions, mieux les coordonner. C'est tout l'objectif, évidemment, que nous assignons ensemble à Bretagne Mobilités.

Votre question porte donc sur le budget du Conseil régional en la matière pour décarboner les mobilités et faire en sorte que nous puissions les améliorer. Aujourd'hui, le budget du Conseil régional de Bretagne en faveur des mobilités est le premier : 465 millions d'euros. Et quand on parle du versement mobilité régional et rural, évidemment que ça nous renvoie à la loi qui a permis sa création. La loi qui a permis sa création n'a pas inscrit l'obligation que ce soit assigné à des renforts d'offres. Mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agissait là de l'état d'esprit de la loi, faire en sorte que le versement mobilité régional et rural ne vienne pas financer, je dirais, le fonctionnement courant et constant ou existant des mobilités, mais que ça vienne bien renforcer les renforts d'offres.

Et donc c'est la question qui nous est posée de manière un peu récurrente depuis quelques semaines : à quoi va servir le versement mobilité régional et rural ? Si son volume était celui que nous attendions, c'est-à-dire 100 à 150 millions d'euros nécessaires à horizon 2035-2040 pour financer les mobilités, nous pourrions peut-être être en difficulté. Mais vu le volume que nous en attendons, qui est autour de 35 à 28 millions d'euros, rassurez-vous chers collègues, malheureusement ça va être très facile de le dépenser. Entre les dépenses d'investissement que nous devons assumer et qui sont inscrites dans le CPER et qui sont bien des dépenses nouvelles, dans les renforts d'offres que nous venons de décider, et pas uniquement concernant les TER, concernant les cars.

Moi, je vous invite à regarder avec beaucoup d'attention les DSP que nous venons de signer concernant les Côtes-d'Armor et le Morbihan. Si vous prenez les plus 10 millions d'euros, vous en avez 3 millions d'euros pour l'inflation, 3 millions d'euros pour la décarbonation, 3 millions d'euros pour le renfort d'offres. Très vite, très vite, vous allez avoir la réponse à votre question. Si je prends l'ambition maritime, la construction des bateaux, mais rassurez-vous, ces 28 millions d'euros, on va les dépenser, mais très rapidement. C'est une question qui n'a pas de sens, je vous le dis. Elle n'a pas de sens tant les volumes permis par le versement en mobilité régional et rural ne sont pas à hauteur de la nécessité. Et donc cher collègue, la question que vous me posez aujourd'hui, c'est de savoir ce qu'on va faire de ce versement en mobilité régional et rural. Eh bien, on va en prendre la décision, c'est-à-dire que nous allons devoir, dans la situation qui est la nôtre aujourd'hui, au regard des débats au Parlement, nous allons devoir le lever.

Et je vais dire un mot de ce qui s'est passé au Parlement qui est complètement scandaleux. Lorsque nous avons déposé des amendements pour la taxe de séjour additionnelle, ils ont été rejetés à l'Assemblée nationale, un, et je passe l'Assemblée nationale. Deux, on arrive au Sénat. Et au Sénat, vous avez le rapporteur HUSSON, contre la sagesse du gouvernement, contre la sagesse du gouvernement puisque le gouvernement s'était rangé à nos arguments, contre la sagesse du gouvernement et de la ministre qui était au banc, le rapporteur HUSSON fait voter contre les amendements en disant : « je n'y comprends rien à ce que nous proposent les Bretons ». Mais quelqu'un lui dit « mais quand même », et le sénateur UZENAT lui dit : « mais quand même, c'est la disposition dont a bénéficié Île-de-France Mobilités, la taxe de séjour additionnelle, pourquoi y aurait-il une telle iniquité de traitement et pourquoi on n'accepterait pas que la Bretagne puisse financer ses mobilités ? » Vote des parlementaires, des sénateurs : contre. Le lendemain, le même rapporteur HUSSON, amendement porté, il est vrai, par Régions de France concernant le financement des mobilités en Île-de-France au bénéfice d'Île-de-France Mobilités. Le rapporteur HUSSON dit : voté. Le lendemain, des amendements en faveur des mobilités en Île-de-France sont à nouveau votés.

C'est scandaleux. Ce qui se passe dans ce pays est totalement scandaleux. C'est inacceptable de voir que la Bretagne comme ça est traitée par des parlementaires qui donnent, de bon droit, suite à des demandes faites par des territoires, et interdisent aux parlementaires, en tous les cas demandent aux parlementaires de voter contre des amendements. Donc nous allons continuer le combat. Il y a 48 heures, j'ai répondu à l'invitation du ministre TABAROT, j'ai dîné avec lui et trois autres vice-présidents en charge des mobilités au nom de Régions de France et nous avons évoqué les modalités de financement parce qu'il va y avoir une loi-cadre en début d'année prochaine sur le financement des mobilités. Elle permettra certainement à l'État de recouvrir les ressources nécessaires au travers des redevances des péages, mais j'ai redit au ministre que si nous voulons être au rendez-vous du financement des mobilités, et donc des mobilités du quotidien pour les Bretonnes et les Bretons, mais pour tous les Français, on ne pouvait pas n'avoir qu'un

État qui aurait finalement pour partie les moyens nécessaires, et priver les collectivités des moyens nécessaires pour pouvoir apporter la contrepartie, puisque nous travaillons ainsi dans ce pays.

Nous sommes dans une situation qui devient totalement inextricable. Totalement inextricable, et je le dis, s'il n'y a pas de solution trouvée, et malheureusement, je pense qu'il n'y aura pas de solution trouvée cette année. S'il n'y a pas de solution trouvée, nous serons tous et toutes en grande difficulté, mais pas qu'en Bretagne, dans toutes les régions de France. Alors le Président me disait hier ses conversations avec le président de la République. Le président de la République est sensible à nos arguments et j'ose espérer que les choses vont évoluer.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Je salue en tribune les étudiants de Master Management public territorial de Sciences Po Rennes, bienvenue dans cet hémicycle. Et je passe la parole au groupe Rassemblement national pour vos deux questions.

Patrick LE FUR

Rassemblement national

Oui, merci Monsieur le Président,

Les marins-pêcheurs bretons font une nouvelle fois face à d'importantes difficultés économiques liées à l'interdiction temporaire de pêche pour le mois de février prochain dans le golfe de Gascogne. Cette mesure entraîne un manque à gagner considérable pour nombre d'entreprises et de familles bretonnes dont l'activité dépend directement de la pêche.

Parallèlement, vous annoncez pour le budget 2026 un nouvel effort de réduction de dépenses, lequel affectera notamment les dispositifs d'aide à la pêche et à l'aquaculture. Dans un contexte où nos professionnels voient leurs marges se réduire, leurs charges augmenter et leurs jours de mer diminuer, il apparaît d'autant plus essentiel que les crédits régionaux affectés à la filière bénéficient intégralement à ceux qui vivent de cette activité.

Depuis 5 ans, vous avez décidé d'utiliser les crédits dédiés à la pêche et à l'aquaculture pour financer à hauteur de 510 000 euros l'association SOS Méditerranée, dont l'objet n'a pourtant aucun lien avec le soutien des pêcheurs bretons. L'an dernier, alors même que vous avez voté un budget de rigueur, traquant les économies sur bon nombre de postes, vous avez pourtant décidé d'accorder encore 100 000 euros à SOS Méditerranée. Ces crédits ne relèvent en rien de la compétence régionale en matière de pêche. Le peu de moyens que la Région consacre aux marins-pêcheurs doit aller vers les marins-pêcheurs.

Pour quelles raisons le financement de SOS Méditerranée a-t-il été jugé prioritaire alors même que les investissements en pêche et en aquaculture ont diminué ? Ne me répondez pas que vous avez fait le choix de sauver des personnes en danger alors même que l'AIS des navires dits de secours montre que les navires de SOS Méditerranée vont quasiment dans les ports nord-africains chercher les migrants. Pour leur sécurité, ils pourraient dans ce cas être débarqués en Tunisie, notamment à Sfax, en Égypte ou dans d'autres ports. Pourquoi leur infliger un voyage long et inconfortable ?

Enfin, pouvez-vous garantir que l'intégralité des crédits inscrits sur la politique régionale de la pêche, de l'aquaculture et du développement maritime soit dorénavant exclusivement consacrée aux acteurs de la filière ? Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

La solidarité des gens de mer ne mérite pas d'être abîmée par des propos qui visent à encore une fois ériger des personnes contre d'autres. La dignité humaine ne mérite pas ça. Je veux vous dire avec force qu'aucune baisse n'affecte les dispositifs d'aide aux pêcheurs, aux marins-pêcheurs et à la filière en Bretagne, et certainement pas la somme que nous versons à SOS Méditerranée ou à la SNSM. Ce sont deux associations que nous soutenons et qui ne font pas partie de nos compétences propres. Et si vous

tirez le fil, vous pourriez, mais vous ne le ferez pas, j'en suis sûr, puisque là ce sont de bons Bretons que l'on va sauver, mettre dans le même sac ces deux associations.

Je veux vous redire avec force que nous finançons le FEAMPA avec les crédits européens que vous honnissez, plus les crédits de la Région, et que nous mettons 58 millions d'euros pour la programmation actuelle. 58 millions d'euros. Et que nous sommes parmi les régions d'Europe qui payent le plus vite et le mieux. C'est l'honneur de cette région et des services de la Région, et je les remercie. Et c'est conforme à l'engagement que nous avons pour nos marins-pêcheurs et pour l'entièreté de la filière de la mer sur laquelle nous avons investi beaucoup d'argent, en plus de l'argent que nous mettons dans nos ports, dans les criées, dans les outils de production. C'est un engagement considérable et je ne le laisserai pas abîmé par des petites phrases ou des interpellations qui mêlent encore une fois la haine et l'envie de division. Nous finançons aussi le label Breizhmer, qui n'est pas dans nos compétences d'origine, au regard, encore une fois, des fonds que nous adressons pour accompagner directement les marins-pêcheurs. À chaque fois, nous sommes sur une logique et une cohérence.

Et je veux vous redire avec force : nous devons continuer à accompagner celles et ceux qui assurent une solidarité en mer. Cette solidarité en mer au secours des naufragés, elle ne regarde pas la couleur de peau, elle ne regarde pas la religion, elle ne regarde pas la situation des hommes et des femmes. Et bien entendu que nous avons en tête la lutte indispensable contre les fléaux que nous vivons, trafic d'êtres humains, narcotrafic, mais aussi passeurs qui organisent les choses, je le sais bien et je ne suis pas naïf. Mais quand un homme se noie, quand une femme se noie, quand un enfant se noie, qui peut dire qu'il ne faut pas aller le secourir ? Qui peut dire qu'il ne faut pas aller le secourir ? Et je redis qu'encre une fois, c'est l'honneur des hommes et des femmes qui chérissent la mer et qui chérissent encore une fois la dignité humaine que d'assumer cela sans naïveté, mais avec ce devoir moral et légal qui nous incombe.

Donc j'entends votre remarque, je la connais par cœur, mais les valeurs de la République et celles qui s'attachent au respect de la valeur humaine sont bien plus puissantes que la diatribe que vous venez de produire.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Toujours à vous, cher groupe RN.

Virginie D'ORSANNE

Rassemblement national

Oui, merci Monsieur le Président,

Lors de la commission permanente du 3 novembre dernier, la Région Bretagne a voté l'attribution d'une subvention au profit d'une personne présentée comme artiste au titre de l'accompagnement des jeunes artistes plasticiens en Bretagne 2025. Cette personne diffuse des broderies portant explicitement des inscriptions telles que « nique la BAC », constituant une insulte directe envers les forces de police, ainsi que divers t-shirts affichant des motifs à caractère pornographique.

Dans un contexte où les collectivités territoriales sont appelées à un usage rigoureux et exemplaire des deniers publics, et alors que nos policiers assurent quotidiennement la protection de la population dans des conditions difficiles, il est pour le moins préoccupant qu'une institution comme la Région Bretagne puisse cautionner par son financement des productions allant à l'encontre du respect de la loi et de ceux qui en sont garants.

Monsieur le Président, aviez-vous connaissance des œuvres de cette personne au moment de l'attribution de cette aide publique ? Comment est-il possible qu'une collectivité territoriale puisse financer des productions appelant à la mort de policiers ? Quelles mesures entendez-vous prendre pour garantir que l'argent public régional ne finance plus à l'avenir des productions comportant des propos insultants

envers la police, les forces de l'ordre ou portant une atteinte à la dignité du service public ? Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. La vice-présidente LE STRADIC va vous répondre.

Gaëlle LE STRADIC

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Madame la Conseillère régionale,

Votre question était un petit jeu de pistes, mais j'ai retrouvé. Effectivement, lors de notre commission du 3 novembre, nous avons validé, au titre de l'accompagnement des jeunes artistes plasticiens, le projet porté par l'association Quinconce de Montfort-sur-Meu. C'est une association qui anime un lieu d'exposition et dont l'objectif est de sensibiliser à l'art contemporain tous les publics et de promouvoir des artistes de la scène locale et notamment en phase d'émergence.

Le projet, validé en commission permanente dans ce cadre, porte sur la mémoire de la grève emblématique de 1924 menée par les ouvrières de conserverie de Douarnenez. Il vise à commémorer cet événement historique, à la fois ouvrier et féministe, en valorisant la mémoire de ces femmes à travers un art traditionnel, la broderie. En s'appuyant sur des photographies d'archives et sur le patrimoine textile breton, le projet invite chacun à explorer leur histoire locale et familiale tout en découvrant un savoir-faire traditionnel. L'idée, qui va être mise en œuvre à partir de janvier 2026, est que n'importe qui, amateur, professionnel, adulte, enfant, puisse venir broder en fonction du temps qu'il ou elle a à accorder. L'objectif est de reproduire en broderie les contours d'une photographie d'époque sur un ouvrage textile de grande taille, 2 mètres par 1 mètre, en y associant un travail collectif et individuel. Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de valorisation du patrimoine immatériel breton. Il invite les personnes à s'approprier un héritage, à redonner vie à des récits et à faire dialoguer histoire, création et transmission. Voilà ce que nous avons voté le 3 novembre dernier.

Par contre, les éléments auxquels vous faites référence ne font pas partie de ce projet. Donc non, nous ne finançons pas de production appelant à la mort de policiers. Par contre, vous, ce que vous avez fait au travers de votre question, c'est sortir un élément créé par cette jeune plasticienne, et vous l'avez sorti à la fois de son ensemble et de son contexte. Prendre une œuvre dans un sens littéral est un non-sens. Une œuvre, c'est une affaire de représentation, a fortiori une installation d'art contemporain. Du coup, si je suis votre raisonnement, GOYA qui peint Saturne dévorant ses fils appellerait au cannibalisme. L'origine du monde de COURBET serait-elle du coup une invitation au naturisme ? Je pense que je peux m'arrêter là, vous voyez un peu où ça peut nous mener. Cette jeune plasticienne s'interroge sur la représentation des manifestations. Voilà le cadre de sa démarche.

L'art, parfois ça émeut, ça pique, ça dérange. L'art vise surtout à montrer, sous un angle ou sous un autre, le monde pour nous interroger. Encore faut-il vouloir réfléchir. Nous avons bien saisi votre position par rapport à la culture. Si vous aviez été au pouvoir, vous auriez censuré Boris VIAN, Renaud, Léo FERRÉ, Lorenzo, NTM ou encore Georges BRASSENS. Nous n'avons résolument pas le même projet de société. Nous, nous affirmons que notre rôle, c'est de protéger les espaces de création, de garantir la liberté de créer et de défendre la pluralité des voix. C'est un enjeu démocratique majeur : ne pas vivre dans un monde où la pensée serait unique. Nous voulons une Bretagne ouverte, créative, diverse. Donc oui, nous soutenons la liberté de créer. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci beaucoup. Nous poursuivons avec Tristan BRÉHIER pour Nous la Bretagne. Non Madame STOLL, c'est d'abord Monsieur BRÉHIER si je peux me permettre, merci beaucoup. C'est la police de la salle, c'est une vieille traduction républicaine. Allez-y Tristan.

Tristan BRÉHIER

Monsieur le Président,

Le journal *Les Echos* révélait récemment un chiffre alarmant. Le solde de la balance commerciale agroalimentaire française s'est effondré de 93 % sur les 8 premiers mois de 2025, passant de 4,5 milliards d'euros à seulement 350 millions. La France, première puissance agricole européenne, s'apprête à connaître son premier déficit commercial agroalimentaire depuis près de 40 ans. Ce secteur reste pourtant notre premier poste d'exportation devant l'aéronautique et l'automobile, et pourtant il traverse une crise structurelle sans précédent. La ministre de l'Agriculture a même osé cette semaine le terme de guerre agricole lors de la conférence sur la souveraineté alimentaire.

Cette dégringolade historique s'inscrit dans un contexte international particulièrement défavorable. Les tensions géopolitiques se multiplient, droits de douane aux États-Unis et en Chine, ou encore politique monétaire avec un euro fort face au dollar. L'accord UE-Mercosur, auquel le Parlement français s'est largement opposé il y a quelques jours, laisse planer des menaces sur nos filières d'élevage et des doutes sur les garanties de réciprocité des normes. Et pendant que nous perdons du terrain, l'Espagne par exemple a doublé son excédent commercial depuis 2015. Sur le plan national, les crises sanitaires s'enchaînent avec des conséquences importantes, notamment sur les exportations d'animaux vivants.

En Bretagne, Monsieur le Président, la situation prend une dimension particulièrement préoccupante. Notre région, pourtant première région agricole française, connaît une érosion de son tissu productif. Selon la DRAAF, la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le cheptel de vaches laitières a diminué de 16 % en 6 ans, soit 122 000 vaches en moins. Le nombre d'exploitations bovines s'est réduit d'un tiers entre 2010 et 2023. Les résultats économiques se sont effondrés en 2023, -36 % de revenus pour les exploitants, avec une baisse de 48 % pour la filière lait et 49 % pour la viande bovine. Aujourd'hui, 20 % de nos exploitations affichent un solde disponible négatif. Nos industries agroalimentaires, quant à elles, qui emploient 72 000 salariés, voient leur rentabilité chuter de 30 % en 3 ans. La dégradation de leur valeur ajoutée est plus sévère en Bretagne qu'au niveau national. En Bretagne c'est 6,4 %, alors que c'est seulement 2,4 % au niveau national. Leur capacité d'autofinancement est désormais trop faible pour financer les investissements nécessaires à leur compétitivité.

Monsieur le Président, face à l'ampleur historique de cette crise qui menace notre souveraineté alimentaire et notre identité agricole bretonne, notre question est triple : en tant que cheffe de file du développement économique, comment la Région envisage-t-elle de renforcer la résilience économique de nos industries agroalimentaires afin de garantir des prix rémunérateurs à nos agriculteurs ? Au-delà des engagements et des efforts déjà consentis, quels moyens additionnels et quelles mesures d'urgence comptez-vous mobiliser pour enrayer l'hémorragie de notre cheptel bovin et accompagner nos agriculteurs confrontés aux crises sanitaires à répétition qui détruisent leur capital productif ? Enfin, au regard des bouleversements à l'œuvre et aux transitions qui s'imposent, envisagez-vous de questionner le modèle actuel ? Autrement dit, ces difficultés et tensions ne seraient-elles pas des opportunités pour se réinventer ? Notre agriculture bretonne, Monsieur le Président, a historiquement su le faire. Aujourd'hui, elle a besoin d'une ambition politique à la hauteur de la tempête qu'elle traverse. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Arnaud LÉCUYER, Vice-président.

Arnaud LÉCUYER

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci Monsieur le Président, chers collègues,

Merci à Tristan BRÉHIER pour cette question qui intervient le jour même où Monsieur le Préfet de Région organise une réunion régionale agriculture et alimentation à laquelle nous participerons cet après-midi avec le président.

Alors cher collègue, votre question met des mots et des chiffres sur une réalité que chacun d'entre nous constate. Oui, l'agriculture française traverse une crise profonde. Et paradoxalement elle était, en tout cas jusqu'alors, plus existentielle qu'économique et on voit sur le front économique s'allumer quelques feux. Et oui, en Bretagne, cette crise prend une ampleur particulière parce que nous sommes une grande région agricole et, vous l'avez souligné, une grande région d'élevage.

Essayer de reprendre les différents points de votre intervention. Alors sur la dégradation de la balance commerciale, la compétitivité de nos industries agroalimentaires, oui, je vous rejoins, nous aurons sans doute cette année, pour la première fois je crois depuis 1978, un déficit commercial agricole, ce qui marque le caractère historique de la situation que nous vivons. Alors vous dire, mais ce n'était pas sous-entendu dans votre propos, mais pour rappeler à celles et ceux qui nous écoutent, s'il y en a encore à cette heure-ci, en tout cas s'il y en a déjà à cette heure-ci, il faut d'abord rappeler que la Région ne fixe ni les accords de libre-échange, ni les tarifs douaniers, ni bien entendu les conditions de la concurrence.

En revanche, ce que la Région Bretagne peut faire et fait finalement, c'est renforcer la compétitivité de nos entreprises pour qu'elles tiennent dans la tempête. Concrètement, sur l'amont, c'est-à-dire sur les fermes bretonnes, nous avons renforcé Agri-Invest, notre dispositif dédié à l'investissement dans les filières, notamment pour renforcer leur autonomie et être moins dépendant des secousses et des tumultes internationaux. Et avec ma collègue Laurence FORTIN, nous soutenons la décarbonation et l'amélioration de nos usines industrielles grâce au pass IAA, ce sera plus de 50 millions sur ce mandat.

Sur l'hémorragie du cheptel et la situation des éleveurs, là aussi vous avez donné des chiffres très précis. C'est une situation que nous connaissons, que nous voyons chaque jour sur les différents bancs de cet hémicycle, sur le terrain. Trois réponses régionales ont aujourd'hui été actionnées. Un, l'accompagnement à l'installation et à la transmission, parce que le renouvellement des générations est notre première bataille. On a augmenté la DJA, vous l'avez vu, de 36 %, elle est passée à 30 000 euros, créé une aide spécifique de 8 000 euros pour les nouveaux éleveurs, pour les bovins allaitants. Ça, c'est le premier point sur le renouvellement des générations.

Le deuxième sur l'investissement dans les bâtiments et sur l'élevage en particulier, 85 % de nos aides aux investissements vont dans les fermes bretonnes qui sont concernées par de l'élevage. Et enfin, troisième point, c'est le manger breton. Ce n'est pas anecdotique, il a été question lors de nos échanges hier de relocalisation des achats et notamment de nos achats régionaux, c'est le troisième levier de notre action. « En toute saison, mangeons breton », c'est notre slogan d'une campagne de communication qui a plutôt été un succès. C'est aussi ce que fait la Région dans le choix dans ses investissements, Simon UZENAT nous l'a évoqué hier pour les 9 millions de repas servis dans les cantines de nos lycées.

Alors faut-il questionner notre modèle ? Oui, encore et toujours, et nous le faisons. L'agriculture bretonne, finalement, elle se réinvente continuellement, pas assez vite peut-être, pas assez radicalement pour certains, mais les choses bougent. Parfois par conviction, parfois aussi par nécessité, mais j'en ai la conviction : les choses bougent.

Alors dans la question vous avez cité les tenants d'une crise économique, sanitaire, mais vous n'avez pas évoqué peut-être l'enjeu climatique. Et pour moi, c'est sans doute le facteur premier de notre capacité pour produire : valoriser, transformer et donc nourrir demain. C'est aussi ce que nous rappellerons cet après-midi avec le président, dépasser la polarisation entre production et environnement-climat, dire aussi que nous évoluons dans un contexte national qui est incohérent, pilotage flou de l'action publique qui finalement l'affaiblit, la PPE, la SNBC, la SNANC, le grand réveil alimentaire. Nous réaffirmerons également l'efficacité régionale bretonne avec des filières économiques qui sont organisées, une capacité industrielle reconnue et qui fait notre fierté et rappeler aussi le poids de l'agriculture, de l'agroalimentaire

breton dans l'alimentation des Françaises et des Français. Rappeler enfin que les transitions ne se décrètent pas depuis Paris et donc faire confiance aux régions.

Et au final, ce que l'on pourrait voir et ce que vous avez évoqué comme étant une crise, ce n'est finalement qu'une transition en accéléré sous l'effet du climat, des attentes sociétales, des tensions internationales et des aléas sanitaires. Et en conclusion : oui, la situation est grave, oui, la Bretagne est en première ligne, mais non, nous ne sommes pas dans l'immobilisme. Bien évidemment, nous agissons pour les entreprises, pour les élèves et pour les prochaines générations qui vont reprendre le flambeau avec un slogan qui peut résumer notre action : « produire pour nourrir, produire durablement pour nourrir longtemps ». Merci à vous.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci beaucoup. Après le faux départ de Stéphanie STOLL, Stéphanie STOLL.

Stéphanie STOLL

Ce sera en français. Monsieur le Président,

La veille de notre dernière session, l'Office public de la langue bretonne publiait les chiffres de la rentrée pour l'enseignement bilingue. Ça donnait 19 978 élèves de la maternelle à la terminale en tenant compte de l'académie de Rennes et de celle de Nantes. Ce n'était pas une bonne nouvelle, car pour la première fois depuis 1977, l'enseignement bilingue a perdu des élèves malgré l'ouverture de huit sites supplémentaires en primaire. Dans le détail, ça fait sept dans le public, une école Diwan, dans l'enseignement catholique une fermeture était compensée par une ouverture. Et à cela s'ajoute un collège Diwan en Ille-et-Vilaine et une classe de 6^e au collège catholique de Questembert. Les difficultés que rencontre Diwan depuis plusieurs années, on en parle souvent, ça ne suffit pas à expliquer la situation. Les travaux de l'Office public de la langue bretonne apportent des analyses précises. Je vais relever quatre points.

D'abord, depuis 2020, l'enseignement public et l'enseignement catholique accusent un décrochage dans la réalisation des ouvertures des filières qui sont inscrites dans leur plan de développement. Dans le public, on est passé de 58 % à 20 % seulement et dans le catholique de 29 % à 5 %. Par ailleurs, alors qu'en 10 ans le nombre d'élèves de CM2 a augmenté de 50 %, on est passé de 1 100 élèves de CM2 à 1 600 élèves de CM2, l'État n'ouvre chaque année que quatre postes au concours de professeur. Et ça permet tout juste d'étaler les départs. Le troisième point, c'est que, alors que l'enseignement gagne 130 élèves à cette rentrée, l'association des parents d'élèves du public Div Yezh estime que, malheureusement, 1 000 élèves dans la même période ont quitté la filière. Et parmi les causes principales, il y a l'absence d'enseignants bilingues dans de nombreuses classes primaires et aussi l'absence de continuité au collège et au lycée. Dans le quatrième point, c'est dans l'enseignement catholique, le nombre d'élèves a baissé de 400 depuis 2020, alors que l'enseignement public, qui évolue dans les mêmes contextes, en gagnait 1 600 sur la même période.

Ces derniers jours, nous avons également appris que l'État rechignait, et là c'est un euphémisme, à mettre en place cette licence de professeur des écoles bilingues français-breton, alors qu'il le fait pour le Corse ou pour le Basque. Et puis on peut aussi parler de ces quatre nouvelles familles, à Saint-Brieuc, à Rennes, à Lorient, à Caen, auxquelles la République, la République c'est notre République, a interdit de prénommer leur bébé Fañch avec un *tilde*. Et les Bretons, les Bretonnes, ils le répètent à longueur d'enquête, c'est leur désir de connaître et de transmettre le breton et c'est l'enseignement bilingue à parité horaire ou par immersion qui est le vecteur indispensable de cette transmission.

Depuis 50 ans nous avons travaillé dur, il y a nous les élus, mais il y a d'abord la société civile et les responsables associatifs pour nous doter des outils de politique publique qui vont bien. À notre niveau, il y a le plan de réappropriation linguistique qui a été voté ici il y a deux ans et aucune autre collectivité en Bretagne ne porte encore d'ambition aussi claire que celle énoncée dans ce document. Votre vice-

présidente nous a rassuré en commission sur la tenue des actions et des engagements financiers qui sont inscrits dans le document et on voit bien que la Région Bretagne est au rendez-vous.

L'autre document important, c'est la convention État-Région qui a été signée en grande pompe. Le Premier ministre avait même fait le déplacement en mars 2022. Une ambition : 10 000 élèves de plus en 6 ans dans le bilingue. Ça fait 7 % de croissance par an. Et aussi la généralisation de l'initiation au breton dans toutes les classes de primaire en Finistère, dans la moitié du Morbihan, un quart dans les Côtes-d'Armor et un quart en Ille-et-Vilaine. Ça, c'était ce qui était prévu en Bretagne. Où on en est aujourd'hui ? On n'y est pas. Et alors que pendant ce temps-là, en Corse, le rectorat, la collectivité de Corse, se donnent vraiment les moyens de généraliser l'enseignement bilingue et immersif du corse, et nous, on ne peut pas se contenter de déplorer passivement que chez nous, les autorités académiques ne tiennent pas leurs engagements. Les promesses n'engagent pas ceux qui les écoutent, elles engagent ceux qui les énoncent. Et elles nous engagent nous aussi, qui les ont reçues, à exiger sans relâche leur réalisation.

Et vous devinez, Monsieur le Président, qu'à l'issue des rentrées 2022, 2023, 2024 et 2025, on était déjà loin des 7 % de croissance annuelle, j'étais déjà profondément irritée par le non-respect des promesses de l'État. Mais voyons aujourd'hui le côté positif de la situation et attachons-nous à notre volonté commune. La convention spécifique est toujours d'actualité. Il nous reste trois rentrées scolaires à préparer : 2026, 2027 et 2028. Et je voudrais savoir, Monsieur le Président, vous qui êtes personnellement signataire de la Convention État-Région, quel est votre plan pour obtenir que le rectorat respecte les engagements de l'État pour l'enseignement bilingue breton-français et aussi pour la généralisation de l'enseignement de la langue régionale, la langue bretonne, c'est en Finistère, en Morbihan, en Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine ? Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. À part devenir Premier ministre, je ne vois pas comment je vais faire avancer le truc vite. Je plaisante. Je passe la parole à Nil CAOUISSIN pour la deuxième question qui concerne aussi notre politique linguistique et je vais y répondre après.

Nil CAOUISSIN

Alors effectivement c'est sur la même thématique que celle de Stéphanie STOLL, ce sera en breton cette fois, on n'a pas fait exprès.

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

Monsieur le Président,

Nous avons voté dans cet hémicycle à l'unanimité un plan de réappropriation linguistique. Force est de constater qu'il n'a pas porté ses fruits, l'objectif de 30 000 élèves dans les filières bilingues en 2027 n'est plus atteignable. Et pire, le nombre d'élèves scolarisés a régressé lors de la dernière année scolaire. La Région n'est pas en cause, elle a fait sa part du contrat, mais l'État, lui, ne fait pas sa part du contrat. Il est défaillant sur la formation des enseignants, sur la gestion des effectifs et ne veille pas au respect de ses propres engagements. Bien sûr, tout n'a pas été noir ces dernières années, mais les réussites ne sont pas exploitées comme elles devraient l'être. Ainsi, la licence pour enseigner en bilingue à Brest, malgré son succès, n'a pas été ouverte sur un deuxième site. On comptait pourtant en 2024 261 demandes pour 30 places. Ce n'est pas le manque de demandes pour ce dispositif qui freine son développement, c'est un manque de volonté.

La réussite du plan régional repose en grande partie sur les engagements de l'État, engagements sur lesquels nous n'avons pas de prise directe. Alors, face à cette situation, deux attitudes sont possibles. La première serait de baisser les bras en actant le non-respect des engagements et en arguant du manque de leviers à notre main. Mais la deuxième attitude, c'est d'accélérer en renforçant notre propre plan de politique linguistique, en allant chercher l'État sur chacune de ses responsabilités. Des acteurs associatifs

font d'ailleurs ce pari et ont engagé une procédure judiciaire contre l'État. Nous ne sommes pas impuissants pourtant. Le rapport de force politique peut changer la donne.

En effet, regardons le Pays basque Nord, où la majorité des élèves de maternelle sont dorénavant scolarisés en basque, où l'immersion est pratiquée ouvertement et officiellement dans les écoles publiques. Le Pays basque, ce n'est pas la Bretagne, mais c'est également la République française. Regardons la Corse, où le recteur proclame que la connaissance de la langue corse serait une compétence fondamentale et donne l'impulsion à une accélération du développement de son enrichissement. Alors la Corse, ce n'est certes pas la Bretagne, mais c'est aussi la République française. Ce qui est légalement possible là-bas doit être possible ici. À nous de construire le rapport de force politique qui nous le permettra, avec les acteurs de la langue bretonne, les parents d'élèves, les jeunes enseignants, artistes, formateurs, bénévoles. En effet, ils et elles ont des choses à dire, des idées pour faire plus et pour faire mieux.

Au-delà de l'enseignement, la question est aussi celle de la place du breton dans la vie. Dans les centres de loisirs, les programmations culturelles, dans les médias, dans les familles et même dans les musiques diffusées dans les commerces. Si nous ne pouvons pas tout faire, nous pouvons tout de même faire plus et mieux. Le prochain budget régional sera une étape importante pour montrer quelle est la réaction de la Région Bretagne à l'enlisement de la convention pour les langues de Bretagne. Êtes-vous prêt à donner un coup d'accélérateur à la politique linguistique régionale pour stimuler les acteurs associatifs et professionnels et à contribuer ainsi à un rebond du mouvement de réappropriation linguistique ? Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Trugarez, merci beaucoup. Merci, chers collègues. Je vais voler la parole à Kaourintine HULAUD et je vais vous apporter quelques éléments de réponse en vous remerciant tous et toutes de votre mobilisation qui, je crois, rassemble notre hémicycle pour défendre nos langues. Mais ne gâchez pas tout cela, s'il vous plaît. Je vous ai dit qu'on se reverra en février prochain. On se reverra en février prochain là-dessus. Je pense que je n'ai pas besoin de redire ici que la Région Bretagne a fait de ses langues un pilier pour notre cohésion, pour notre vivre ensemble, pour notre identité. Continuez comme cela, je pense que c'est formidable pour l'image que nous donnons de la Bretagne. Je me permets de vous redire que le travail de compromis et d'entraînement d'un collectif, ça se travaille. Et nous allons y travailler avec vous et on n'enlèvera rien au travail que vous avez mené et apporté au collectif. Et permettez-moi de répondre aux deux collègues qui m'ont interpellé.

Nous avons tous et toutes à assumer nos responsabilités en accompagnant et en stimulant l'écosystème du breton et du gallo. C'est indispensable de le vivre au quotidien, de le vivre dans notre vie de tous les jours, en accompagnant et en renforçant les associations, les enseignants, les artistes, les éditeurs, mais aussi les parents et les autres collectivités de la Bretagne à 5 pour faire en sorte que le breton, le gallo, soient présents dans notre vie quotidienne, et vivants encore une fois au niveau des langues entendues, parlées partout en Bretagne.

Moi je crois à cette dynamique et je crois encore une fois que cela peut se vivre avec passion, mais aussi avec sérénité, car nous avons beaucoup d'acteurs qui reflètent cette modernité de l'intégration du breton et du gallo dans notre vie quotidienne. C'est important de le dire, de le redire. Bien entendu, les artistes sont en première ligne. Il suffit de voir l'organisation du concert Breizh a Live en septembre à Carhaix avec la troupe autour de Gwennyn qui a organisé tout cela et l'énergie, le dynamisme et le public qui a répondu présent. Il suffisait d'aller aux Victoires de la Bretagne à Brest il y a quelques jours pour échanger avec Matmatah et avec Miossec pour voir combien ils ont envie de continuer à apporter leur énergie et pour le coup leur expérience pour développer notre bretonnitude au quotidien et puis de faire en sorte que nous ayons, partout là où nous vivons, la possibilité d'apprendre. C'est l'engagement que nous avons pris avec ce plan de réappropriation des langues qui permet d'accompagner des structures partout sur le territoire pour former. Former des adultes, former des enfants, former celles et ceux qui veulent apprendre, parce que c'est indispensable de pouvoir le faire, soit dans des cours individuels, soit dans

des cours collectifs, soit par les nouvelles plateformes que nous avons pu ouvrir. Et je rappelle le succès que nous avons eu avec cet apprentissage en ligne sur les téléphones et tablettes.

C'est important de continuer, mais nous savons que le nerf de la guerre, il est aussi, au-delà du monde associatif, au-delà des structures d'accompagnement et de formation que nous avons soutenues et que nous continuons de soutenir, nous avons le troisième pilier qui est le sujet de l'école, je vais y revenir. Pour ce qui concerne nos moyens, bien entendu que le plan de réappropriation des langues avait un volet, a un volet financier important. Nous y avons consacré un saut budgétaire entre 23 et 25 de 15 %. 1,5 million d'euros supplémentaires. Nous y avons ajouté, encore une fois, au cours de l'année qui vient de passer, 600 000 euros supplémentaires malgré le contexte de difficultés financières et de coupes budgétaires que nous avons vécu.

2026, ce sera une année de stabilité. Nous n'aurons pas de baisse de ce budget. Mais effectivement, il faut se le dire en face, nous n'aurons pas la capacité de continuer à aller prendre sur les budgets des autres collègues pour augmenter un budget qui devra continuer sa course vers une forme de développement et d'augmentation, mais qui ne pourra pas venir en augmentation sur l'année qui vient, je le dis avec responsabilité. Mais nous maintiendrons nos lignes et nous ferons encore une fois preuve d'une énergie à la hauteur de l'engagement qui est la nôtre. Nous avons aussi besoin d'entraîner, cela a été très bien dit il y a quelques instants par Nil CAOUISSIN, parce que nous avons besoin de faire en sorte que l'ensemble des acteurs se mobilisent. Si au fur et à mesure que nous augmentons nos budgets ou que nous réussissons à les maintenir, d'autres sont en réduction, nous allons vivre des moments forcément difficiles.

Et puis enfin, je viens au sujet de l'école. Vous l'avez dit, Stéphanie STOLL, c'est un sujet sur lequel il faut être mobilisé et qui a été signé par un Premier ministre en Bretagne, permettant de générer beaucoup d'espoir pour tous. Et il convient de dire que l'État n'est pas au rendez-vous. Si nous, nous sommes au rendez-vous de nos promesses, si on prend le plan de réappropriation des langues, si on prend le contrat signé avec l'État, cette convention spécifique signée avec l'État, nous cochons toutes les cases, y compris dans de la formation, chère Kaou, que nous avons mise en place pour compléter les étudiants en PPPE d'une formation supplémentaire le soir ou pendant les périodes où ils n'ont pas cours pour pouvoir accompagner leur mise à niveau pour qu'ils puissent être enseignants bilingues dans les écoles en Bretagne. Tout cela, nous l'avons fait. Mais il y a un trou dans l'ensemble de l'action que nous devons réaliser, c'est effectivement le travail pour former les enseignants et proposer aux enseignants de pouvoir enseigner justement en Bretagne.

Nous avons parlé du PPPE à Brest, sujet important. Paul MOLAC, Kaourintine et tous les autres, vous êtes mobilisés et je suis mobilisé, d'une part pour que ce PPPE soit maintenu, d'autre part pour qu'il bénéficie du fastrak. Et vous savez que ce sujet n'est pas automatique au regard des réformes en cours sur la LPE. Ce point est très important, notamment par rapport au public qui entre dans la formation PPPE, qui est complémentaire à la LPE, et j'y viens dans un instant. Nous avons évoqué hier les postes à profil. Il est important que nous restions mobilisés là-dessus. Il y a eu beaucoup d'actions convergentes pour faire bouger les choses, mais ce n'est pas terminé. Et puis enfin, il y a cette LPE, et je peux vous annoncer ce matin, après échange avec différents interlocuteurs et dernièrement avec la rectrice hier, que nous aurons bien les 20 postes LPE bilingues à Rennes dans le quota de septembre prochain, donc de fait dans Parcoursup dans les prochaines semaines.

Tout n'est pas réglé, notamment sur le quota d'heures en breton. Si on fait une LPE avec une heure de breton par semaine, ça ne donne pas la même chose qu'avec 3 heures, 4 heures ou 5 heures. Il y a aussi le niveau d'entrée qui sera regardé et sur lequel nous devons être exigeants. Même si j'ai entendu les propos de Stéphanie STOLL sur le vivier disponible, il faut être exigeant si nous voulons être exigeants pour les enfants qui auront les enseignants devant eux dans les années qui viennent. Et nous savons que quand on est en formation à plein temps, il est difficile de faire les enseignements supplémentaires proposés sur les deniers de la Région Bretagne pour compléter le niveau de formation.

Donc ce point-là est une victoire, mais une victoire qui mérite d'être confirmée par des avancées supplémentaires. Je l'ai dit à la rectrice, je l'ai dit à la ministre GATEL et nous l'avons dit bien entendu à

tous les interlocuteurs que nous avons au niveau de l'État et nous aurons à poursuivre l'action. C'est aussi la raison pour laquelle j'ai demandé à réunir formellement le comité de suivi de la convention spécifique. Ce comité de suivi de la convention spécifique permettra le 18 décembre de mettre les choses à plat et en lumière. Et bien entendu, les propos que j'ai tenus ici, je les retiendrai dans le lieu de la réunion pour pouvoir redire encore une fois que cette convention n'était pas une convention pour calmer une crise ou pour préparer des élections. C'était bien une convention pour répondre à l'ambition et à l'aspiration bretonne. Parce que notre région, comme beaucoup d'autres territoires en Europe, doit défendre ses langues. Pas par conservatisme, mais au contraire pour nous projeter dans l'avenir. Pour nous projeter dans l'avenir en ayant cette manière de vivre et cette identité qui nous rend fiers et qui nous permet de vivre tous et toutes ensemble avec nos langues, avec notre culture, avec notre manière de vivre qui, encore une fois, n'est pas incompatible ni avec les valeurs de l'Union européenne ni avec les valeurs de la République, et je pense même furieusement le contraire : cela renforce encore une fois notre capacité de vivre ensemble et notre capacité de vivre l'altérité.

Alors le combat n'est pas terminé. Il faut continuer à s'engager de manière résolue, il faut continuer à avancer tous ensemble, et il y a beaucoup de sujets sur lesquels nous aurons à travailler, y compris avec les autres régions, y compris avec les autres territoires, y compris avec, encore une fois, l'ensemble des pays, régions et nations celtes avec lesquelles nous aurons notre deuxième forum qui sera organisé en février prochain, le premier s'était tenu dans cet hémicycle, le deuxième aura lieu à Édimbourg. C'est aussi comme cela que nous sommes capables de travailler notre singularité et de travailler nos coopérations et nos synergies avec les autres partenaires, que ce soit des cousins ou que ce soit des territoires européens, fiers de défendre encore une fois leur identité, leurs valeurs, leurs langues et leurs manières de vivre. Merci à tous et à très vite.

Applaudissements.

Nous poursuivons avec la question de Breizh a-gleiz, Valérie TABART.

Valérie TABART

Breizh a-gleiz

Monsieur le Président,

Il y a une semaine, le 3 décembre, la Commission européenne dévoilait un plan pour sécuriser les approvisionnements en matériaux stratégiques, alors que la Chine contrôle les deux tiers de ces ressources mondiales et 95 % de leur raffinage. Cette initiative européenne intervient dans un contexte de bascule majeur. Depuis le 9 octobre, la Chine subordonne ses exportations à l'obtention de nouvelles licences, ce qui s'apparente, selon le vice-président de la Commission européenne Stéphane SÉJOURNÉ, à un racket de renseignements relevant du secret industriel.

L'économie européenne est sous pression. La Chine peut mettre à l'arrêt, du jour au lendemain, de nombreuses lignes de production en Europe. La dépendance de l'Europe, résultat de la désindustrialisation, est presque totale, dépassant plus de 80 % pour la plupart des métaux essentiels. Or, ces matériaux entrent dans la fabrication de nombreux produits industriels : éoliennes, panneaux solaires et batteries sur lesquels repose la transition énergétique visant à sortir des énergies fossiles. La plupart des objets que nous utilisons dans cette salle, comme nos ordinateurs, smartphones, en contiennent. Ils sont également au cœur des technologies de défense.

En première ligne de cette stratégie européenne se trouve notre région. Car dans les entrailles de la Bretagne gît une richesse minéralogique remarquable issue d'une histoire géologique de plusieurs centaines de millions d'années, laquelle a forgé le Massif armoricain. Sous nos paysages bretons, héritiers de chaînes montagneuses et domptés aujourd'hui par l'érosion, on oublie souvent les gisements métallifères exceptionnels nés de ces grands bouleversements géologiques. Il n'y a qu'à regarder la carte du Bureau de recherche géologique et minière, BRGM, sur le potentiel minier de la France métropolitaine,

pour être frappé par la représentation de deux zones géographiques majeures : le Massif central et notre Bretagne.

Après un long passé minier, la Bretagne est à nouveau sollicitée pour relancer une activité extractiviste sur son sol avec trois permis exclusifs de recherche minière, PERM, portant les noms de divinités celtiques : Epona, Taranis et Bélénos, les deux premières se situant dans la région administrative. Ces PERM viennent d'être accordés avec la publication de l'arrêté au journal officiel il y a deux jours, le 10 décembre. Habitants, élus, acteurs socioprofessionnels des territoires du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine concernés sont inquiets, et pour beaucoup défavorables au développement de ces projets. Ils le font savoir au travers de collectifs et se sont largement exprimés lors de la consultation publique pourtant menée exclusivement sous forme numérique dans un délai court avant l'été.

Le bilan environnemental d'une mine est alarmant. Vorace en eau et en énergie, dépendante de produits chimiques pour extraire un métal présent en infime quantité dans la roche, générant des résidus toxiques dans des bassins à risque, avec une nocivité durable sur les sols et dans les eaux. Des députés ajoutent le risque radioactif accru dans un sous-sol breton déjà exposé au radon. Du temps des trois permis de recherche minière de la société Variscan, aujourd'hui abandonnés, un vœu de la Région avait été adopté en 2017 pour en demander l'abrogation. Pourtant, peut-on se satisfaire de délocaliser notre responsabilité environnementale et sociale alors même que l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, l'OEB, estime à 963 kilos par an la quantité de métaux nécessaires à chaque Bretonne et chaque Breton, soit près d'une tonne de matières minières importées par habitant et habitante ?

À plusieurs reprises dans notre hémicycle, le groupe Breizh a-gleiz a porté le débat sur l'extractivisme et la réindustrialisation. Dès février 2022, avec la question orale de Christian GUYONVARCH sur le lithium, en décembre 2022, lors du discours de politique générale d'Aziliz GOUEZ, appelant à réinventer notre imaginaire industriel. Notre collègue Christine PRIGENT a également porté un vœu adopté en décembre 2024 à propos des projets miniers actuels. Pour le groupe Breizh a-gleiz, il s'agit d'affronter une tension majeure entre la nécessaire réindustrialisation de l'Europe et l'exigence de soutenabilité. Notre modèle de développement actuel nécessite l'équivalent de près de trois planètes et selon des scientifiques, sept limites planétaires sur neuf sont déjà dépassées. Le sujet minier doit être abordé dans le cadre d'une trajectoire exigeante de sobriété, associée à une stratégie de développement du recyclage encore à un stade embryonnaire aujourd'hui. Il est revenu certes à l'État de décider de l'octroi de ces PERM. Mais le sujet des miniers est complexe. Il croise des intérêts européens et régionaux et fait s'entrechoquer des enjeux de souveraineté et de durabilité. La réponse doit être largement construite et partagée pour être légitime. C'est pourquoi nous estimons qu'un large travail démocratique doit traverser la société bretonne.

Monsieur le Président, puisque cette question engage à la fois l'avenir stratégique de l'Europe et celui de notre territoire breton, et compte tenu des compétences de la Région, êtes-vous disposé à inscrire la question minière dans la révision du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET ? Et êtes-vous prêt à engager un large débat public en Bretagne sur le sujet minier ? Et si oui, de quelle manière ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Pour vous répondre, parole au vice-président PICHON.

Ronan PICHON

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci Monsieur le Président, Madame TABART, Madame la Conseillère régionale,

Votre question soulève avec justesse un enjeu majeur pour notre territoire, celui de la conciliation entre les impératifs de la transition écologique et ceux d'une souveraineté industrielle européenne. La Bretagne et l'ensemble de l'Europe se trouvent aujourd'hui confrontés à un dilemme. Nous devons nous affranchir des dépendances en matière de technologies et de matières premières de pays tiers qui ne sont pas

forcément nos amis. Vous avez cité la Chine, on pourrait rajouter les États-Unis d'Amérique et la Russie à la liste par exemple. De l'autre, nous ne pouvons pas ignorer les conséquences environnementales et sociales des projets miniers ni accepter que notre transition se construise sur l'exploitation débridée de ressources naturelles. Et le sous-sol du Massif armoricain est réputé receler des minéraux aujourd'hui convoités, vous l'avez pointé, ce qui nous place en première ligne effectivement.

Notre ambition politique est claire : bâtir un modèle économique et sociétal qui respecte les limites planétaires et préserve le vivant, ce n'est pas une simple déclaration d'intention, mais une boussole qui doit guider l'ensemble de nos politiques publiques dans le cadre des compétences qui sont les nôtres. Nous refusons l'illusion d'une extraction minière propre. Toute extraction des ressources a un coût pour l'environnement. Il est de notre devoir de le minimiser et de l'éviter dès que possible. La transition écologique et énergétique exige une transformation profonde de nos modes de production et de consommation. Nous devons réduire nos déchets, encourager le réemploi, développer les *low-tech*, l'économie circulaire, développer aussi les politiques de sobriété et plus largement limiter notre empreinte écologique.

Pour autant, les outils de cette transition nécessitent aussi des matières premières et des matériaux stratégiques. La question n'est donc pas de savoir si nous devons en extraire, mais comment le faire sans reproduire les erreurs du passé, et j'ajouterais même les erreurs du présent, parce que nous n'en sommes pas tout à fait sortis. Nous ne pouvons accepter que notre confort repose sur l'exploitation de ressources naturelles dans des conditions sociales et environnementales indignes, mais loin de nos regards, ni nous retrouver totalement dépendants d'une poignée de pays qui ne sont pas forcément nos amis et qui n'ont pas forcément notre bien-être comme objectif.

Face à cette complexité, notre position est sans ambiguïté : toute extraction doit faire la preuve de sa nécessité et le cas échéant doit se faire dans le respect strict des écosystèmes et en concertation avec nos concitoyens et concitoyennes. Je vous rejoins donc sur la question du débat citoyen, nous avons vu les débats autour des permis exclusifs de recherche minière, PERM, et notamment ceux portés par Breizh ressources auxquels l'État vient de donner un feu vert cette année. Le président et moi-même, nous avons échangé avec les associations locales qui étaient impliquées dans ce débat et nous partageons leurs interrogations, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ces consultations organisées à l'échelle locale et dématérialisées. Les projets miniers interrogent de nombreux pans de nos politiques publiques et de nos choix en tant que société. C'est en ce sens que nous avons voté le vœu porté par notre collègue Christine PRIGENT il y a un an quasiment jour pour jour, vœu qui exprime une opposition à l'extension et à l'ouverture de nouvelles mines dans les zones protégées ou les aires d'alimentation de captage d'eau potable, et qui demandait à l'État d'assurer la concertation sur ces projets de manière transparente et démocratique. Nous avons été modérément entendus. Les seuls groupes à l'époque à s'y être opposés étaient les groupes Rassemblement national et Hissons haut la Bretagne.

Je le redis, la Région ne soutiendra aucun projet incompatible avec nos objectifs de protection du vivant et de reconquête de la qualité de l'eau. Je dois également rappeler que la compétence de délivrance de permis minier est aujourd'hui une compétence de l'État. La Région n'a pas vocation à autoriser ou interdire un projet minier, ce n'est pas dans nos prérogatives, mais nous pouvons contribuer au nécessaire travail démocratique au sein de la société bretonne, notamment en exprimant notre position sur le sujet, ce que je viens de faire au nom de la majorité.

Pour ce qui est de votre interrogation sur le SRADDET, je dois rappeler que les projets miniers relèvent du Schéma régional des carrières qui est porté par l'État, et donc pas par le SRADDET. Le SRADDET définit un cadre, notamment un cadre de règles environnementales, y intégrer les enjeux en lien avec les questions minières ne peut se faire que dans le cadre d'une révision et pas d'une simple modification. Cette révision adviendra sans doute lors du prochain mandat et elle devra s'appuyer sur les résultats d'une démarche de concertation large et démocratique. Pour nous, un débat démocratique doit avoir des conséquences. Le SRADDET et sa révision sont des sujets qui ont des conséquences. C'est donc l'ensemble de la révision à venir et le travail d'élaboration de cette révision qui doit s'inscrire dans un débat démocratique. Les enjeux miniers et leurs conséquences doivent faire partie des sujets qui seront mis en

débat à cette occasion. C'est dans ce cadre que le Conseil régional de Bretagne a toute sa place pour engager un véritable débat public autour des enjeux pour la Bretagne et dans le cadre des prérogatives du Conseil régional. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci à Ronan PICHON d'avoir exprimé ici à nouveau la ligne de la majorité. Le sujet que vous abordez, Madame TABART, parle des métaux et terres rares. Effectivement, ce sujet minier est très prégnant dans le débat actuellement, il faut le regarder et nous le ferons, comme l'a indiqué Ronan PICHON. Mais je voudrais dire ici qu'il y a un autre sujet qu'il faut continuer à regarder, c'est que le premier matériau qui circule en Bretagne, ce n'est pas les métaux rares, le lithium ou l'or. Le premier, c'est le gravier et le sable. Et ce sujet du gravier et du sable, il ne peut pas être mis de côté. Tout le monde aspire à avoir son logement, tout le monde aspire à voir les villes être bien aménagées, qu'elles soient rurales ou urbaines. Et ce sujet mérite d'être regardé, là aussi, avec beaucoup d'objectivité et beaucoup de transparence. Et donc ce débat avec l'opinion publique, il doit se faire aussi sur ce sujet de ces matériaux de construction indispensables à notre vie au quotidien.

Merci encore une fois de cette réponse. Nous laissons la parole au dernier groupe qui, dans le tirage au sort, s'exprime pour les questions orales. Monsieur DE SALLIER DUPIN, Madame LE BRUN, Madame LE BRUN, Monsieur DE SALLIER DUPIN, je vous laisse la parole. Madame LE BRUN, apparemment... Non, Monsieur... Comme vous voulez.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Comme nous attaquons l'opposition, on va y aller.

Monsieur le Président,

J'ai cinq minutes, règlement intérieur, pour présenter ma question. Je vais donc les utiliser. Et avant de la présenter, et parce que cela semble malheureusement nécessaire, je vais répondre à la question qui vous est chère : « d'où parles-tu camarade ? »

Je pose cette question d'abord comme n'importe quel conseiller régional qui en a le droit et le devoir. Le devoir de s'intéresser aux services et aux agents. Et accordez-moi ce crédit, je le fais depuis le début de notre vie de conseillers régionaux à tous les deux, depuis 2010. C'est mon devoir de m'intéresser à la vie des services et mon droit de contrôler votre action comme président de l'exécutif, car, et ce n'est pas une insulte que de le rappeler, vous tenez votre mandat de président de cette assemblée. Par ailleurs, mon devoir et mon droit sont d'autant plus importants que, parce que c'est votre volonté et celle de votre majorité, la présidence de la commission des finances a été confiée au premier groupe de l'opposition et que c'est moi qui ai été élu. Et le champ d'action de la commission des finances s'étend également aux ressources humaines.

« D'où parles-tu camarade ? » Je parle également comme quelqu'un qui a vécu pendant sept ans de sa vie professionnelle comme agent, contractuel certes, dans les collectivités territoriales. J'en connais de l'intérieur les usages, les devoirs et les contraintes. C'est pourquoi j'anonymise volontairement mon intervention, car le phénomène auquel je fais allusion est bien collectif. Il ne s'agit pas d'aborder de questions individuelles, je sais que vous êtes chatouilleux sur ce sujet-là et je le comprends, presque autant que je suis chatouilleux sur les questions de leçon de morale. Voici donc les qualités et les défauts avec lesquels je vais poser ma question. Ma question s'inscrit uniquement dans un champ politique et dans les conséquences que l'évolution de l'organisation de votre administration peut avoir sur l'action de notre collectivité. Voici donc ma question :

Monsieur le Président, l'organisation de votre administration connaît d'importants changements depuis quelques semaines. Cela a commencé par la direction de votre cabinet, et je tiens à saluer ici Yvan LE MÉVEL qui nous écoute peut-être, si je le nomme, Monsieur le Président, c'est pour lui dire mon amitié. Il s'agissait là d'un départ en retraite. Cela a continué avec le départ de votre directrice générale

des services, que je salue, et qui n'était arrivée ici qu'il y a un peu plus de quatre ans. Mais cela se poursuit avec le départ de leurs postes de directeurs généraux adjoints en nombre suffisant pour que cela soit significatif et que cela appelle explication. De façon évidente il ne s'agit pas d'un hasard, mais bel et bien d'une stratégie, mais au service de quelle politique ? Et c'est là le cœur de mon intervention.

Dans le même temps, vous affirmez vouloir revenir aux effectifs d'agents de début de votre mandat sans que vous ayez donné un sens politique, allez, autre que budgétaire, à cette volonté. Enfin, lors de l'une de nos dernières réunions de la commission des finances, votre rapporteur général nous a expliqué que la baisse démographique dans les lycées et l'éventuelle fermeture de quelques-uns d'entre eux serait l'occasion de faire des économies de masse salariale.

Nous vous l'avons dit plusieurs fois, Monsieur le Président, nous pensons que vous n'affichez pas de changement politique réel et durable, malgré les difficultés financières de la nation et de la Région qui vont marquer les décennies à venir. Mais cette réorganisation des services ressemble quand même sérieusement à l'exécution d'un agenda caché. C'est cet agenda que nous souhaitons connaître, car notre assemblée a le droit de savoir à quoi va servir ce que d'aucuns pourraient qualifier de coup de balai, voire de révolution de palais. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Monsieur DE SALLIER DUPIN,

Effectivement, nous siégeons ensemble depuis 15 ans. Ça pourrait faire un vieux couple ou un duo. Ça fait en tout cas une histoire commune. Vous l'avez dit, nous avons en tant qu'élus des devoirs et des droits et je les respecte profondément. Mais il y a autre chose que je respecte profondément, c'est le principe dans toutes les collectivités de la République de préserver et de tenir éloignés nos collaborateurs, nos agents, de nos débats politiques. Vous le savez, c'est un principe sur lequel je ne suis pas chatouilleux, sur lequel je suis attaché à faire respecter cela au quotidien et je vous ai déjà entendu lors d'une dernière session intervenir en interpellant personnellement la nouvelle directrice de la communication, et nous avons exprimé, Stéphane PERRIN a pu exprimer combien nous trouvions ça et déplacé et hors cadre. Et je vous ai dit hier en tête-à-tête dans un couloir que j'espérais voir cette question posée autrement pour éviter d'indisposer nos collaborateurs qui, encore une fois, n'ont pas à participer de près ou de loin à nos joutes, à nos débats, si agréables soient-ils.

Je le dis parce que nous ne connaissons pas la vie de nos collaborateurs, nous n'avons pas à connaître la vie de nos collaborateurs et ils n'ont pas à être embarqués dans nos débats et embarqués dans nos combats politiques. Je veux d'ailleurs leur dire, à ces hauts fonctionnaires, qu'ils ont bien entendu ma reconnaissance, qu'ils ont, je crois, la confiance de tous les bancs ici. Et je tiens à leur dire que nous les remercions pour leur action et j'espère qu'ils nous excusent collectivement pour ce moment pénible d'instrumentalisation politique.

Vous dire enfin que nous avons effectivement le devoir de contrôler l'action de l'exécutif, effectivement le devoir d'être transparent, et c'est la moindre des choses, à tout instant dans l'ensemble des sujets qui sont les nôtres. Et donc, je veux redire avec force que lorsque j'ai exprimé que nous serions au même effectif à la fin de mandat qu'au début, c'est non pas seulement un sujet budgétaire, même si bien entendu la maîtrise de la dépense publique est quelque chose d'important, mais un projet politique que j'assume et qui a été mis en œuvre avec beaucoup d'énergie par la directrice générale des services et l'ensemble de son équipe, permettant d'assurer l'exemplarité et l'efficacité de cette maison dans un moment où les citoyens nous regardent et nous interpellent. Ça s'appelle l'efficacité et l'exemplarité du service public et nous devons tenir cette règle.

Ce n'est pas une équation budgétaire, c'est encore une fois une obligation, une impérieuse obligation de nous questionner sur nos méthodes, sur notre travail, sur notre manière de faire. Ça demande beaucoup d'énergie de la part de la direction générale, beaucoup d'énergie de la part des cadres intermédiaires, et de fait beaucoup d'énergie pour les collaborateurs qui, dans cette maison, qu'ils soient titulaires ou vacataires, sont dans des situations par moments d'inquiétude sur leur avenir. D'inquiétude y compris

sur leur avenir quand, étant titulaires de la fonction publique, ils n'ont pas de risque sur leur poste, mais ils ont des risques sur leur métier. Et c'est un sujet complexe, un sujet même par moments douloureux, qu'il convient de regarder avec beaucoup de sérieux. Et je sais que dans la fonction qui est la vôtre de président de la commission finances, et dans les débats que vous avez avec Stéphane PERRIN-SARZIER et l'ensemble des collègues, vous êtes aussi attaché à ce que l'on préserve le bien-être de nos collaborateurs, tout en les accompagnant dans les évolutions nécessaires pour que cette maison, Conseil régional de Bretagne, assume les politiques publiques qui sont les nôtres.

Et je veux saluer au-delà de l'administration, effectivement, l'engagement de Stéphane PERRIN-SARZIER dans son dialogue avec les partenaires sociaux, les représentants du personnel, les syndicats, dans son dialogue avec l'ensemble des collaborateurs de cette maison, d'être en capacité de bien redire que l'ambition c'est la protection du service public. Parce qu'un service public efficace et exemplaire est plus solide, plus robuste, plus capable de traverser les crises qu'un service public qui aurait été mal embarqué dans des dynamiques qui, à un moment donné, viennent le desservir.

La deuxième chose que je voudrais dire ici avec force, c'est qu'il ne faut pas mélanger cette ligne que j'ai posée sur le sujet des effectifs fin de mandat versus début de mandat avec la démographie dans les lycées. J'ai toujours dit, nous avons toujours dit aux organisations du personnel, nous avons dit aux vœux, nous avons dit dans les différentes réunions internes, et nous avons dit dans plusieurs publications diffusées sur Kelenn, auxquelles vous avez accès, que l'effort était porté sur les services hors lycées. Hors lycées. Donc ne créons pas un trouble supplémentaire, il y a suffisamment d'inquiétudes et d'angoisses dans la société dans laquelle nous sommes pour ne pas en ajouter. Mais effectivement, le sujet de la démographie et le sujet de l'évolution des lycées nécessiteront des questionnements. Et c'est la raison pour laquelle, lorsque nous avons, chère Élisabeth, chère Kaou, chère Isabelle, choisi de positionner dans le lycée de Redon un IFSI, nous avons pu expliquer à nos agents que c'était aussi comme cela que nous étions capables de défendre l'emploi public dans les territoires, avec des adaptations, des réorganisations, des ajustements qui, par moment, sont vus comme une forme de perte de confort ou de perte d'habitude qui ne sont pas toujours bien vécues. Là aussi, il faut beaucoup de courage et de professionnalisme à l'ensemble de nos collaborateurs des cadres intermédiaires jusqu'à la direction générale pour entraîner tout cela.

Enfin, sur votre dernier paragraphe, vous dire qu'il n'y a pas en région Bretagne un fonctionnement qui ressemblerait à celui d'un palais. Nous sommes une simple collectivité territoriale et je m'attache dans ma fonction et dans la fonction de mon exécutif à assumer de ne fonctionner que comme une collectivité territoriale, comme je le faisais quand j'étais maire, comme vous le faites, chers collègues, quand vous êtes dans les fonctions que vous assumez dans les territoires. Attention aux mots que nous utilisons. Ce sujet de palais, ce sujet qui laisse entendre que nous aurions une vie complètement déconnectée de la vie réelle abîme aussi les fonctions qui sont les nôtres, toutes nos fonctions. Et je ne doute pas que vous en êtes conscient, mais comme vous choisissez bien vos mots, ce n'est pas par hasard que vous avez utilisé ce mot-là.

Donc je le redis, nous sommes une collectivité attachée au débat, pourvu qu'il soit loyal, à la transparence, pourvu qu'elle ne soit pas intrusive dans la vie de nos collaborateurs et des hommes et des femmes qui servent la collectivité. Et il n'y a pas d'agenda caché et il n'y a pas de plan secret. Il y a l'action politique résolue, exprimée devant cet hémicycle et la capacité de vous dire le plus simplement possible ce que nous sommes en train de faire avec un objectif, préparer l'avenir de la Bretagne. Avec un objectif, protéger les Bretonnes et les Bretons en leur offrant le meilleur du service public dont nous avons la responsabilité de par la loi. Préparer l'avenir de la Bretagne en anticipant les chocs du changement climatique comme effectivement le choc démographique que nous sommes en train de vivre. Tout cela nécessite de remettre en permanence nos stratégies sur l'établi, de nous questionner en permanence sur les actions publiques que nous avons pu bâtir il y a 10 ans, il y a 5 ans ou il y a 2 ans. Mais c'est cela aussi la politique. C'est d'avoir des convictions qui sont inaltérables, solides comme le granit, avec des valeurs qui ne bougent pas et qui, j'espère, rassurent nos concitoyens, mais avec la capacité, comme tout élu qui assume ses

responsabilités, d'adapter les politiques publiques à la situation, qu'elle soit financière, qu'elle soit sociale ou qu'elle soit économique, c'est ce que nous faisons au quotidien.

Donc chers collègues, restons dans la droite ligne de l'ambiance qui permet à cet hémicycle de bien fonctionner et faisons en sorte de rejeter tout ce qui ressemble à des relents de complotisme ou d'agenda caché ou de manière de fonctionner qui ne serait pas conforme aux règles de la République. Ce n'est pas ma manière de faire et je continuerai de répondre de manière très transparente à vos questions et à celles de tous les collègues de tous les bancs. Madame LE BRUN.

Applaudissements.

Agnès LE BRUN

Hissons haut la Bretagne

Merci Monsieur le Président,

Vous avez déclaré récemment : « Notre ligne est simple, nous voulons que chaque euro serve la vie quotidienne des Bretonnes et des Bretons. » Et donc je vais vous parler de vie quotidienne.

Depuis des mois, nous alertons sur la montée des incidents dans et autour des lycées bretons, ainsi que dans les transports scolaires et les TER que la Région organise. Et depuis des mois, votre majorité répond la même chose : « la sécurité, c'est l'État ». Cette ligne, nous la connaissons par cœur, elle est propre à votre famille politique, mais elle devient indéfendable dès qu'on se confronte à la réalité. Le 17 septembre, pour ne citer que cette date, devant le lycée Bienvenüe de Loudéac, un élève s'est fait violemment passer à tabac, 12 mineurs ont été interpellés, et ce n'est pas un cas isolé, partout en Bretagne des intrusions, des regroupements violents, des tensions quotidiennes sont signalés aux abords immédiats des établissements. On pourrait citer Vannes, on pourrait citer Brest, etc. Dans les cars BreizhGo, les conducteurs tirent la sonnette d'alarme. Agressions verbales, comportements dangereux, absence de médiation. Dans les gares TER où transitent chaque matin des centaines de lycéens, la présence humaine et les dispositifs de sûreté sont largement insuffisants. Et à tout cela, votre réponse, conforme au discours habituel de gauche que l'on retrouve à Rennes, à Brest, etc., reste : « ce n'est pas notre compétence ».

Monsieur le Président, ce n'est plus une argumentation, c'est un prétexte. Car la Région est propriétaire des lycées, elle gère les accès, les abords, les équipements, elle organise les transports scolaires, elle finance le réseau TER, elle assure des millions de kilomètres de trajet quotidien pour les jeunes Bretons. Quand on gère les bâtiments, les trajets, les gares, les cars et les circulations, on ne peut pas expliquer que la sécurité serait le problème des autres. Et il y a là un paradoxe politique que vous ne pouvez plus masquer : vous réclamez plus de décentralisation, plus de pouvoir, plus d'autonomie, et dès qu'une responsabilité devient sensible vous renvoyez tout à Paris. On ne peut pas dans la même phrase défendre la Bretagne puissance régionale et refuser d'assurer la sécurité des lycéens dans les cars qui portent le logo de la Région. Je vous recite, vous avez déclaré : « Je n'ai ni tolérance ni angélisme face à ceux qui menacent la tranquillité publique. »

Mais vos annonces sont ponctuelles, fragmentaires, souvent réactives, mais jamais stratégiques. Ainsi, vous avez débloqué soudainement 300 000 euros pour tenter d'éteindre la colère des chauffeurs et des personnels en grève. D'où les sortez-vous et à quoi vont-ils servir ? Nous avons eu une réponse partielle en commission permanente. Il s'agira, si j'ai bien compris, de financer des horaires supplémentaires pour la police ferroviaire. Encore une fois, merci, mais ce n'est pas une stratégie. Là où d'autres régions, de toutes tendances politiques confondues, ont déployé des plans de sécurisation globaux, vous vous contentez d'actions dispersées, sans volonté politique claire. Les familles bretonnes attendent pourtant des réponses concrètes. Reconnaissez-vous, oui ou non, que la sécurisation des lycées, de leurs abords et des transports régionaux relève de la responsabilité de la Région ? Quand déploierez-vous une stratégie de sécurité dans les lycées et leurs abords, dans les cars BreizhGo et les gares TER, au lieu de laisser les conducteurs seuls face aux problèmes ?

Autrement dit, Monsieur le Président, ma question est la suivante : quand assumerez-vous ce que vous réclamez, davantage de pouvoir, mais aussi les devoirs qui vont avec ? Parce que la vérité, Monsieur le Président, c'est que la Bretagne n'a pas besoin d'une région qui se dit compétente pour tout, sauf quand il s'agit de protéger les lycéens. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Michaël QUERNEZ.

Michaël QUERNEZ

Oui Monsieur le Président, chers collègues,

En mon nom et en celui d'Isabelle PELLERIN, vice-présidente, et donc de la majorité régionale, la réponse que j'apporte à notre collègue Agnès LE BRUN en commençant par la problématique des lycées, si vous en êtes d'accord, avant d'évoquer plus spécifiquement le sujet des mobilités.

Comme vous le savez, la sécurité des personnes, des lycéens, des agents et des enseignants, la tranquillité pour apprendre, une vie lycéenne apaisée font partie de nos priorités. Aussi, la Région s'est adaptée depuis 2015 au changement de doctrine, puisqu'avant 2015, la doctrine, c'était les établissements ouverts, le temps des campus. Aujourd'hui et depuis 2016, le Schéma directeur immobilier intégrait déjà la problématique de la sûreté et de la sécurité. Et dans la stratégie immobilière, des mesures étaient d'ores et déjà prises. C'est le cas d'ailleurs, et je crois que ça vous a été dit par la vice-présidente en commission à de multiples reprises, c'est évidemment le cas dans le dernier Schéma directeur immobilier voté en session de mars dernier.

En outre, le plan d'action 2026-2028 sur les lycées décline de manière opérationnelle les projets conduits, ça vous a été également précisé, 23 opérations de sécurisation prévues pour plus de 9 millions d'euros qui s'ajoutent déjà aux 26 lycées déjà traités lors du plan d'action 2022-2024, ce qui fait que nous disposons aujourd'hui de 104 établissements sécurisés. Nous avons également engagé des efforts significatifs pour le financement des plans dits particuliers de mise en sécurité, PPMS, dans tous les établissements. À ce jour, 92 % du parc est équipé, ce sera 100 % dans moins de 6 mois.

Par contre, et c'est là où il y a un travail évidemment à faire avec nos collègues élus locaux, la sécurisation de la voie publique aux abords des lycées, puisque vous parlez des questions de compétence, ne relève pas de la compétence des régions, et vous avez été maire, Madame LE BRUN, donc vous le savez parfaitement bien, ne relève pas de la compétence des régions au-delà de la sécurisation périphérique que nous mettons en place avec ces derniers, quand je dis ces derniers, c'est les maires, mais évidemment que nous travaillons avec ces derniers pour co-financer des mesures qui permettent d'assurer en proximité, dans l'espace public, dans l'interface, évidemment les sujets de sécurisation routière, du traitement des abords, y compris les questions de clôture, d'éclairage, pour faire en sorte que les usagers se trouvent en tranquillité et que nous n'ayons pas de difficultés aux abords de nos lycées.

Bien entendu, nous sommes là loin de discours qui ont pu être ceux portés dans le, je dirais charivari médiatique, par un certain nombre de ministres qui avaient imaginé que grâce à des portiques placés dans tous les établissements, nous pourrions solutionner les solutions de sécurité ou qu'avec quelques vigiles, nous pourrions également y parvenir. Je pense que c'est un enjeu beaucoup plus grave qui doit être appréhendé avec beaucoup plus de sérieux. Et nous le faisons évidemment avec les équipes dites de sécurité du rectorat et vous avez bien cela en tête aussi. Et donc entre le rectorat, les mairies et les forces de sécurité intérieure, nous nous adaptons à chaque problématique, à chaque problématique de chaque lycée pour trouver les bonnes solutions. Vous siégez dans des conseils d'administration, je siége dans des conseils d'administration. La question de la sécurité est évidemment une préoccupation des proviseurs et nous y sommes évidemment attentifs.

Donc nous allons poursuivre en ce sens, mais comme je vois le temps passer je vais maintenant venir sur la question peut-être de la sécurité et des mobilités. En la matière, sachez que pour ce qui concerne nos cars BreizhGo, nous y travaillons d'arrache-pied avec l'ensemble de nos délégataires pour à la fois

sécuriser les pratiques professionnelles, bien évidemment, et faire en sorte que les usagers se trouvent eux aussi en sécurité, que ce soit pour les transports scolaires ou nos lignes régulières. Et donc nous y travaillons évidemment. Et il y a eu des difficultés. Il y a eu des difficultés que nous avons circonscrites. Il y a eu des démarches, je dirais, de prévention, de dialogue avec les chefs d'établissement, avec les familles, avec les personnes concernées pour faire en sorte que certains faits ne se répètent pas.

Concernant la sûreté dans nos trains, il y a un triple dispositif. Il existe aujourd'hui, et vous le savez, en complément de la sûreté ferroviaire du groupe SNCF, ce qu'on appelle l'Escadron départemental de contrôle des flux, EDCF, nouveau service de la gendarmerie d'Ille-et-Vilaine. Alors c'est vrai que c'est circonscrit à l'Ille-et-Vilaine, mais depuis le 1^{er} octobre. Donc il faudra qu'on regarde peut-être à faire en sorte que ce soit à échelle de notre territoire, c'est-à-dire la Bretagne. Je n'entre pas dans le détail, je pourrais le faire, des missions de cet escadron départemental de sécurité routière, mais qui intervient bien à bord de nos trains et qui est évidemment aux côtés des forces de sécurité dont la SNCF a la responsabilité. Il existe également le Service interdépartemental de sécurisation des transports en commun, le SISTC, qui a été créé en février 2024 et qui lui aussi intervient dans le périmètre qui est le nôtre. Et bien entendu que votre question pose sur la sûreté ferroviaire organisée par le groupe SNCF. Et il ne vous aura pas échappé, vous l'avez citée, que nous avons choisi depuis quelques années de renforcer les moyens que nous allouons à la SNCF dans le cadre de la convention qui nous lie. Et la dernière disposition que nous venons de prendre, qui permet de passer de 7 200 heures à 10 000 heures de sûreté ferroviaire, est dans le cadre de la convention. Et donc les 300 000 euros que vous évoquez viennent abonder la convention SNCF pour pouvoir se faire.

Ce que je souhaite vous dire, en étant attentif évidemment aux chiffres, puisqu'il s'agit là aussi de chiffres, et je pourrais peut-être vous les donner en dehors de cet hémicycle, mais qui sont confidentiels puisqu'on est dans le secret des affaires de la SNCF, mais ce que je peux vous dire, c'est que certes, il y a eu une hausse constatée des faits de sûreté, mais que la Bretagne demeure la région la plus faible en volume d'actes recensés en France. Alors il ne faut pas s'en faire un satisfecit, vraiment. Au contraire, quand on dit qu'on veut garder le premier TER de France, ça vaut pour la sûreté, ça vaut pour la sécurité. Nous voulons avoir le train le plus sûr de France. Mais aujourd'hui, ne laissons pas penser aux Bretonnes et aux Bretons que nos trains seraient devenus d'un seul coup insécures. Ils sont les plus sûrs de France, mais il n'en demeure pas moins que nous avons répondu à la sollicitation de la SNCF et des partenaires sociaux.

De ce point de vue, vis-à-vis des partenaires sociaux, parce que c'est un peu le thermomètre, certes il y a eu une grève, certes avec la SNCF, nous avons décidé de déployer des moyens supplémentaires. Je parle là des moyens que nous avons déployés. La SNCF a déployé d'autres moyens en réponse aux partenaires sociaux. Mais si je fais le bilan depuis quatre ans, depuis quatre ans que je suis vice-président en la matière, pas un préavis de grève par ailleurs sur ces sujets, quand bien même ils sont sensibles. Donc oui, Madame LE BRUN, nous sommes attentifs évidemment à tout cela. Et ce que je souhaitais vous dire, c'est qu'à une autre époque on disait que la gauche n'avait pas le monopole du cœur, je ne pense pas que la droite ait le monopole des questions de sûreté et de sécurité.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci beaucoup. Nous poursuivons l'ordre du jour, merci chers collègues pour toutes ces questions orales, nous passons au point suivant prévu à l'ordre du jour : « Agir pour nos lycées publics », chère Isabelle PELLERIN, vous avez la parole.

« Agir pour nos lycées publics » - Schéma directeur immobilier des lycées publics

Isabelle PELLERIN

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues,

Effectivement, je vais vous présenter ce plan d'action à l'aide de quelques diapositives et de manière très synthétique. Et je ferai également un point de bilan sur le précédent plan d'action, donc 22-25. Alors je commencerai par vous remonter cette carte des EPLE, des établissements publics locaux d'enseignement. On voit la répartition des lycées dans toute la région Bretagne. On voit un réseau relativement dense, donc de 114 lycées publics, huit relèvent de l'agriculture et quatre du maritime. Et tout ça, ça représente un petit peu moins de 2 millions de mètres carrés.

Et pour gérer ces 2 millions de mètres carrés, vous le savez, nous avons mis en place un document, nous avons élaboré un document-cadre, notre Schéma directeur immobilier lycées, que nous avons voté en mars 2025, donc je ne reviendrai pas dessus. Mais ce schéma, il est le cadre de la réflexion, de l'organisation, de l'élaboration de nos plans d'action. Donc le plan d'action 26-28 que je vous présente aujourd'hui, c'est le premier plan d'action qui s'inscrit dans ce Schéma directeur immobilier lycées que nous avons voté en mars 2025 et notre deuxième schéma directeur immobilier lycées. Ce plan d'action, il s'étend sur trois ans et il liste toute une série d'opérations qui seront faites dans nos différents établissements.

Pour travailler, nous avons aussi d'autres documents, je les cite quand même parce qu'ils sont importants. Nous avons un référentiel pédagogique que nous avons construit en lien avec les tutelles, qui nous donne des repères, des références sur les espaces et les équipements pédagogiques. Et nous avons un référentiel environnemental, qui commence à dater et on est en train de le réactualiser. J'aurai l'occasion de vous le représenter dans une prochaine instance.

Donc ce plan d'action, nous l'avons élaboré sous plusieurs mois. Ça prend du temps d'élaborer un plan d'action. Dans une méthode itérative, des échanges nourris fréquents entre les établissements et les services de la Région. Nous avons commencé ce travail au printemps 25 et donc la première étape de ce travail, c'est de recueillir les priorités, les souhaits, les demandes des établissements. Ça commence par ça. Et puis ensuite les semaines, les mois qui suivent, on a un échange établissements-Région pour essayer de faire converger les priorités. On croise en fait les demandes des établissements et l'expertise, l'analyse qu'on peut avoir en tant que propriétaire de ce patrimoine lycées.

Et donc on arrive à stabiliser une liste de priorités, de chantiers, de projets à réaliser dans les établissements, que l'on partage avec nos instances de concertation et notamment le CAEN, le Conseil académique de l'Éducation nationale, on a fait ça le mois dernier. Et j'arrive aujourd'hui en session de décembre pour vous soumettre ce plan d'action et soumettre ce plan d'action à votre validation et c'est à l'issue de ce vote que nous formaliserons les informations auprès des établissements. Ils recevront un courrier qui listera les opérations que nous sommes en capacité de faire et les opérations que nous ne sommes pas en capacité de faire. Parce qu'évidemment, nous n'avons pas pu réaliser, en tout cas identifier, prioriser tous les sujets qui remontaient des établissements, mais c'est assez courant.

Ce plan d'action 26-28, vous voyez, il s'élève à 322 millions d'euros et il se ventile comme suit. Vous aurez dans ce plan d'action 35 % du budget qui sera mobilisé pour la poursuite des projets engagés. Il faut savoir qu'un projet immobilier, sa durée de vie, c'est 4 à 5 ans. Et donc les projets qui étaient en phase programmes-études dans le précédent plan d'action, ils se retrouvent en phase chantier dans ce plan d'action et ça représente des budgets importants. 36 % de ce budget sera consacré aux sujets transversaux qui concernent tous les établissements, je pense à la qualité de l'air, à l'énergie, au sujet du radon, au

réseau et j'en passe, mais qui représentent un budget conséquent et important aussi pour le fonctionnement des établissements. 11 % de ce budget sera consacré au sujet de la sûreté, de la sécurité et de l'accessibilité, parce que le sujet de la sécurité et de la sûreté, c'est un sujet important pour nous et nous mobilisons des budgets importants pour ceci. Et 18 % de ce plan d'action sera utilisé pour des nouveaux projets.

Quelques illustrations de ce que permettra ce plan d'action, quelques photos de projets qui seront livrés dans les trois prochaines années. Nous avons choisi trois photos un peu emblématiques de ce que nous allons livrer. Un internat mutualisé pour les deux lycées qui se trouvent à Étel, à une grosse partie d'externats du lycée Renan à Saint-Brieuc et une grosse partie aussi d'un lycée qui se trouve à Brest, le lycée Amiral Ronarc'h. Alors moins visibles et moins visibles malheureusement dans les établissements, mais tout aussi nécessaires, les projets transversaux, ce dont je vous parlais tout à l'heure : 16 millions d'euros seront consacrés à déployer notre plan énergie. Vous le savez, nous continuons à décarboner nos lycées, à mettre du photovoltaïque, à changer les systèmes de chauffage. Donc là, ça représente aussi des budgets. C'est moins visible dans l'établissement, mais il faut le faire et budgétairement c'est conséquent. Donc 16 millions d'euros. 16 millions d'euros aussi sur les sujets qualité de l'air. Nous avons, dans de nombreux établissements, nécessité de remédier à cette qualité de l'air et notamment sur des systèmes de ventilation. Donc voilà, nous continuons à travailler ce sujet-là.

La carte des formations, bien sûr, nous mobilise. Chaque année, il y a de nouvelles formations. Eh bien, il faut adapter les locaux à ces nouvelles formations. Le plan vélo continue à se déployer, nous y investirons 2 millions d'euros et puis une enveloppe d'imprévus de 30 millions d'euros qui est plus importante que ce que nous projetions dans les plans d'action précédents, mais parce que justement les imprévus sont malheureusement assez fréquents. Je mentionne la tempête Ciaran qui a mobilisé 16 millions d'euros d'un coup et qui n'était évidemment pas prévue dans le plan d'action. Donc il nous faut parfois réajuster ce plan d'action et quand on a une enveloppe dédiée à ces imprévus, ça nous facilite les choses.

Les projets accessibilité, sûreté et sécurité mobiliseront 35,4 millions d'euros, et comme l'a dit Michaël QUERNEZ, 100 % de nos établissements seront équipés pour la mise en place des PPMS, des plans particuliers de mise en sécurité. Dans six mois, c'est fini. C'est quand même déjà un objectif atteint dont on peut se satisfaire. Et à la fin du plan d'action, 104 sites sur 109 seront sécurisés. Les 5 restants, ce sont en fait nos lycées agricoles pour lesquels le périmètre de sécurité à mettre en place est un petit peu compliqué, mais nous y travaillons également. Ce plan d'action permettra également d'avoir 68 % de nos bâtiments ERP praticables ou accessibles. Et puis nous continuons à mettre en place, à renouveler nos systèmes de sécurité incendie. La technologie a évolué et il nous faut aussi changer tous ces systèmes de SSI et continuer à retirer les produits amiantés. Et là c'est un budget de 9 millions d'euros consacré à ces sujets. Enfin, les nouveaux projets vont mobiliser 58 millions d'euros de ce plan d'action avec une priorité sur les personnes et les biens. Nous avons notamment un certain nombre de bâtiments qui se révèlent fragiles, en tout cas avoir des problèmes de structure. Et bien évidemment, il nous faut intervenir en priorité sur ces bâtiments et dans ces lycées. On aura également une attention particulière sur les locaux pédagogiques et les internats et bien sûr sur les locaux de nos agents.

Et en résumé, ce plan d'action va nous permettre de livrer des projets importants, structurants dans les trois prochaines années, de donner une priorité au sujet du propriétaire à la sécurité des biens et des personnes, à la réglementation également. Mais il est prudent, ce plan d'action, effectivement. Nous l'avons élaboré de manière prudente parce que, vous le savez, nous sommes dans une démarche de réflexion sur l'évolution de nos établissements. La démarche lycée 2040 qui s'est lancée nous invite à réfléchir pour adapter nos établissements aux effectifs démographiques. Jusqu'à présent, nous l'avons adaptée à la hausse. Là, il va falloir adapter les établissements à une déprise démographique. En attente de cette réflexion, nous avons été prudents sur les restructurations, mais dans le prochain plan d'actions, il y aura sans doute un objectif d'accompagner les restructurations, les recompositions et les rénovations dans ce sens.

Quelques mots également sur le bilan du plan d'actions précédent, de manière très synthétique là aussi, avec quelques chiffres clés. Le plan d'actions précédent 22-25, c'est 601 opérations, avec un certain nombre d'opérations portant sur le photovoltaïque, c'est 502 millions d'euros. Et c'est 92 % des engagements que nous avons pris qui sont remplis. Et c'est, je dois dire, assez satisfaisant parce que vu les aléas que nous avons connus, les crises que nous avons subies, eh bien néanmoins, nous avons réussi à remplir les engagements pris à 92 %, avec des projets additionnels, c'est pareil, c'est la vie des établissements qui nous soumettent parfois des projets qui ne sont pas prévus, mais qui sont néanmoins nécessaires. Et donc ce plan d'action 22-25, c'est la fin du précédent Schéma directeur immobilier lycées et ça aura mobilisé 1,2 milliard d'euros.

Là aussi quelques photos, je voulais quand même vous montrer quelques photos de bâtiments ou de lycées que nous avons livrés. Le lycée Mona OZOUF, que nous avons livré dans le cadre de ce précédent plan d'action. Le lycée de Douarnenez, Jean-Marie LE BRIS avec sa magnifique cour végétalisée, et un pôle technologique qui a été livré très, très récemment au lycée Freyssinet Saint-Brieuc. Et je vous invite à aller visiter ces établissements ou ces bâtiments si vous en avez l'occasion. Un petit point aussi visuel sur les internats que nous avons livrés. On a fait un effort important sur les internats, 36,7 millions d'euros dans le précédent plan d'actions, soit en construction neuve, soit en rénovation. Avec le plus gros projet que nous avons livré, c'est l'internat de 500 places à Kerichen, c'est la photo du bas, mais il y a aussi l'internat du lycée Dupuy de Lôme à Brest et un internat sur Auray-Brech au lycée Duguesclin.

Enfin, la dernière diapositive qui vous montre aussi que nous avons travaillé à améliorer les conditions de travail, l'environnement de travail de nos agents, l'exemple d'une laverie au lycée Charles Tillon à Rennes, qui a été livrée il y a quelques mois et des locaux de maintenance au lycée, là aussi Auray-Brech, du lycée Duguesclin. Je vous remercie, voilà comment on investit, Monsieur le Président, notre budget pour nos jeunes, pour leur formation, pour leur épanouissement. Je voudrais terminer en remerciant les équipes qui ont fait ce travail. Je m'excuse de cette présentation très synthétique qui n'est qu'une toute petite partie du travail qu'ils effectuent. Donc je les remercie très, très sincèrement. La directrice qui est dans le public, Marie-Christine RENARD, merci beaucoup pour ce travail qui est fait de manière très rigoureuse, mais qui est un travail extrêmement important, précis et avec elle toutes les équipes. Je remercie Chantal CHENUT qui est la cheville ouvrière de ce plan d'action. C'est là aussi un très, très gros travail en articulation avec le Schéma directeur immobilier lycées qui est piloté par François PAPE. Je vous demande de remercier toutes vos équipes, Madame RENARD, et je vous remercie sincèrement au nom de l'exécutif du travail que vous réalisez.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, merci. Je me joins aux félicitations et remerciements de la vice-présidente en disant que ce projet de Schéma directeur immobilier des lycées, il vise à préparer l'avenir, préparer l'avenir de notre jeunesse, préparer l'avenir de notre Bretagne. Et c'est quelquefois complexe et un peu indigeste, mais c'est indispensable si on veut assurer un avenir à nos jeunes et aux familles qui, en Bretagne, espèrent beaucoup de l'école. Merci pour ce travail. Nous ouvrons les débats. Cinq inscrits dans les prises de parole. Monsieur PENNELLE pour le RN.

Gilles PENNELLE

Oui, merci, Monsieur le Président,

Nous avons bien pris note de ce budget prévisionnel du plan d'action 2026-2028 de 322 millions d'euros, mais je voudrais faire trois remarques. La première remarque, nous le savons, la Région et le Rectorat ont lancé la démarche lycées 2040 afin d'anticiper la baisse de la démographie lycéenne et ses impacts territoriaux et ses impacts sur le parc des lycées dans l'avenir.

Cette baisse de la démographie nous est présentée comme un phénomène mécanique, presque naturel. Dans la réalité, elle ne l'est pas. La baisse annoncée importante de la démographie lycéenne, c'est l'héritage direct des politiques familiales passées, ou plutôt, devrais-je dire, de l'absence de politique

familiale. C'est le résultat direct des décisions qui ont été prises dès les années 2000-2010, particulièrement sous François HOLLANDE, prolongées par Emmanuel MACRON, baisse du quotient familial, baisse des allocations familiales, les impôts supplémentaires sur les familles, etc. La conséquence, elle est pour nos lycées extrêmement grave. Parce que les lycéens qui entreront dans 15 ans, 16 ans, dans notre parc de lycées, c'est ceux qui naissent aujourd'hui. Et aujourd'hui, nous assistons à un effondrement historique de la natalité, particulièrement ces dernières années, puisque pour la première fois en France, et nous sommes quasiment à l'identique en Bretagne, je le crois à quelques nuances près, le nombre de décès l'emporte sur les naissances. Donc *quid* de l'avenir des lycées ? *Quid* particulièrement de l'avenir des lycées en Centre-Bretagne ? Doit-on aller vers des fermetures de bâtiments ? Des regroupements de lycées ? Des mutualisations avec les collèges ? Un état des lieux précis des logements de fonction est aussi nécessaire, nous savons qu'il est souvent bien supérieur en nombre par rapport aux besoins actuels. Donc voilà une véritable problématique. Nous payons les politiques passées, mais malheureusement, il va falloir les anticiper. Et ça concerne directement le bâti, l'entretien et le parc de nos lycées donc.

Deuxième sujet important, et Madame LE BRUN a eu raison d'en parler, la sécurité. Nos lycées sont de moins en moins sûrs. J'adhère en partie, Monsieur le Président, à ce que vous dites quand vous dites que la sécurité n'est pas une compétence de la Région. C'est vrai que l'insécurité qui existe dans les lycées ou dans les transports en commun, elle n'est pas spécifique. C'est l'ensauvagement de notre société au global qui fait que la violence entre à l'école et que la violence entre dans les transports en commun, comme elle entre malheureusement partout. Et nous payons là aussi des décennies de laxisme, de politiques d'immigration incontrôlées. Mais c'est vrai, quand on regarde dans nos lycées, les faits se multiplient. Madame LE BRUN a rappelé l'agression le 17 septembre d'un élève gravement passé à tabac à Loudéac. Ce n'est pas un cas isolé. Le mois dernier, le CPE du lycée Jules LESVEN de Brest a été agressé. Un homme extérieur au lycée LESAGE de Vannes a été agressé, un autre enseignant. Et on voit bien d'ailleurs que vous en prenez conscience puisque vous investissez dans ce que j'ai appelé à plusieurs reprises ici « les frontières intérieures ». C'est-à-dire qu'on est obligé maintenant de construire à l'entrée de nos lycées des systèmes coûteux. 386 000 euros pour le lycée Auguste PAVIE de Guingamp, 540 000 euros pour le lycée Jean MOULIN à Saint-Brieuc, 250 000 euros pour le lycée Florence ARTHAUD de Saint-Malo.

Où est le temps ? Où est le temps où JANZÉ, qui appartient plutôt à votre famille politique, mais dont je me revendique aussi ici, en 1936 nous disait : « Les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas ». Bien évidemment, nous n'en sommes plus là et la violence de la société est entrée, bien évidemment, dans nos lycées. Nous avons supprimé les frontières extérieures, nous sommes obligés de créer des frontières intérieures. Et moi, je me mets à la place d'un lycéen, car nous l'avons tous été, qui maintenant doit, pour simplement aller à l'école, simplement aller dans son lycée, doit passer par des systèmes de sécurité, parce que la société, parce que l'État ne le protège plus.

Le troisième point que je voulais aborder, et qui est rarement abordé, c'est l'architecture, le bâti de nos créations ou de nos améliorations, de nos constructions nouvelles. Nous construisons des bâtiments dans nos lycées bretons qui ne ressemblent plus à la Bretagne. Il n'y a pas d'identité architecturale. Aujourd'hui, rien ne distingue un lycée breton d'un lycée construit à Limoges, à Vesoul, à Créteil. Nous utilisons partout les mêmes standards architecturaux, nationaux d'ailleurs, ou même internationaux. Nous privilégions le béton, les bardages neutres, le bois importé. Nous n'avons plus, et ça renvoie à mon intervention d'hier matin qui en a perturbé certains, nous n'avons plus d'architecture enracinée. Nous ne défendons plus l'identité bretonne dans nos lycées. Et ça, c'est aussi un reproche que je vous fais. Vous ne défendez pas l'identité culturelle bretonne, y compris dans les lieux de formation. Nous sommes face à une uniformisation du bâti, comme une uniformisation d'ailleurs de l'apprentissage dans ces lycées. Nous avons une déconnexion entre architecture et pédagogie. L'environnement, pourtant, c'est important. J'ai connu il y a très longtemps quelqu'un qui n'était pas de ma famille politique, qui s'appelait Jean LECANUET, et qui disait « la beauté est un acte social ». La beauté, c'est donner à des gens qui n'ont pas de moyens une grande richesse. J'adhère totalement à cette formule. Il faudrait peut-être veiller aussi à cela, et de ne pas construire partout la même chose, avec les mêmes matériaux. Voilà les trois remarques que je voulais vous faire sur ce rapport important.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Monsieur. Et Madame STOLL.

Stéphanie STOLL

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

La politique des lycées est l'une de nos principales politiques publiques, d'où l'importance de nos documents stratégiques les concernant. Je ne vais pas vous assaillir de chiffres, je les maîtrise moins bien que la vice-présidente. Mais ce qui m'intéresse ici, c'est la façon de mener l'exercice, sa complexité et la difficulté pour embrasser large dans le temps et large dans l'espace, tout en s'inscrivant dans le quotidien des élèves et des équipes éducatives, bien sûr.

Alors ce rapport est constitué de deux parties, un bilan du dernier plan d'actions et une présentation du nouveau plan d'actions. Sur le bilan, nous avons étendu la durée du plan triennal 2022-2024, qui se termine à une quatrième année qui s'achève, afin d'étaler sur une plus longue période les actions prévues et faire face aux contraintes budgétaires. Nos dépenses pour le patrimoine des lycées sont celles du programme 102 et cette année, au BP, nous avons validé 109,3 millions de crédits de paiement d'investissement, montant auquel nous avons ajouté en DM2 13,8 millions d'euros, soit un total de 124 millions d'euros pour 2025. Et c'est avec ces moyens financiers que nous réalisons le plan d'actions dont nous discutons actuellement.

Je dois dire que vous m'avez un peu embrouillée avec les décisions votées à la dernière commission permanente le 1^{er} décembre. Ce jour-là vous avez proposé une réduction de 25 millions d'euros des crédits passés sur le programme 102. 25 millions sur 124, ça fait 20 %. C'est donc très bizarre de valider en octobre une rallonge de 13,8 millions d'euros, une désaffectation de 25 millions d'euros un mois et demi plus tard. Peut-être que vous pouvez clarifier ces choses-là. Venons-en maintenant au plan d'actions 2026-2028, que dit ce bordereau ? Il est urgent d'attendre deux ans le temps qu'aboutisse la démarche Lycées 2040, une démarche qui devrait nous conduire à revisiter la politique des lycées.

Alors cette proposition a sa cohérence, mais je dois dire mon étonnement quand je la confronte aux décisions précédentes. Nous avons en effet voté le Schéma directeur immobilier des lycées 2026-2034 au printemps, c'est-à-dire hier. Mais pourtant, nous n'y avons pas intégré l'impact de la chute démographique de la jeunesse bretonne. Cela nous étonnait, souvenez-vous, nous l'avions dit à plusieurs reprises, c'était je rappelle il y a deux ans dans cet hémicycle que je vous demandais si notre stratégie immobilière des lycées tenait compte des perspectives d'une baisse démographique. Elle était estimée à l'époque à environ 10 % de la population lycéenne à l'horizon 2050 et a fini désormais à 15 % d'ici 2040. Alors aujourd'hui, ce sujet est pleinement mesuré et travaillé et c'est tant mieux.

La complexité de la politique des lycées a aussi été identifiée par la Chambre régionale des comptes au mois de juin. Elle regrette un empilement des schémas. Elle a listé une douzaine de ces schémas et dans une recommandation, la Chambre invite notre collectivité à approuver une stratégie pluriannuelle globale. Ceci contribuerait à rendre lisible notre politique des lycées, et c'est pour cette raison que je voudrais savoir si Lycées 2040 allait produire ce document stratégique global pour les lycées. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Valérie TABART pour Breizh a-gleiz.

Valérie TABART

Je vous remercie. Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Le plan d'actions s'inscrit dans le droit fil du Schéma directeur immobilier que nous avons approuvé en mars dernier, le groupe Breizh a-gleiz en partage globalement la teneur et les orientations. Sans négliger son impact futur, une somme quand même considérable de 322 millions d'euros, on perçoit bien une

prudence avant des choix d'investissement qui découleront de la démarche Lycées 2040. On pense aux internats notamment qui ont une enveloppe de 6 millions seulement dans ce plan d'actions. À ce stade des travaux Lycées 2040, qui ne font que débiter, mais s'annoncent déterminants pour l'évolution de l'offre éducative, nous souhaitons attirer l'attention sur trois points. Prenez ces éléments comme des points de vigilance, des points d'exigence susceptibles de renforcer une démarche à laquelle vous nous associez et dans laquelle notre groupe compte bien peser.

Premier point d'attention, celui de la posture de la Région vis-à-vis de l'État et les positions régionales à tenir. Nous souhaitons revenir sur le terme de tutelle, souvent utilisé pour désigner le rectorat, la DRAAF ou la Direction de la mer. Ce ne sont pas nos tutelles, ce ne sont pas les tutelles de la Région Bretagne. Nous sommes les élus d'une collectivité à laquelle la Région reconnaît des prérogatives, même dans un État décentralisé comme peut l'être la France. La loi Defferre du 2 mars 1982 l'a clairement établi, le titre 3 intitulé « des droits et libertés des régions » supprime dans ses chapitres 2 et 5 les tutelles administratives et financières, garantissant ainsi la liberté d'action des régions et la fin de la tutelle de l'État sur les compétences transférées. Dans son champ de compétences, la gestion des bâtiments, l'accueil en internat-externat, le service de restauration, la formation professionnelle initiale, la Région exerce une responsabilité pleinement autonome. Les tutelles concernent les établissements scolaires, jamais la collectivité régionale. Plus de 40 ans après la loi Defferre et alors que le débat politique est de plus en plus crucial sur le sujet des autonomies territoriales, nous devons être précis sur le choix des mots, lesquels reflètent la nature de notre position et le sens que nous donnons à notre collaboration avec l'État.

Une fois ce rappel fait, revenons à la démarche de Lycées 2040. Elle a été, nous semble-t-il, à l'origine une initiative régionale dont le lancement a été différé afin d'y associer le rectorat qui en est le copilote aujourd'hui. Cette démarche vise, je cite : « à examiner territoire par territoire les impacts potentiels de la baisse démographique et les solutions les plus appropriées pour optimiser le bâti scolaire tout en garantissant une équité territoriale d'accès à l'éducation ». Elle s'inscrit donc pleinement, cette démarche, dans les compétences propres de la Région : la gestion immobilière des lycées et l'aménagement du territoire.

Le groupe Breizh a-gleiz veut mettre en garde, au-delà des grandes orientations et intentions louables du schéma immobilier : la Région, à notre sens, doit tenir la plume de ce qui va s'écrire en matière de lycées sur les territoires. Elle écoute, rassemble, mais elle doit porter la synthèse tissée de sa vision politique et stratégique. Par exemple, prenons la notion de « seuil d'efficacité pédagogique », véhiculée par les instances de l'éducation. Cela mérite d'être confronté à d'autres approches et c'est à la Région tout particulièrement d'en porter la réflexion. Articulée à la très inégalitaire réforme BLANQUER, cette notion prône une taille critique d'établissements afin de garantir une diversité de spécialités et d'options. Plusieurs éléments doivent être apportés dans la discussion à notre sens. Un, en Bretagne, la distance entre le lieu de résidence et le lieu de scolarisation est déjà importante, avec des déplacements significatifs pour les jeunes des territoires ruraux. Deux, les petites structures offrent un meilleur accompagnement pour des élèves issus des familles défavorisées. Cela a été démontré en tout cas pour les collèges et ça doit être analysé de près pour les lycées. Trois, les regroupements d'établissements éloignent les lycées de leur ancrage local dans les territoires ruraux. Ils distendent les liens avec les élus de territoire, et pour les lycées professionnels, avec les acteurs socioprofessionnels dont l'implication est pourtant essentielle dans la vie des lycées. Quatre, surtout, on ne le dira jamais assez, la réussite éducative tient en premier lieu aux ressources humaines mobilisées auprès des élèves, donc pleinement à la responsabilité de l'État.

Or c'est bien souvent une logique comptable des directions de l'État qui prévaut, aux antipodes des besoins réels des jeunes. Nous l'entendons dans les conseils d'administration des lycées où nous siégeons. Les représentants de l'État insistent sur un seuil critique par classe, prônant la généralisation des classes de 35 élèves dans les lycées. Pour le groupe Breizh a-gleiz, ce seuil n'est pas acceptable, alors même que les besoins d'accompagnement individualisé des jeunes s'accroissent et que nos lycées généraux en France ont déjà des classes plus chargées que la moyenne européenne.

Prenons un autre exemple où la Région doit affirmer ses positions. À Brest, le rectorat a nommé un chef de projet chargé de faire aboutir un projet de rationalisation et de nouvelle gouvernance des lycées Vauban, Lesven et Kerichen-La Pérouse. La rectrice a eu beau dire il y a quelques jours qu'elle ne s'était pas prononcée pour un seul établissement, mais une fusion est bien dans l'air. Pourtant, comme le rappelait notre collègue Christian GUYONVARCH, un lycée n'est pas un arsenal. Rationaliser les moyens matériels ne doit pas se faire au détriment de la mission éducative, ni, comme les agressions récentes le rappellent, de la sécurité des personnes. Renforcer les mutualisations entre les lycées est souhaitable, mais doit-on forcément passer par une fusion ? Quelle est ou sera la position développée et argumentée de la Région sur ce point ? Se met-elle dans la roue du Rectorat ? À notre sens, si des convergences Région-Rectorat sur le sujet des lycées sont à rechercher, si un échange respectueux doit prévaloir, il ne doit pas effacer des différences d'approche, sources inévitables parfois de tensions et de rapports de force.

Deuxième point pour renforcer la démarche Lycées 2040, celui de la mesure de la démographie lycéenne dans les 15 prochaines années. L'audition de l'INSEE le 22 octobre devant la mission d'information lycée, ainsi que l'intervention de sa directrice, l'INSEE, au forum sur la transition démographique, co-organisé par la Région le 12 novembre, révèlent les limites majeures de ces projections démographiques. Celle-ci s'appuie sur des données connues sans intégrer les mouvements migratoires internes à la France et liés au changement climatique. Or, la croissance démographique bretonne repose déjà non plus sur un solde naturel devenu négatif, mais sur un solde migratoire positif. Et fait nouveau, qui en a surpris plus d'un : le 12 novembre, les arrivées en Bretagne concernent des actifs à 52 %, et 50 % des 25-64 ans qui s'installent ont moins de 32 ans. Ce phénomène inédit impactera inévitablement, et c'est heureux, la démographie lycéenne.

Pourtant, le modèle Omphale de l'INSEE, sur lequel la Région fonde sa réflexion, nous semble-t-il, est incapable d'en mesurer l'ampleur. Doit-on en rester à l'évaluation d'une baisse, 2 500 élèves par an ? N'y a-t-il pas à envisager une étude prospective intégrant les bouleversements démographiques liés en particulier au changement climatique, lesquels sont observés par les élus ruraux et dont l'intensité échappe encore à toute mesure précise ? L'initiative de la Nouvelle-Aquitaine nous semble particulièrement inspirante. Depuis 2020, elle a créé une délégation à l'aménagement du territoire, une sorte de DATAR régional doté d'un service d'études et de prospectives, dirigé par l'économiste et géographe Olivier BOUBA-OLGA. Et c'est en Nouvelle-Aquitaine que s'inventent des campus thématiques à la campagne. Campus alimentation dans la Vienne, campus métier du bâtiment au nord de la Creuse.

Un dernier point. S'il revient à la Région de travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, il faut regarder la réalité en face. Sur le terrain, la concurrence public-privé est rude. Et l'enseignement privé dispose d'une arme que le public n'a pas : celle de l'agilité pour adapter son offre de formation, puis de la relayer à grands renforts publicitaires. Ce doit être un sujet au cœur des travaux, il faut le traiter. Même si, nous en sommes convaincus au sein du groupe Breizh a-gleiz, pour que le service public d'éducation puisse véritablement jouer à armes égales, une voie s'impose : faire confiance aux territoires en donnant à la Région une véritable compétence dans le domaine de l'éducation, exercée dans un cadre républicain, afin d'offrir la même autonomie stratégique que celle dont dispose déjà le privé. Une phrase pour conclure : bien au-delà d'investissements dans le bâti des lycées, la Région Bretagne doit plus que jamais renforcer le maillage des lycées publics, résister aux concurrences et imaginer tout l'environnement pédagogique qui conditionnera la réussite de tous les jeunes. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci beaucoup. Nous poursuivons avec Émilie KUCHEL pour la majorité.

Emilie KUCHEL

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je parle au nom de l'ensemble de la majorité.

Madame la Vice-présidente Isabelle PELLERIN nous a présenté le Schéma directeur des lycées, un long et fastidieux travail. Tout d'abord, je m'associe aux remerciements vers les services pour le travail d'éclairage de ce document et le travail quotidien des équipes, important, qui démontre tous l'effort fait. À une époque où la méfiance des citoyens envers les politiques augmente, où l'argent public devient manquant, critiqué, il me semble important de faire un bilan de l'engagement de la Région Bretagne dans ses lycées. Et comme l'éducation, c'est aussi le pouvoir de répétition, voici les quelques chiffres déjà cités par Madame PELLERIN, des chiffres emblématiques : aujourd'hui, les lycées, c'est 114 lycées publics accueillant 73 816 élèves exactement. C'est presque 2 millions de mètres carrés, 1 600 bâtiments, 2 500 agents régionaux.

Mais malgré un début de mandat bousculé par de nombreuses crises, Covid, énergie, climatique, tempête ou inondation, malgré encore beaucoup de travail de sujets essentiels à réaliser, le bilan de ce premier cycle du schéma directeur voté en 2016 est bon. Quelques chiffres pour l'illustrer : 601 opérations engagées durant les 4 dernières années, soit près de 492 millions d'euros engagés, résultat supérieur à nos prévisions. Au total, le schéma directeur qui se termine a permis d'investir près de 1,2 milliard d'euros depuis 2016 dans les lycées. C'est surtout 92 % des engagements inscrits qui ont été tenus. Pour beaucoup de monde en dehors de cet hémicycle, ces chiffres peuvent ne pas dire grand-chose. Notre collègue Fanny CHAPPÉ en parlait dans ses propos politiques hier. Alors en quelques exemples concrets, c'est deux nouveaux lycées, emblématiques, à Ploërmel et Douarnenez, c'est 45 bâtiments rendus accessibles depuis 2021, c'est 40 millions d'euros investis spécifiquement dans le photovoltaïque et 146 millions d'euros pour maintenir la sécurité dans notre patrimoine. Il est toujours mieux de faire un bilan avant de faire un nouveau schéma. Mais parlons de ce nouveau schéma.

Tout d'abord, il s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint. Pour autant, il doit rester ambitieux et exigeant pour la jeunesse bretonne. Nous devons investir dans l'éducation et les transitions écologiques tout en s'adaptant au changement du monde économique, organiser l'aménagement de notre territoire en ayant la meilleure gestion bâtementaire et faire face à une baisse démographique des élèves. Alors non, je ne vous fais pas un problème mathématique ou philosophique, mais j'expose les réalités auxquelles nous devons collectivement faire face pour répondre aux enjeux de notre époque. Il est impératif de mobiliser tous les leviers pour maintenir un territoire attractif propice à l'engagement de notre jeunesse, de nos jeunes.

De ce fait, pendant le lancement de la démarche Lycées 2014 mardi avec le rectorat, notre vice-présidente Isabelle PELLERIN a pu confirmer la volonté de la Région d'adapter le réseau des lycées à son territoire. L'objectif est de garantir l'équité territoriale et d'anticiper les besoins des élèves, la hausse ou la baisse d'effectifs tout en maîtrisant l'aménagement éducatif du territoire et de notre patrimoine. Par rapport juste à Kerichen et à Madame TABART qui en parlait, par rapport à ce qu'il se passe là-bas sur la cité scolaire de Kerichen, je voulais juste apporter une petite réflexion. Il est peut-être grand temps que des gouvernances se passent pour que, depuis BLANQUER, nous devons faire face à une concurrence aussi entre les lycées publics. Et il est peut-être important de pouvoir créer des lieux de réflexion, d'échange et de gouvernance, pas forcément en un lycée, mais des lieux de gouvernance où les lycées puissent être collaboratifs et plus concurrentiels.

Pour cela, pour moi, il faut cinq axes qui doivent être prioritaires : améliorer l'accessibilité face au handicap avec 30 nouvelles opérations ERP. Améliorer le volet pédagogique en consacrant 49 % du budget à la modernisation des salles de classe et des plateaux techniques. Assurer la sécurité, c'est aussi la sûreté effectivement, mais aussi la santé. Et puisque pour moi un lycée sécurisé, c'est avant tout un lycée entretenu, deux tiers du budget sont justement consacrés à la rénovation et aux interventions ponctuelles. 25 nouvelles opérations sont également prévues pour la sécurisation des sites et 9 millions d'euros consacrés à la mise en norme des systèmes incendie, qui est une vraie demande de sécurisation aussi, et un plan de désamiantage ou de radon. Cette transition nous amène à notre cinquième et dernier pilier, accélérer les transitions écologiques. Fin des dernières chaudières au fioul par exemple, qui vont être remplacées d'ici 2028. Ce qui amène à favoriser la mutualisation des lycées afin de permettre le décloisonnement.

Alors mon intervention peut paraître technique avec beaucoup de chiffres, mais honnêtement, à une époque où l'éducation n'est plus le premier budget de l'État, où on parle de plus en plus du vieillissement de la population, où certains vont jusqu'à parler de sacrifier notre jeunesse à la guerre, où des alertes se multiplient sur la santé mentale des jeunes, où les premières victimes du narcotrafic, ce sont les jeunes eux-mêmes, tout d'abord en termes de consommation, donc de santé publique, ou de mise en esclavage par une dangereuse organisation criminelle internationale, et pas juste locale, loin de là, où le nombre d'enfants à la rue augmente, où il me semble essentiel de dire à notre jeunesse que l'on croit en elle et qu'elle est notre avenir, financer l'éducation, ce n'est pas dépenser, c'est investir. Jean JAURÈS, lors de son discours à la jeunesse, disait : « Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ». Donc oui, la démarche de Lycées 2040 et ce schéma doivent pouvoir répondre en priorité d'abord aux besoins des jeunes, mais aussi aux conditions de travail de l'ensemble des professionnels dans les lycées, à l'aménagement de notre territoire, à la sécurisation des lycées, santé et intrusion, aux besoins des entreprises, à l'écologie, pour tout à la fois penser l'idéal en prenant en compte le réel. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci beaucoup. Dernière oratrice, Agnès LE BRUN.

Agnès LE BRUN

Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Pardon, je ne vais citer ni JAURÈS ni HUGO, je ne vais pas parler très généralement de l'éducation, de ce qu'on en attend et de ce qu'on en voudrait, je vais juste revenir sur le bordereau qui s'intitule le Schéma directeur immobilier des lycées. C'est déjà quelque chose.

En effet, c'est le deuxième secteur d'intervention de la Région, puisque 364 millions d'euros, ce n'est pas rien, vous l'avez souligné, et en effet, c'est un poste extrêmement important. À l'automne 2024, vous nous aviez présenté un point d'étape, et j'avais conclu en disant : « dans un fort contexte d'incertitude permanente, il nous semble important de placer au premier plan des outils intellectuels et administratifs corrélés, susceptibles de faire de l'incertitude et de la flexibilité une chance et non un frein. » Conformément à notre volonté d'être une opposition constructive, nous vous avons fait crédit de ce premier travail qui nous avait été présenté et vous l'avez fait et à votre suite, il faut souligner impérativement l'investissement des services.

Alors aujourd'hui, qu'avons-nous sous les yeux ? Malheureusement, le schéma présenté, de notre point de vue, démontre surtout la victoire de la technocratie. Qu'est-ce que la technocratie, encore faut-il la définir, et surtout la bureaucratie ? C'est tout simplement quand la procédure est plus importante que le résultat. Et la Cour des comptes ne dit pas autre chose quand elle souligne, en le déplorant, que pas moins de 12 documents s'occupent de la gestion des lycées, avec les affreux acronymes qui vont bien, évidemment, de ceux qui font aimer l'action publique : le SRADDET, la SRTES, le Schéma directeur immobilier des lycées 2016-2026, le Plan d'action immobilier cycle triennaux, le plan internat 2018, le Plan énergie lycées 2019-2024, le CPRDFOP 2023-2025, Le plan lycée agricole 2024-2029, j'espère que vous suivez les calendriers, la Feuille de route bien manger pour tous 2019, la Feuille de route stratégie numérique 2020-2024, le Plan d'actions amélioration des conditions de travail 2015 et le Plan langues Bretagne 2024-2027. 12 documents. Où est la stratégie globale ? Où est le lien transversal qui devrait être un fil rouge reliant tous ces documents ? Où sont les outils de suivi et d'évaluation qui pourraient être des garde-fous et permettraient de corriger, de renforcer ou de fléchir suivant les observations critiques des axes ? Nous les attendons.

Deux exemples. Bien sûr, en tout premier lieu, la déprise de la démographie scolaire. Je dis bien la démographie scolaire parce que parfois il y a une confusion, la démographie globale de la Bretagne augmente, mais la démographie scolaire subit la même déprise qu'au national. Après avoir augmenté de 9,3 % entre 2010 et 2017, le déclin commence à partir de 2018. 114 lycées publics ont un taux d'occupation de 78 % en moyenne en 2023, ce qui pouvait alerter. Dans le 29 Finistère, et le 56 Morbihan, il y avait

parfois moins de 60 % d'occupation et des baisses d'effectifs depuis 10 ans. Alors que dans le 35, il y en avait d'autres, par contre, qui étaient déjà au-delà de 90 % d'occupation. Autrement dit, la tectonique des plaques est en œuvre depuis longtemps et la déprise démographique ne date ni d'hier ni d'avant-hier. Pardon, mais c'est ce qu'on appelle un retard à l'allumage.

Deuxième exemple, les espaces territoriaux. On en parle peu, finalement, mais ça coûte de l'argent. De quoi s'agit-il ? Dans un souci louable d'aménagement du territoire, vous avez installé des espaces territoriaux, ce sont des échelons déconcentrés, en quelque sorte, et dans chacun d'entre eux, il y a des référents lycées. Eh bien, ça mériterait, la Cour des comptes s'y est penchée, ça mériterait d'être examiné de près, puisque ces référents lycées qui sont censés faire l'articulation entre l'autorité de la Région et les personnels lycées n'ont pas autorité sur ces personnels de lycée. Donc, évidemment, ça fait beaucoup de personnel pour un résultat qui, a minima, mériterait d'être évalué avec, évidemment, une consultation, une concertation participative et tous ces instruments que vous connaissez bien.

Mais finalement, comme l'a souligné Stéphane DE SALLIER DUPIN hier, c'est bien là notre différence. Vous avez les yeux de Chimène pour toute possible taxe passant dans votre champ de vision, nous pensons, nous, que le levier principal s'appelle économie. Économie, économie, économie. Et pour cela, il faut innover, expérimenter et se donner le droit de se tromper et le devoir de corriger le tir. Je ne conteste pas le fait que le schéma se poursuive sur plusieurs années. J'ai déjà dit ici, c'est la même chose pour la carte pluriannuelle des formations, c'est une bonne idée que d'avoir une perspective sur plusieurs années. Mais, si et seulement on se munit d'instruments capables de suivre au plus près les évolutions pour se donner les moyens de fléchir tout simplement les axes et d'éviter de godailler.

Nous avons d'ailleurs entendu, là aussi, dans vos propos liminaires, Monsieur le Président, que vous revendiquiez des choix, notamment pour la jeunesse, à grand renfort de communication et de formules toutes plus intéressantes les unes que les autres. Et puis, pas plus tard qu'hier aussi, dans votre majorité, nous avons entendu « choisir, c'est renoncer ». Ben oui, ça tombe bien, parce qu'en l'occurrence, c'est du renoncement. Les chiffres sont têtus. En 2022, 45 euros par habitant en dépenses d'investissement pour les lycées, la moyenne des régions françaises, c'est 43 euros. Et pour ce qui est du fonctionnement, 55 euros par habitant, la moyenne des régions françaises, c'est 60 euros. Alors on peut toujours dire : « On en fait beaucoup, on en fait plus, c'est formidable la jeunesse, il faut la protéger, on n'en parle pas beaucoup, l'éducation, tout ça, tout ça », sauf que là, en l'occurrence, vous faites moins bien que la moyenne nationale.

Donc on voit bien, et ça c'est coûteux en revanche, que comme souvent, voire très souvent, le vrai gouvernail c'est la communication, comme hier d'ailleurs sur d'autres sujets. Alors certes, vous ne pouvez pas inventer des lycéens, mais justement, plus que jamais, des choix sont à faire en matière d'aménagement du territoire. Faut-il envoyer les lycéens de Lamballe à Saint-Brieuc ou ceux de Saint-Brieuc à Lamballe ? D'équité sociale, les lycées professionnels sont parmi les plus fragiles et leurs internats les moins bien aménagés. Certes, vous avez engagé quelques opérations d'envergure, mais c'est dès aujourd'hui qu'il aurait fallu, selon nous, mettre les internats au cœur du plan lycées pour préparer l'avenir, avec d'ailleurs le problème des mobilités qui se posera, puisque votre plan internat, c'est la suite de ce que vous aviez envisagé et ce n'est pas la conséquence d'un choix politique qui intégrerait la baisse démographique et la disparition programmée de certains lycées. Les internats, de notre point de vue, partagé par beaucoup évidemment, c'est que les internats sont un levier majeur en matière d'émancipation sociale et de lutte contre les déterminismes, dont le déterminisme géographique. J'ajoute que c'est une très forte attente, à la fois des familles, mais aussi des lycéens.

Alors, choisir c'est renoncer. Autre point : l'accessibilité pour les élèves en situation de handicap. Choisir ou renoncer. Là aussi, les chiffres sont têtus. D'abord, vous avez commencé par substituer la praticabilité à l'accessibilité, ce qui permettait de diminuer les critères d'éligibilité. Puis vous avez reconnu, je m'en souviens, Madame la Vice-présidente, que c'était, vous ne l'aviez pas dit de cette façon, mais vous aviez admis que c'était quand même un maillon faible dans votre dispositif, que vous n'aviez pas atteint les objectifs que vous auriez aimé atteindre. Mais vous ne vous êtes pas donné les moyens de rattraper le retard et vous l'avez même avalisé ce retard, puisqu'aujourd'hui l'objectif est d'atteindre 68 % de

bâtiments praticables ou accessibles. On voit bien que le résultat est réellement insuffisant puisque sur 942 établissements recevant du public, il n'y en avait que 293 qui étaient praticables ou accessibles au 12 août 2025.

Sécurité dans les lycées, j'en ai parlé dans la question orale, mais plus largement, là aussi, choisir ou renoncer ? Puisque vous avez parlé des PPMS, en effet, mais c'est une obligation. Vous avez parlé de la sécurité incendie, c'est une obligation. Mais aujourd'hui, la réalité, c'est que seulement 23 % des lycées sont sécurisés et qu'à l'issue du plan 2026-2028, dans six mois, vous pouvez toujours vous prévaloir de dire que les PPMS, donc les plans de mise en sécurité, qui sont, encore une fois, techniquement c'est de la sécurité technique, avec également des procédures en cas d'alerte majeure, etc., mais bien sûr, dans six mois ce sera à jour, mais à l'issue du plan 2026-2028, l'objectif est d'atteindre 50 % de... pardon, je me trompe. C'est 100 %, 100 %, exactement. Je fais la confusion avec la praticabilité. Votre objectif, c'est d'obtenir 100 % de lycées sécurisés en 2035. 2035. Il y aura de l'eau coulée sous les ponts d'ici là.

Ici même, vous aviez indiqué répondre aux demandes lorsqu'elles étaient formulées. C'est-à-dire que vous aviez indiqué que finalement, vous étiez dans une stratégie de mise à disposition. Si vous aviez des demandes d'établissements, de chefs d'établissements liées à des incidents particuliers, à une volonté particulière, vous vous mettiez en capacité d'y répondre. Et vous trouviez que c'était ce qui correspondait le mieux à la diversité des établissements et à la diversité des situations. Certes, diversité des établissements, diversité des situations, je ne crois pas qu'il faille un plan sécurité unique, uniforme et qui ne réponde pas à cette diversité que vous soulignez. Néanmoins, ça ne devrait pas vous empêcher d'avoir un vaste plan. Je l'ai dit dans la question orale, toutes sortes de régions, je pense à l'Occitanie, pour donner une région de votre famille politique, je pense à la région Hauts-de-France ou à la région PACA pour en donner une autre, eh bien ils ont su déployer des plans très vastes et à la fois très pointus, en consultant notamment les personnels et les lycéens qui sont les premiers concernés et qui souvent sont extrêmement pertinents dans leurs propositions. En Bretagne, il n'y a pas de plan global. Les récentes semaines ont pourtant été secouées par des événements majeurs dans plusieurs et aux abords de plusieurs lycées bretons. Ne pas en parler ne suffira pas à régler les problèmes. Je ne veux pas relancer le débat, je pense qu'en effet, il faut le mettre sur la table. Je pense en effet que personne n'a le monopole de rien et qu'il suffit de ne pas idéologiser le sujet en ne considérant pas que la vérité fait peur pour avancer, et là aussi être capable de donner des fléchissements particuliers aux axes généraux que vous avez pu fixer. Parce que, évidemment, soyons simples, comment peut-on étudier, comment peut-on réfléchir, comment peut-on se socialiser ou se lier d'amitié avec ses camarades sans se sentir en sécurité ?

Enfin, un mot sur le Lycées 2040. Il est bien difficile de comprendre l'articulation entre le schéma et le plan et ce n'est pas en sortant de la grand-messe de mardi dernier que nous étions plus avancés. Si j'utilisais une image : si on veut augmenter ses chances de ne pas être mangé par le loup, il faut d'abord le regarder dans les yeux. Et sans naïveté, nous étions nombreux à considérer que le rectorat, tout en respectant quelques règles élémentaires de courtoisie, suivait, bien entendu, inexorablement son chemin. Bien entendu, pourquoi ? Parce qu'il y a des précédents, évidemment. Autrement dit, et c'est ma conclusion, face à la déprise démographique, plus le plan lycées sera politique en termes d'aménagement du territoire, politique en termes d'équité sociale, en choix ou en non-choix pour la ruralité, et moins il sera une administration combattant une autre administration, combat dont nous connaissons à l'avance l'issue. Si choisir c'est renoncer, eh bien agir politiquement, définitivement, c'est anticiper. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Nous avons terminé les prises de parole des différents groupes, je repasse la parole à Isabelle PELLERIN.

Isabelle PELLERIN

Oui merci, chers collègues, de vos expressions. Je vais essayer de répondre à tout. J'espère que je n'oublierai pas trop d'éléments, de choses que vous avez soulevés les uns et les autres.

Alors c'est vrai que le débat, là, il dépasse un petit peu ce simple plan d'actions. Et il y a eu beaucoup de choses de dites sur la démarche Lycées 2040, donc je vais peut-être quand même prendre quelques minutes pour expliquer ce que l'on souhaite réaliser dans le cadre de cette démarche. On a effectivement commencé à travailler, à concerter les différents partenaires et l'idée, c'est bien de faire évoluer notre réseau d'établissements à l'échelle de la Bretagne pour garantir la réussite scolaire de nos jeunes Bretonnes et Bretons. Parce qu'on le sait, dans des établissements qui sont fragiles, les effectifs de profs sont peu nombreux. Les agents également de la collectivité peuvent être là aussi peu nombreux. Et ça peut provoquer des difficultés de fonctionnement dans les établissements. Donc c'est justement en anticipation de fragilités ou de difficultés qui surviendront dans les années qui viennent que l'on a lancé cette démarche Lycées 2040. Donc on est bien en anticipation et je crois qu'on est la seule région qui a démarré ce type de démarche. Moi, j'ai été consultée par d'autres élus d'autres régions, j'ai été consultée par la presse spécialisée et on nous regarde très précisément sur ce sujet, sur ce que nous sommes en train de faire et on considère que la démarche est plutôt courageuse parce que certaines collectivités considèrent que le *statu quo*, c'est plus tranquille et puis on verra bien ce qui arrivera dans les prochaines années.

Ce qu'on a souhaité faire, c'est de mobiliser l'ensemble des territoires, des parties prenantes sur ce sujet pour essayer de réfléchir au mieux à la façon de faire évoluer les choses, de consolider des établissements, de mutualiser des espaces. Là encore, je l'ai dit à plusieurs reprises, on n'a pas de schéma préconçu. Ce sera dans les territoires qu'il faudra trouver les bonnes solutions. L'exemple de Redon est un bon exemple, mais ce n'est pas la solution idéale, ce n'est pas la solution unique. On a plein de sujets à faire et on en a échangé lors du séminaire la semaine dernière. Donc cette démarche, eh bien, donnons-nous le temps de travailler, de réfléchir sérieusement et sereinement et puis de proposer des pistes d'évolution des EPLE. Mais en tout cas, le *statu quo* n'est pas la solution, me semble-t-il, pour répondre aux enjeux de la formation et de l'éducation, qui est un enjeu majeur pour nos territoires.

Pour refaire peut-être le lien avec la question de Madame STOLL sur l'articulation avec le Schéma directeur immobilier lycées, c'est deux choses différentes. Le Schéma directeur immobilier lycées, il donne notre doctrine sur la façon d'entretenir notre patrimoine et de le mettre au service de la formation et de l'éducation. Je vous l'ai dit, j'ai inscrit ce schéma directeur dans le respect des limites planétaires et du plancher social. Donc dans le plancher social, il y a l'accès à l'éducation et l'équité à l'accès de l'éducation. Donc moi je ne vois aucune contradiction entre ce schéma directeur et la démarche Lycées 2040. Et dans le Schéma directeur immobilier lycées, il y a le sujet de la démographie et je dirais que c'est même une compétence intrinsèque de la collectivité régionale, l'adaptation des établissements à la démographie. On le fait depuis des années et des années sans le dire. Quand on crée un lycée, c'est parce qu'il y a des effectifs qui augmentent et quand on crée un bâtiment supplémentaire, on adapte les locaux aux effectifs. Pourquoi on en parle précisément aujourd'hui ? C'est parce qu'il y a une déprise démographique qui est spectaculaire par rapport à ce qu'on a connu. Mais en tout cas, on n'est pas en dehors de nos missions, on n'est pas en dehors de nos compétences. Et donc, je dirais que la stratégie d'adapter le réseau d'EPLE, elle est implicite dans notre Schéma directeur immobilier. Et c'est plutôt une méthode et une démarche de concertation qui est présentée dans l'objectif du Lycées 2040.

Donc tout ça est très bien, très cohérent, et l'articulation entre les différents documents se fait très bien, et ça me donne l'occasion de répondre à Madame LE BRUN sur l'aspect bureaucratique des différents schémas, mais vous pensez sérieusement, vous pensez sérieusement que si on avait un seul document, un gloubi-boulga de tous nos documents, petit clin d'œil à Loïc HÉNAFF, ce serait plus facile, ce serait plus simple et ça changerait la réalité des choses dans les établissements ? Je ne suis pas sûre. Ce qui est important, c'est qu'on travaille tous ensemble, que je travaille de manière très étroite avec ma collègue Forough DADKHAH et qu'on travaille ensemble dans la réalité des choses. Le fait d'avoir un pavé sur nos bureaux, dans nos ordinateurs, ça changerait la vie des gens ? Moi, je n'en suis pas persuadée. Je préfère travailler sur le terrain avec la réalité des choses, en articulation, en cohérence. Mais cette cohérence, elle est portée par l'ensemble de l'exécutif, donc si ça peut vous rassurer, on arrive à travailler en intelligence et en cohérence en dehors de ces documents-cadres. On pourrait les agréger, ce n'est pas ça, un peu d'IA et puis on agrège tout ça et puis voilà, vous êtes satisfaite, mais je ne pense pas que ce soit ça qui va

changer les choses. Enfin voilà, donc là c'est sur le sujet de la bureaucratie, de la technocratie, voilà ce que je peux moi en tout cas répondre face à ce commentaire.

Sur la démographie, alors c'est vrai que la démographie, on se base sur des études, l'étude INSEE, sur d'autres études. J'avais eu l'occasion de vous le dire, l'étude de l'INSEE utilisée par la Chambre régionale des comptes n'est pas la dernière étude. Donc on a une actualisation de ces documents plus récente que celle de la Chambre régionale des comptes. Alors la démographie, ce n'est pas une science exacte, c'est vrai. Mais c'est quand même des éléments, des données qu'il nous faut intégrer, qu'il nous faut assimiler. Et c'est vrai qu'on minore peut-être, on n'apprécie pas suffisamment tous les aspects migratoires. Et pour répondre aussi, et peut-être pour rassurer et pour se donner des perspectives, nous saurons accueillir dans nos établissements les jeunes qui naissent aujourd'hui, mais aussi toutes les familles qui arrivent du monde entier et leurs enfants dans nos établissements, nos écoles, nos collèges, nos lycées. C'est une perspective positive pour nous d'accueillir ces populations dans l'ensemble de nos établissements. Et s'il faut adapter nos établissements à ces effectifs nouveaux, nous le ferons. Dans les perspectives aussi d'évolution de notre réseau, on pourra aussi expérimenter. Vous citez Madame TABART des choses qui se font, des choses intéressantes dans d'autres territoires. Mais il faut se nourrir aussi de ça, moi je pense qu'il ne faut pas se priver de bonnes pratiques, de bons usages, d'idées innovantes et qui sont au service peut-être même de nouvelles formes de pédagogie.

Et c'est pourquoi j'en viens à la nécessité de travailler quand même avec les tutelles, le rectorat. Alors c'est vrai que c'est une facilité de langage de parler de tutelles, mais c'est bien les tutelles des établissements, ce n'est pas les tutelles de la Région, on est bien d'accord, c'est par simplification. Donc le travail, il est de l'initiative de la Région. On a été très proactifs sur le sujet, je le disais, et on est la seule région à le faire et on est regardés pour ça. Mais ce travail doit se faire en partenariat avec les acteurs de la communauté éducative. Si on veut expérimenter des choses, la rectrice a l'air assez partante pour expérimenter des choses. J'espère qu'on va trouver des moyens de faire de nouveaux établissements, des nouvelles formes de pédagogie, de mixer les publics aussi, ce qui n'est pas toujours facile, mais on peut essayer de se donner ces perspectives-là.

Je suis désolée, Président, je suis trop longue, mais il y a beaucoup de questions. Sur le sujet de la sûreté et de la sécurité, je ne sais plus comment le dire, Madame LE BRUN. J'espérais que mon collègue Michaël QUERNEZ aurait plus de convictions, de pédagogie et arriverait à faire passer des choses, mais je ne sais plus comment le dire. Parce que je l'ai dit à plusieurs reprises, nous avons une doctrine de mise en sûreté et de sécurité de nos établissements, nous avons une doctrine, nous avons une planification, nous ne regardons pas les choses de loin. Et nous avons dans le plan d'actions un déroulement de ce que nous avons planifié, avec la mise en place des équipements PPMS, c'est quasi terminé, on vous l'a dit, et la mise en sécurité avec des accès de badge. Donc la doctrine, elle est là et elle a été établie par la Région seule, mais en accord avec les services de sécurité de l'État, du rectorat. Et cette doctrine, elle est posée, elle est stabilisée et on déroule, on déploie. Voilà, et on a des sommes qui sont allouées à ces sujets-là. Donc ne laissez pas penser que nous faisons des opérations ponctuelles comme ça au gré des besoins, des demandes. Non, nous avons une planification et nous déployons ces travaux avec les budgets qui ont été alloués à ce sujet.

Sur le sujet des internats, on a quand même mis des sommes importantes sur les internats. Il se trouve que nous avons beaucoup moins de tensions sur les internats que nous avons eues ces dernières années, on a des places qui sont vacantes dans les internats, voilà, et donc c'est vrai que c'est un sujet peut-être d'animation de la vie dans les internats, de projet éducatif qui entoure, qui complète le seul fait d'avoir une place, une chambre et un hébergement dans ces internats. Sans doute qu'il faut aller là plus loin, mais là encore c'est un travail qui doit se faire avec les tutelles des établissements pour aller jusqu'au bout de la formule.

Et enfin peut-être terminer avec les modes de construction. Moi j'ai bien entendu ce que Monsieur PENNELLE a posé comme question, mais apparemment c'est plus important pour lui de poser la question que d'écouter la réponse puisqu'il n'est plus dans la session, mais je vais lui répondre quand même. Moi, ce qui m'importe, c'est les modes de construction, l'utilisation de matériaux biosourcés. Je l'ai dit, notre

schéma directeur, il se doit de respecter les limites planétaires et donc d'avoir l'impact le plus minime possible, voire aucun impact sur notre environnement. Et donc, au-delà d'un geste architectural qu'il déplore, moi ce qui m'importe, c'est les modes de construction, le respect environnemental de ces constructions et surtout le bien-être que ça procure et que ça va procurer aux élèves, aux enseignants et aux agents de la Région qui travaillent dans ces établissements. Voilà, et je crois que j'ai à peu près répondu à toutes les questions, Monsieur le Président.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Encore une fois, c'est un long chemin, merci beaucoup. Je passe aux voix, Écologistes de Bretagne.

Loïc LE HIR

Oui, une petite explication. Nous voterons pour ce plan d'actions. Mais par contre, sa présentation qui est très claire démontre quand même qu'il y a énormément à faire encore en matière de travaux sur le bâti de nos lycées, que ce soit en accessibilité, en mise en norme, en rénovation, en adaptation des bâtiments. Et pourtant, je l'ai dit en commission, on constate une baisse des budgets. La baisse par rapport au dernier plan est de 35 %, qu'on peut comprendre au regard des difficultés financières actuelles et puis à la baisse démographique des lycéens. Mais dans tous les cas, quand même, on pense qu'en période d'argent rare il nous faudra quand même revoir les aides facultatives à l'investissement aux lycées privés pour pouvoir répondre aux besoins d'adaptation de nos lycées, de la restauration et des internats dans les années à venir, à la fin de l'étude notamment, de Lycées 2040. Donc nous serons quand même vigilants à ce niveau-là au moment du vote du budget en février.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous la Bretagne.

Stéphanie STOLL

Oui, une petite explication de vote aussi. Sur le sujet démographique, évidemment, abordé dans le SDI, le Schéma directeur immobilier, oui, il l'est, mais dans la perspective de la croissance démographique. Et là, il faut qu'on apprenne à pédaler dans l'autre sens. Et c'est le sujet de nos attentions et on sait que c'est le sujet de la vôtre et de celle de nos services. Mais c'est pour ça qu'on y revient si souvent. Les remarques sur les internats, elles sont récurrentes également. Il ne faut pas oublier qu'un internat, ce n'est pas seulement le bâtir par la Région, mais après c'est le faire vivre. C'est un lieu de vie, donc le lieu, le construire, mais le faire vivre, il faut des surveillants, des animateurs dedans. Et ce personnel-là, ce n'est pas un personnel régional, c'est un personnel État, puisque c'est ainsi qu'est faite la décentralisation. Donc il faut que ce soit un sujet de préoccupation, ce n'est pas le tout de construire des internats. Et donc, pour revenir à ce bordereau qui concerne des projets structurants et la vie quotidienne des élèves, on apprécie aussi votre approche prudentielle par rapport à cette question démographique. Donc nous le soutenons et nous votons pour.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, Hissons haut la Bretagne.

Agnès LE BRUN

Alors nous aurions voté pour un voilier vif, flexible et sachant prendre le vent dans l'instant. Mais en revanche, nous voterons contre un tanker extrêmement lourd à manœuvrer, extrêmement technocratique. Et contrairement à ce que vous disiez, Madame PELLERIN, je maintiens. Finalement, votre alternative, c'est soit une succession de 12 documents, soit un agrégat des 12 documents en un seul document. Ce n'est pas ça qu'on dit. Nous, on dit juste que tous ces décalages calendaires, toutes ces superpositions, ces empilements mériteraient d'être transversalisés, mériteraient d'avoir un fil rouge, d'avoir une stratégie globale qui nous mènerait du premier document au douzième. Et c'est ça que nous ne trouvons pas. Donc contre le tanker et nous regrettons de ne pas avoir de voilier sous les yeux. Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Christian TROADEC.

TROADEC Christian

Autonomie et régionalisme

Oui, juste un mot, Monsieur le Président, pour vous dire que sur la commune de Carhaix, nous avons la chance d'avoir les trois filières d'enseignement. Il y a le privé, donc à vocation catholique, qui a lui-même aussi un lycée professionnel, et qui va être regroupé avec, c'était un peu le débat qu'il y avait tout à l'heure par rapport à des échelles d'économie en termes d'investissement et de fonctionnement, qui va être regroupé d'ici deux ans avec l'école maternelle primaire et avec le collège. Il y a tout un projet qui est en train de naître par rapport, bien sûr, aux anticipations nécessaires par rapport à la démographie pour les 20 à 30 années à venir.

Nous avons aussi la chance, et vous le savez, d'avoir le lycée par immersion en langue bretonne Diwan. Et je voudrais me féliciter de la solution qui a été trouvée. En même temps, je dirais, autant de bruit pour arriver à une solution qui était inéluctable, c'est-à-dire de redonner les moyens nécessaires aux étudiants pour étudier dans les bonnes conditions. C'est dommage qu'il y ait eu autant de bruit autour de cette question, parce qu'il fallait tout simplement faire en sorte que le foyer soit remis à disposition et l'internat, mais j'ai vu dans la presse que cela était le cas, donc on en est satisfait, on en est heureux. Il restera quand même la question de faire en sorte, puisque c'est un lycée public, gratuit et laïc, d'immersion en langue bretonne, de faire en sorte aussi qu'il retrouve des effectifs, ce lycée de Diwan, convenables dans les années à venir. Parce que la démographie est sans doute un peu en jeu, mais je ne le crois pas vraiment, c'est la réponse que vous m'avez faite il y a quelque temps. En réalité, je pense qu'il y a un vrai problème aujourd'hui pour l'enseignement en langue bretonne au global sur la région de Bretagne, et qu'il faudra sans doute prendre d'autres dispositions, et faire comme Diwan a su le faire il y a quelques années, faire en sorte tout simplement de se substituer à l'État, pour répondre au vrai enjeu de la langue bretonne en Bretagne.

Et puis le dernier point sur le lycée Paul SÉRUSIER, un lycée classique, qui lui-même aurait besoin, même s'il y a eu déjà des travaux extrêmement conséquents de menés, peut-être d'un ravalement, parce que vu l'état des bâtiments, à la vision qu'ils donnent aux promeneurs ou aux visiteurs qui viennent pour la première fois lors des journées portes ouvertes découvrir le lycée Paul SÉRUSIER, je peux vous dire vraiment que ce n'est pas très attractif. Je sais qu'il y a des efforts qui sont faits, qu'il y a des bâtiments qui ont été rénovés, mais quand même, un ravalement, ce n'est pas ce qui coûte le plus cher, mais ça permet à moi d'avoir une visibilité, une vision qui soit un peu plus attractive que celle qu'on a aujourd'hui.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Ce bordereau est donc adopté. Je suis satisfait aussi, Monsieur TROADEC.

Christian TROADEC

Je vote pour, j'ai oublié de préciser.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci de votre vote. Je suis satisfait aussi que nous ayons trouvé des solutions pour le lycée Diwan de Carhaix. Vous parlez d'une satisfaction de voir le retour au calme. Permettez-moi de vous dire qu'il faut travailler tous ensemble au calme sur ces établissements et que des mots que vous avez utilisés sur cet établissement dans la presse, en disant qu'on laissait les gamins marcher les pieds dans la boue, alors que je suis allé quelques jours après dans l'établissement et que l'ensemble des allées sont goudronnées et que l'ensemble des bâtiments sont neufs ou quasi neufs, étaient un peu soit maladroits, soit désagréables. Et ce n'est pas ça qui concourt à inviter nos parents à inscrire leurs enfants au lycée. De la même manière que vous parlez du ravalement, l'image qu'on donne de nos lycées, c'est aussi les mots que l'on utilise. Je remercie aux services d'ailleurs qui ont bien travaillé aux côtés de Kaou et de Guillaume

ROBIC pour trouver des solutions d'apaisement, qui auraient pu être trouvées sous votre mandat de vice-président, ça aurait été agréable. Merci à vous.

Le Président appelle au vote le bordereau « Agir pour nos lycées publics »

*Le groupe Rassemblement national s'abstient
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour*

Le bordereau est adopté

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Nous poursuivons. Merci chère Isabelle PELLERIN pour votre engagement et ce travail et le travail des services. Madame DADKHAH, nous poursuivons.

Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire

Forough DADKHAH

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Cher président, chers collègues,

Pour l'examen de la Carte de formation professionnelle sous statut scolaire, je serai volontairement très brève pour laisser plus de temps aux échanges avec les collègues. Mais un petit rappel sur le contexte en Bretagne pour être très précis. Entre 2020 et 2025, les effectifs de la voie professionnelle ont suivi trois trajectoires : une baisse entre 2020 et 2022, une stabilisation en 2023 et puis un regain de dynamisme lors des deux dernières rentrées de 2024 et 2025. Cette reprise a plus profité au niveau CAP et le bac pro, mais les BTS restent encore très fragiles.

Alors quelle était notre action pendant ce temps-là ? Pour répondre aux besoins des jeunes, à leurs aspirations, mais surtout aussi aux métiers émergents, nous avons enrichi la carte de formation par des spécialités comme le BTS bioqualité, le bac pro gestion des pollutions de l'environnement et de la protection de l'environnement ou le bac pro de cybersécurité, etc. Ces formations sont venues compléter l'offre existante et j'ose espérer que ces actions dont je viens de le dire ont pu aussi contribuer à renforcer l'attractivité de la voie professionnelle.

Chère Agnès, vous avez dit dans votre intervention qu'il y a eu un peu de retard dans la prise en compte de la démographie. Vous voyez ici, dans la mesure de possible, nous avons corrigé la tendance. Mais dans quel contexte nous sommes aujourd'hui, et nous en avons parlé longtemps, c'est les enjeux démographiques. À l'horizon 2040, les effectifs devraient diminuer de 15 %. Mais plus précisément, là encore, entre 2022 et 2025, les lycées publics et privés ont déjà perdu 7 700 élèves. Et les prévisions pour la rentrée 2026, ce n'est pas 2040 c'est pour la rentrée prochaine, ils annoncent une nouvelle baisse de 3 870 élèves. Comme vous le savez, les dotations du ministère de l'Éducation nationale vers les rectorats dépendent principalement des effectifs d'élèves. Alors nous sommes dans une situation moins d'élèves et moins de moyens pour la Bretagne.

Qu'est-ce qu'il fallait faire pour ne pas subir et agir ? C'est pourquoi nous avons engagé depuis l'année dernière la construction d'une carte pluriannuelle avec les autorités académiques, les partenaires sociaux, les branches professionnelles et tout cela avec la recommandation de CESER, bien entendu. Et pour y parvenir, à constituer cette carte pluriannuelle qui donne une vision à moyen terme, nous avons collectivement adopté un principe : chaque ouverture doit être compensée par une fermeture. C'est une règle évidemment difficile et contraignante, mais indispensable pour garantir l'équilibre des moyens et permettre d'apporter des innovations pour nos formations en Bretagne.

Et alors, quel était le résultat ? L'année dernière déjà, on vous a présenté 48 ouvertures de formation entre 2025 et 2028, 33 ont été déjà validées, 10 qui ont été mis en œuvre dans septembre 2025 et 15 qui sont restées sans candidature. Un groupe, une commission, le CREFOP, la commission formation initiale, a étudié ces 15 formations qui n'ont pas été attribuées. Et sur leurs recommandations, on en a relancé 7 pour la rentrée prochaine, plus les formations agricoles qui s'étaient ajoutées à cette carte de formation pluriannuelle. Le résultat : pour la rentrée 2026, nous proposons 16 ouvertures de formation qui comportent à la fois l'augmentation de capacité ou de FCIL, etc., et 15 fermetures ou diminution de capacité d'accueil.

Mais évidemment, ce qui nous a beaucoup occupés, et c'est un enjeu sensible, c'est les fermetures. Nous savons que les propositions de fermeture créent toujours des tensions dans l'établissement. Mais la grande difficulté vient d'un partage de compétences mal perçu, mal conçu, une décentralisation partielle est mal réfléchi. La Région arrête la carte, en lien avec les autorités académiques, mais le rectorat détient

les moyens humains et la dotation horaire. Donc cette situation crée de l'ambiguïté et peut donner l'impression que selon les instances, on essaie de se défaire l'un sur l'autre alors que ce n'est absolument pas la culture du Conseil régional de Bretagne. C'est pourquoi je souhaite, dès 2026, proposer une nouvelle méthode plus transparente, plus partagée pour les fermetures. Un groupe de travail va être constitué dans la commission de formation du Conseil régional. La commission de formation initiale de CREFOP va être saisie, je rappelle, elle est présidée par la Région, le rectorat et les partenaires sociaux pour formuler des propositions.

Donc on a deux solutions devant nous. Soit nous parvenons à une solution commune qui clarifie les responsabilités et renforce la confiance, soit il conviendra d'engager collectivement une réflexion sur le rôle et la place du vote régional dans ce processus de fermeture. Toujours est-il que notre exigence reste la même, des décisions lisibles, assumées, justes, au service des jeunes et de nos territoires. Et enfin, je voudrais remercier le travail colossal et de très grande qualité des services de la Région tout au long de cette année pour cette évolution de la carte de formation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, chère Forough. Nous parlions de tempête hier, effectivement dans ce domaine, il y a beaucoup de moments compliqués. Merci encore une fois de tenir le cap. Nous ouvrons les débats, parole à Loïc LE HIR.

Loïc LE HIR

Monsieur le Président, chers collègues,

Sur ce rapport, je tiens tout d'abord à remercier Madame la Vice-présidente pour les informations que l'on a reçues et qu'elle nous a apportées en commission et aussi en séance actuellement. Mais face à ce rapport trop succinct, ces précisions étaient pour nous nécessaires, d'autant plus que tous les groupes ne sont pas représentés au CREFOP et n'ont donc pas le même niveau d'information. Et d'ailleurs à ce propos, la proposition de créer un groupe de travail nous semble être une solution pour rééquilibrer le niveau d'information entre les différents groupes.

En juin 2024, nous avons souligné l'intérêt de mettre en œuvre une carte pluriannuelle des formations pour permettre de la visibilité tout en émettant quelques réserves sur la méthode, notamment sur la mise en concurrence des lycées privés et lycées publics par des appels à projets, puis sur le manque aussi de consultation des jeunes et de leurs représentants, parce que sans laisser la parole aux premiers concernés, comment on peut imaginer élaborer une carte des formations qui réponde fidèlement à leurs besoins ? C'est prendre le risque d'aboutir à une carte des formations adéquationniste qui ne réponde qu'aux seuls besoins des acteurs économiques.

Pourtant, pour nous, l'école doit rester un lieu d'émancipation où nous devons accompagner chaque jeune dans le développement de leur savoir et de leur savoir-faire, et aussi selon leurs envies et appétences. Notre position reste la même sur ces deux points et nous ajoutons aujourd'hui un troisième motif de réserve quant à la carte qui nous est présentée aujourd'hui. Nous observons et regrettons que cette carte de formation soit aussi dictée par des critères comptables visant à satisfaire les exigences RH du rectorat laissant parfois au second plan les besoins réels en formation. Pour autant, malgré l'absence des jeunes autour de la table, la méthode semble plutôt fonctionner pour la création des nouvelles formations. Toutefois, nous restons comme l'an passé et comme le CESER interrogatifs sur les formations qui restent, malgré un nouvel appel à projets, sans possibilité d'attribution. Une analyse approfondie pour ces formations doit être menée, et vous nous l'avez dit en commission, pour en comprendre les raisons et pouvoir mettre les moyens et ressources nécessaires pour leur ouverture.

Toujours sur la création des formations, il nous paraît essentiel d'offrir aux apprenants la possibilité de se former en priorité dans l'enseignement public et gratuit. Or, ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui. À titre d'exemple, le bac pro « gestion des pollutions et protection de l'environnement » est uniquement

proposé dans des lycées de l'enseignement privé, alors même qu'un lycée public avait répondu à l'appel à projets pour une ouverture en 2025. L'attribution au lycée privé Ozanam de Cesson-Sévigné plutôt qu'au lycée public Théodore MONOD du Rheu reste assez incompréhensible pour nous. On voit dans cet exemple un des intérêts du groupe de travail dédié à la carte des formations dans notre institution pour obtenir des explications sur certains choix.

À présent sur les fermetures. La méthode semble plus perfectible et le sujet est bien plus sensible. Elles ont donné lieu à de fortes levées de boucliers l'an passé et rebelote cette année. L'an passé, les annonces se sont faites la veille du CREFOP. Cette année, en exagérant un peu, mais si peu, les annonces ont été faites l'avant-veille et surtout et toujours de manière brutale. Ces annonces brutales amènent beaucoup d'incompréhension de toutes parts. Par exemple, les personnes concernées par la fermeture du bac pro géomètre de Brest pensaient que la formation fermerait sèchement, obligeant les élèves à poursuivre leurs études à plus de 150 km de chez eux. En réalité, et vous nous avez rassurés sur ce point, ils pourront terminer leur cursus à Brest. Tout cela reflète quand même un problème de méthode et un réel manque de concertation qu'il va falloir corriger pour tendre vers un plus large consensus dans les choix à l'avenir.

S'agissant d'une compétence partagée, il est aussi très difficile de comprendre que seul le rectorat puisse proposer sa liste de fermetures sur ces seuls critères. Ainsi, nous pensons qu'il faut renforcer le rôle du CREFOP et nous appelons à ce que la Région puisse proposer sa propre carte selon ses critères et priorités et qu'il y ait ensuite un croisement avec celle du rectorat. Il y aura très certainement des accords sur certaines formations et il restera à traiter les différences pour aboutir ensemble à des propositions acceptables pour tous les acteurs. En ce sens, nous voterons l'amendement de nos collègues de Breizh a-geiz.

Toujours sur les fermetures. Après l'arrêt de la formation « préservation, entretien du patrimoine » à Auray l'an passé, c'est au tour de la formation marqueterie de Landerneau de fermer. On peut se demander si les formations aux métiers d'art, qui participent aux transitions, ne sont pas menacées en Bretagne au profit des métiers d'une économie productive, ou devrait plutôt dire productiviste. Ces fermetures de formation, plutôt rares, vont vraiment à contre-courant de ce que porte la feuille de route sur les métiers d'art, votée récemment en commission permanente, qui aurait méritée d'être débattue dans cet hémicycle ou en commission.

Pour terminer, nous resterons absolument favorables à cette carte pluriannuelle des formations. Par contre, la pluriannualité doit s'appliquer aussi bien aux modifications de formation qu'aux fermetures pour plus de visibilité et de lisibilité et aussi d'éviter la brutalité des annonces que l'on connaît aujourd'hui. En somme, l'élaboration de la carte des formations reste encore très perfectible. La méthode ne demande qu'à être rapidement améliorée et vous en avez pleinement conscience. Nous devons moins subir les choix du rectorat et intégrer beaucoup plus de concertation avec l'ensemble des acteurs, sans oublier les plus concernés, les jeunes. Je vous remercie.

Michaël QUERNEZ

Merci à vous, la parole à Madame LE GOFF.

Aurélie Le GOFF

Rassemblement national

Merci Monsieur le Vice-président,

Nous examinons aujourd'hui une nouvelle étape de la Carte pluriannuelle des formations professionnelles. Le sujet est essentiel. Il touche à l'avenir de nos jeunes, à la vitalité de nos métiers et à l'avenir économique de la Bretagne. Je souhaite revenir sur trois points : la méthode, les priorités et les risques majeurs que nous voyons dans la politique menée.

Tout d'abord, la méthode. Nous partageons l'idée qu'il faut anticiper les évolutions économiques et répondre aux besoins des compétences. Nous soutenons également une meilleure articulation entre les

formations et les besoins réels des entreprises et des branches professionnelles, mais votre démarche reste trop technocratique et insuffisamment ancrée dans les réalités locales. L'appel à projets peut sembler moderne, mais il met en concurrence les établissements, crée des incertitudes et ne garantit en rien un équilibre territorial. À force de procédures complexes, on décourage ceux qui connaissent le mieux les besoins : les chefs d'établissement, les équipes pédagogiques et les acteurs économiques locaux.

À cela s'ajoute bien sûr la situation nationale : l'absence de vote de budget de l'État qui demeure un frein majeur à l'élaboration d'une carte sincère. La carte des formations est soi-disant une compétence partagée, mais sans moyens humains et matériels fournis par l'État, ouvrir une nouvelle formation relève du non-sens. Dans ce contexte, la Région impose la règle : pour toute ouverture, une fermeture. Une approche comptable. Sauf dans certains domaines. Aucune économie sur le budget culture, aucune sur le sport, aucune sur les subventions à SOS Méditerranée. Alors que la formation de nos jeunes permet de créer des emplois et des compétences en Bretagne et de leur offrir tout simplement un avenir. Cherchez l'erreur.

Deuxièmement, sur les priorités. Nous saluons plusieurs points. Le renforcement des filières industrielles, de la maintenance et de l'usinage, la relance de l'enseignement agricole avec l'ouverture de nouveaux CAPa, la prise de conscience tardive du manque d'attractivité des métiers essentiels tels que le bâtiment, le sanitaire et social, la pêche, l'agriculture. Ces secteurs sont les piliers de notre souveraineté. Ils sont précieux, concrets, utiles, et nous défendons depuis longtemps leur valorisation. Mais comment comprendre qu'en parallèle, vous programmez des fermetures dans le commerce et le tertiaire, souvent situés dans des territoires déjà fragiles ? Les décisions manquent de transparence. Nous réitérons donc la demande d'utiliser des critères clairs : taux d'insertion, attractivité réelle, besoins économiques, partenariats, dynamique locale d'emploi.

Troisièmement, sur les risques. Votre carte s'inscrit dans la stratégie Lycées 2040. Or cette stratégie repose sur un postulat que nous refusons : la baisse démographique serait inéluctable. Vous acceptez l'idée que la Bretagne perdra 15 % de ses lycéens d'ici 2040 et vous organisez ce déclin. Nous, nous refusons cette résignation. La Bretagne doit redevenir attractive pour les familles, encourager l'installation de jeunes actifs, soutenir la natalité. Construire une carte sur une logique de décroissance démographique, c'est renoncer à l'ambition éducative que notre région mérite pourtant.

Des exemples inquiétants. D'une part, la fermeture du bac pro géomètre-topographe au lycée Dupuy de Lôme à Brest est totalement illisible : investissements récents, débouchés réels, demandes formulées par la profession. Et pourtant... Fermeture. Pourquoi ? Autre exemple, le CAP marqueterie à Landerneau, une formation de marqueteur qui existait depuis 1982 et qui comptait parmi les 12 formations de cette spécialité en France. Oui, les effectifs étaient faibles, mais ils augmentaient. Trois élèves, puis cinq, puis douze en 2025. Et pourquoi si peu auparavant ? Parce que les élèves ignorent l'existence de cette filière d'excellence. C'est un métier manuel pourtant, non aisément remplaçable par l'intelligence artificielle, à forte valeur ajoutée et qui fait la fierté du lycée d'Élorn. Le problème, ce n'est pas la filière, c'est l'orientation. C'est la dévalorisation des métiers manuels depuis des années, c'est l'incapacité à promouvoir nos savoir-faire.

En outre, la concertation, elle aussi, est largement perfectible. La Chambre régionale des métiers constate que les CFA de l'artisanat ont été écartés du dialogue depuis la réforme de 2018. Or, elle appelle à une véritable gouvernance régionale impliquant les lycées, les OFA, les branches, les OPCO, les entreprises, le rectorat, les organisations patronales et salariales. Nous partageons cette demande. Enfin, oui, l'ouverture de six formations agricoles va évidemment dans le bon sens. Mais nous le savons tous, le renouvellement des générations d'agriculture n'est pas qu'un problème de formation. On s'installe parce qu'on est sûr de gagner sa vie. Or aujourd'hui, surcharge normative, bureaucratie, pression quotidienne, accords commerciaux comme le Mercosur, tout cela décourage. Et c'est pourquoi nous invitons à soutenir notre vœu contre le traité qui met en danger notre agriculture bretonne et notre souveraineté alimentaire.

En conclusion, nous reconnaissons les avancées, effectivement. Nous soutiendrons les mesures qui renforcent les métiers productifs et la souveraineté de la région. Nous restons vigilants contre la

désertification éducative, contre une stratégie qui gère le déclin au lieu de le combattre. Nous continuerons de défendre une Bretagne ambitieuse, proche de ses territoires, fière de ses métiers manuels et résolue à préserver son avenir démographique. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Nous poursuivons, Madame STOLL.

Stéphanie STOLL

Merci. Donc mois de décembre, c'est la Carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire. Au début du mandat, cette délibération était perçue comme une décision technique et routinière. On écoutait, on votait, ça passait comme une lettre à la poste. L'an passé, les choses ont changé et l'habituelle décision routinière est devenue un sujet d'interpellation. À cela, il y a deux raisons principales. Il y a les premiers effets de la baisse démographique des élèves et puis la mise en place de cette carte pluriannuelle qui est un document qui est destiné à transformer l'offre de formation pour la rapprocher des enjeux de formation et de recrutement de l'économie bretonne. Quand nous l'avons votée en juin 2004, cette carte pluriannuelle faisait pudiquement l'impasse sur la question des fermetures de formation en cantonnant sa réflexion à deux phrases. La première, ça dit : « des fermetures de formation menant insuffisamment à l'emploi ou à la poursuite d'études seront proposées ». Et la seconde : « les fermetures et les réductions de capacités seront opérées dans le cadre d'un dialogue avec les réseaux et les établissements. »

Aujourd'hui, c'est la deuxième fois que nous votons la carte des formations dans cette approche pluriannuelle. On se souvient l'an passé des dizaines de mails d'interpellation que nous avons reçus, également du débat tendu au CREFOP, cette instance quadripartite, où on discute aussi de cette carte des formations. Cette année, pas d'avalanche de mails, le débat au CREFOP a été apaisé : il y a eu un débat, mais dans de meilleures conditions. C'est probablement le signe que la concertation s'est améliorée, et notamment pour tenir compte des lycées ruraux et des lycées qu'on considère comme fragiles.

Néanmoins, il reste des décisions de fermeture à prendre. Vous nous proposez 15 fermetures. Parmi celles-ci, il y en a 6 qui relèvent de l'enseignement agricole, 4 de l'enseignement catholique et 5 de l'enseignement public. Parmi ces dernières, nous avons été particulièrement attentifs au CAP d'un an de marqueterie au lycée de l'Élorn à Landerneau, puisque visiblement, c'est une formation qui attire, qui insère. Mais c'est possible qu'elle ne soit pas positionnée au bon endroit parce que la moyenne d'âge dans ce CAP en un an, et pas deux ans comme habituellement en CAP, c'est de 22 ans et que seulement trois des élèves ont le statut scolaire. Donc avec ma collègue Alexandra GUILLORÉ, nous avons deux questions : quelles sont les solutions qui sont possibles pour continuer à former à la marqueterie à Landerneau ? Ce serait hors des parcours de formation initiale. Et à quelle échéance et à quelles conditions ces solutions seraient envisageables ? Nous espérons que vous pourrez proposer une solution. Parce que c'est vrai que le contexte devient de plus en plus compliqué et on craint que le débat sur la carte des formations soit instrumentalisé et qu'on voie fleurir des postures populistes ou court-termistes. Et vraiment, nous on s'étonne qu'on puisse soutenir dans cet hémicycle la position que vous proposez à voter, avec des fermetures, c'est inconfortable, c'est pris à contrecœur, mais quand on fait 200 km à l'ouest, c'est de nouveau l'exemple de Landerneau, manifester contre cette même position qui reste toujours inconfortable et prise à contrecœur.

Dans le même ordre d'idées, comment on peut soutenir, c'est la proposition de l'amendement du groupe régionaliste, qu'aucune formation professionnelle initiale ne sera fermée à la rentrée ? Est-ce que c'est réaliste et responsable ? Si notre assemblée refusait de voter les fermetures, il n'en reste pas moins que l'Éducation nationale ne mettrait pas les moyens humains dans les classes à la rentrée et que le problème continuerait à se poser. En fait, cette réflexion, ça nous renvoie au débat sur la décentralisation des compétences de formation. Vous l'avez dit, la carte de formation, c'est une compétence qui est partagée entre la Région et l'État. Et on le répète à l'envi, la compétence partagée, ce n'est pas la panacée. Vous

avez dit tout à l'heure que c'était mal conçu, mal perçu, cette carte de formation actuellement. Et la situation actuelle l'illustre parfaitement.

Donc devant ce constat, et sachant qu'il y a un débat actuel sur la décentralisation, il va en être question au Conseil des ministres la semaine prochaine, la région Nouvelle-Aquitaine a demandé au Premier ministre le transfert complet de la carte des formations professionnelles. Non seulement le transfert de la carte des formations, mais aussi celui des moyens de l'enseignement professionnel, agricole et maritime. Ça veut dire les moyens pédagogiques. C'est très différent de ce qu'on a comme proposition habituelle. Également, la Nouvelle-Aquitaine demande un sujet dont on parle régulièrement ici, c'est le transfert des secrétaires généraux de tous les lycées. Donc c'est une contribution qui est intéressante, même si elle ne dit pas comment la région gérerait l'enjeu démographique qui se pose également en Nouvelle-Aquitaine et dans quelle mesure l'effort financier qu'elle a pu faire sur un lycée professionnel en Creuse à Felletin, c'est un effort financier à 23 millions d'euros, pourrait être répliqué à l'échelle de cette très grande région.

Madame la Vice-présidente, nous aimerions aussi connaître votre appréciation sur ce débat sur la gouvernance de la carte des formations. Vous nous avez parlé que vous souhaitez pouvoir améliorer le dialogue avec l'Académie, on sait que c'est nécessaire, mais est-ce que ce sera suffisant ? Est-ce que votre position quand vous négociez les fermetures avec le rectorat, est-ce que c'est une position qui est tenable vraiment dans la condition actuelle du partage de compétences ? Ou alors souhaitez-vous que la Région Bretagne sollicite le même type de transfert de compétences que la Région Nouvelle-Aquitaine ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Christian GUYONVARC'H.

Christian GUYONVARC'H

Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

La présentation de ce bordereau au vote de notre assemblée intervient dans un contexte qui a déjà fait l'objet de plusieurs interventions depuis le début de la session, mais qu'il me faut rappeler brièvement ici.

Ce contexte qui est le sujet de mon introduction, c'est celui d'une décentralisation qui n'a plus de décentralisation que le nom, puisque nous sommes devant un État qui tout à la fois se décharge de plus en plus souvent sur les collectivités territoriales de responsabilités que la loi, à ce jour, ne leur a pas confiées. Un État qui réduit pourtant leur dotation, de loi de finances en loi de finances, après les avoir privées progressivement de leur autonomie fiscale au fil des 25 dernières années, et finalement un État qui reproche aux collectivités d'être trop dépendantes. On atteint ici le comble de l'hypocrisie.

Ce sujet du défaussement de l'État sur les collectivités n'est pas au centre du débat public en France. C'est regrettable, car les Françaises et les Français sont ainsi privés d'une des clés de compréhension de la crise de confiance dans laquelle s'enfoncent leur pays. En 2026, bientôt, le constat est là. En France, le système politique et administratif est bloqué, bloqué par le haut. Faudrait-il pour autant que ce constat amène notre collectivité régionale à renoncer aux prérogatives que le législateur lui a accordées il y a plusieurs années ? Et c'est ici que mon introduction se rattache au bordereau. À la question posée, notre groupe répond clairement non. Car si certaines politiques publiques tiennent encore debout en France, c'est à la présence des collectivités territoriales sur le terrain qu'on le doit.

Nous avons entendu notre collègue Valérie TABART nous dire qu'il était erroné, au regard du droit public, de placer la Région Bretagne sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale pour penser l'évolution du patrimoine bâti des lycées publics. De la même façon, nous vous disons maintenant qu'à la lecture du Code de l'éducation, la Région Bretagne n'a pas à se plier aux exigences de l'État central et de ses représentants locaux quant à l'évolution de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire. Le Code de l'éducation tel que le législateur l'a voulu est précis. Ce n'est pas toujours le cas, mais ici, en l'occurrence, il est précis sur le processus d'élaboration et d'évolution de cette carte. C'est bien la Région

qui arrête la carte régionale des formations professionnelles initiales hors apprentissage sur la base d'un accord avec le rectorat et non l'inverse. Notre collectivité n'est pas un opérateur du rectorat.

Nous voulons rappeler que pour ce qui concerne la voie professionnelle en région Bretagne, depuis 2023 le nombre des élèves inscrits dans les seuls lycées professionnels publics a augmenté de 850, dont une augmentation de plus de 200 élèves à la rentrée 2025. Vous l'avez d'ailleurs évoqué, Madame la Vice-présidente, dans votre intervention, et c'est aussi une réponse à Madame STOLL : l'évolution de la démographie lycéenne est différente selon les filières. C'est factuel.

Valérie TABART a aussi souligné qu'il fallait regarder avec prudence les exercices de projection démographique sur lesquels le rectorat s'appuie pour annoncer avec certitude un recul de 15 000 personnes dans la population lycéenne de l'académie de Rennes d'ici 2040. C'est ce que l'INSEE prévoyait, effectivement, dans un rapport publié en septembre 2024 en se fondant sur le recul de natalité, qui est une réalité en Bretagne comme ailleurs en France. Mais le 13 novembre 2025, dans l'hémicycle où nous nous trouvons, la directrice de l'INSEE Bretagne elle-même a admis que cette hypothèse ne prenait pas en considération le changement d'époque que connaît la Bretagne avec un solde migratoire désormais largement positif chez les moins de 20 ans et chez les actifs, en particulier dans la tranche d'âge des 25-32 ans qui ont de jeunes enfants ou qui pourraient en avoir dans les années à venir. Nous vivons donc une bascule historique comme la Bretagne n'en a pas connu depuis des siècles. Et il n'y a guère de raison de penser que ce phénomène puisse se ralentir à mesure que le changement climatique accentuera les périodes de canicule et de sécheresse dans les régions du sud et de l'est de la France.

Le bordereau qui nous est soumis comporte 11 propositions d'ouverture de formation professionnelle sous statut scolaire à la rentrée 2026. À ce propos, nous voulons saluer l'attention qui est portée à l'enseignement agricole et l'affirmation d'une stratégie de préservation de formations qui sont fragiles, mais qui doivent être maintenues dans un souci de réindustrialisation – l'usinage, la maintenance – ou d'accélération des transitions écologiques – l'écoconstruction. Mais le bordereau contient aussi 2 propositions de diminution des capacités d'accueil et surtout 12 fermetures.

S'agissant de ces fermetures, dont aucune n'est argumentée dans le bordereau comme le relève aussi le CESER, l'État vous demande, Madame la Vice-présidente, d'endosser le mauvais rôle, puisque c'est lui qui détient la décision sur le volet ressources humaines, vous l'avez rappelé à juste titre, mais c'est à vous qu'il laisse le privilège de vous coltiner les explications à fournir aux équipes pédagogiques et aux syndicats d'enseignants. Courage, fuyons ! Ce mauvais rôle que l'État veut vous imposer vous conduit parfois à utiliser des arguments, de notre point de vue, difficilement entendables. Pour justifier certains projets de fermeture, vous avez évoqué dans la presse un souci d'équité territoriale.

Ainsi pour le projet de fermeture du bac pro technicien géomètre-topographe au lycée Dupuy de Lôme à Brest, tandis que cette formation serait maintenue à Pontivy et à Rennes. Mais où est l'équité territoriale quand Brest se trouve à 147 km de Pontivy et Rennes à 111 km et que Rennes est reliée à Pontivy par une ligne régulière d'autocar BreizhGo, ce qui n'est pas le cas pour Brest ? Les kilomètres sont pourtant exactement les mêmes selon qu'on se déplace d'ouest en est ou d'est en ouest. On voit ici qu'un alignement sur les exigences de l'État central relayé par le rectorat conduit à faire fi de la réalité de notre territoire. Le groupe Breizh a-gleiz demande que le Code de l'éducation soit respecté. La Région Bretagne n'a pas à adopter sans discussion les demandes de fermeture qui sont celles du rectorat. Nous devons rappeler les prérogatives que la loi reconnaît aux régions et vous aider, Madame la Vice-présidente, à les faire valoir. Faisons les choses dans l'ordre. Puisque le Code de l'éducation prévoit une procédure par étapes, disons d'abord ce qu'est la position du Conseil régional, puis sur la base de ce mandat, confions à l'exécutif régional le soin d'entrer en négociation, puis de rapporter devant la commission compétente du Conseil régional le résultat des échanges avec les branches professionnelles, les organisations syndicales et le rectorat, avant de revenir devant notre assemblée plénière. C'est tout le sens de l'amendement que nous avons déposé. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Agnès LE BRUN.

Agnès LE BRUN

Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente,

Nous redisons ici ce que nous avons déjà dit, à savoir que nous approuvons pleinement le fait d'avoir mis en place une carte pluriannuelle des formations. Encore une fois, ça donne de la hauteur et de la perspective et en même temps vous vous donnez les moyens d'actualiser, de fléchir et c'est exactement ce que nous souhaitons, c'était mon propos sur le bordereau précédent.

Nous avons plusieurs questions et quelques observations. Je vais commencer par les questions. La Région a réactualisé sa liste de métiers en tension. Comment compte-t-elle ajuster sa politique à cette liste actualisée et quelles sont les modalités d'ajustement selon vous ? Comment, particulièrement dans les métiers du bâtiment, nous n'en avons pas beaucoup parlé dans cette session, alors que c'est un sujet qui nous occupe souvent en commission, parce que c'est un sujet qui demande une vigilance de tous les instants, comment, particulièrement dans les métiers du bâtiment, a-t-elle l'intention de protéger et de valoriser la mixité garçon fille ? C'était d'ailleurs un propos du CESER. Enfin, l'enseignement agricole aujourd'hui est en baisse d'effectif, c'est plus une observation, que vous partagez bien sûr. Mais l'observation est que l'objectif est d'atteindre 30 %, c'est un objectif louable, mais l'attractivité n'étant pas une formule magique, qu'avez-vous l'intention de mettre en place spécifiquement, nous en avons déjà parlé, pour renforcer cette attractivité, lorsqu'on sait que l'enseignement agricole privé, lui, n'est pas dans cette situation ? Il y a peut-être à regarder un peu ailleurs ce qui se fait sans hésiter.

D'ailleurs, c'est une transition pour s'étonner d'une formulation qui est une formulation un peu curieuse concernant l'enseignement privé. Je cite : « Il s'agira de tendre vers la construction d'une offre de formation articulée avec celle des écoles privées sous contrat. » Pourquoi est-ce que c'est une formulation curieuse ? Puisque, comme le souligne le CESER également d'ailleurs, l'enseignement privé est sous contrat et donc normalement intégré à la carte des formations. Et je le dis d'autant moins anecdotiquement que lors du séminaire Lycées 2040, les propos de Madame la Rectrice ont été assez étonnants, je dirais. Je ne sais pas quel adjectif il faut utiliser. Je comprends qu'elle ait voulu, je la cite « rassurer les syndicats », mais quand même. Ne rallumons pas un feu qui s'était éteint il y a quelque temps. Nous connaissons tous la singularité de la Bretagne. Et je crois pouvoir dire que nous avons tous compris qu'il fallait se réjouir de cette complémentarité qui est efficace puisqu'elle offre davantage au service des familles. « Ce serait bien de ne pas vivre cette diversité comme une compétition désastreuse », je recite, « mais au contraire », pour reprendre les termes de l'ancien inspecteur général Jean-Charles RINGARD, « une opportunité paradoxale ». Ça peut être intéressant.

Enfin un point de côté, mais très important selon nous, sur les places d'infirmières. Si notre démographie scolaire baisse, ce n'est pas le cas de la démographie bretonne. Nous l'avons déjà dit, la moyenne d'âge augmente, les besoins qui vont avec, notamment en termes de santé. Et d'ailleurs, évidemment, les jeunes et les plus jeunes ont aussi bien souvent besoin de soins, nous l'avons souvent exprimé ici. Évidemment, je regrette comme vous le désengagement réel de l'État, mais la réaction qui consiste à dire « si l'État ne fait pas, nous ne compensons pas », vous auriez tout aussi bien pu, comme d'autres régions, franchir le pas et faire le choix. « Faire le choix, c'est renoncer. Chaque euro au service des Bretons », je reprends vos propos, Monsieur le Président. C'est bien vous qui avez tenu ces propos et préserver la santé des Bretonnes et des Bretons, quel que soit leur âge, et préserver également le souhait ambitieux de ces jeunes gens qui veulent s'engager dans des métiers de soins qui manquent tant de bras et tant d'âmes, eh bien, ça aurait été un choix que nous aurions vraiment aimé vous voir prendre.

Enfin, je souscris pleinement à la proposition qu'a faite la vice-présidente Forough DADKHAH quant aux fermetures de formation pour renforcer les outils de dialogue. Il est évident qu'à un moment donné, il faut faire le constat de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas et ne pas se retrouver dans une situation désagréable à son corps défendant et prendre les devants. C'est la définition même de la flexibilité et c'est l'illustration de ce que je disais tout à l'heure en parlant de la flexibilité et de l'adaptation à un contexte particulièrement incertain.

Donc on voit bien que, pour résumer, cette carte de formation, il y a mille façons d'en parler. Pourquoi ? Parce qu'elle est au carrefour. Elle est au carrefour des intérêts et des ambitions des familles et des jeunes. Elle est au carrefour des intérêts de l'économie, du monde économique et de sa demande. Au carrefour des personnels, à la fois personnels Région, bien sûr, mais personnels État. On y trouve aussi l'arithmétique du ministère, qui fait face à l'équité territoriale ou en tout cas aux choix politiques que nous pouvons formuler ici collectivement, de ce que nous pensons devoir être en termes d'équité territoriale, notamment en termes de mobilité, parce qu'en effet, un kilomètre dans un sens, c'est la même chose que dans l'autre sens. Et je suis heureuse de constater que nous partageons au moins un point qui est de dire que, définitivement les régions et les zones rurales, provinciales, regardez l'étymologie de cet adjectif, elle est intéressante parce qu'il y a l'idée d'être vaincu, eh bien nous sommes définitivement le premier kilomètre, et non pas le dernier kilomètre. On entendait souvent il y a quelque temps ces propos « il faut aller jusqu'au dernier kilomètre ». Invertissons les choses, nous sommes le premier kilomètre, nous ne sommes pas le dernier kilomètre. Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Dernière intervenante, Gladys GRELAUD.

Gladys GRELAUD

Communistes et progressistes

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je m'exprime aujourd'hui au nom de la majorité régionale. Avant de rentrer un peu plus dans le détail, je voudrais tout d'abord saluer l'important travail des services autour de cette carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales, mais aussi le tien, cher Forough. Tout d'abord, je tiens à souligner la démarche qui permet d'avoir une carte pluriannuelle qui offre une bien meilleure visibilité à moyen terme pour l'ensemble des acteurs concernés. C'était un souhait de l'ensemble des partenaires, notamment des partenaires sociaux, et nous pouvons nous féliciter collectivement d'avoir réussi à mettre cela en œuvre.

Cette pluriannualité, au-delà de permettre une meilleure appréciation des enjeux démographiques, que tu as soulignés Forough, permet également de concentrer nos efforts sur les métiers de demain. Sur ces aspects, nous nous félicitons de la priorité donnée aux formations professionnelles initiales dans le domaine de l'industrie, les formations ciblées sont les formations en maintenance et en usinage, tout comme sur les formations agricoles. Et comme nous le répétons régulièrement ici, au sein de la majorité régionale, les enjeux de réindustrialisation et de souveraineté alimentaire sont cruciaux pour l'avenir de la Bretagne. Former les ouvrières et les ouvriers de demain est une nécessité à laquelle nous nous attelons ainsi.

Cependant, après l'énoncé de cette position, je voudrais tout de même noter à mon sens une difficulté importante ou plutôt une incohérence, à laquelle nous conduit le partage de la compétence des formations professionnelles dans la mise en œuvre de cette carte, et principalement concernant les fermetures de formation. Cette carte, nous la travaillons en partenariat étroit avec le rectorat, c'est-à-dire l'État, qui pilote évidemment l'enseignement des formations et les personnels enseignants, et qui propose les fermetures et ouvertures. Or, pour qu'un partenariat fonctionne, il faut de la bonne volonté de part et d'autre. Et l'on ne peut pas dire que ce soit toujours le cas du côté du rectorat, comme ça a déjà été dit. Le manque de transparence, de concertation et seulement déjà d'information sur les choix faits par le rectorat doit à minima nous poser question. Pour remettre les choses tranquillement, mais sûrement à leur place : que je sache, sur la fiche de paie des professeurs, il est toujours écrit en haut à gauche « Éducation nationale » et pas « Région Bretagne ».

Le rôle devrait donc incomber au rectorat d'échanger avec ces enseignants en amont d'éventuelles fermetures. C'est effectivement son rôle, comme vous l'avez rappelé, Christian GUYONVARCH. Or, et je parle d'expérience, bien souvent, les professeurs et même les chefs d'établissement ne sont prévenus que

quelques semaines, voire quelques jours avant que le couperet ne tombe. C'est ainsi que, par exemple, l'annonce de la fermeture du CAP marqueterie du lycée de l'Élorn n'a été communiquée à l'enseignante qui dispense la formation depuis plus de 20 ans seulement deux semaines avant son officialisation. 20 ans d'un côté, deux semaines de l'autre. Je tiens d'ailleurs à te remercier, Forough, pour l'écoute et la mobilisation dont tu as fait preuve dans le cadre de nos compétences en proposant d'intégrer cette formation qualitative à Landerneau dans notre dispositif QUALIF emploi. Voici la solution, Madame STOLL, que nous avons travaillée d'ores et déjà.

J'en profite également pour saluer ta proposition, Forough, de mettre en place un groupe de travail qui puisse anticiper plus en amont les sujets de fermeture de formation pour l'année prochaine. Une fois de plus, nous assumons nos choix et nous faisons le boulot en trouvant des solutions concrètes sur le terrain. C'est pourquoi il nous paraît essentiel que le rectorat en fasse de même et revoie sa méthode sur la façon dont les premiers concernés, les professeurs, les élèves, les chefs d'établissement, les partenaires sociaux sont mis dans la boucle dans des décisions de fermeture. Car derrière ces choix, ce sont des êtres humains qui sont concernés, qui sont affectés, très affectés. Les décisions ne peuvent pas être prises depuis un tableur Excel depuis le bureau de la rectrice. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous vous retrouvons, chère Forough, pour quelques éléments de réponse.

Forough DADKHAH

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, merci aux collègues pour leurs interventions et leurs interrogations, souvent très légitimes. D'abord, de quoi nous parlons aujourd'hui ? Nous ne relançons que sept formations, sept, pour lesquelles quatre formations ont eu des candidatures et trois formations n'ont pas eu de candidature. Donc on parle de quatre formations. Et avant de commencer dans les pourquoi, moi je suis d'accord avec Stéphanie STOLL quand elle dit « avant on n'en parlait jamais ». Moi ça fait longtemps que je suis là. C'est vrai que je ne me rappelle pas de séances où on parlait de la carte de formation. Mais une des raisons, c'était parce qu'à l'époque les régions aussi avaient la compétence sur l'apprentissage et elles avaient une vision beaucoup plus large. On l'a perdue en 2018. Et ça, c'est aussi une difficulté de mettre des cartes de formation en place parce qu'on n'a aucune maîtrise sur l'apprentissage.

La deuxième chose, ce que Christian GUYONVARCH a dit sur le Code de l'éducation, ça s'est complexifié davantage, cette relation qui a été écrite dans la loi, mais qui n'est absolument pas réaliste, j'y reviendrai. Et troisièmement, quand les moyens sont rares, les tensions augmentent, comme j'ai pu expliquer, les dotations du ministère aux autorités académiques, en grande partie, c'est sur les effectifs. Donc, quand il y a moins d'effectifs, il y a moins de dotations, donc les tensions augmentent.

Mais il y a, dans cette discussion qu'on a eue très intéressante, on n'a pas parlé des ouvertures. Et si on en a parlé, on l'a dit d'une manière erronée, cher Loïc, que c'était adéquationniste. Quand on ouvre un CAP de chaudronnerie à Morlaix à la demande du territoire, quand on met un bac pro à Loudéac qui vient conforter le BTS de maintenance des éoliennes, quand on met un BTS de service informatique aux organisations SIO à Vannes, est-ce que vous pensez que c'est adéquationniste cela ? Et quand on parle des fermetures aussi, là je pense que c'est de ma faute. On devrait changer les choses. Parce qu'on vous présente les fermetures sur lesquelles on est en désaccord avec le rectorat. Mais il y a eu tout un débat et une discussion avec le rectorat où on n'était pas d'accord sur les fermetures. Mais là aussi, on en reparlera après. Peut-être qu'il faudrait les faire figurer sur les listes pour montrer que le Conseil régional n'est pas un subalterne du rectorat. Mais on ne peut se bagarrer qu'avec nos moyens. Et là-dessus, je reviendrai sur pourquoi on a suivi les propositions à la fin des négociations sur les fermetures qui ont été proposées.

Sur marqueterie de Landerneau, on en parle beaucoup. Et j'ai eu l'occasion de l'expliquer souvent. D'abord, il y a eu une réforme au niveau de l'Éducation nationale. Les CAP aujourd'hui sont en deux ans

et les CAP d'un an sont voués à disparaître. Le CAP à Landerneau, c'est un CAP d'un an. Donc, automatiquement, systématiquement, il allait disparaître dans les années à venir. Ensuite, moyenne d'âge, de 22 ans. Certes, un regain de dynamisme cette année, 12, mais on venait de loin, de 3, 4, 5 à 12. Ensuite, la moyenne d'âge de 22 ans, ils étaient, les jeunes, tous diplômés d'un autre CAP ou d'autres diplômes. Donc ils n'étaient pas non plus dans le public prioritaire de l'Éducation nationale ou de la Région. Mais malgré tout, on a pensé à trouver des solutions. Et là aussi, c'était les négociations avec le rectorat. Le rectorat nous dit « puisque le lycée de Landerneau, c'est un lycée où il y a des filières de bois assez solides : CAP ébéniste, par exemple, cette formation peut être une option, une coloration dans les autres CAP ». Très bien. Nous, de notre côté, on dit « on va regarder », Gladys l'a dit, merci Gladys de l'avoir précisé, que nous allons regarder aussi de l'intégrer dans nos formations qualifiantes pour les adultes, les jeunes adultes qui souhaitent continuer. Et en plus de ça, il y a une convention avec les services culture de la Région sur les métiers d'art, pour ceux qui ont dit que nous négligions la filière culture. Et au rectorat, la question que j'ai posé « et alors côté RH, côté professeur ? » parce que pour nous c'est très important. Ils nous ont rassurés puisque justement c'est un établissement où il y a ces filières de bois, il n'y a aucun problème de l'intégration de professeurs. Il ne s'agit que d'un seul professeur dans l'établissement.

Mais c'est là que je viendrai pour répondre à la question pourquoi on ne priorise pas les fermetures. Comment vous voulez que je sache l'affectation des professeurs qui dépendent de l'Éducation nationale quand on fait une proposition de fermeture ? Comment vous voulez que je le sache ? Comment j'ai la légitimité de dire selon nos critères « on va fermer telle formation et pour les professeurs, tiens, on va le mettre là-bas ». Mais comment j'ai les critères pour ça ? Comment j'ai la légitimité pour ça ? Comment j'ai les moyens pour faire ça ? Parce que nous sommes dans une sincérité, dans une lucidité, c'est pourquoi sur le Code d'éducation, nous respectons la priorisation des ouvertures. C'est tout le travail sur la carte pluriannuelle entre 2025 et 2028. Mais sur les fermetures, nous n'annonçons pas, c'est vrai, côté région, parce que ce n'est pas sincère et ce n'est pas honnête de le dire parce qu'on n'a pas les moyens. Les professeurs de l'Éducation nationale ne dépendent pas de la Région.

Alors je reviens aussi à la question Stéphanie de STOLL, qu'est-ce que vous en pensez ? La question dépasse largement le débat d'aujourd'hui, mais ce dont je suis convaincue, une décentralisation peut être réussie quand il y a une adhésion. Si demain on fait une proposition comme Nouvelle-Aquitaine, les premiers intéressés seront dans la rue contre nous. Et donc, moi je ne pense pas qu'on pourrait faire des propositions malgré les gens, même si je pense qu'il faudrait travailler, il faut discuter, il faut garder le lien. Il faut qu'eux-mêmes se rendent compte que la situation actuelle n'est pas tenable et il peut y avoir des solutions alternatives, mais ça ne pourrait être qu'à l'issue des débats et des discussions et une confiance mutuelle. Donc, j'espère avoir répondu à votre question, Stéphanie STOLL.

Je reviens aussi à l'interrogation qui a été faite sur le bac pro à Brest. Et là, je pense que vraiment, il y a une confusion. La fermeture du bac pro topographe à Brest, les élèves qui sont dans le cursus, ils vont jusqu'à la fin de leur cursus. Ils ne sont pas obligés d'aller prendre le car pour aller à Pontivy. Donc ils finissent leur cursus. C'est le recrutement de l'année prochaine qui est arrêté. Mais pourquoi on a fait ça ? Parce que nous avons en effet trois formations en Bretagne, à Rennes, à Brest et à Pontivy. On a 45 places sur les trois sites pour 29 élèves en tout pour 2024 et 2025. Et l'établissement de Brest, il y a quelques années de ça, il n'était pas non plus contre de re-regarder cette formation à cette époque-là. Donc nous on a dit « à Rennes, ils font le plein, et à Pontivy c'est un lycée rural qui demande qu'on le regarde avec une attention particulière. » Et à Brest, dans le même établissement, il y aura deux ouvertures. Deux ouvertures, un CAP et un BTS. Donc l'établissement va être très consolidé. Voilà la raison pour laquelle nous avons suivi la proposition du rectorat.

Et enfin, vous avez dit, je ne sais plus un des interlocuteurs, mais je pense que ça pourrait être l'axe sur lequel on peut travailler sur la pluriannualité des fermetures. Je pense que ça peut être une option. Et c'est pour ça que le groupe de travail est intéressant d'être réuni, d'examiner, de voir les effets collatéraux que peut-être aujourd'hui on ne sait pas, mais qu'on ait toutes les cartes pour mesurer ça. En tout cas, c'est une option qu'on pourrait regarder et qu'on pourrait porter comme proposition au rectorat qui, à

mon avis, et là je vous rejoins, on aurait pu les voir un peu plus dans ces moments de tension dans les journaux. C'est vrai que le Conseil régional, en l'occurrence les collègues sur le territoire ou moi-même, nous étions interrogés rarement sur les ouvertures, rarement sur tout ce qui va bien, mais justement sur les fermetures, alors que l'Éducation nationale aurait pu prendre la plume, faire des interventions, expliquer les pourquoi. Mais c'est peut-être une culture qu'ils ne sont pas habitués, mais là aussi ça fait partie des propositions de dire qu'il faut assumer les décisions, comme nous assumons aujourd'hui, parce que les fermetures sur la méthode, il faut faire du progrès. Ils ont déjà fait par rapport à l'année dernière, parce que l'année dernière, c'était la veille pour le lendemain, sans aucune concertation. Cette année, c'était dix jours avant. La concertation a eu lieu dans le Morbihan et dans les Côtes-d'Armor et pas dans le Finistère et dans l'Ille-et-Vilaine, donc il faut progresser. Les critères, ce n'était pas que la baisse d'effectifs ou l'insertion professionnelle. Il y a eu aussi l'aménagement de territoire. Il y a eu aussi un regard sur les secteurs stratégiques. Donc là, il y a eu des progrès justement parce que dans cette commission formation initiale de CREFOP, on y travaille collectivement. Et donc moi, je reste très optimiste qu'on arrivera à faire changer la méthode avec les deux groupes de travail dont je vous ai parlé. Mais encore une fois, si ça n'aboutit pas, les conseillers régionaux ne sont pas obligés de voter sur l'aspect où ils ne maîtrisent pas. On en reparlera dans quelques mois quand on aura les conclusions des groupes de travail. Merci, Monsieur le Président.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, Forough DADKHAH. En creux, vous avez apporté des réponses à l'amendement de Breizh a-gleiz, mais peut-être que Christian GUYONVARCH voulait officiellement le présenter, l'amendement.

Christian GUYONVARCH

Ce sera en une minute, Monsieur le Président. D'abord, notre groupe reçoit avec intérêt la réponse que vous faites, Madame la Vice-présidente, à notre amendement, avec une évolution sur la méthode pour mieux associer tous les groupes politiques et pour une approche pluriannuelle des propositions de fermeture. Selon nous, l'amendement que nous avons déposé garde néanmoins sa raison d'être pour rappeler et la Région et l'État aux prérogatives que l'État leur a confiées. C'est un amendement global qui consiste premièrement à rappeler les prérogatives fixées par la loi et le Code de l'éducation, et par voie de conséquence, à supprimer les 12 propositions de fermeture de formation au stade actuel. Enfin, s'agissant du dossier particulier de l'ouverture d'un BTS service informatique aux organisations solutions logicielles et applications métiers, l'amendement propose de requestionner son atterrissage au lycée public LESAGE à Vannes ou au lycée public Marcellin BERTHELOT à Questembert, merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Sans rejeter l'idée que vous avez exprimée, Forough DADKHAH a elle-même dit que nous allions adapter notre fonctionnement l'année prochaine. La majorité, vous l'avez compris dans les propos de la vice-présidente, ne votera pas ce vœu. Je mets aux voix. Je passe au bordereau lui-même, Écologistes de Bretagne.

Le Président appelle l'amendement n°1, du groupe Breizh a-gleiz

Le groupe Rassemblement national vote contre

Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient

Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre

Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour

Le groupe Breizh a-gleiz vote pour

Les groupes de l'Exécutif votent contre

Christian Troadec vote contre

L'amendement n°1 est rejeté

Loïc LE HIR

On a bien entendu les efforts que fera la vice-présidente pour que ça s'améliore dans les années futures, mais pour cette fois-ci ce sera une abstention.

Stéphanie STOLL

Nous soutenons la vice-présidente dans sa démarche présente et ses engagements pour améliorer les choses donc c'est un pour.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à tous. Il va nous rester deux votes, mais avant ça trois donnés acte.

Le Président appelle le bordereau « Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire »

*Le groupe Rassemblement national s'abstient
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour*

Le bordereau est adopté

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Rendu compte de la délégation du Président dans l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics, j'ai deux inscrits, Alexandra GUILLORÉ et Madame MARTORELL. Madame GUILLORÉ, allez-y, je vous en prie.

Alexandra GUILLORÉ

Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Merci, Monsieur le Président,

Je serai très rapide sur ce rapport. Mais effectivement, il me semblait incongru de prendre acte des marchés publics passés depuis l'été dernier sans prendre une minute pour souligner la résonance de ce rapport avec l'ordre du jour de la session et notamment les échanges sur le DOB hier. Depuis cet été, c'est ainsi 72 millions d'euros hors taxes qui ont été notifiés. C'est tout sauf anecdotique. Nous mesurons tous au quotidien, je pense, l'effet d'entraînement, le levier puissant qu'est et que doit rester la commande publique dans nos collectivités, nul besoin d'y revenir. Alors quand Bercy, effectivement, propose d'introduire les dépenses d'investissement à cette curieuse invention qu'est le DILICO, un, on en vient à regretter les contrats de Cahors, quand même malheureux. Et deux, j'en conclus que ce dispositif vise explicitement à plafonner, si ce n'est réduire les dépenses d'investissement des régions. Et au regard des compétences de celles-ci, des missions que l'État nous a confiées, c'est à la fois contradictoire, incompréhensible et très inquiétant pour préparer l'avenir.

Un second point pour vous interroger tout aussi rapidement sur un marché. Je ne tomberai pas dans la facilité de relever les dépenses de communication, par contre, une consultation relative à la mise à disposition d'une ligne d'écoute et de soutien psychologique des agents de la Région Bretagne pour 35 000 euros m'interroge cependant. Est-ce une réponse à une réalité de mal-être avérée ? Et surtout, est-ce bien diffusé et connu auprès de nos agents ? Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Monsieur PERRIN-SARZIER.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Oui, merci Monsieur le Président,

J'avais brièvement évoqué ce sujet lorsque nous avons eu un échange lors d'une session précédente sur la situation de nos agents. Je crois que c'était une interpellation au départ d'Ana SOHIER. Je rappelle que la mise en place d'une cellule d'écoute est obligatoire dans nos collectivités, que c'est un sujet que j'ai assez longuement travaillé avec les organisations syndicales pour trouver le bon processus et qu'il nous est apparu notamment que, pour faciliter la libération de la parole, il était nécessaire que le recueil de la première parole soit confié à un tiers qui ne soit pas la Région, qui, même si ce n'est pas la hiérarchie directe, est perçue parfois comme ayant un lien avec l'autorité hiérarchique avec laquelle l'agent peut être en conflit. Donc ce marché-là, il est sur le déport du recueil de cette première parole qui est un tiers de confiance, professionnel, qui nous permet de faire ce recueil-là. Voilà la réalité dans laquelle ça s'inscrit. Et je peux dire que c'est un dispositif sur lequel on communique assez largement auprès des agents dans nos périmètres administratifs, mais dans nos lycées aussi, puisqu'il faut se projeter à l'extérieur, et qui est régulièrement sollicité. Alors après, derrière les signalements, il y a des risques psychosociaux avérés,

parfois c'est des conflits, je dirais plus classiques dans une organisation de travail, donc tous ne donnent pas lieu, évidemment, suite à des procédures derrière, mais c'est dans ce cadre-là que ça s'inscrit. Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Avant de donner la parole à Madame MARTORELL, je veux juste dire que c'est par ce type de cellule d'écoute que dans un autre mandat, mon mandat de président de la CRPM, j'ai été interpellé par un agent de l'association CRPM sur des malversations probables de la directrice générale. Et il n'y avait pas d'autre moyen pour accéder au président que de passer par cette cellule. Ça m'a valu ma présidence, puisque j'ai dû démissionner pour que le bureau, enfin, entende mes propos. Le bureau d'élus ne voulait pas le croire. Aujourd'hui, la directrice générale en question a été licenciée et il y aura un procès au mois de juin prochain et on parle de beaucoup d'argent public. Donc il y a les sujets des malversations et il y a bien sûr les sujets des maltraitements et de défauts de management. Donc nous mettons en œuvre ce type d'outils. J'ai la preuve que c'est utile, je l'ai vécu personnellement. Madame MARTORELL.

Aurélie MARTORELL

Hissons haut la Bretagne

Oui, je vous remercie, Monsieur le Président, ma question s'inscrivait dans la droite ligne de la deuxième question de Madame GUILLORÉ, puisque en su de cette consultation relative à la mise à disposition d'une ligne téléphonique, on avait aussi noté un marché public pour des conseils en gestion de ressources humaines du personnel de la Région Bretagne, la mise en œuvre d'un baromètre de bien-être social, des prestations d'expertise managériale, des prestations de formation à la relation professionnelle interpersonnelle et de communication et des prestations de médiation individuelle. Trois notamment, qui sont vraiment pour le coup des prestations individuelles et qui ne s'inscrivent pas dans une obligation générale de garantir la sécurité physique et mentale des agents. Et donc, c'était la raison aussi pour laquelle je souhaitais vous interroger sur ce point. Est-ce que ça relève d'un peu plus que la simple obligation de sécurité de la Région ? Ou si ce n'est pas le cas, quels sont les secteurs qui exposent plus particulièrement les agents à la souffrance au travail ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Monsieur PERRIN-SARZIER.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Oui alors, est-ce que c'est plus que les obligations réglementaires ? Manifestement oui, puisqu'encore une fois, je le redis, nous avons le souci de mettre en place des dispositifs. C'est des sujets qui ont été travaillés dans le précédent mandat, d'ailleurs, par Claudia ROUAUX, ma prédécesseure dans ces fonctions. Et j'ai poursuivi le travail pour adapter les dispositifs. Encore une fois, l'objectif, c'est de créer un cadre de confiance pour que la parole s'exprime librement. Est-ce qu'il y a des secteurs qui sont plus spécifiquement exposés à la souffrance au travail ? À vrai dire, non. Alors après, les typologies de problèmes peuvent être un peu différentes. On sait que dans nos lycées il y a des problématiques qui peuvent être liées ne serait-ce qu'à notre organisation, qui fait qu'il y a une double hiérarchie. Donc des fois, il y a de la gestion de conflits. Dans les services, il peut arriver aussi qu'il y ait des problématiques, mais qui ne relèvent évidemment pas du même sujet. Donc il n'y a pas de secteur ni particulièrement affecté par des cas de souffrance au travail, ni totalement exempté ou exonéré de ces cas de souffrance au travail. Donc tous ces sujets que vous voyez passer là, c'est précisément dans le souci qui est le nôtre d'apporter des solutions et encore une fois en essayant de trouver des cadres de confiance quelque part. Parce qu'on sait très bien que c'est compliqué pour un agent que la parole soit libérée s'il n'y a pas un tiers qui intervient à un moment donné pour l'écouter. Encore une fois, ça peut être des difficultés dans une relation hiérarchique, entre des collègues de même niveau hiérarchique. Parfois, ces lignes d'écoute, elles sont faites aussi parce que l'agent lui-même a des difficultés personnelles, des difficultés à articuler vie personnelle et vie professionnelle. Donc c'est dans ce cadre-là que s'inscrivent toutes ces démarches. Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, c'est un donné acte. Nous avons le rendu compte de la délégation du Président pour ester en justice. Là aussi, Madame MARTORELL ?

Rendu compte de la délégation du Président pour ester en justice

Aurélie MARTORELL

Je vous remercie, Monsieur le Président,

Lors de la dernière session, je vous avais interrogé sur la teneur d'un recours qui opposait 140 particuliers à l'Institut de formation masseur kinésithérapie de Brest et les requérants sollicitaient le remboursement de frais d'inscription indûment perçus par l'Institut qui avait appelé la Région Bretagne à la cause. Depuis j'ai eu quelques petites informations et puis j'ai fait quelques petites recherches. Donc ces recours font suite évidemment au procès qui avait été remporté par la FNEK et la décision de justice qui a imposé à la Région Bretagne de financer l'IFMK de Brest, qui est un établissement public. Et le 10 janvier 2023, l'arrêté ministériel avait déterminé des frais de scolarité pour les étudiants à Brest à 170 euros pour les première et deuxième années. Aujourd'hui, il y a une nouvelle procédure contre l'Institut de formation de Brest qui s'ajoute, mais on apprend à cette occasion que l'objet du litige porte sur 22 400 euros de frais d'inscription. Sauf que si l'Institut de formation appelle la Région à la cause dans plus de 140 procès à 22 140 euros à la louche par étudiant, ça fait un enjeu du litige à 3 160 000 euros et il y a de quoi s'inquiéter.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'en parallèle, quand les frais de scolarité des étudiants de Brest, qui donc est un institut public, sont désormais d'environ 200 euros pour les première et deuxième années, ils sont, vous le savez, de 8 214 euros pour l'institut de Rennes, qui est un institut privé et lequel indique sur son site internet ne recevoir toujours aucun soutien, étant un organisme privé. Pour les étudiants débutant leur scolarité à la rentrée 2026-2027 en masso-kinésithérapie, le coût de leurs frais d'inscription pour 4 ans s'élèvera à 32 698 euros contre 1 000 euros à Brest.

Dès 2017, les étudiants des deux écoles avaient manifesté à Rennes pour réclamer la prise en charge de leurs frais de scolarité à l'instar des autres carrières sanitaires et sociales. À Rennes, visiblement, ces derniers continuent de frapper à votre porte. Et la Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie pointe les difficultés financières et la mauvaise santé mentale des étudiants. Alors que la Région Bretagne a la compétence pour intervenir en matière de formation sanitaire et sociale, alors que le vieillissement de la population bretonne se traduira demain par un enjeu majeur de dépendance, alors que votre majorité revendique assister notre jeunesse, et alors que la Région verse des subsides à d'autres écoles ou centres de formation privés, pourquoi cette différence ? Certaines régions ont déjà fait le choix de soutenir l'ensemble des instituts de formation, quel que soit leur statut.

Je sais que vous avez eu l'occasion d'expliquer votre position en disant que le Conseil régional ne peut pas dépenser l'argent qu'il n'a pas. Mais le Conseil régional n'a que les dépenses des politiques qu'il décide. Ce sont les choix politiques qui déterminent les flux financiers et choisir certains, c'est renoncer à d'autres. Ne craignez-vous pas que tôt ou tard de nouvelles jurisprudences, voire un rattachement à l'université, viennent sanctionner la Région Bretagne en lui imposant de prendre également en charge ces frais de scolarité à Rennes, sans distinguo avec Brest ? Et dans ce cas-là, quel coût financier, mais surtout, quel coût humain pour nos étudiants malmenés ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Concernant l'affaire en cours, je ne vais pas la commenter, puisque de fait, elle est en cours devant les autorités du tribunal administratif. Je rappelle que l'universitarisation a été mise en place avec quelques effets de bord non maîtrisés, notamment ces sujets de frais d'inscription, à qui les paie-t-on ? Comment ça se passe ? Donc la Région défend ses intérêts dans cette affaire. Pour ce qui concerne l'établissement de Rennes, nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer ici. Il y a eu des trous dans la raquette lors du transfert de compétences et nous n'avons pas à en assumer les conséquences. Par

contre, nous avons mis en place avec Forough DADKHAH et précédemment avec Georgette BRÉARD des accompagnements à l'inscription, avec une contrepartie qui était un temps donné, un nombre d'années donné, soit dans des établissements publics, soit dans des établissements non lucratifs. Et une partie des étudiants, d'ailleurs, ont souscrit à ce type d'accompagnement par la Région Bretagne, qui prend en charge de fait leurs frais d'inscription et qui leur demande, dans leurs premières années de pratique professionnelle, de donner du temps à ces établissements qui ont critiqueusement besoin de professionnels, dont les kinésithérapeutes. Et dans le process que nous avons mis en place, nous nous rendons compte que l'essentiel des étudiants qui utilisent cette voie dans les deux premières années d'entrée dans la vie professionnelle remboursent la Région pour pouvoir s'installer en libéral. Donc le sujet n'est pas clos. Il y a des difficultés, je ne sous-estime pas l'impact pour certaines familles. Et nous regardons le sujet avec beaucoup d'attention. Et je n'ai pas de solution immédiate à vous proposer. C'est un donné acte là aussi.

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Troisième point, et Madame MARTORELL, vous êtes aussi inscrite, rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux.

Aurélie MARTORELL

Oui Monsieur Président, nous sommes absolument certains que vos vice-présidents sont très occupés, mais nous aimerions mieux savoir à quoi, et c'est l'objectif de ce bordereau qui, parfois, passe à côté. Les éléments sont toujours communiqués sous quatre catégories : le nom du VP concerné, la date, le lieu et un libellé très généraliste, parfois vague même. Alors, parfois le libellé est suffisamment explicite, ça ne nécessite pas de détails. Je prends, par exemple, le déplacement à Paris pour assister à une rencontre avec le Comité national de lutte contre l'exclusion. C'est limpide. Ou à La Rochelle pour assister au conseil de la PPB, on sait ce que c'est, c'est tout aussi limpide. Le nom des organismes suffit à comprendre ce que votre élu y fait et les sujets qui sont abordés. Mais parfois, c'est beaucoup plus brumeux. Et je ne sais pas comment comprendre un déplacement à Paris pour assister à la cérémonie des 220 ans de l'hippodrome de la baie de Saint-Brieuc, ou à Metz pour assister à la cérémonie des 10 ans du service militaire volontaire, c'est un peu vide.

Et comme la nature a horreur du vide, le cerveau a tendance à combler. Donc on doit deviner, ce qu'amène la supposition, l'interprétation. Et je préférerais éviter tout vil procès d'intention. Donc l'ensemble des élus de cet hémicycle aimerait profiter des enseignements que les élus de votre majorité tirent de leur déplacement. Et ça nous éviterait, par exemple, de nous interroger sur l'impact carbone du VP écologie quand il se déplace à Paris pour un point presse sur le plan consacré aux abeilles à l'heure où la communication digitale suffirait. Mais peut-être que la présence physique de Monsieur CUEFF à ce point précis à Paris était absolument nécessaire et dans ce cas, on aimerait savoir pourquoi. Nous exigeons des Bretons de se serrer un peu plus la ceinture et nous levons des taxes auprès des entreprises bretonnes. Nous devons, nous aussi, un devoir d'exemplarité en termes d'austérité. Les citoyens sont de plus en plus regardants sur la question et c'est pourquoi je voudrais vous demander, Monsieur le Président, si vous pouviez autoriser vos services à présenter lors des prochaines sessions deux cases supplémentaires. Une première décrivant très sommairement, en une ligne, l'objet du déplacement et l'enseignement principal retiré et, pour la deuxième case, le coût du déplacement pour la collectivité. Je vous en remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Nous allons regarder cela avec le vice-président et le président de la commission finances. Attention à la transparence jusqu'au bout Madame. Il y a des gens qui au premier rang là ont signé des feuilles d'émargement et sont partis très vite, on pourrait partir très, très loin dans ce type de mécanisme. Mais la transparence dans l'hémicycle se mettra en œuvre. Et sur les points sur lesquels vous avez interpellé les vice-présidents, ils vous rendront compte de l'action qu'ils ont menée à Paris avec l'argent public comme vous le dites. En seconde classe.

Aurélie MARTORELL

Alors je ne parlais pas que de ces deux VP, je dis en général...

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais je répondrai à tous les points sur lesquels vous nous avez interpellés, mais je ne vais pas mettre une équipe pour rédiger des comptes rendus de réunion en plus dans ce document. Donc je ferai en sorte que

vous avez toutes les informations que vous demandez pour ne laisser aucun aspect brumeux, comme vous le dites, dans un moment où les opposants à la démocratie, au travail que l'on mène, pourraient utiliser ce type de pratiques, pas vous, mais d'autres. Madame LE CALLENNEC ?

Isabelle LE CALLENNEC

Oui, merci Président. Permettez-moi d'intervenir à ce stade. Par rapport à des déplacements qui sont faits plus « collectifs », je connais des institutions, qu'elles soient locales, nationales ou régionales, où des membres des minorités sont conviés aux déplacements. Je n'ai pas le sentiment que ça se pratique beaucoup ici. Je trouve que ça a quand même quelques vertus. Pour mieux se connaître et parfois pour aller chercher des consensus utiles. Et vous nous dites que vous êtes favorable à cette recherche de consensus dès que c'est possible et que quand l'avenir de la Bretagne est en jeu, on sait faire Pâques, etc. Donc je me permets de poser la question. Il me semble que vous avez eu une conversation à ce sujet-là, vous avez évoqué Édimbourg. On évoquait les langues régionales, il s'est passé un petit événement hier. Est-ce que vous accepteriez de modifier les règles qui ont l'air d'être en vigueur ici, qui permettraient effectivement de proposer des places pour les membres de la minorité de façon tout à fait raisonnable, quand il y a des déplacements importants comme ceux-là ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Nous regarderons ça avec intérêt.

Isabelle LE CALLENNEC

Je pense que ça va dans le bon sens. Pour l'expérimenter moi-même dans d'autres instances, franchement, je trouve que c'est utile et bon pour la démocratie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Sur Édimbourg, c'est moi-même qui vous ai dit que j'étais ouvert... Ou à Madame LE BRUN, excusez-moi. J'ai exprimé il y a 15 jours, nous étions ensemble dans un dîner à Paris, chacun pour des fonctions différentes. Et j'ai indiqué qu'effectivement, ce serait utile et intéressant qu'on élargisse les bancs. Donc nous regarderons les choses pour avoir encore plus de plaisir de se voir encore plus souvent. Non, mais je suis sérieux. Pour les questions que vous avez posées, Madame MARTORELL, on va vous rendre compte, bien entendu. Deux votes, ajustement du tableau des emplois. J'ai un inscrit, Monsieur DE SALLIER DUPIN.

Ajustement du tableau des emplois

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Monsieur le Président,

Vous dire que votre réponse tout à l'heure à ma question, finalement, sur le tableau des emplois, m'a déçu. Elle m'a tout autant déçu sur le fond que sur la forme. Vous dire que c'est des sujets qui méritent d'être abordés, ne serait-ce que parce que nous avons notre avis à donner sur le tableau des emplois, et que sur le tableau des emplois, vous auriez pu profiter de ma question pour répondre au pourquoi du comment dans cette affaire.

Alors, j'ai bien compris que dans l'atmosphère qui se veut un peu tendue, il faut qu'on évoque le complotisme, qu'on évoque toutes sortes de choses. Admettons que ce soit de bon ton à la veille de Noël. Néanmoins, sur le fond des choses, je pense qu'il faut que nous travaillions ensemble, sur la façon dont l'assemblée exerce son droit de contrôle de l'action de l'exécutif. C'est un principe de base dans toute forme démocratique, dans les assemblées nationales, européennes et en local. Je pense qu'on a des progrès à faire. C'est une piste de travail que j'espère pouvoir mener avec Monsieur PERRIN-SARZIER, vrai sujet. Puis-je mendier un élément d'explication sur ce tableau des emplois ou pas ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais il n'y a aucun problème. Nous avons des postes fonctionnels qui se terminent à des dates avec des accords avec les collaborateurs pour les accompagner dans leur évolution de carrière. Il est hors de question de laisser des collaborateurs dans une situation qui génère une indisposition au regard des accords que nous avons entre adultes responsables, moi dans mes prérogatives et le cadre dans ses prérogatives. Pour tenir les échéances et permettre les évolutions de carrière correctes au regard de la qualité des agents, et j'insiste sur ce point, au regard de la qualité des agents, nous avons mis en œuvre ce type de proposition, ce qui montre d'ailleurs au passage la confiance que nous avons dans les collègues, parce que dans d'autres régions ou dans d'autres départements, lorsqu'il est mis fin à des fonctions fonctionnelles, c'est le départ immédiat. Nous, ce n'est pas le cas, c'est une discussion d'organisation de carrière. Est-ce que ma réponse vous convient ?

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Je pense qu'elle est dans l'écume des flots et qu'elle ne va pas dans le fond des choses. Je vous partage mon sentiment et je pense qu'on peut avoir un échange là-dessus sans que ça génère automatiquement une crispation.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Il n'y a aucune crispation, vraiment. Monsieur PERRIN-SARZIER.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Monsieur DE SALLIER DUPIN, j'ai entendu vos différentes interventions en commission et à plusieurs reprises dans cette assemblée. Vous avez évoqué des questions de principe, vous me permettrez de faire de même. Parce qu'il y a la loi et il y a le statut de la fonction publique. Et qu'il y a une borne que je ne franchirai pour ma part jamais. Ni en séance ici, ni en commission permanente, ni en commission, ni dans les instances paritaires, c'est l'évocation par des moyens directs ou détournés, de la situation individuelle des agents, qu'il s'agisse des agents de catégorie C, de catégorie B, de catégorie A, qu'ils soient sur emploi fonctionnel ou non. Le seul périmètre dans lequel la loi autorise l'évocation de la situation individuelle d'un quelconque agent, ce sont les commissions administratives paritaires. J'ai fixé cette règle-là, je m'y tiens dans ma relation avec les organisations syndicales et c'est clair entre nous, donc on n'évoque pas les situations individuelles ni en CST ni en F3S, je ne les évoquerai pas donc ni en commission, ni en commission permanente, ni dans cette assemblée.

Pour le reste, sur la gestion des ressources humaines au global, nous avons eu, et ça retient manifestement moins votre intérêt, mais ça dépend de l'objectif qu'on recherche, une présentation détaillée du bilan social de la collectivité, qui, je pense, est un cadre dans lequel nous pouvons organiser le dialogue. Et pour ce qui me concerne, il n'y aura pas d'autre cadre de travail que celui-là. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Bien, j'appelle les votes.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Petite explication de vote. Mais bien évidemment que je n'ai pas le souhait d'évoquer publiquement les situations individuelles. Je ne l'ai jamais fait, donc pas maintenant que je vais commencer. En revanche, je pense que quand il y a un faisceau d'éléments qui me porte à penser qu'il y a un changement majeur, et que cela impacte la stratégie et la trajectoire de l'institution, je me permets de poser la question. J'entends que vous vouliez entretenir l'ambiguïté, dont acte, on ne va pas continuer là-dessus, nous ce sera abstention sur ce tableau. Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous.

Le Président appelle au vote l'Ajustement du tableau des emplois

Le groupe Rassemblement national vote pour

Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient

Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote s'abstient

Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient

Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient

Les groupes de l'Exécutif votent pour

Christian Troadec vote pour

Le bordereau est adopté

Désignations dans les organismes extérieurs

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Désignations dans les organismes extérieurs, le document vous a été distribué. Est-ce qu'il y a des remarques ? Est-ce que je peux considérer qu'il est adopté ou je dois faire un tour ? C'est bon ? Merci à vous.

Le Président appelle au vote les Désignations dans les organismes extérieurs

Le groupe Rassemblement national s'abstient

Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour

Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour

Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour

Le groupe Breizh a-gleiz vote pour

Les groupes de l'Exécutif votent pour

Christian Troadec vote pour

Le bordereau est adopté

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Permettez-moi un mot puisque c'est la dernière session de Lorraine BAILLY, directrice générale des services qui se trouve... Derrière moi, je vérifie, elle est bien derrière moi. Je voudrais saluer Lorraine BAILLY après 4 années, un peu plus de 4 années, 4 années et 2 mois d'engagement à mes côtés. 4 années de travail au service de la collectivité, au service de l'intérêt général et au service de l'ensemble des 4 200 agents de cette maison puisque, patronne des services pendant 4 ans et quelques, Lorraine BAILLY a mis en œuvre un projet de service aux côtés de sa direction générale et de l'ensemble des agents de cette maison. La remercier pour son engagement sans faille et son travail. La remercier aussi pour la connivence que nous avons pu avoir depuis le dernier jour jusqu'à aujourd'hui et encore demain. Une connivence appuyée sur une convergence de vues, sur une intelligence émotionnelle que je peux qualifier d'élevée. Et puis sur une confiance sans faille dans l'action de l'un et de l'autre. C'est cela un équipage.

Merci aussi, chère Lorraine, pour les échanges dans les moments compliqués. Et nous en avons vécu beaucoup tout au long de cette période. Et c'est normal, 4 ans de responsabilité au plus haut niveau d'une collectivité aussi importante, ça génère de fait beaucoup de moments d'une complexité redoutable, tant sur des dossiers que sur des cas ou des situations difficiles.

Merci infiniment de votre engagement et de votre professionnalisme. Nous avons fait le choix de nous organiser chacun différemment, vous vers de nouvelles aventures malheureusement parisiennes, mais de nouvelles aventures quand même. Moi, ici, dans mon port d'attache de Bretagne, mais ce port d'attache de Bretagne, c'est aussi le vôtre, puisqu'on ne trahit pas de secret en disant que vous faites partie du tableau des effectifs. Et donc, ce port d'attache est le vôtre, quoi qu'il arrive. Et je sais que la vie professionnelle est longue, et que potentiellement, ici ou ailleurs, nous nous recroiserons, nous nous retrouverons, et ce sera nécessairement avec un grand plaisir. Bon vent dans cette vie. Prenez soin de

vous, chère Lorraine, parce que vous êtes une personne qui prend beaucoup soin des autres. Il faut prendre aussi soin de vous, je vous le dis avec beaucoup d'affection.

Et puis enfin, je veux redire à tous ici que quand on est élu, on est élu que grâce aux hommes et aux femmes qui nous accompagnent. Et l'action publique ne peut se conduire que parce que nous avons des professionnels de qualité à nos côtés. Vraiment merci, chère Lorraine, bon vent et à très bientôt.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Chers tous, la séance est levée. Merci, bonne journée.

Clôture de séance à 13h19.

Index

ALEXANDRE Delphine, Vice-présidente du Conseil régional, Communistes et progressistes

Orientations budgétaires pour 2026 55

BRÉHIER Tristan, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Achats responsables, la Bretagne continue d’agir – Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028 67

Communication – l’ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne 83

Questions orales 128

BRIAND Gael, Breizh a-gleiz

Intervention des groupes politiques.....17

CAOUISSIN Nil, Breizh a-gleiz

Questions orales 131

Vœu Breizh a-gleiz pour l’ouverture d’un plus grand nombre de Postes à profil bilingues 111

CARÉ Patrick, Président du CESER

Intervention du Président du CESER 93, 96

CHAPPÉ Fanny, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Intervention des groupes politiques..... 21

CHESNAIS-GIRARD Loïg, Président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Achats responsables, la Bretagne continue d’agir – Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028 77

Ajustement du tableau des emplois 180

Désignations dans les organismes extérieurs 182

Intervention du Président du CESER 96

Orientations budgétaires pour 2026 56

Ouverture de la séance par le Président..... 6

Questions orales 126, 132, 137, 138

Rendu compte de la délégation du Président pour ester en justice176

Rendu compte de la délégation du Président pour l’exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux.....179

Schéma directeur immobilier des lycées publics 159

Vœu Hissons haut la Bretagne sur les langues régionales 117

Vœu RN sur l’accord UE-Mercosur 107

D’ORSANNE Virginie, Rassemblement national

Questions orales	126
DADKHAH Forough, Vice-présidente du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste	
Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.....	160, 169
DE KERSAUSON Florent, Rassemblement national	
Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l'exercice 2024	100
DE MELLON Gérard, Rassemblement national	
Orientations budgétaires pour 2026	42
DE SALLIER DUPIN Stéphane, Hissons haut la Bretagne	
Achats responsables, la Bretagne continue d'agir – Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028	71
Ajustement du tableau des emplois	180
Orientations budgétaires pour 2026	50
Questions orales	137
Vœu Breizh a-gleiz pour l'ouverture d'un plus grand nombre de Postes à profil bilingues	114
DESMARES Claire, Les Écologistes de Bretagne	
Intervention des groupes politiques.....	12
Orientations budgétaires pour 2026	39
DUPUY Julie, Les Écologistes de Bretagne	
Achats responsables, la Bretagne continue d'agir – Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028	65, 76
FLOHIC Benjamin, Bretagne ma vie	
Intervention des groupes politiques.....	10
GOUEZ Aziliz, Breizh a-gleiz	
Achats responsables, la Bretagne continue d'agir – Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028	68, 77
Communication – l'ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne	84
GRELAUD Gladys, Communistes et progressistes	
Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.....	168
GUILLORE Alexandra, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz	
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics	173
GUYONVARCH Christian, Breizh a-gleiz	
Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.....	165, 171
Vœu RN sur l'accord UE-Mercosur.....	110
HÉNAFF Loïc, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste	
Communication – l'ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne	79, 88

HERCOUËT Philippe, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Communication – l’ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne86

KRÜGER Katja, Communistes et progressistes

Intervention des groupes politiques..... 27

KUCHEL Emilie, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Schéma directeur immobilier des lycées publics 151

LE BRAZIDEC Raymond, Bretagne Centre Gauche

Intervention des groupes politiques..... 19

LE BRUN Agnès, Hissons haut la Bretagne

Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.....167

Questions orales 140

Schéma directeur immobilier des lycées publics152, 158

LE CALLENNEC Isabelle, Hissons haut la Bretagne

Achats responsables, la Bretagne continue d’agir – Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028 77

Communication – l’ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne 87

Intervention des groupes politiques..... 24

Intervention du Président du CESER 95

Orientations budgétaires pour 2026 35, 37

Rendu compte de la délégation du Président pour l’exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux.....179

Vœu Hissons haut la Bretagne sur les langues régionales 114

Vœu RN sur l’accord UE-Mercosur.....110

LE FUR Marc, Hissons haut la Bretagne

Vœu Hissons haut la Bretagne sur les langues régionales 117

LE FUR Patrick, Rassemblement national

Questions orales 125

LE GOFF Aurélie, Rassemblement national

Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire..... 162

LE HIR Loïc, Les Écologistes de Bretagne

Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.....161

Questions orales 122

Schéma directeur immobilier des lycées publics157

LE STRADIC Gaëlle, Vice-présidente du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Questions orales127

LÉCUYER Arnaud, Vice-président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate,

écologiste et régionaliste

Questions orales	129
MARBOEUF Bernard, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz	
Intervention des groupes politiques.....	15
Orientations budgétaires pour 2026	43
MARTORELL Aurélie, Hissons haut la Bretagne	
Rendu compte de la délégation du Président pour ester en justice	176
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux.....	178
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics	174
MOLAC Paul, Autonomie et régionalisme	
Vœu Hissons haut la Bretagne sur les langues régionales	115
NICOLAS Gaëlle, Hissons haut la Bretagne	
Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l'exercice 2024	102
NIQUE Gaëlle, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste	
Orientations budgétaires pour 2026	48
OILLIC Goulven, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste	
Achats responsables, la Bretagne continue d'agir – Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028	69
PALLUEL Denis, Bretagne ma vie	
Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l'exercice 2024	99
PATAULT Anne, Bretagne Centre Gauche	
Orientations budgétaires pour 2026	47
PELLERIN Isabelle, Vice-présidente du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste	
Schéma directeur immobilier des lycées publics	144, 155
PENNELLE Gilles, Rassemblement national	
Achats responsables, la Bretagne continue d'agir – Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028	66
Communication – l'ambition de relocalisation par les achats des entreprises en Bretagne	82
Intervention des groupes politiques.....	14
Orientations budgétaires pour 2026	41
Questions orales	122
Schéma directeur immobilier des lycées publics	146
Vœu RN sur l'accord UE-Mercosur	107
PERRIN-SARZIER Stéphane, Vice-président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste	

Orientations budgétaires pour 2026	31, 36, 57
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics	173, 174
PICHON Ronan, Vice-président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste	
Questions orales	136
PRIGENT Christine, Breizh a-gleiz	
Intervention du Président du CESER	94
QUERNEZ Michaël, Vice-président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste	
Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l'exercice 2024	98, 103
Questions orales	123, 141
SOHIER Ana, Breizh a-gleiz	
Orientations budgétaires pour 2026	45
STOLL Stéphanie, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz	
Carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.....	164
Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l'exercice 2024	101
Questions orales	130
Schéma directeur immobilier des lycées publics	148, 157
Vœu Breizh a-gleiz pour l'ouverture d'un plus grand nombre de Postes à profil bilingues.....	113
Vœu Hissons haut la Bretagne sur les langues régionales.....	118
TABART Valérie, Breizh a-gleiz	
Questions orales	134
Schéma directeur immobilier des lycées publics	149
TOUDIC Arnaud, Bretagne ma vie	
Orientations budgétaires pour 2026	38
TROADEC Christian, Autonomie et régionalisme	
Schéma directeur immobilier des lycées publics.....	158
UZENAT Simon, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste	
Achats responsables, la Bretagne continue d'agir – Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2026-2028	63, 72, 76